

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIFFERDANGE



BUDGET 2026

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1	111 112 113 121 122 123 124 125 127 131 132 134 135 141 142 170 180	Services généraux des administrations publiques Organes politiques Organisation des élections et référendums Commissions consultatives Affaires générales Finances communales Recette communale Ressources humaines Informatique Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter) Urbanisme Bâtiments communaux Ecologie Travaux et services techniques City Management Communication Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées) Opérations concernant des flux financiers
2	223 224 229 230 241 242 251 253 259 261 263 264 266 270	Protection sociale Repas sur roues Téléassistance Autre Troisième âge Egalité des chances Crèches et garderies Maisons-relais / Foyers scolaires Subventions d'études Centres de rencontre pour jeunes Autre Jeunesse Aides aux sinistrés Aides aux nécessiteux Aides au réemploi Actions sociales Intégration des étrangers
3	311 319 321	Ordre et sécurité publics Service des agents municipaux Autres Services d'ordre Service ambulancier

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
4	322	Service d'incendie et de sauvetage
	411	Affaires économiques
	412	Agriculture
	413	Sylviculture
	422	Pêche et chasse
	423	Distribution de gaz naturel
	425	Cogénération
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	460	Industries extractives et manufacturières, construction
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
	493	Projets de développement polyvalents
	499	Autres branches d'activités
	510	Protection de l'environnement
	520	Gestion des déchets
	531	Gestion des eaux usées
	532	Lutte contre la pollution
	542	Mesure d'économie d'énergie
	550	Protection de la nature
	590	Gestion des eaux de surface
		Autres types de protection de l'environnement
6	611	Logements et équipements collectifs
	612	Logements au prix du marché
	621	Logements à prix réduit (social)
	622	Places publiques
	623	Circulation
	624	Parking
	625	Voirie vicinale
	626	Parcs
	627	Cimetière
	628	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
8	810 821 822 823 825 829 831 836 837 838 839 850 860 890	Loisirs, culture et culte Loisirs Terrains de sports Halls sportifs Piscines Associations sportives Autres Sports Centres culturels et Salles de fêtes Conservatoires, cours de musique et écoles de musique Bibliothèques Patrimoine culturel Autres Services culturels Cultes Fêtes publiques Autres loisirs, culture et cultes
9	910 911 912 913 919 920 925 930	Enseignement Enseignement fondamental Education précoce Education préscolaire Enseignement primaire Autre Enseignement fondamental Encadrement périscolaire Cours d'accueil Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Actions sociales		266
Affaires économiques	4	121
Affaires générales		411
Agriculture		264
Aides au réemploi		263
Aides aux nécessiteux		263
Aides aux sinistrés		261
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres branches d'activités		499
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres Services d'ordre		319
Autres Sports		829
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Bibliothèques		837
Centre des citoyens (Etat civil et Birgercenter)		127
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
City Management		141
Codes Techniques	0	423
Cogénération		113
Commissions consultatives		142
Communication		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Cours d'accueil		925
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Eclairage public		640
Ecologie		134
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Egalité des chances		230
Encadrement périscolaire		920
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910
Enseignement primaire		913
Fêtes publiques		860
Finances communales		122
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Hygiène publique		628
Immeubles bâties et non bâties non affectés		650
Industries extractives et manufacturières, construction		460
Informatique		125
Intégration des étrangers		270
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs	8	810
Loisirs, culture et culte		531
Lutte contre la pollution		
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parcs		625
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Production et Distribution de l'électricité		425
Projets de développement polyvalents		493
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Recette communale		123
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources humaines		124
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Service ambulancier		321
Service des agents municipaux		311
Service d'incendie et de sauvetage		322
Services annexes à l'enseignement		930
Services généraux des administrations publiques		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Subventions d'études	1	251
Sylviculture		412
Téléassistance		224
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Travaux et services techniques		135
Urbanisme		131
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)	Exécution				Solde au 31.12.2025	Annuité 2026			Solde au 31.12.2026		
	Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		Annuité 2026		dont			
	Date et montant	Sigle				capital	intérêts				
JJ.MM.AAAA	en euro	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
10.06.2009	6 558 000,00	CCRA	empr.CDI anc.EDIFF/ETAT	2009/2039	6 558 000,00	3 888 000,00	300 000,00	200 000,00	100 000,00	3 688 000,00	
20.04.2012	24 835 000,00	CCRA	LU70 0090 0006 2760 0091	2012/2037	24 835 000,00	12 960 000,00	13 160 000,00	12 960 000,00	200 000,00	0,00	
20.04.2012	15 000 000,00	BGLL	LU33 0037 0092 8512 2000	2012/2037	15 000 000,00	6 900 000,00	780 000,00	600 000,00	180 000,00	6 300 000,00	
28.02.2013	21 120 000,00	CCRA	LU86 0099 7807 2760 0009	2013/2038	21 120 000,00	11 696 000,00	1 090 000,00	770 000,00	320 000,00	10 926 000,00	
23.07.2015	10 000 000,00	BCEE	LU90 0011 1362 0659 5680	2015/2035	10 000 000,00	5 046 500,00	560 000,00	430 000,00	130 000,00	4 616 500,00	
03.02.2020	19 500 000,00	CCRA	PREFINANC. POLICE nouv.	2021/2026	19 500 000,00	21 460 000,00	21 660 000,00	21 460 000,00	200 000,00	0,00	
25.01.2023	13 000 000,00	CCRA	LU87 0099 7838 2760 0002	2023/2043	13 000 000,00	11 890 000,00	760 000,00	550 000,00	210 000,00	11 340 000,00	
07.08.2024	26 000 000,00	BCEE	Trche1 - LU14 ... 1782 3440	2024/2044	13 000 000,00	12 157 000,00	800 000,00	490 000,00	310 000,00	11 667 000,00	
07.08.2024	26 000 000,00	BCEE	Trche2 - LU92 ... 1781 7380	2024/2044	13 000 000,00	12 410 000,00	1 030 000,00	730 000,00	300 000,00	11 680 000,00	
Totaux:					98 407 500,00	40 140 000,00	38 190 000,00	1 950 000,00	60 217 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/036/ 791000 791000/99001	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	854 157,20		0,00	702 841,94	0,00	
	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	854 157,20		0,00	702 841,94	0,00	
Le crédit représente le solde porté en compte à l'exercice N-1 à l'article 3/036/691000/99001.							
Total 036		854 157,20		0,00	702 841,94	0,00	
Total général 0		854 157,20		0,00	702 841,94	0,00	
2/112/ 748310 748310/99001	1 Services généraux des administrations publiques						
	112 Organisation des élections et référendums						
	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	56 664,78		0,00	0,00	0,00	
	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Elections législatives/européennes et Référendum</i>	56 664,78		0,00	0,00	0,00	
2024: élections européennes du 9 juin 2024. Pas de remboursement pour les élections communales.							
Total 112		56 664,78		0,00	0,00	0,00	
2/121/ 706110 706110/99001	121 Affaires générales						
	Services administratifs et de support	9 465,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
	<i>Recettes pour refacturation de frais postaux</i>	9 465,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
	Refacturation interne des frais postaux du service des structures d'accueil.						
706980 706980/99001	Autres services	17 965,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	
	<i>Recettes pour services de publicité et de marketing</i>	16 465,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	
Tarifs figurant dans le règlement-taxe pour insertion d'annonces de tiers (DIFFMAG, Newsletter, Diffbus) votés lors de la séance du conseil communal du 14/12/2022.							

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/121/	121 Affaires générales						
706980/99002	<i>Remboursement des frais pour services de publicité et de marketing</i> Le crédit 2024 tenait compte d'un remboursement unique. L'article ne sera cependant plus utilisé par après. dépenses voir article 3/121/615100/99001	1 500,00	0,00	0,00	0,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		
744710/99090 G	<i>Pacte Logement 2.0 - subvention étatique (catégorie 3)</i> Les recettes PL 2.0 ne sont pas regroupées sur l'article unique 1/690/168000/99090 mais apparaissent dans les différentes fonctions 2/... et 1/... pour lesquelles elles sont destinées. Participations financières PL 2.0 reçues en 2025: - 1.395.619,21 € voir article 1/627/161000/99090 CID Participations financières PL 2.0 reçues en 2024: - 130.675,00 € voir article 2/612/744710/99090 Projet Gravity - espaces partagés - Nouma - 1.135.158,26 € voir article 1/131/161000/99090 Trame verte - 1.123.681,69 € voir article 1/625/161000/99090 Parc AS - 937.000,00 € voir article 1/627/161000/99090 CID (comptabilisé sur mauvais article 1/627/161000/12011/1) - 3.736.479,73 € voir article 1/627/161000/99090 CID Montant total de l'enveloppe cumulée -> 12.402.500 € : - 2025: 1.525.000 + 297.500 + 1.232.500 = 3.055.000 € - 2024: 150.000 + 278.750 + 1.017.500 = 1.446.250 € - 2023: 1.075.000 + 274.250 + 1.022.500 = 2.371.750€ - 2022 : 3.850.000 + 264.500 + 915.000 + 500.000 = 5.529.500€ Montant subsidié: 8.458.613,89 EUR Catégorie 1+2: 8.327.938,89 EUR Catégorie 3: 130.675 EUR Dotation restante: 3.943.887 EUR Catégorie 1+2: 973.936 EUR Catégorie 3 : 2.969.950 EUR 2025: a) 1.525.000 € (61 x 25.000 €) nouveau abordable b) 297.500 € (119 x 2.500 €) GLS c) 1.232.500 € (493 x 2.500 €) abordable 2024: a) 150.000 € (6 x 25.000 €) nouveau abordable b) 278.250 € (111,5 x 2.500 €) GLS c) 1.017.500 € (407 x 2.500 €) abordable						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>2023: a) 1.075.000 € (43 x 25.000 €) nouveau abordable b) 274.250 € (109,7 x 2.500 €) c) 1.022.500 € (409 x 2.500 €)</p> <p>2022: a) 3.850.000 € (154 x 25.000 €) b) 264.500 € (105,8 x 2.500 €) c) 915.000 € (366 x 2.500 €) d) 500.000 € (forfait)</p> <p>Répartition de l'enveloppe totale de la participation financière en 3 catégories prévues par le Pacte Logement 2.0 - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 1: acquisition d'immeubles et projets d'équipements publics et collectifs - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 2: cadre de vie et rénovation urbaine - 25% maximum -> à affecter dans catégorie 3: ressources humaines, communication et dynamiques sociales - total cat. 1+2 < 75%!</p> <p>Base de calcul pour composer l'enveloppe totale de la participation financière Pacte Logement 2.0</p> <p>a) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement</p> <p>b) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année au régime de la gestion locative sociale(GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979</p> <p>c) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024)</p> <p>d) (plafond maximal) dotation forfaitaire unique sur base de la signature de la convention initiale de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/121/	121 Affaires générales en 2022/2023: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022. 2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0.						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99002	<i>Remboursements de frais dans le cadre d'affaires juridiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	4 624,73	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
748800/99001	<i>Recettes "Déifferdeng, eng Stad hellef"</i> À partir de l'année 2025, l'association retenue comme exploitante du chalet principal du Marché de Noël (sélectionnée parmi les candidatures reçues) ainsi que certains autres exploitants de stands s'engagent à reverser 10 % de leur bénéfice net réalisé durant la période d'exploitation à l'association « Déifferdeng, eng Stad hellef ». Les recettes comptabilisées sur cet article seront attribuées aux destinataires via l'article de dépense 3/121/648110/99001 (exercice N+1).	4 624,73	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
Total 121		32 054,73	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
2/122/	122 Finances communales						
744540 G	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	271 584,00	245 000,00	270 000,00	270 000,00		
744540/99001 G	<i>Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés</i>	271 584,00	245 000,00	270 000,00	270 000,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	171 929,54	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
748391/99001	<i>TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i> La différence des crédits 2022, 2023 et 2024 par rapport aux années précédentes est due au projet Gravity. Une régularisation de la TVA pour le projet Gravity sera effectuée après clôture du projet (TVA en amont sur financement projet contre TVA en aval des recettes de la vente des appartements) svt entretien avec l'Adm. de l'Enregistrement et de la TVA à Esch. Le dernier appartement étant mis en vente fin 2025 seulement et quelques petits travaux n'étant pas encore effectués et payés, cette régularisation tardera.	171 929,54	200 000,00	200 000,00	200 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/122/	122 Finances communales Le crédit 2026 tient compte de la déclaration annuelle 2025 et des déclarations mensuelles 2026. Le crédit 2025 tient compte de la déclaration annuelle 2024 et des déclarations mensuelles 2025. Le crédit 2024 tient compte de la déclaration annuelle 2023 et des déclarations mensuelles 2024. Les paiements des déclarations avec solde débiteur se font de l'article 3/122/688000/99001.						
	Total 122	443 513,54	445 000,00	470 000,00	470 000,00		
2/123/	123 Recette communale						
748380	Autres remboursements	21 618,80	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
748380/99001	<i>Recettes et dons recueillis lors de diverses actions de bienfaisance organisées par les services communaux</i> Le crédit tient compte des recettes recueillies lors des diverses actions de bienfaisance organisées p.ex. par les maisons relais en vue de faire un don à une association précise. dépense voir art. 3/123/648110/99001	21 618,80	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 123	21 618,80	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
2/124/	124 Ressources humaines						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	1 028 464,87	865 000,00	1 033 000,00	1 058 000,00		
744400/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel (p.ex. stages, apprentis)</i>	185 421,04	115 000,00	158 000,00	158 000,00		
744400/99002 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'occupation de chômeurs de longue durée (EMI)</i>	843 043,83	750 000,00	875 000,00	900 000,00		
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	100 136,03	100 000,00	160 000,00	165 000,00		
748310/99001	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé politique</i>	71 224,63	80 000,00	130 000,00	135 000,00		
748310/99002	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé syndical</i>	4 678,67	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748310/99003	<i>Remboursement du Fonds pour dépenses communales: congé de formation et congé jeunesse</i>	24 232,73	15 000,00	25 000,00	25 000,00		
748380	Autres remboursements	18 818,95	0,00	63 000,00	65 000,00		
748380/99001	<i>Remboursements du congé pour agents sous le statut de travailleurs handicapés</i>	18 818,95	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/124/	124 Ressources humaines						
748380/99002	<i>Remboursement d'une partie des frais de personnel pour l'engagement d'un coordinateur sportif</i> L'article tient compte du remboursement pour les frais salariaux du coordinateur sportif comme suit: remboursement de 80% pendant les années 1 à 3, 70% pour l'année 4 avec une dégression annuelle de 10% jusqu'à une stabilisation à 20% à partir de l'année 9. Convention de mise en œuvre de la Charte, conclue en date du 27 février 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la Ville de Differdange approuvée par le conseil communal en date du 19/3/2025. Charte communale de développement de l'activité physique et des sports, signée en date du 27 février 2025 par la Ville de Differdange basée sur concept-cadre « Létzebuerg lieft Sport » déjà présenté en date du 9 février 2023 par le Ministre des Sports et la Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'accord de coalition 2023-2028 du Gouvernement visant à promouvoir une société saine, active et inclusive par le développement de l'activité physique et des sports.	0,00	0,00	63 000,00	65 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	2 039 528,18	1 950 000,00	2 200 000,00	2 250 000,00		
748392/99001	<i>Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs</i>	2 039 528,18	1 950 000,00	2 200 000,00	2 250 000,00		
748393	Remboursements pour congé politique, sportif, culturel, éducatif et mandats sociaux	16 674,59	10 000,00	15 000,00	15 000,00		
748393/99001	<i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé sportif</i>	607,57	5 000,00	0,00	0,00		
748393/99002	<i>Plus de recette depuis la réforme du congé sportif.</i> <i>Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé de paternité</i>	16 067,02	5 000,00	15 000,00	15 000,00		
Total 124		3 203 622,62	2 925 000,00	3 471 000,00	3 553 000,00		
2/125/	125 Informatique						
748380	Autres remboursements	50 907,96	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
748380/99001	<i>Recettes pour services prestés par le service informatique</i>	50 907,96	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
<i>L'article tient compte de la refacturation de divers services</i>							

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/125/	125 Informatique prestés par le service informatique [Office social, CIGL, Club Kordall Aktiv (anc. Club Senior Prénzebierg)]. La convention concernant la refacturation au CIGL a été approuvée par le conseil communal en date du 17/5/2023.						
	Total 125	50 907,96	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
2/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
	Taxes de chancellerie <i>Taxes de chancellerie - Biergeramt</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 03/12/2008	2 147,00 2 147,00	2 500,00 2 500,00	2 500,00 2 500,00	2 500,00 2 500,00		
2/131/	131 Urbanisme						
	Taxes de chancellerie <i>Taxe de chancellerie : frais d'étude et de publication (commodo / incommodo)</i> Le crédit 2025 tient compte des recettes 2024 et 2025. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 28/07/2006	108 670,00 0,00	126 000,00 16 000,00	167 000,00 57 000,00	143 000,00 33 000,00		
2/132/	Taxes de chancellerie : traitement de dossiers par le Service Technique (taxes de construction, règlements temporaires) Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 19/12/2014, 24/2/2021 et 14/12/2022.	108 670,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Total 131	108 670,00	126 000,00	167 000,00	143 000,00		
132 Bâtiments communaux							

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
708211	Loyers et charges de terrains		104 956,02	108 000,00	107 500,00	108 000,00	
708211/99001	<i>Loyers de terrains communaux svt contrats de bail/conventions en vigueur</i>		98 041,86	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
	Suivant contrats en vigueur:						
	Fonds du Logement: contrat de concession d'un droit de superficie sur la Place des Alliés						
	Proximus (anc. Tango): - installation d'une antenne de mobilophonie à Lasauvage - installation d'une antenne de mobilophonie au Centre Medico - installation d'une antenne de mobilophonie au Rattem - installation d'une antenne de mobilophonoe au toit du parking au Parc des Sports						
	POST Luxembourg: installation d'une antenne de mobilophonie dans la zone Hahneboesch à Niederkorn						
	POST Luxembourg: installation de stations Pack-up à la rue Jeannot Kremer et à la rue Michel Rodange						
	TOTEM/Orange (F): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)						
	SGAMI Zone Est (Ministère de l'Intérieur-France): installation existante d'équipements techniques pour systèmes de radiocommunications sur le terrain situé en France, lieu-dit 'Les Carrières' à Saulnes (terrain acquis svt acte du 11/12/2019)						
	SOTEL Réseau & Cie Secs: servitude irrévocabile pour la pose d'une ligne à haute tension souterraine à double circuit (redevance unique svt convention du 16/03/2022 reçue en date du 09/11/2022 par Me Wagner Jean Joseph)						
	Club des Tireurs Fosse et Skeet: Stand de tir Rodighero (euro symbolique)						
	Edita SA: boîtes de distribution l'Essentiel						
	Modell Truck Frënn asbl: terrain d'entraînement pour modell-trucks (euro symbolique)						
	Collé SA: terrain labourable aménagé en parking 'Lauterbann' (résilié fin 2025 pour revente du terrain à la société en question svt acte notarié n° 7954 du 10/09/2025)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux Enovos: droit de passage parcelle 2071/8204 rue Pierre Gansen pour construction et exploitation d'une centrale solaire sur la parcelle voisine Fonds du Logement: bail emphytéotique (acte n° 61/2003), terrains 'Peschkopp' SERVIOR: parking provisoire écologique Woiwerwisen CFL-Immo: PC8, construction d'un passage supérieur et d'un tronçon de piste cyclable Green Evolution Sàrl: installation d'une éolienne sur une parcelle 'in der Langfuhr' resp. 'Auf Schiltzengrund' à Niederkorn Sudsolar Energy Invest 2 Sàrl: installation de panneaux photovoltaïques sous forme de car-port sur les parkings rue Pierre Gansen et rue Woiwer Des contrats existent également pour différents jardins appartenant à la Commune et qui sont loués à l'euro symbolique. <i>Droit d'emphytéose annuel pour la quote-part terrain des logements revendus dans le cadre du projet Gravity</i> Les redevances annuelles relatives aux 30 actes en question (27,00€ ind. 100 pour l'appartement et la cave resp. 2,73€ ind. 100 pour l'emplacement intérieur, indice de l'ajustement: C1 juin de l'année N-1) sont dues à partir de janvier 2024 au plus tôt. Selon décision cé du 31/01/2024, nous appliquons la nouvelle législation {[redevance de 232€ par appartement x indice de base (svt règle. g.-d. du 13/10/2023) de 855,62] /100 * indice D1 (dernière cote d'application disponible au moment de l'établissement des factures)} comme indiquée dans le plus récent des actes de vente, favorable à tous les acquéreurs.						
708211/99002		6 914,16	8 000,00	7 500,00	8 000,00		
708212	Loyers et charges des bâtiments	1 890 256,53	1 866 500,00	1 672 600,00	1 978 200,00		
708212/99001	<i>Loyers et charges locatives d'immeubles communaux loués à l'ETAT</i> Le crédit 2026 tient compte de la prolongation de la convention avec l'ONA pour l'immeuble KARRO sis au 10 Grand-rue jusque mars 2027. La fluctuation entre les exercices 2024-2025 et 2026 s'explique par un loyer sur 9 mois payés en double en 2024 par l'ETAT pour la Villa Hadir (LPEM) et son redressement sur l'exercice 2025.	1 117 399,27	1 100 000,00	940 000,00	1 100 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/ 708212/99002	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>A partir de 2025, les charges locatives des immeubles communaux loués à l'Etat sont également imputés sur cet article, ci-avant 2/132/708212/99002.</p> <p>Le crédit 2024 tient compte de la résiliation des contrats de bail pour le 5e et le 7e étage de l'immeuble Centre Médico-Social (SNJ et Direction de l'enseignement fondamental), bureaux loués dorénavant à l'Office Social Differdange, ainsi que de l'adaptation du contrat de bail avec le LPEM pour la surface bureaux de la Villa Hadir.</p> <p>Suivant contrats de bail avec l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg en vigueur:</p> <p>Nouvelle Ecole Fousbann, rue John Castegnaro: locaux pour CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF)</p> <p>Villa Hadir, 51 rue Emile Mark: partie entière bureaux pour les besoins du Lycée Privé Emile Metz à partir de la rentrée 2023/2024</p> <p>CID: local pour garde-forestier</p> <p>Centre Marcel Noppeneij, 212 avenue Charlotte: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale (avenant à la convention du 06/11/2015 venant à échéance le 31/10/2025, prolongation jusqu'au 31/12/2026 de la mise à disposition gratuite, approuvée CC 24/09/2025)</p> <p>Karro, 10 Grand-rue: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale ukrainiens (convention du 17/04/2024: 25.161,19 EUR/mois du 01/04/2024 au 31/03/2025 minimum, prolongée jusqu'au 31/03/2026 svt 1er avenant du 01/04/2025 et jusqu'au 31/03/2027 svt 2e avenant soumis au vote CC le 29/10/2025)</p> <p>33 rue de l'Hôpital: ONA / hébergement demandeurs de protection internationale (convention de 09/2025, approuvée CC 24/09/2025: mise à disposition gratuite jusqu'au 31/12/2026 avec reconduction tacite d'année en année)</p> <p>boulevard Emile Krieps: terrain pour aménagement d'un parking provisoire pour les agents de police le long de la voie ferrée à côté de la passerelle et du nouveau bâtiment de police (contrepartie dépense: loyer CFL cf. art. 3/121/611110/99001)</p> <p>Auf der Heid: terrain pour installation station météorologique: Etat du G-D de Luxembourg, Ministère de l'Agriculture</p> <p><i>Charges locatives d'immeubles communaux loués à l'ETAT</i></p>	175 026,49	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/ 708212/99003	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>A partir de 2025, les charges locatives des immeubles communaux loués à l'ETAT sont comptabilisées sur l'article 2/132/708212/99001 ensemble avec les loyers y relatifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) dans nouvelle école Fousbann. - LPEM Lycée Technique Emile Metz: Villa Hadir, 51 rue Emile Mark. - ONA: Noppeney, Klenge Casino et Karro <p><i>Loyers et charges locatives d'immeubles communaux svt contrats de bail en vigueur (sauf restaurants, brasseries ou hôtellerie)</i></p> <p>L'augmentation entre les exercices 2025 et 2026 s'explique en majeure partie par la location des studios équipés du Petit Casino à la société '77 Construction' dans le cadre d'une mission internationale de l'OTAN.</p> <p>L'augmentation entre les exercices 2024 et 2025 s'explique en majeure partie par le loyer IKIDS (anc. Crocus Quest) à partir d'août 2024 pour les anciens locaux "Glauden", la location des bureaux dans la Résidence Lara à Me Stéphanie Guérisse qui assume entre autres le rôle d'avocat communal aux besoins de la population et la reprise des 3e et 4e étage du Centre Médico par l'Office Social (ci-avant loués à l'Etat),</p> <p>Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:</p> <p>Local Malané, 5 rue du Parc de Gerlache: contrat de bail avec EI Beauty Sàrl-S (sous-location)</p> <p>Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019), local de commerce: contrat avec Happy Party</p> <p>14 Michel Rodange (acq. 20/07/2016): local de commerce (pas loué pour l'instant, provisoirement mis à disposition des Agents Municipaux)</p> <p>Local Calderone, 10 Liberté: contrat avec Moudestär (sous-location)</p> <p>Local Glauden, 13-17 Liberté: contrat avec IKIDS Sàrl (anc. CROCUS Quest Games Sàrl) (sous-location)</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 46m2 au rez-de-chaussée: contrat de bail avec Mme Natalia Havasreti</p>	597 830,77	710 000,00	731 000,00	875 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 25m² au rez-de-chaussée: contrat de bail avec Nineteen 91 Sàrl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: surface de +/- 27m² au 1er étage: contrat de bail avec Laboratoire C2L Sàrl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec TNT Territoire Naturel Transfrontalier asbl</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: contrat de bail avec M. Gilbert Pregno</p> <p>Markenhaus, 7 Liberté: bureau au 1er étage: libre actuellement</p> <p>SIKOR: bureaux loués à l'AIS Kordall (1 rue de la Chapelle - déménagement du 3 vers le 1 rue de la Chapelle effectué fin août 2025, nouveau contrat de bail daté au 15 octobre 2025)</p> <p>POST Luxembourg (installation de stations de télécommunication mobile): Parking Parc des Sports rue Jeannot Kremer, dernier étage; école Fousbann, cave n° 2; école des filles Niederkorn, cave n° 1.</p> <p>Bâtiment BIL, 16 Liberté (acq. 21/09/2018): emplacement bancomat, contrat de bail avec la Banque Internationale de Luxembourg</p> <p>41 avenue Charlotte: contrat de mise à disposition avec l'Office Social Differdange (logements de personnes en détresse sociale)</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 6e étage, contrat de bail avec la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 5e étage, quatre bureaux d'une surface totale de 56,88m², contrat de bail avec arcus asbl</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 4e étage et salle de réunion au 7e étage: contrat de bail avec l'Office Social pour les besoins des agents régionaux d'inclusion sociale ARIS</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: 3e étage, 1er étage et salle de réunion au 7e étage: contrat de bail avec l'Office Social Differdange</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: r-d-ch, Internetstuff, mise à disposition de Youth & Work svt conventions des 28/02/2024 et 25/10/2025</p> <p>Centre Médico, 23 Grand-rue: salle de formation au r-d-ch et salle de réunion au 2e étage, mise à disposition du Code Club</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>(un des 5 projets retenus pour le budget participatif 3/230/648800/99001 et 2/230/744710/99002) en présence d'un membre du Département du Vivre ensemble</p> <p>Résidence Lara, 13 Grand-rue: r-d-ch + 1 emplacement, contrat de bail avec Me Stéphanie Guérisse</p> <p>33 rue de l'Hôpital: 3 garages pour stockage, Okkasiounsbuttik, contrat de mise à disposition avec CIGL Differdange</p> <p>rue Victor Hugo: garage pour stockage, Velosbuttik, contrat de mise à disposition avec CIGL Differdange</p> <p>4 avenue Charlotte (acq. 18/04/2018): local de commerce, Velosbuttik, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>18 avenue Charlotte (acq. 27/12/2017): local de commerce, Butzebuttik, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange (acq./éch. 12/07/2017): local de commerce, Diffwäsch, contrat de bail avec CIGL Differdange</p> <p>Résidence del Parco, 27-29 rue Michel Rodange (acq./éch. 12/07/2017): local de commerce, contrat de bail avec Club Kordall Aktiv (anc. Club Senior Prénzebierg) asbl</p> <p>Résidence Reggio, 2-6 Terrasses de la Ville: local de commerce (acq. 06/07/2011), contrat de bail avec M. Baptista Couceiro Rui Fernando (Workzone, Home Construction, Luso Gestion et Lusocars), résilié de commun accord au 31/10/2025</p> <p>Villa Parc Edmond Dune: maison-relais, loyer refacturé au service enfance (cf art. 3/242/611120/99001)</p> <p>Miami University, Impasse du Château: Château: contrat de bail avec la Miami University (sous-location)</p> <p>Miami University, Gravity, 40 rue Emile Mark: 2 triplex meublés au 16e étage: contrat de mise à disposition avec la Miami University</p> <p>50 avenue du Parc des Sports: Erbbaurechtsvertrag avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg</p> <p>Maison des Jeunes Fousbann: installation photovoltaïque, convention avec TM EnerCoop</p> <p>Sudenergie SA: diverses conventions pour installations photovoltaïques sur toitures de bâtiments communaux (Kornascht,</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/ 708212/99004	<p>132 Bâtiments communaux</p> <p>Ecole Mathendahl, Ecole Fousbann, Ecole um Bock, Hall O, Centre sportif John Scheuren, Aquasud, nouveau CID, nouvelle annexe Hôtel de Ville)</p> <p>37 rue Asca Rampini, crèche Topolino: charges locatives svt contrat de mise à disposition gratuite à APEMH</p> <p>rue du Chemin de Fer, parcelle 99/8852 (acq. 13/01/2023): garage n° 6, contrat de bail avec la Rôtisserie Gaspar</p> <p>rue du Chemin de Fer, parcelle 99/8853 (acq. 13/01/2023): garage n° 7, contrat de bail avec Danaia Fernandes José</p> <p>88a rue Principale, Lasauvage: convention de mise à disposition avec l'asbl Black Wolves MC pour les lieux (bureau, salle de séjour avec cuisine équipée et installations sanitaires) au rez-de-chaussée</p> <p>88 rue Principale, Lasauvage: Jugendhaus (1er étage)</p> <p>Petit Casino (uniquement les studios équipés): contrat de mise à disposition avec la société '77 Construction' dans le cadre d'une mission internationale de l'OTAN.</p> <p>Divers ateliers d'artistes: contrats de bail en vigueur</p> <p>Conventions avec Munhowen SA relatives aux halls sportifs et culturels (Hall'O, Sportfabrik et Hall sportif campus scolaire Niederkorn)</p> <p>Loyers et charges locatives des surfaces non-habитables au Gravity</p> <p>La différence entre le budget 2025 et le budget rectifié 2025 est dû à la non-réalisation d'un contrat de bail avec le Reha-Zenter pour 2 appartements avec équipements spéciaux. Une nouvelle publication est lancée fin 2025.</p> <p>Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 rue Emile Mark: Gravity tour B, salle au 14e étage et terrasse en toiture avec serre, contrat de bail avec Gravity-Bellevue asbl (250.-€/mois à partir de janvier 2026, 50% de janvier à décembre 2025 svt décision cé du 08/03/2024) <p>cf. art. 2/612/708212/99003 pour les loyers et charges locatives des logements à loyer abordable, art. 2/611/708212/99002 pour les loyers et charges locatives des logements au prix du marché (2 triplex mis à disposition de la Miami University) et pour les charges locatives des 50 studios co-living ainsi que l'art. 1/259/251000/20003 pour le loyer unique y relatif encaissé en 2023</p>	0,00	56 500,00	1 600,00	3 200,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/132/	132 Bâtiments communaux						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
748350/99001	Remboursement de dégâts causés par des tiers	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Avant l'exercice 2025, cette recette figurait à l'article 2/180/748350/99001 (la fonction 132 est plus appropriée).						
	Total 132	1 995 212,55	2 034 500,00	1 840 100,00	2 146 200,00		
2/134/	134 Ecologie						
748380	Autres remboursements	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748380/99001	Service écologique - remboursements divers	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	p.ex. Ecobatteries, Nova Naturstrom.						
	Total 134	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	1 097 715,50	1 110 000,00	1 143 000,00	1 145 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	1 097 715,50	1 110 000,00	1 143 000,00	1 145 000,00		
	Taux:						
	A: 250 % propriétés agricoles						
	B1: 750 % constructions industrielles et commerciales						
	B2: 250 % constructions à usages mixtes						
	B3: 250 % constructions à autres usages						
	B4: 250 % maisons unifamiliales, maison de rapport						
	B5: 250 % immeubles non bâties autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation						
	B6: 600 % terrains à bâtir à des fins d'habitations (à partir du 01/01/2017 - séance du conseil communal du 5/10/2016)						
	Le taux est fixé chaque année lors d'une séance du conseil communal en automne.						
707120	Impôt commercial	2 938 322,41	2 577 704,00	3 249 784,58	3 302 674,38		
707120/99001	Impôt commercial (ICC)	2 938 322,41	2 577 704,00	3 249 784,58	3 302 674,38		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées) Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets. Application base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350 % voté chaque année lors d'une des séances du conseil communal en automne. Seul le produit de l'ICC directement affecté à la commune peut être mis en recette au présent article.						
707140	Taxe sur les chiens	85 400,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
707140/99001	<i>Taxe sur les chiens</i>	85 400,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
744560 G	Fonds de dotation globale des communes <i>Fonds de dotation globale des communes (FDGC)</i> Estimation suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question. Plan de paiement annuel: tranches à recevoir en janvier, mars, avril, juin, juillet, septembre, décembre et solde début exercice suivant.	132 096 222,86	132 438 040,00	135 662 820,87	141 607 150,90		
744560/99001 G		132 096 222,86	132 438 040,00	135 662 820,87	141 607 150,90		
748210 G	Fonds pour dépenses communales <i>Restitution fonds de péréquation conjoncturelle</i> Suivant circulaire ministérielle n°2025-031, le projet de loi n°8408 a été adopté par la Chambre des Députés en date du 30 avril 2025. Le montant de 4.377.103,21 a été reçu en date du 26/6/2025. Procédure législative en cours (PL n°8408) suivant circulaire budgétaire n° 2024-071 du 17/10/2024: abolition du fonds communal de péréquation conjoncturelle afin de restituer aux communes les avoirs y consignés depuis 1967.	0,00	4 377 000,00	4 377 103,21	0,00		
748210/99001 G		0,00	4 377 000,00	4 377 103,21	0,00		
	Total 170	136 217 660,77	140 592 744,00	144 522 708,66	146 144 825,28		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
744710 G	Subventions d'exploitation	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
744710/99001 G	<i>Subvention de l'Etat (MIESR) pour l'exploitation de la Miami University</i>	207 000,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00		
	svt convention bi-annuelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche						
746000	Indemnités d'assurance touchées	57 658,99	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
746000/99001	<i>Remboursement par les compagnies d'assurance</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
746000/99002	<i>Assurance vie - remboursement par le personnel communal</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
746000/99003	<i>Remb. par les compagnies d'assurances – sinistres</i>	57 658,99	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	56 768,12	6 000,00	3 500,00	3 500,00		
748350/99001	<i>Remboursement de frais pour dégâts causés</i>	54 818,12	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2025, cette recette figure à l'article 2/132/748350/99001.						
748350/99002	<i>Remboursement de dégâts causés par des tiers pour perte ou non-retour de clés digitales et caution pour remise de clés</i>	1 950,00	6 000,00	3 500,00	3 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 24/02/2021						
748380	Autres remboursements	36 450,53	52 000,00	52 000,00	52 000,00		
748380/99001	<i>Recettes et remboursements divers</i>	36 300,53	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
748380/99003	<i>Ventes diverses</i>	150,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	291 271,15	125 000,00	380 000,00	75 000,00		
755210/99001	<i>Intérêts sur compte courant</i>	291 271,15	125 000,00	380 000,00	75 000,00		
	Le crédit tient compte des intérêts créditeurs du compte CCRA (préfinancement bâtiment police).						
755300	Intérêts sur créances commerciales	4 096,74	3 700,00	3 300,00	3 500,00		
755300/99001	<i>Intérêts et frais de retards</i>	4 096,74	3 700,00	3 300,00	3 500,00		
811100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
811100/99001	<i>Reprise sur Fonds de réserve budgétaire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	2026:						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers Le recours au fonds de réserve budgétaire inscrit pour l'exercice 2026 à l'article 3/180/801100/99001 se fera moyennant une décision du conseil communal pour alimenter le présent article de recette. La dépense projetée sera ensuite comptabilisée sur un article extraordinaire approprié. 2022: Recours au fonds de réserve budgétaire alimenté de 3 x 1.000.000 euros au cours des exercices 2018-2019-2020 (voir article 3/180/801100/99001). Total 180			653 245,53	448 700,00	700 800,00	396 000,00
	Total général 1			142 785 318,28	146 709 444,00	151 309 108,66	152 990 525,28
2/223/	2 Protection sociale 223 Repas sur roues						
706040	Services de transport		0,00	150 000,00	140 000,00	155 000,00	
706040/99001	<i>Repas sur roues - refacturation des frais de transport</i> Crédit 2026: augmentation du tarif de livraison à 6,42 € à partir du 1/1/2026 svt courrier Servior du 29/08/2025 approuvée CC 24/09/2025. Crédit 2025: Nouvel article créé pour la refacturation des frais de transport (dépense voir article 3/223/612140/99001). Avant 2025 ce montant était comptabilisé sur l'article 2/223/706060/99001 ensemble avec les coûts des repas (dépense voir article 3/223/612150/99001). Le tarif de 5,82 € par livraison a été voté par le conseil communal en date du 17/04/2024 et approuvé par le ministère.		0,00	150 000,00	140 000,00	155 000,00	
706060	Services de restauration (sans encadrement)		420 334,00	370 000,00	350 000,00	380 000,00	
706060/99001	<i>Repas sur roues - revente des repas</i> Crédit 2026: augmentation du tarif par repas à 13,96 € à partir du 1/1/2026 svt courrier Servior du 29/08/2025 approuvée CC 24/09/2025. Crédit 2025: - à partir de l'exercice 2025 la refacturation des frais de livraison est comptabilisée sur le nouvel article 2/223/706040/99001 (dépense voir article 3/223/612140/99001)		420 334,00	370 000,00	350 000,00	380 000,00	

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues Crédit 2024: - une adaptation du tarif à 18,76 euros (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) a été votée par le conseil communal en date du 17/4/2024 et approuvée par le ministère suite aux dernières hausses de prix au 1/9/2023 annoncées par courrier en date du 11/9/2023 (après 4 hausses non transposées sur les tarifs applicables pour les clients depuis le 01/01/2022). (dépense voir article 3/223/612150/99001)						
	Total 223	420 334,00	520 000,00	490 000,00	535 000,00		
2/229/	229 Autre Troisième âge						
706040	Services de transport	6 492,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706040/99001	<i>Ruffbus Dinola - recettes pour transport de personnes du 3e âge</i> Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix voté en séance du conseil communal du 27/9/2023 (carte annuelle 60 €) et du 22/09/2021 (Ruffbus "Dinola" 2 € prix par trajet). Dépense voir article 3/229/616000/99001.	6 492,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706090	Activités de loisirs	12 737,30	0,00	0,00	0,00		
706090/99001	<i>Services sociaux au profit des personnes âgées - recettes et remboursements divers</i> Le crédit tient compte des décomptes du Club Kordall Aktiv (anc. Club Senior Prénzebierg). 2025: décompte 2025 à comptabiliser sur 2025 (paiement printemps 2026) 2024: décomptes des exercices 2023 (5.578,97 €) et 2024 (7.158,33)	12 737,30	0,00	0,00	0,00		
748110	Sponsoring	720,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
748110/99001	<i>Festivités et activités de loisirs pour personnes âgées - recettes et remboursements</i> Le crédit tient compte des recettes des évènements comme le Seniorefuesbal et En Dag wéi fréier. Dépense voir art. 3/229/648800/99001, à partir de l'exercice 2021 l'article est fusionné avec l'article 3/229/615241/99002	720,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
748380	Autres remboursements	18 216,90	22 000,00	16 000,00	20 000,00		
748380/99001	<i>Remboursement dans le cadre du service d'aides aux personnes vulnérables</i>	18 216,90	22 000,00	16 000,00	20 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/229/	229 Autre Troisième âge Collaboration avec le CIGL pour achats supermarché et service de nettoyage/recyclage. Pour le service supermarché, prix d'achat refacturé aux clients. Frais de service/transport du CIGL en charge de la commune. Pour le service nettoyage/recyclage, les frais sont intégralement refacturés aux clients. Article géré par le Service Senior Plus. article de dépense voir 3/229/648310/99001						
	Total 229	38 166,20	36 000,00	30 000,00	34 000,00		
2/230/	230 Egalité des chances						
706100	Services de consultance	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
706100/99001	<i>Egalité des chances - recettes diverses</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	L'article tient compte de diverses recettes pour des évènements organisés dans le cadre des activités du service à l'égalité des chances.						
744710 G	Subventions d'exploitation	38 000,00	38 000,00	44 540,00	38 500,00		
744710/99001 G	<i>Subvention de l'Etat - Pacte Vivre-ensemble interculturel</i>	38 000,00	38 000,00	44 540,00	38 500,00		
	Le crédit 2025 tient également compte du soutien financier de 6.000 € alloué par la Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil dans le cadre du projet "Seniorenfreundliche Gemeinden - communes amies des seniors".						
	Pacte communal du vivre-ensemble du 27/3/2024 (vote CC 10/7/2024) et avenant du 19/8/2024 (vote CC 27/9/2024):						
	- 30.000 € subvention coordinateur du pacte						
	- 8.000 € mise en oeuvre du pacte						
	- 5 € subvention annuelle pour chaque résident de la commune et chaque travailleur transfrontalier avec lieu de travail dans la commune et qui est adhérent au Biergerpakt au 31 décembre.						
	La subvention est allouée sur demande (soumission de décompte) à partir de 2025.						
	voir également articles de dépenses 3/230/648800/99002 et 3/230/648800/99007						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/230/	230 Egalité des chances						
	Total 230	38 000,00	40 500,00	47 040,00	41 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
706170	Services d'encadrement	148 249,98	145 000,00	168 000,00	177 000,00		
706170/99001	<i>Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs au foyer du jour Kornascht</i>	121 899,55	120 000,00	130 000,00	135 000,00		
	La gratuité partielle des repas et de l'accueil depuis la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés et pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour le Kornascht ne change donc pas.						
706170/99003	<i>Crèches et foyers du jour - participation financière des parents/tuteurs à la Béschcrèche</i>	26 350,43	25 000,00	38 000,00	42 000,00		
	La gratuité partielle des repas et de l'accueil depuis la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés et pendant les périodes scolaires -> la participation parentale pour la Béschcrèche ne change donc pas.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	2 919 017,00	2 900 000,00	3 050 000,00	3 050 000,00		
744611/99001 G	<i>Crèches et foyers du jour - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du foyer du jour Kornascht et de la Béschcrèche</i>	2 919 017,00	2 900 000,00	3 050 000,00	3 050 000,00		
	Remboursement par l'Etat de 100% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.						
	Total 241	3 067 266,98	3 045 000,00	3 218 000,00	3 227 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
706170	Services d'encadrement	551 408,98	565 000,00	590 000,00	598 000,00		
706170/99001	<i>Maisons Relais - participation financière des parents/tuteurs</i>	551 408,98	565 000,00	590 000,00	598 000,00		
	L'article tient également compte de la refacturation de repas à divers autres intervenants (p.ex. CDI, CTSA).						
	La gratuité partielle des repas et de l'accueil depuis la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés et pendant les périodes scolaires. La prestation devenue gratuite est prise en charge via participation étatique lors du						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires décompte. Suivant délibération du conseil communal fixant les divers tarifs pour les Maisons Relais, conformément à la législation en vigueur concernant le chèque-service accueil.						
744611 G 744611/99001 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général <i>Maisons Relais - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement</i> La gratuité partielle des repas et de l'accueil depuis la rentrée 2022/2023 compte uniquement pour les enfants scolarisés et pendant les périodes scolaires. La prestation devenue gratuite est prise en charge via participation étatique lors du décompte. Remboursement par l'Etat de 75% du déficit, sous réserve d'acceptation, suivant convention avec le ministère.	16 621 299,06 16 621 299,06	15 500 000,00 15 500 000,00	17 500 000,00 17 500 000,00	19 000 000,00 19 000 000,00		
	Total 242	17 172 708,04	16 065 000,00	18 090 000,00	19 598 000,00		
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
708212 708212/99001	Loyers et charges des bâtiments <i>Charges locatives facturées à la maison des jeunes qui occupe un bâtiment de la commune</i> Charges locatives facturées/refacturées à la maison des jeunes 'Jugendtreff': 210 avenue de la Liberté (svt dcptes chges Fonds du Logement). En attente du décompte 2023, dont l'assemblée générale de la copropriété n'a pas encore eu lieu, ainsi que du décompte 2024.	0,00 0,00	4 000,00 4 000,00	4 000,00 4 000,00	4 000,00 4 000,00		
748380 748380/99001	Autres remboursements <i>Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - remboursement du solde du subside communal</i> Le crédit 2026 tient compte du décompte 2024: Maison de Jeunes 13.099,30 € et Outreach 5.659,18 € Le crédit 2025 tient compte du décompte 2023: Maison de Jeunes 10.735,30 € et Outreach 7.718,71 €	40 217,85 40 217,85	18 454,01 18 454,01	18 454,01 18 454,01	18 758,48 18 758,48		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes Le crédit 2024 tient compte du décompte 2022: Maison de Jeunes 29.094,65 € et Outreach 11.123,21 € Remboursement du solde du subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multiservices pour jeunes de Differdange (Maison de Jeunes) et du service Outreach Youthwork. Dépense voir article 3/259/648110/99001.						
	Total 253	40 217,85	22 454,01	22 454,01	22 758,48		
2/259/	259 Autre Jeunesse						
706100	Services de consultance	0,00	10 000,00	23 000,00	47 500,00		
706100/99001	<i>Service Jeunesse - recettes diverses</i>	0,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
706100/99002	<i>Anima Team - remboursement des frais</i>	0,00	5 000,00	18 000,00	25 000,00		
	Refacturation suivant commande pour prestation de services externes à la commune. Suivant conventions à conclure avec les adolescents pour prestations lors de divers évènements (14€/heure/animateur suivant adaptation au règlement des taxes et tarifs en séance du 18/12/2024). Dépense voir article 3/259/648800/99008						
706100/99003	<i>Recettes Wave Festival</i>	0,00	0,00	2 500,00	20 000,00		
	Nouvel article créé pour le budget rectifié de l'exercice 2025. A partir de 2026, les dépenses y relatives seront comptabilisées également sur un nouvel article: 3/259/648800/99011.						
708212	Loyers et charges des bâtiments	220 654,29	230 000,00	420 000,00	225 000,00		
708212/99001	<i>Recettes pour location de logements à des jeunes et logements encadrés (Jugendwunnen)</i>	220 654,29	230 000,00	420 000,00	225 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte des loyers mensuels 2026 et de la refacturation interne des charges locatives à partir de 09/2025. Convention services pour jeunes signée en date du 30/10/2025 avec le Ministère de l'Education et soumis au vote du conseil communal en date du 3/12/2025.						
	La convention avec la Croix-Rouge est résiliée au 31/08/2025. Les logements seront gérés par les services de la Commune même. A partir de septembre 2025, les loyers seront donc comptabilisés						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse mensuellement. Le crédit 2025 tient donc exceptionnellement compte des recettes de loyer 2024 par la Croix-Rouge (175.793,45 €) et du décompte charges 2024 (36.676,61 €), de la prévision de loyers 2025 [janvier-août (+/-117.000.- €) à recevoir par la Croix-Rouge, septembre-décembre (+/- 59.000.- €) facturés mensuellement par le service-client] et du décompte charges 01-08 2025 (+/- 35.000.- €). Le crédit 2024 tenait compte des recettes de loyer 2023 et des charges locatives de 2024. Le crédit annuel tenait compte des loyers de l'exercice précédent (début location février 2020) pour 26 studios et 12 logements encadrés pour jeunes (Jugendwunnen um Arboria) dans le bâtiment Sequoia au Plateau du Funiculaire suivant convention d'exploitation conclue avec la Croix-Rouge (signée le 15/11/2018, approuvée CC 05/12/2018) ainsi que des refacturations de charges locatives (eau et canalisation, contrats d'entretien, internet et TV) svt décompte Croix-Rouge. voir également article de dépense 3/259/648800/99004 pour contrepartie contrat de gestion						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	338 587,79	198 000,00	170 000,00	187 000,00		
744400/99002 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'emploi de jeunes chômeurs (CAE)</i>	338 587,79	198 000,00	170 000,00	187 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	79 000,00	275 500,00		
744611/99001 G	<i>Logements pour jeunes et logements encadrés (Jugendwunnen) - participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement</i>	0,00	0,00	79 000,00	275 500,00		
	Total 259	559 242,08	438 000,00	692 000,00	735 000,00		
2/261/	261 Aides aux sinistrés						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/261/ 748380 748380/99001	261 Aides aux sinistrés						
	Autres remboursements	0,00	25 000,00	118 000,00	118 000,00		
	Aides aux sinistrés / remboursement de frais	0,00	25 000,00	118 000,00	118 000,00		
	Dépenses voir article 3/261/648320/99001.						
2/263/ 748380 748380/99001	263 Aides aux nécessiteux						
	Autres remboursements	773 372,01	585 000,00	525 000,00	450 000,00		
	Département social / remboursement des salaires payés au personnel communal détaché auprès de l'Etablissement public Office Social	773 372,01	585 000,00	525 000,00	450 000,00		
	Avec la mise en oeuvre de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale (Etablissement Public Office Social Differdange) avec effet au 1er janvier 2011, le personnel communal travaillant pour ledit établissement y est détaché. Les frais y relatifs sont remboursés suivant facture à établir par l'Administration communale de Differdange.						
2/264/ 748380 748380/99001	264 Aides au réemploi						
	Autres remboursements	19 127,08	0,00	0,00	0,00		
	CIGL - Remboursement du solde du subside communal	19 127,08	0,00	0,00	0,00		
	Dépense voir article 3/264/622000/99001 suivant convention en vigueur.						
	Total 263	773 372,01	585 000,00	525 000,00	450 000,00		
	Total 264	19 127,08	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	22 128 434,24	20 776 954,01	23 232 494,01	24 760 758,48		
2/319/	3 Ordre et sécurité publics						
	319 Autres Services d'ordre						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/319/	319 Autres Services d'ordre						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
748380/99001	<i>Remboursement par l'État des frais éventuels de maintenance du bâtiment de la Police grand-ducale</i>	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	Remboursement par l'État des frais éventuels de maintenance du bâtiment de la Police grand-ducale. Dépense voir Article budgétaire 3/319/608121/99001						
	Total 319	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	Total général 3	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	8 632,82	8 800,00	8 800,00	9 000,00		
708211/99001	<i>Fermage / location de terres agricoles</i>	8 632,82	8 800,00	8 800,00	9 000,00		
	Suivant contrats en vigueur:						
	Bremenschleiden, Niederkorn A 1919/7535, 12 ares: Zoller Marcel, installation d'une colonie d'abeilles						
	Vor Weissengruben, Niederkorn A 1337/7247, 111,54 ares: Tockert Claude, convention SICONA-Ouest						
	Bei Koufeld, Niederkorn A 2627/7543, 100 ares: Pelt-Mangen Jeannette						
	Tinnesgruendchen, Niederkorn A 1212/3193, 1216/6962, 1220, 1221, 1223/2518, 478,1 ares, dont 422,60 labourables et 55,50 couverts d'une végétation protégée: Tempels Guy						
	Im Maigrund, Niederkorn A 794/6025, 182 m2: Barbaro Antonio/Panetta Nico, jardin						
	Rue des Vignes, F-Saulnes AC 1-2-4-5-6-7-8-36-40-41-42-43-45-46-55-63, 53,78 ha: SCEA de la Quarelle						
	Total 411	8 632,82	8 800,00	8 800,00	9 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	9 134,47	20 000,00	12 000,00	12 000,00		
702200/99001	Vente de bois et participation aux frais de façonnage	9 134,47	20 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Le crédit tient compte du règlement des taxes, tarifs et prix de la Ville ainsi que du taux TVA à appliquer.						
	Total 412	9 134,47	20 000,00	12 000,00	12 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	17 882,13	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
708211/99001	Location de la chasse	17 882,13	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 413	17 882,13	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	Remboursement de la part de SUDENERGIE (Sudgaz) suivant décompte annuel	0,00	0,00	0,00	0,00		
752000	Revenus des immobilisations financières	260 310,00	260 000,00	235 000,00	235 000,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz SUDENERGIE (Sudgaz)	260 310,00	260 000,00	235 000,00	235 000,00		
	Total 422	260 310,00	260 000,00	235 000,00	235 000,00		
2/423/	423 Cogénération						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	443 536,97	420 000,00	420 000,00	450 000,00		
702300/99001	Vente de chaleur	443 536,97	420 000,00	420 000,00	450 000,00		
	Remboursement des frais de chauffage svt contrats de chaleur établis entre la Commune et les bénéficiaires. Centrales de chauffage: Aquasud, Presbytère, Peschkopp, Lunex, Université de Luxembourg (logements étudiants 21 rue Prince Henri) et ONA (Noppeneij).						
	Total 423	443 536,97	420 000,00	420 000,00	450 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	369 771,96	574 000,00	587 411,61	566 000,00		
702300/99001	<i>Vente d'électricité - centrale de cogénération</i>	353 856,21	550 000,00	550 000,00	550 000,00		
	Recettes de la part de la société Enovos concernant la production d'électricité (centrale de cogénération au Hall Sportif Oberkorn, cave) ainsi que pour les pointes de consommation d'électricité de la centrale de cogénération. Production électrique: 4.000.000 kWh *0.10e/kWh Pointe électrique 832 kW: 160.000.-€ TVA 8%						
702300/99002	<i>Dépenses -> voir article 3/000/608114/99100.</i>						
702300/99003	<i>Vente d'électricité - panneaux photovoltaïques</i>	15 915,75	24 000,00	24 000,00	16 000,00		
	<i>Vente d'électricité - refacturations</i>	0,00	0,00	13 411,61	0,00		
	Le crédit 2025 tient compte de refacturations de consommation électrique facturée erronément à la commune après reprise des contrats de fourniture d'énergie d'Enovos par Sudénergie.						
	Total 425	369 771,96	574 000,00	587 411,61	566 000,00		
2/430/	430 Tourisme						
706170	Services d'encadrement	3 468,57	5 000,00	12 500,00	12 500,00		
706170/99001	<i>Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par personnes privées</i>	3 468,57	5 000,00	12 500,00	12 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021						
707280	Autres taxes	421,20	500,00	500,00	500,00		
707280/99001	<i>Tourisme - recettes diverses</i>	421,20	500,00	500,00	500,00		
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	20 565,60	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
744611/99002 C	<i>Auberge « An der Schoul » Lasauvage - recettes pour séjours par Communes</i>	20 565,60	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 430	24 455,37	30 500,00	38 000,00	38 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	75 239,37	130 000,00	85 000,00	85 000,00		
702300/99001	<i>Frais d'électricité Diffbus - refacturations</i>	75 239,37	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
702300/99002	<i>Recettes sur bornes électriques installées sur la voie publique</i>	0,00	50 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Estimation des recettes basées sur la réalisation d'infrastructures de recharge en matière de mobilité électrique par une société externe (-> appel à projets étatiques).						
706040	Services de transport	4 526,88	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
706040/99001	<i>Ventes de titres de transport "Night Rider"</i>	4 526,88	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	« Night Card Differdange » pour les personnes âgées de 16 à 26 ans inclus: 25 €						
	« Night Card Differdange » pour les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 27 ans: 100 € (suivant délibération du conseil communal du 19/12/2014).						
	Dépenses pour projet Nightrider, voir article du plan communal jeunesse 3/259/648800/99001.						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	47 046,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
744118/99003 G	<i>Projet "Nightrider" / subvention de l'Etat</i>	47 046,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	À partir de l'exercice 2025, le Pro-Sud ne figurera plus comme intermédiaire/gestionnaire dans le cadre de la convention Nightrider.						
	Total 441	126 812,25	185 000,00	140 000,00	140 000,00		
2/460/	460 Industries extractives et manufacturières, construction						
707230	Taxes liées à l'environnement	901 591,16	900 000,00	900 000,00	900 000,00		
707230/99001	<i>Recettes liées à l'environnement: déchets inertes</i>	901 591,16	900 000,00	900 000,00	900 000,00		
	Recettes provenant de la part des gestionnaires des décharges: - Aleweier (Cloos SA), dont 50% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange.						
	Indemnisation: 50% de 1,0 €/tonne suivant convention signée le 12/2/2021 et approuvée par le conseil communal en date du						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/460/	460 Industries extractives et manufacturières, construction 24/2/2021. Avenant signé en date du 24/4/2023 dûment approuvé par le conseil communal en date du 17/5/2023: 1,54 euros ttc par tonne (compensation minimale) à répartir à part égales (50%) entre les communes de Sanem et Differdange -> 0,77 euros/tonne à partir du 1/4/2023. Le prix se compose dorénavant d'une part fixe de 1,10 euros et d'une part variable actuellement fixée à 0,44 euros (s'adapte lors d'une hausse du prix de vente Cloos). - Gadderscheier (Recysan SA), dont 5% sont situés sur le terrain de la Ville de Differdange. Indemnisation: 5% de 0,5 €/tonne suivant convention signée le 19/12/2015 et approuvée par le conseil communal en date du 22/4/2015 (vingt ans).						
	Total 460	901 591,16	900 000,00	900 000,00	900 000,00		
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708215	Loyers et charges d'infrastructures	46 942,90	50 000,00	52 000,00	55 000,00		
708215/99001	ZA communale Hahneboesch / loyer annuel de la part des entreprises pour travaux d'entretien	46 942,90	50 000,00	52 000,00	55 000,00		
	Total 470	46 942,90	50 000,00	52 000,00	55 000,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
707210/99001	Droits de place Food Truck	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tarifs suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur. (300€ par emplacement pour 1 jour/semaine pendant 6 mois; vote conseil du 17/4/2024)						
707250	Taxes de chancellerie	13 170,90	13 500,00	13 500,00	13 500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches	12 380,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250/99002	<i>Taxes de chancellerie : jeux et amusements publics</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 18/10/2006	790,90	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
708212	Loyers et charges des bâtiments	243 981,86	303 000,00	281 000,00	278 000,00		
708212/99001	<i>Loyers de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur</i> Suivant contrats de bail en vigueur: La différence entre le crédit rectifié 2025 et le crédit 2026 s'explique par le nouveau contrat pour la surface des anciens bureaux Technoconsult sur la Place du Marché. La différence entre le crédit 2025 et le crédit rectifié 2025 s'explique par la fermeture du restaurant Gaia (Maison Krieps) à partir de 08/2025. La différence entre le crédit 2024 et le crédit 2025 s'explique par la location des 3 maisons adjacentes au gîte Lasauvage et le nouveau contrat pour la Maison Moderne. Villa Hadir, 51 rue Emile Mark, r-d-ch.: Munhowen S.A. Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte, r-d-ch.: Brasserie Chez Amado, Amado Sàrl Presbytère, 1 rue de la Crosnière: SCL Sàrl Maison Krieps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: Gaïa Sud Sàrl en faillite, restaurant fermé à partir de 08/2025 Maison Moderne, 30 avenue de la Liberté: Le M-Tiss café culturel anciens bureaux Technoconsult, 10 Place du Marché, r-d-ch.: Gondola Junior Sàrl-S, gelateria, ouverture prévisible en printemps 2026 Gîte Lasauvage, 82 Place Saintignon: Simpleviu Sàrl (contrat avec l'ORT) 83-85 Place Saintignon: Simpleviu Sàrl Les charges locatives (Villa Hadir, Chez Amado, Gaïa Sud, Le M-Tiss café culturel et Gondola Junior) figurent à l'article 2/492/708212/99002. Les charges locatives du gîte et des maisons adjacentes sont payées par l'exploitant aux fournisseurs	197 712,09	270 000,00	240 000,00	253 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café directement. Les recettes pour les contrats de bail des surfaces gastronomiques au 1535° Creative Hub (loyer et charges) figurent à l'article 2/493/708212/99001 (Brasserie Schräinerei, Kesselbetrieb). 708212/99002 <i>Charges locatives de bâtiments communaux à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie svt contrats de bail/conventions en vigueur</i> Suivant contrats de bail en vigueur: La différence entre le crédit 2025 et le crédit 2026 s'explique par la fermeture du restaurant Gaia (Maison Krieps) à partir de 08/2025. Villa Hadir, 51 rue Emile Mark, r-d-ch.: Munhowen S.A. Centre culturel régional Aalt Stadhaus, 38 avenue Charlotte, r-d-ch.: Brasserie Chez Amado, Amado Sàrl Maison Krieps, 2-4 Place du Marché, r-d-ch.: Gaia Sud Sàrl en faillite, restaurant fermé à partir de 08/2025. Maison Moderne, 30 avenue de la Liberté: Le M-Tiss café culturel anciens bureaux Technoconsult, 10 Place du marché: Gondola Junior Sàrl-S, ouverture prévisible en printemps 2026 Les charges locatives du gîte Lasauvage et des maisons adjacentes sont payées par l'exploitant Simpleviu Sàrl aux fournisseurs directement. cf art. 2/492/708212/99001 pour les loyers des bâtiments à destination de restaurants, brasseries ou d'hôtellerie.	46 269,77	33 000,00	41 000,00	25 000,00		
	Total 492	257 152,76	321 500,00	299 500,00	296 500,00		
2/493/	493 Projets de développement polyvalents						
708212	Loyers et charges des bâtiments	1 485 136,73	1 728 000,00	1 578 000,00	1 604 000,00		
708212/99001	<i>Recette pour contrats de location au 1535° Creative Hub</i> Suivant contrats de bail en vigueur au 1535° Creative Hub. Les recettes pour le contrat de bail des surfaces gastronomiques figurent également sur cet article (Brasserie Schräinerei,	1 410 955,99	1 650 000,00	1 500 000,00	1 520 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/493/	493 Projets de développement polyvalents Kesselbetrieb). 708212/99002 1535° Creative Hub - recettes pour location salles de répétition et studio SONOTRON Tarifs suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur. 708212/99003 1535° Creative Hub - recettes pour la location de la salle polyvalente au bâtiment A et du hangar au bâtiment B Tarifs suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur. 744611 G Participations aux frais d'exploitation à caractère général 744611/99001 G Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Sonotron au 1535° Creative Hub La nouvelle convention signée avec le Ministère de la Culture en date du 11/08/2025, regroupant le centre culturel Aalt Stadhaus et le Sonotron, votée par le conseil communal en sa séance du 24/09/2025, prévoit une participation de 213.000.- € pour le centre culturel Aalt Stadhaus (art. 2/831/744611/99002) et de 50.000.- € pour le Sonotron. La liquidation de la participation se fera dorénavant par une tranche à 100%. 2025: paiement d'une tranche unique de 50.000 € Le crédit 2024 tient compte du paiement d'une tranche de 45.000.- €, d'une deuxième tranche de 5.000.- € ainsi que du solde de 2023 portant sur 5.000.- €. dépense voir article 3/493/648800/99003						
	Total 493	1 540 136,73	1 778 000,00	1 628 000,00	1 654 000,00		
2/499/	499 Autres branches d'activités						
707210	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine Droits de places aux kermesses	57 505,73	63 000,00	61 000,00	61 000,00		
707210/99001	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et	5 611,50	6 000,00	6 000,00	6 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/499/ 707210/99002	499 Autres branches d'activités votés en séance du conseil communal du 28/07/2006. <i>Droits de concession pour la publicité dans la commune</i> Avenant au contrat d'affichage du 12/4/2024 voté par le conseil communal en date du 5/6/2024 concernant l'article 6 "redevance/tarifs préférentiels pour la commune". La redevance envers la commune passe de 22 à 30% des recettes nettes du concessionnaire. Contrat du 16.10.1991 (Délib. du Conseil Communal du 18.10.1991 / approbation du 04.03.1992 / No 57/92/CAC) resp. sur le contrat du 15.10.2020 (Délib. du Conseil Communal du 25.11.2020) avec la société PUBLI-LUX.	51 894,23	57 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Total 499	57 505,73	63 000,00	61 000,00	61 000,00		
	Total général 4	4 063 865,25	4 640 800,00	4 411 711,61	4 446 500,00		
2/510/ 704000 704000/99001	5 Protection de l'environnement 510 Gestion des déchets <i>Ventes de produits résiduels</i> <i>Vente de déchets recyclables à Valorlux</i> Suivant convention de collaboration avec Valorlux signée le 19/6/2024 et approuvée par le conseil communal en sa séance du 10/7/2024.	176 163,81	190 000,00	190 000,00	190 000,00		
705100 705100/99001	<i>Ventes de marchandises</i> <i>Ventes de sacs poubelles</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur.	83 030,00	75 000,00	80 000,00	80 000,00		
705100/99002	<i>Ventes de poubelles (verre et papier) aux particuliers et remplacement de poubelles</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021 et 2/3/2022. Les recettes provenant de la vente d'un système de fermeture pour les poubelles sont également comptabilisées sur le présent article budgétaire.	40 585,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures						
706022/99001	<i>Taxes pour divers dépôts au centre de recyclage</i>						
	Les tarifs pour le centre de recyclage, conformes à la nouvelle législation afférente, ont été votés par le conseil communal en date du 7 février 2007.						
706022/99002	<i>Taxes sur l'enlèvement des ordures</i>						
	Suivant règlement des taxes, tarifs et prix en vigueur. - taxe de raccordement par entité et par an 186,00 euros - taxe par vidange poubelle 80 l: 3,00 euros - taxe par vidange poubelle 120 l: 4,50 euros - taxe par vidange poubelle 240 l: 9,00 euros - taxe par vidange poubelle 660 l: 24,75 euros - taxe par vidange poubelle 1100 l: 41,25 euros						
706022/99003	<i>Recettes pour collectes déchets</i>						
	Recettes d'Ecotec, Lamesch, Hein etc. pour le dépôt de déchets rémunérables collectés lors des tournées du CID (papier, verre, ferraille, etc.). Voir aussi articles de dépense 3/510/612180/99003 et /99004.						
707230	Taxes liées à l'environnement						
707230/99001	<i>Prise en charge des coûts de nettoyage des déchets sauvages issus de filtres pour produits du tabac par Valorlux asbl</i>						
	Suivant circulaire ministérielle n° 2024-008 du 24/1/2024 et nouvelle convention avec Valorlux asbl, tenant compte de cette nouvelle indemnité, signée le 19/6/2024 et votée par le conseil communal en date du 10/7/2024.						
Total 510		3 833 030,85	3 910 000,00	3 917 568,00	3 958 000,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées						
706023/99001	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées - part variable consommation</i>						
	À partir de l'exercice 2025, les recettes sont réparties sur deux articles 2/520/706023/99001 part variable et 2/520/706023/99002 part fixe.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées Nouvelle adaptation de la tarification à partir de juillet 2025 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 8/11/2024. Adaptation de la tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014). Le crédit tient également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100). <i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées - part fixe abonnement</i> À partir de l'exercice 2025, les recettes sont réparties sur deux articles 2/520/706023/99001 part variable et 2/520/706023/99002 part fixe. Nouvelle adaptation de la tarification à partir de juillet 2025 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 8/11/2024. Adaptation de la tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014). Le crédit tient également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608118/99100).						
706023/99002		436,45	1 250 000,00	1 210 000,00	1 250 000,00		
	Total 520	4 079 564,12	4 800 000,00	4 490 000,00	4 950 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
744710 G	Subventions d'exploitation	189 648,71	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
744710/99002 G	<i>Subvention de l'Etat Pacte Nature</i>	189 648,71	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	2024: - 79.360 € certification 2024 - 28.112,50 subvention conseillers internes 2024 - 10.000,00 subvention participation 2024 - 27.434,79 subvention conseillers internes 2023 - 34.741,42 subvention conseillers 2023 - 10.000,00 subvention participation 2023						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/542/	542 Protection de la nature L'article tient compte du remboursement des frais générés par le conseiller pacte nature (Sicona) par le Ministère de l'Environnement (-> loi du 30 juillet 2021 portant création d'un pacte nature avec les communes). Dépense voir article 3/542/612400/99001						
	Total 542	189 648,71	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G 744710/99001 G	Subventions d'exploitation <i>Subvention de l'Etat Pacte Climat</i> Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2020 et avec échéance au 31/12/2030. Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre. Dépenses, voir articles 3/590/612400/99001 et 4/590/211000/99001.	209 016,39 209 016,39	170 000,00 170 000,00	170 000,00 170 000,00	150 000,00 150 000,00		
	Total 590	209 016,39	170 000,00	170 000,00	150 000,00		
	Total général 5	8 311 260,07	8 970 000,00	8 667 568,00	9 148 000,00		
2/611/	6 Logements et équipements collectifs 611 Logements au prix du marché						
708212 708212/99001	Loyers et charges des bâtiments <i>Loyers et charges locatives de logements au prix du marché</i> La différence entre le crédit 2024 et le crédit 2025 s'explique en majeure partie par les travaux de rénovation en cours de l'ancienne maison du curé à Niederkorn, 2 rue St-Paul et le manque de loyer y afférent. Suivant contrats de bail/conventions en vigueur:	172 631,76 112 631,76	205 000,00 100 000,00	157 000,00 97 000,00	157 000,00 97 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/611/	611 Logements au prix du marché Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Krieps (acq. 14/10/2020): appartement au 2e étage: contrat de bail avec M. Da Silva Oliveira José Maison Moderne, 30 av. de la Liberté/21 rue Adolphe Krieps (acq. 14/10/2020): appartement au 3e étage: contrat de bail avec LUNEX International University of Health, Exercice & Sports Luxembourg (3 chambres pour étudiants au maximum) Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): studio au 1er étage: contrat de bail avec Mme Sameerah Halani-Benyameen Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 2e étage: contrat de bail avec MM. Foto-Yowhanes Sium à partir de 07/2025 Résidence Gerlach, 4 Liberté/1 Parc de Gerlache (acq. 04/07/2019): appartement au 3e étage: contrat de bail avec Mme Marie-Antoinette Nimax 2 rue St-Paul, ancienne maison du curé: - travaux de rénovation en cours - SIKOR: logements loués à l'AIS Kordall [35 Balcon, 40 Balcon] 52 Grand-rue (acq. 16 et 22/10/2014): maison unifamiliale: contrat de bail avec Da Costa Nogueira Lima Marques Célia Cristina cf art. 2/612/708212/99001 pour loyers et charges locatives de logements à tarif réduit <i>Loyers et charges locatives de logements au prix du marché - Gravity (co-living)</i>						
708212/99002	Le crédit tient compte des charges locatives des 50 studios co-living (étudiants Miami University) payées mensuellement par Student Residence and Studios Sàrl (à partir de 07/2023). La différence entre le crédit 2025 et le crédit rectifié 2025 est due par la mise à disposition toutes charges comprises des deux triplex au 16e étage du Gravity à la Miami University au lieu de la location initialement prévue à des doctorants.	60 000,00	105 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Total 611	172 631,76	205 000,00	157 000,00	157 000,00		
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	479 501,98	648 000,00	657 000,00	692 500,00		
708212/99001	<i>Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit</i>	20 465,68	58 000,00	77 000,00	92 500,00		
	Appartements: 50 Grand-rue (Rés. Colette): 2e ét., cave, jardin 7 rue St-Etienne (Rés. St-Etienne 7): r-de-ch., cave, gge						
	Maisons: 62 rue de la Chapelle 61 rue de la Métallurgie 38 rue des Ligures 37 Balcon 31 rue des Champs 5 rue C-M Spoo						
	svt contrats de bail basés sur les critères des logements sociaux.						
708212/99003	<i>Loyers et charges locatives des logements à prix réduit Gravity</i>	459 036,30	590 000,00	580 000,00	600 000,00		
	Loyers et charges locatives des 46 appartements Gravity destinés à la location à prix réduit. Début de la location: octobre 2023. Les loyers et charges locatives des 50 studios co-living (étudiants Miami) figurent sous l'article 2/611/708212/99002 tandis que le loyer de ces studios a été encassé sous forme de loyer unique pour 25 ans à la remise des clefs (cf article 1/259/251000/20003, ex. 2023).						
744710 G	Subventions d'exploitation	130 675,00	0,00	0,00	0,00		
744710/99090 G	<i>Pacte Logement 2.0 - subvention étatique (catégorie 3)</i>	130 675,00	0,00	0,00	0,00		
	Participation étatique dans le cadre du Pacte Logement 2.0 dans la fonction 612 après validation de projets						
	Les recettes PL 2.0 ne sont pas regroupées sur l'article unique 1/690/168000/99090 mais apparaissent dans les différentes fonctions 2/... et 1/... pour lesquelles elles sont destinées.						
	Participations financières PL 2.0 reçues en 2025: - 1.395.000 € voir article 1/627/161000/99090 CID						
	Participations financières PL 2.0 reçues en 2024: - 130.675,00 € voir article 2/612/744710/99090 Projet Gravity / espaces partagés/Nouma - 1.135.158,26 € voir article 1/131/161000/99090 Trame verte - 1.123.681,69 € voir article 1/625/161000/99090 Parc AS - 937.000,00 € voir article 1/627/161000/99090 CID (comptabilisé sur mauvais article 1/627/161000/12011/1)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	<p>612 Logements à prix réduit (social)</p> <p>- 3.736.479,73 € voir article 1/627/161000/99090 CID</p> <p>Montant total de l'enveloppe cumulée -> 12.402.500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2025: 1.525.000 + 278.750 + 1.017.500 = 3.055.000 € - 2024: 150.000 + 278.750 + 1.017.500 = 1.446.250 € - 2023: 1.075.000 + 274.250 + 1.022.500 = 2.371.750€ - 2022 : 3.850.000 + 264.500 + 915.000 + 500.000 = 5.529.500€ <p>Montant subsidié: 8.458.613,89 EUR Catégorie 1+2: 8.327.938,89 EUR Catégorie 3: 130.675 EUR Dotation restante: 3.943.887 EUR Catégorie 1+2: 973.936 EUR Catégorie 3 : 2.969.950 EUR</p> <p>2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 1.525.000 € (61 x 25.000 €) nouveau abordable b) 297.500 € (119 x 2.500 €) GLS c) 1.232.500 € (493 x 2.500 €) abordable <p>2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 150.000 € (6 x 25.000 €) nouveau abordable b) 278.250 € (111,5 x 2.500 €) GLS c) 1.017.500 € (407 x 2.500 €) abordable <p>2023:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 1.075.000 € (43 x 25.000 €) nouveau abordable b) 274.250 € (109,7 x 2.500 €) c) 1.022.500 € (409 x 2.500 €) <p>2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 3.850.000 € (154 x 25.000 €) b) 264.500 € (105,8 x 2.500 €) c) 915.000 € (366 x 2.500 €) d) 500.000 € (forfait) <p>Répartition de l'enveloppe totale de la participation financière en 3 catégories prévues par le Pacte Logement 2.0</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 1: acquisition d'immeubles et projets d'équipements publics et collectifs - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 2: cadre de vie et rénovation urbaine - 25% maximum -> à affecter dans catégorie 3: ressources humaines, communication et dynamiques sociales - total cat. 1+2 < 75%! <p>Base de calcul pour composer l'enveloppe totale de la participation financière Pacte Logement 2.0</p> <p>a) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social) logements abordables se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement b) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année au régime de la gestion locative sociale(GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979 c) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024) d) (plafond maximal) dotation forfaitaire unique sur base de la signature de la convention initiale de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois en 2022/2023: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022. 2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0.						
748380	Autres remboursements	460 823,00	620 000,00	585 000,00	655 000,00		
748380/99001	<i>Remboursement frais de personnel AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR</i> Remboursement de prêt de main-d'oeuvre dans le cadre de l'agence immobilière sociale Kordall moyennant un décompte annuel en fin d'exercice.	460 823,00	610 000,00	575 000,00	645 000,00		
748380/99002	<i>Remboursement frais divers pour gestion AIS Kordall de la part du syndicat intercommunal SIKOR</i> L'article tient compte de la refacturation de divers services prestés par la Ville de Differdange dans le cadre de la gestion quotidienne de l'AIS Kordall.	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Total 612		1 070 999,98	1 268 000,00	1 242 000,00	1 347 500,00	
2/621/	621 Places publiques						
	Taxes liées à l'utilisation des services publics et du domaine		2 360,00	4 500,00	3 000,00	3 000,00	
707210 707210/99001	<i>Taxe communale pour l'exploitation d'une terrasse</i>		2 360,00	4 500,00	3 000,00	3 000,00	
	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 17/04/2024. - taxe d'instruction initiale 50 € - taxe annuelle 30 € (<50m ²) - taxe annuelle 50 € (>50m ²) Les terrasses situées sur une propriété privée clairement délimitée de la voie publique sont exemptes du paiement de la taxe annuelle.						
2/623/	Total 621		2 360,00	4 500,00	3 000,00	3 000,00	
	623 Parking						
707220 707220/99001	Taxes liées à l'urbanisation		216 417,49	220 000,00	293 000,00	293 000,00	
	<i>Vignettes de stationnement résidentiel et professionnel</i>		216 417,49	220 000,00	293 000,00	293 000,00	
708214 708214/99001	Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 17/04/2024. Il est à noter que les recettes relatives aux taxes de stationnement (horodateurs/parcomètres) sont comptabilisées à part à l'article 2/623/708214/99001.						
	Loyers et charges d'emplacements de stationnement		1 161 266,64	1 401 500,00	1 520 000,00	1 626 000,00	
	<i>Taxes pour le stationnement dans la commune (horodateurs et parkings publics communaux)</i>		975 901,18	1 050 000,00	1 200 000,00	1 150 000,00	
	Les recettes du parking Lithopark (Grand-rue) de 2023 et 2024 sont comptabilisées sur l'exercice 2025 seulement. Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 17/04/2024: 1) taxes de stationnement 2) tarifs parkings ouverts 3) tarifs parkings couverts						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/623/	623 Parking						
	L'estimation du crédit initial 2024 tenait compte d'une augmentation linéaire des tarifs. Il est à noter que les recettes relatives aux vignettes de stationnement résidentiel sont comptabilisées à part à l'article 2/623/707220/99001.						
708214/99002	<i>Location d'emplacements de stationnement aux parkings couverts</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 17/04/2024 (contrats de location pour emplacements dans le parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn, Place des Alliés au Fousbann et Lithopark Grand-Rue ainsi que des cautions pour les télécommandes du parking couvert au Parc des Sports à Oberkorn). Crédit 2025: le parking Reggio sera mis en conformité pour pouvoir procéder à la location de ces emplacements également.	185 365,46	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
708214/99003	<i>Location d'emplacements de stationnement aux parkings non-couverts</i> Le crédit 2026 tient en plus compte des recettes pour: - 100 emplacements loués auprès du Garage Collé à proximité du nouveau CID (parking route de Bascharage) et destinés à la location aux salariés de la commune ainsi que des entreprises situées à proximité dans la ZI Hahneboesch (tarif: 70 EUR) - 106 emplacements sur le parking provisoire de l'ancien CID (parking rue Emile Mark) destinés à la location de personnes privées (début mars 2026, tarif: 80 EUR) Le crédit 2025 tient compte des premières recettes pour: - 55 emplacements sur le site Aalt Spidol (tarif: 70 EUR) - 80 emplacements sur le site des nouveaux ateliers communaux (tarif: 70 EUR)	0,00	151 500,00	120 000,00	276 000,00		
	Total 623	1 377 684,13	1 621 500,00	1 813 000,00	1 919 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	22 845,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
706200/99001	<i>Cimetières - taxes pour la confection de fosses et services funéraires</i>	22 845,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.						
708216	<i>Location en relation avec les services funéraires</i>	3 540,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
708216/99002	<i>Location de la morgue</i> Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.	3 540,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	52 080,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
741000/99001	<i>Cimetières - taxes de concessions</i> Suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2014.	52 080,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	Total 626	78 465,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
2/627/	627 Ateliers						
708220	Loyer mobilier	1 195,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
708220/99001	<i>Location du matériel du service technique aux particuliers</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.	1 195,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
768000/99001	<i>Vente de vieux matériaux</i>	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Total 627	1 195,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	3 967 863,38	4 510 000,00	4 330 000,00	4 650 000,00		
702300/99001	<i>Vente d'eau - part variable suivant consommation</i> Nouvelle adaptation de la tarification uniquement à partir de 07/2025 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 8/11/2024. Adapation de la tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014). -> voir également l'article de dépense 3/630/648211/99001.	3 967 863,38	4 510 000,00	4 330 000,00	4 650 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	673 099,37	1 370 000,00	1 025 000,00	1 370 000,00		
706021/99001	<i>Vente d'eau - part fixe par compteur</i>	673 099,37	1 370 000,00	1 025 000,00	1 370 000,00		
	Nouvelle adaptation de la tarification uniquement à partir de 07/2025 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 8/11/2024.						
	Adapation de la tarification à partir de 2023 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 30/3/2022 (auparavant dernière adaptation des tarifs via délibération du conseil communal du 19 décembre 2014).						
	Les crédits tiennent également compte de la facturation interne de la consommation des différents services communaux (voir article 3/000/608111/99100).						
	Total 630	4 640 962,75	5 880 000,00	5 355 000,00	6 020 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	37 889,19	38 000,00	32 000,00	32 000,00		
744611/99001 G	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	37 889,19	38 000,00	32 000,00	32 000,00		
	Le montant du remboursement annuel est transmis par déclaration écrite de la part de l'Administration des Ponts & Chaussées après l'exercice écoulé.						
	Total 640	37 889,19	38 000,00	32 000,00	32 000,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
744710 G	Subventions d'exploitation	44 192,85	40 000,00	30 000,00	30 000,00		
744710/99090 G	<i>Pacte Logement 2.0 - subvention étatique pour frais de personnel du conseiller interne</i>	44 192,85	40 000,00	30 000,00	30 000,00		
	2025: - 29.237,50€ conseiller pacte logement interne 2024						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs 2024: - 39.357,50€ conseiller pacte logement interne 2023 - 4.835,35€ conseiller pacte logement interne 2022						
	Total 690	44 192,85	40 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total général 6	7 426 380,66	9 176 500,00	8 751 500,00	9 628 000,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte 810 Loisirs						
708215 708215/99001	Loyers et charges d'infrastructures <i>Recettes pour location hall polyvalent Hall O à Oberkorn</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.	29 918,61	70 000,00	50 000,00	40 000,00		
	Total 810	29 918,61	70 000,00	50 000,00	40 000,00		
2/821/	821 Terrains de sports						
708211 708211/99001	Loyers et charges de terrains <i>Location de terrains de sports</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022. Hausse des recettes due au contrat de location avec la LUNEX, générant des revenus supplémentaires pour la commune.	0,00	100,00	100,00	1 000,00		
811100 811100/99001	Fonds de réserve relativ à l'impôt commercial communal <i>Reprises sur fonds de réserve budgétaire - "Instandhaltungskonto" Parc des Sports terrain de football avec parking</i> La relation contractuelle PPP avec Strabag a cessé au 31/12/2024 et la réserve financière accumulée a été répartie comme suit: - 70% pour Strabag - 30€ pour la Ville (404.363,54 € lesquels seront intégrés dans la partie extraordinaire d'un futur budget communal en vue d'éventuels investissements à envisager dans le cadre de la	0,00	0,00	404 363,54	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/821/	821 Terrains de sports remise en état du complexe). Recette comptabilisée en avril 2025 au moment de la réinsertion de cette réserve financière dans la comptabilité de la Commune. voir articles 3/821/612180/99001, 3/821/612300/99001 et 3/821/612300/99002						
	Total 821	0,00	100,00	404 463,54	1 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213 708213/99001	Loyers et charges des salles <i>Location de halls de sport</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022.	0,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00		
744611 G 744611/99001 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général <i>Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Centre national de Karaté au Centre sportif John Scheuren à Oberkorn</i> L'article tiendra compte de la recette pour les frais de fonctionnement dans le cadre de la convention tripartite signée entre l'Etat du Grand-Duché, la Fédération Luxembourgeoise de Karaté (FLK) asbl et la Ville de Differdange portant sur l'exploitation du Centre National de Karaté.	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total 822		0,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00		
2/823/	823 Piscines						
708212 708212/99001	Loyers et charges des bâtiments <i>Aquasud / recette pour location de la piscine de sports et de loisirs avec espaces de fitness et de wellness au Parc des Sports à Oberkorn</i> Le crédit tient compte du loyer trimestriel svt contrat de bail avec AquaSud - Vert-Marine.com ainsi que des recettes de la part du LTMA, de l'EIDE et du LPEM (1er trimestre 2024-2025 seulement) pour les droits d'entrée des classes.	869 484,00	860 000,00	860 000,00	865 000,00		
768000	Autres produits exceptionnels	57 209,18	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/823/	823 Piscines						
	<i>Aquasud - résultat d'exploitation favorable par rapport aux prévisions budgétaires</i> Le crédit tient en principe compte du décompte de l'année précédente.	57 209,18	0,00	0,00	0,00		
	Total 823	926 693,18	860 000,00	860 000,00	865 000,00		
2/829/	829 Autres Sports						
707280	Autres taxes	90 717,60	89 000,00	105 000,00	105 000,00		
707280/99001	<i>Sports et Loisirs - recettes diverses</i> Le crédit 2025 tient également compte des recettes dans le cadre de l'organisation du voyage UCPA (dépenses voir article 3/829/648800/99001). Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 22/09/2021 cours sports-loisirs 60 € cours sports-loisirs pour seniors 35 €	78 510,00	77 000,00	90 000,00	90 000,00		
707280/99002	<i>Recettes diverses événement sportif Steel Run & I Run</i> Recettes calculées sur base des participants aux courses.	12 207,60	12 000,00	15 000,00	15 000,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	13 500,00	0,00		
744710/99001 G	<i>Subvention étatique dans le cadre du projet: Meng Gemeng lieft Sport</i> 2025: 13.500 € pour le projet SPODI Subside accordé suite aux projets introduits par le service des sports suivant appel à projets du Ministère des Sports du 24/4/2025 dans le cadre du projet "Meng Gemeng lieft Sport". Convention de mise en œuvre de la Charte, conclue en date du 27 février 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la Ville de Differdange approuvée par le conseil communal en date du 19/3/2025. Charte communale de développement de l'activité physique et des sports, signée en date du 27 février 2025 par la Ville de Differdange basée sur le concept-cadre « Lëtzebuerg lieft Sport » déjà présenté en date du 9 février 2023 par le Ministre des Sports et la Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'accord de coalition 2023-2028 du Gouvernement visant à promouvoir une	0,00	0,00	13 500,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/829/	829 Autres Sports société saine, active et inclusive par le développement de l'activité physique et des sports.						
	Total 829	90 717,60	89 000,00	118 500,00	105 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
706080	Services culturels	127 311,82	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
706080/99001	<i>Centre culturel AALT STADHAUS / vente de tickets et participations</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022. Depuis 2017 un système spécial de comptabilité de Luxembourg-ticket est en place (double comptabilisation d'une partie des recettes); cf aussi article de dépense 3/831/615241/99011.	86 531,12	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
706080/99002	<i>Festival L'Essentiel du Rire</i> Dépense voir article 3/831/648800/99007	40 780,70	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
708213	Loyers et charges des salles	5 098,00	17 000,00	18 000,00	18 000,00		
708213/99001	<i>Location de centres culturels et salles de fêtes</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 14/12/2022 - Aalt Stadhaus - salle de spectacle - Aalt Stadhaus - salle polyvalente - Salle des fêtes à Lasauvage - Salle de conférence à Lasauvage - Place barbecue à Lasauvage - Espace H2O - Maison Krieps	5 098,00	7 000,00	8 000,00	8 000,00		
708213/99002	<i>Location de l'Eglise de Lasauvage</i> Location selon les tarifs en vigueur (-> votés par le conseil communal en date du 14/12/2022).	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	193 250,00	209 000,00	209 000,00	213 000,00		
744611/99002 G	<i>Centre culturel AALT STADHAUS / allocations de l'ETAT</i> La nouvelle convention signée avec le Ministère de la Culture en date du 11/08/2025, regroupant le centre culturel Aalt Stadhaus et le Sonotron, votée par le conseil communal en sa séance du	193 250,00	209 000,00	209 000,00	213 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes 24/09/2025, prévoit une participation de: 2026: - 213.000 € pour le centre culturel Aalt Stadhaus et de - 50.000 € pour le Sonotron (art. 2/493/744611/99001). La liquidation de la participation se fera dorénavant par une tranche à 100% et non plus acompte/décompte. 2025: paiement d'une tranche unique de 209.000 € 2024: - tranche de 141.750.- €, - deuxième tranche de 22.250.- €, - aide supplémentaire de 13.500.- € ainsi que - solde de 2023 portant sur 15.750.- €.						
	Total 831	325 659,82	366 000,00	367 000,00	371 000,00		
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
706160	Services éducatifs	26 790,00	22 000,00	28 150,00	27 000,00		
706160/99001	<i>Ecole de Musique - droits d'inscriptions - minerval</i> Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères). La recette afférente a été évaluée conformément au chapitre C-1 Ecole de musique du règlement des taxes et tarifs de la Ville de Differdange dûment voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022, 30 janvier 2019 et 18 mai 2011. voir également article de recette 2/836/744611/99001	20 700,00	15 000,00	21 150,00	20 000,00		
706160/99002	<i>Ecole de Blues - droits d'inscriptions - minerval</i> Tarifs votés par le conseil communal en date du 25 janvier 2023 - Tarif standard par session: 105 € - Tarifs réduits: 50% pour jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans (carte d'identité nécessaire) pour jeunes jusqu'à l'âge de 26 ans (carte d'étudiant nécessaire) pour seniors à partir de l'âge de 60 ans (carte d'identité nécessaire)	6 090,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
707280	Autres taxes	10 740,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00		
707280/99001	<i>Ecole de Musique - recettes diverses</i>	10 740,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00		
	Cautions et location pour instruments de musique, suivant délibération du conseil communal du 17/12/2008, 30/1/2019 et 18/5/2022.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	112 020,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
744611/99001 C	<i>Participation d'autres communes aux frais des cours de musique (enfants hors commune)</i>	112 020,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Le crédit 2024 tenait également compte de la recette pour l'année scolaire 2023/2024.						
	Une nouvelle convention entre les communes de Differdange, Pétange et Käarjeng avec la commune de Sanem augmentant la participation financière à 1.000.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Sanem à partir de l'année scolaire 2024-2025 a été approuvée par le conseil communal en sa séance du 29/11/2024.						
	Le crédit tient compte de la participation financière des communes de: - Dippach svt convention cadre portant sur l'enseignement musical du 15 juin 2007: 650.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Dippach; - Sanem svt lettre du 25 juin 2019: 780.-€ par élève inscrit résidant dans la commune de Sanem; recevable sur présentation d'une facture avec liste détaillée des élèves concernés et de leurs inscriptions. En contrepartie les élèves concernés ne paient que le tarif 'résidents' (cf art. 2/836/706160/99001).						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 745 059,68	1 750 000,00	2 009 884,74	2 150 000,00		
744611/99002 G	<i>Participation de l'Etat dans les frais de l'Ecole de Musique</i>	1 745 059,68	1 750 000,00	2 009 884,74	2 150 000,00		
	Exercice 2025: - 2.009.884,74 euros subvention étatique suivant courrier du Ministère de l'Education nationale du 6/10/2025 (tenant compte de la somme de 224.481,83 euros résultant de la gratuité et de 111.923,35 euros résultant du plafond du minerval)						
	Exercice 2024: - 1.745.059,68 euros subvention étatique suivant courrier du Ministère de l'Education nationale du 4/10/2024 (tenant compte de la somme de 201.236,01 euros résultant de la gratuité et de 93.042,71 euros résultant du plafond du minerval)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique Nouvelle loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal à tenir en compte (-> gratuité suivant critères). Part de l'ETAT dans les frais de l'enseignement musical laquelle tient compte que l'enseignement prodigué est reconnu comme école de musique par le ministère de la Culture. Prise en charge à parts égales par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Culture.						
	Total 836	1 894 609,68	1 842 000,00	2 108 034,74	2 246 000,00		
2/837/	837 Bibliothèques						
707280	Autres taxes	993,21	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
707280/99001	<i>Recettes diverses de la bibliothèque</i> Tarifs en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et votés en séance du conseil communal du 27/10/2021.	993,21	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
744611/99001 G	<i>Participation de l'Etat dans les frais de la Bibliothèque Municipale</i> En tant que « bibliothèque publique » la Ville de Differdange profite d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010.	65 000,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
	Total 837	65 993,21	66 500,00	66 500,00	66 500,00		
2/839/	839 Autres Services culturels						
706080	Services culturels	5 392,19	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
706080/99001	<i>Recettes liées aux activités dans le domaine de la culture</i> Pour les recettes des différentes manifestations, voir articles séparés dans la rubrique 2/860. Le crédit 2025 tenait compte du paiement du voyage à Penzberg par les participants. Dépenses voir article 3/860/615241/99008	5 392,19	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/839/	839 Autres Services culturels						
	Total 839	5 392,19	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
2/860/	860 Fêtes publiques						
706080	Services culturels	141 962,84	146 500,00	159 500,00	148 000,00		
706080/99002	<i>Recettes Blues Express</i>	73 307,50	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
706080/99003	<i>Recettes Marché de Noël</i>	23 717,60	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 27/10/2021.						
706080/99004	<i>Recettes Megafuesend</i>	37 668,34	40 000,00	47 000,00	40 000,00		
706080/99005	<i>Recettes Weekend des cultures</i>	1 806,10	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
706080/99006	<i>Recettes Festival de musique - Made in Luxembourg</i>	5 463,30	5 500,00	11 500,00	7 000,00		
	Avant 2024 l'article budgétaire figurait sous le libellé de 'Recettes Hippches op Haapches, alles em de Béier'. L'évènement en tant que tel n'a pas eu lieu en 2023 et a été remplacé en 2024 par le 'Festival de musique - Made in Luxembourg' dépenses, voir article 3/860/615241/99037						
748380	Autres remboursements	3 960,00	5 000,00	17 253,01	20 000,00		
748380/99001	<i>Recettes et dons recueillis lors de l'évènement de bienfaisance Promi-Dinner dans le cadre du Télévie</i>	0,00	0,00	12 253,01	15 000,00		
	cf article de dépense 3/123/648110/99003 voir aussi article de dépense relatif aux frais liés à l'organisation de l'évènement 3/860/615241/99036						
748380/99004	<i>Recettes caution pour matériel réutilisable</i>	3 960,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tarif en vigueur suivant règlement des taxes, tarifs et prix et voté en séance du conseil communal du 14/12/2022.						
	Total 860	145 922,84	151 500,00	176 753,01	168 000,00		
	Total général 8	3 484 907,13	3 500 100,00	4 206 251,29	3 932 500,00		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	82 396,73	50 000,00	50 000,00	25 000,00		
702300/99001	<i>EIDE - refacturation des frais de chauffage</i>	82 396,73	50 000,00	50 000,00	25 000,00		
	Refacturation des frais de chauffage à l'Ecole Internationale de Differdange & Esch/Alzette EIDE jusqu'à ce que l'Etat ait acquis l'immeuble en question (dont 25.227,11 pour la période du 06/10 au 31/12/2023 comptabilisés sur 2024).						
706160	Services éducatifs	21 250,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
706160/99001	<i>Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence - Part personne privée</i>	21 250,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Taxe minerval de 500 € par trimestre et par élève ne résidant pas au Luxembourg, suivant décision du conseil communal du 11 janvier 2012, dûment approuvée par l'autorité supérieure.						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	34 300,00	35 000,00	35 900,00	35 000,00		
744611/99003 C	<i>Recettes pour prise en charge d'élèves dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence</i>	34 300,00	35 000,00	35 900,00	35 000,00		
	Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009, prévoyant que la refacturation des frais se fait entre les communes concernées (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents) :						
	Délibération du conseil communal du 11 janvier 2012, fixant le tarif par trimestre à 200€ à facturer aux communes concernées.						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	18 571,33	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
744611/99002 G	<i>Part de l'ETAT dans les frais du personnel (instructeurs de natation)</i>	18 571,33	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Depuis l'exercice 2017, le crédit tient encore compte de la participation de l'Etat dans les frais des instructeurs de natation.						
	L'article a été créé conformément à la loi du 8 février 2009 sur l'école fondamentale, respectivement conformément à la convention conclue entre la Ville de Differdange et le Ministère de l'Education Nationale, votée par le conseil communal en séance du 27 janvier 2010 et dûment approuvée par l'Autorité Supérieure en date du 22 mars 2010.						
748380	Autres remboursements	2 988,48	3 900,00	3 900,00	3 900,00		
748380/99004	<i>Participation dans les frais d'exploitation "Naturschoul"</i>	0,00	400,00	400,00	400,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	748380/99005 Refacturation aux enseignants pour dépassements budgétaires	790,02	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	748380/99006 Remboursement des frais d'impression Summerschool	2 198,46	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Total 910	159 506,54	128 900,00	129 800,00	103 900,00		
2/920/	920 Encadrement périscolaire						
	744710 G Subventions d'exploitation	40 388,87	35 000,00	40 000,00	40 000,00		
	744710/99002 G Subvention de l'Etat pour classes d'accueil de réfugiés	40 388,87	35 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Total 920	40 388,87	35 000,00	40 000,00	40 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	706160 Services éducatifs	41 555,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	706160/99002 Taxe d'inscription aux cours pour adultes	41 555,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	2024: une adaptation des tarifs a été votée par le conseil communal en date du 17/4/2024, dûment approuvée par le ministère compétent en date du 13/5/2024: - cours luxembourgeois 75 euros, - cours luxembourgeois pour majeurs résidents légalement au moins 20 années au Luxembourg 50 euros, - cours d'allemand, français, anglais 100 euros - autres cours (p.ex. espagnol, italien, portugais) 120 euros						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	28 850,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00		
	744611/99001 G Participation de l'Etat dans les frais pour cours adultes	28 850,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00		
	L'Etat participe aux cours tenus par du personnel agréé.						
	Total 930	70 405,00	68 500,00	68 500,00	68 500,00		
	Total général 9	270 300,41	232 400,00	238 300,00	212 400,00		
	TOTAL GENERAL	189 324 623,24	194 006 198,01	201 519 775,51	205 368 683,76		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	39 120,76	0,00	0,00	0,00		
645000/99001	<i>Produits irrécouvrables et décharges accordées par le collège échevinal</i>	21,57	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	<i>Décharges ordinaires accordées par le conseil communal</i>	39 099,19	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	702 841,94	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice</i>	702 841,94	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	741 962,70	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	741 962,70	0,00	0,00	0,00		
3/111/	1 Services généraux des administrations publiques						
	111 Organes politiques						
614600	Assurance responsabilité civile	5 393,60	0,00	0,00	0,00		
614600/99001	<i>Assurance responsabilité civile des membres du collège échevinal</i>	5 393,60	0,00	0,00	0,00		
	A partir de l'exercice 2025, cette dépense figure à l'article 3/121/614800/99002 étant donné que l'assurance tient compte d'une protection pour le personnel ET les responsables politiques.						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
615100/99001	<i>Frais de marketing et publicité</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Suivant observation du service de contrôle (compte 2023), un nouvel article est introduit pour 2025 afin de comptabiliser les dépenses de marketing (p.ex. cartes de visites, etc.)						
615211	Direction	765,40	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615211/99001	<i>Frais de déplacement des organes politiques</i>	765,40	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615241	Frais de réception	19 018,20	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
615241/99001	<i>Frais de réception et de restauration pour divers évènements du collège échevinal</i>	19 018,20	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	12 891,45	14 000,00	14 000,00	14 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
615243/99001	Dépenses imprévues du collège échevinal	12 891,45	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	174 303,93	190 000,00	180 000,00	185 000,00		
642110/99001	Collège des bourgmestre et échevins / indemnités	174 303,93	190 000,00	180 000,00	185 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012, conformément au règlement grand-ducal du 13 février 2009 arrêtant les maxima des indemnités des bourgmestres et des échevins.						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	48 723,16	67 000,00	55 000,00	57 000,00		
643110/99001	Conseil communal - jetons de présence	48 723,16	67 000,00	55 000,00	57 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 11 janvier 2012:						
	- Jetons de présence 22 euros/séance <3 heures (Ind.100)						
	- Jetons de présence 33 euros/séance >3 heures (Ind.100)						
	- Jetons de présence 55 euros/séance >5 heures (Ind.100) .						
Total 111		261 095,74	295 000,00	273 000,00	280 000,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	6 445,85	0,00	0,00	0,00		
603500/99001	Fournitures pour les bureaux de vote (élections / référendum)	6 445,85	0,00	0,00	0,00		
	2024: Élections européennes le 9 juin 2024.						
603500/99002	Frais pour impression bulletins de votes et envoi postal des convocations pour les élections	0,00	0,00	0,00	0,00		
615241	Frais de réception	7 066,08	0,00	0,00	0,00		
615241/99001	Frais de réception pour les bureaux de vote (élections / référendum)	7 066,08	0,00	0,00	0,00		
	2024: Elections européennes 9 juin 2024.						
643800	Autres jetons de présence	55 105,58	0,00	0,00	0,00		
643800/99001	*Jetons de présence pour élections législatives (le jour des élections)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Jetons de présence pour les élections législatives du 8 octobre						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
643800/99002	2023. Jetons de présence le jour des élections suivant art.1 et 5 du RGD du 19/3/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote lors des élections législatives, européennes et communales modifié par RGD du 27/9/2005. Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001. <i>*Jetons de présence pour élections communales (le jour des élections)</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	
643800/99003	Jetons de présence pour les élections communales du 11 juin 2023. Remboursements du Fonds pour dépenses communales, voir art.2/112/748310/99001. <i>*Jetons de présence pour élections européennes (le jour des élections)</i>	55 105,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 112	68 617,51	0,00	0,00	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	161 829,03	135 000,00	135 000,00	140 000,00		
642400/99001	<i>*Indemnités aux commissions consultatives</i>	161 829,03	135 000,00	135 000,00	140 000,00		
	Suivant décision du Conseil Communal du 05.04.2006: Jetons de présence de 8,68 euros/séance (Ind.100) En 2020: création du comité d'accompagnement économique. En 2018: décision politique d'augmenter le nombre de membres dans diverses commissions pour favoriser la participation de la population locale. La nomination de ces membres a été effectuée une première fois lors de la séance du conseil communal du						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives 11/7/2018.						
				161 829,03	135 000,00	135 000,00	140 000,00
3/121/	121 Affaires générales						
603500	Fournitures de bureau	86 084,34	100 500,00	100 500,00	102 500,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau et abonnements</i>	86 084,34	85 000,00	85 000,00	85 000,00		
603500/99002	À partir de l'exercice 2025, les frais pour les reliures et livrets de famille sont comptabilisés à l'article 3/121/603500/99002 et gérés par le Biergeramt.	0,00	15 500,00	15 500,00	17 500,00		
603600	Carburants	38 432,26	42 500,00	42 500,00	42 500,00		
603600/99100	<i>Affaires générales - carburants pour véhicules</i>	38 432,26	42 500,00	42 500,00	42 500,00		
608122	Petit équipement	7 865,51	9 500,00	9 500,00	10 000,00		
608122/99001	<i>Acquisition de petit équipement mobilier</i>	7 865,51	9 500,00	9 500,00	10 000,00		
611110	Suivant remarque du service de contrôle, un nouvel article extraordinaire 4/121/223410/99001 tiendra compte de l'acquisition de mobilier durable au budget 2025. L'article ordinaire est destiné au petit équipement dont la durée de vie est inférieure à 1 an.	40 237,02	147 000,00	60 000,00	150 000,00		
611110/99001	Loyers et charges locatives - Terrains	40 237,02	147 000,00	60 000,00	150 000,00		
	<i>Loyers et charges locatives de terrains</i>						
	Les différences entre 2024 et 2025 et entre 2025 et 2026 s'expliquent par le loyer annuel Collé (payable au plus tôt pour décembre 2025) pour le parking aménagé "A Lauterbann" pour les besoins du personnel communal des nouveaux ateliers CID ainsi que par l'avenant n°2 au contrat avec M. Braun pour les terrains sis au Woiwer.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>ETAT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - bail emphytéotique places occupées rue de l'Hôpital (33-35), parcelles B 187/10125 et 187/10126 - canalisation Niederkorn parcelle 2918/6042 "hinterst Lauterbann" (Maison Retraite) <p>ETAT / CFL:</p> <ul style="list-style-type: none"> - conv. N° AD 2057 - P.K. 4,530-4,550: maintien de 2 garages dans la zone non aedificandi du chemin de fer, rue du Chemin de Fer, (dépôt Castiglia-Fuchs); - conv. N° 2369 - P.K. 4,575-4,582: maintien d'un garage dans la zone non aedificandi du chemin de fer, rue du Chemin de Fer, garage n° 10; - conv. N° 2315 - P.K. 4,560-4,563: maintien d'un garage dans la zone non aedificandi du chemin de fer, rue du Chemin de Fer, garage n° 6; - conv. N° 2316 - P.K. 4,564-4,568: maintien d'un garage dans la zone non aedificandi du chemin de fer, rue du Chemin de Fer, garage n° 7; - conv. N° 2065: fonçage en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 1845: fonçage pour canalisation d'eaux pluviales et eaux usées en-dessous du PN13 à Oberkorn; - conv. N° 2151: chemin piétonnier reliant la rue Prince Henri et l'arrêt ferroviaire au complexe sportif; - conv. N° 2163: PN Gadderscheier - création passage et utilisation voie routière étatique pour accéder au centre de recyclage; - conv. N° Co D17 P.K. 04,000: location terrain - conv. N° Co D18: établissement d'une ouverture avec porte en tôle - conv. N° Co D20 0022 - P.K. 5,750-6,020: traversée par conduite d'eau - conv. N° Co D21 137 - P.K. 6,023: traversée par canalisation - conv. N° Co D22 534: prolongement de la canalisation - conv. N° Co D44 713 - P.K. 3,900-4,000: création d'un parking - conv. N° Co D45 753 - Imm. Hausermer et Logelin: évacuation des eaux dans canalisation CFL - conv. N° D 45 1036 - P.K. 4,240-4,335: traversée par canalisation - conv. N° D 61 1229 - P.N. 13 - P.K. 6,310: pose de cables électriques - conv. N° D 66 1254 - P.K. 5,180 - P.N. 15: traversée par diverses conduites - conv. N° D 67 1256 - P.K. 5,770-6,055: construction d'un chemin pour piétons - conv. N° 1463 - P.K. 05,180 (PN15): installation d'un signal routier et d'un bâti sur terrain de la Commune - conv. N° D 111 1678 - P.K. 4,513: souterrain pour piétons sous les voies - conv. N° D 114 1682 - P.K. 4,250-4,630: mise à disposition 						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>terrain - conv. N° 1991 - P.K. 04,248: adapt. anc. pont ferrov. enjamb. la ligne ferrée P-Es (chemin de fer Thilleberg) et constr. nouv. pont en rempl. de l'anc. pont - conv. N° 2150 - P.K. 6,088-6,567: suppression et remplacement PN13 et PN14, modalités de construction et d'entretien etc. - conv. N° AD 0056 - P.K. 4,660-4,670: installation et exploitation d'une mBox communale partiellement sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0090 - P.K. 05,572: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0098 - P.K. 03,915-03,933: pose et exploitation d'une canalisation sous le domaine ferroviaire - conv. N° AD 0032 - P.K. 6,150-6,567: pose et exploitation de conduites d'eau et de gaines sur le domaine ferroviaire - conv. N° AD 2006 - P.K. 1,900: pose et exploitation de canalisations - conv. N° 2268 - P.K. 03,130: construction et gestion d'une 'mBox' sur terrain communal - Arrêt Niederkorn - conv. N° 2258 - P.K. 03,610-04,300: construction d'un passage supérieur et d'un tronçon de piste dyckable PC8 - conv. n° 2312 - P.K. 6,900: reconstruction passage supérieur routier dit 'Schwaarzbréck' - conv. N° AD1036 - P.K. 04,175-04,205: aménagement d'un parking provisoire pour les agents de police le long de la voie ferrée à côté de la passerelle et du nouveau bâtiment police (contrepartie recette: loyer de l'Etat cf. art. 2/132/708212/99001)</p> <p>ArcelorMittal Luxembourg S.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impasse du Château, Differdange, jardin Château 50ares: parc public <p>ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - plateau des hauts fourneaux, Differdange, parcelle 1304/9707, section A Niederkorn 12.330m2: parking provisoire - 53 rue Emile Mark, Differdange, parcelles 1304/9706 et 1304/9707: bureaux préfabriqués Villa Hadir 2 (LPEM) - nouvelle convention avec mise à disposition gratuite à partir de septembre 2023 plus avenant augmentant la surface de 1.000 m2 à +/- 4.300 m2 à partir de septembre 2024 <p>Braun Pierre (héritier de Braun-Jaminet):</p> <ul style="list-style-type: none"> - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn - location de deux terrains situés près de l'Ecole Woiwer - location parcelles pour terrain de football FC Luna à Oberkorn - location deux parcelles adjacentes à la rue de l'Eau pour aménagement parking écologique Ecole Um Bock 						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales Tempels Guy: - location terrain pour aménagement lit et source Kohrspronk - location bande de terrain pour chemin piétonnier Kohrspronk à Oberkorn Morelli Patrizio: - location parcelles 1074 et 1075 rue de l'Eau pour aire de jeu Ecole Um Bock resp. aménagement parking écologique Ecole Um Bock Fonds du Logement: - location (emphytéose) parcelles 39, 40/306, 37/3780, 37/3779, 35/10252, 36/6047 (après morcellement: 35/10338, 35/10339, 35/10340, 37/10344, 39/10348 et 39/10349) dans la Grand-rue pour la réalisation d'un projet immobilier entrant dans le programme de constructions subventionnées par l'Aide au Logement WK Immo Sàrl: - location d'un terrain dans la rue Duchscher pour permettre au Diffbus de faire demi-tour Lëtzebuerger Déiereschutzliga: location fourrière Werding Viola: - location parcelles 767/4144 767/4143 767/4487 (avenue de la Liberté) pour l'euro symbolique - location parcelles 236 et 230/1960 ènnert dem Rämkert (rue Belair) Sapore del Sole: - location partie de la parcelle 99/9973 (emplacements de stationnement devant le magasin sis 19 Chemin du Fer en vue de leur réglementation par la Commune) (euro symbolique) Collé SA: - location parking aménagé pour les besoins du personnel communal et des sociétés avoisinantes situé sur la parcelle A 2859/8998 "A Lauterbann" 611120 Loyers et charges locatives - Bâtiments 611120/99001 Loyers et charges locatives de bâtiments Le crédit 2026 tient compte du contrat location-achat Halzebatz pour le bâtiment modulaire vestiaires au stade Jos Haupert [contrat sur 6 ans avec loyer mensuel et valeur résiduelle de 10% du montant total (+/- 89.000.- TTC en plus pour exercice 2031) sur présentation de factures]. Le crédit 2025 tient compte de l'augmentation indiciaire des						
		1 544 250,06	1 622 000,00	1 640 000,00	1 800 000,00		
		1 111 057,06	1 172 000,00	1 190 000,00	1 350 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>contrats concernés ainsi que d'un paiement unique de notre part (50%) de la commission d'entremise à Alfa Immobilier svt convention de mise à disposition du 22/08/2025 avec la société 77 CONSTRUCTION relative aux 13 studios 'Klenge Casino'.</p> <p>Le crédit 2024 tient compte d'un appel de fonds pour notre part de la réparation du toit de la Résidence Sossong au 14 rue Michel Rodange.</p> <p>ArcelorMittal Luxembourg S.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Château (sous-loué à la Miami University) avec Villa (maison-relais) et appartements <p>ETAT, CFL:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancien bâtiment voyageurs en gare de Differdange et excédents de terrain (avec TVA 17% à partir de l'exercice 2020) <p>Malané Carlo:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rez-de-chaussée et cave, 5 rue du Parc Gerlache (sous-loué à EI Beauty Sàrl-S) <p>Efco-Forodia SA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrat de bail du 03/04/2015 pour terrains, hall de stockage, bureaux (lieux-dits rue de Hussigny / Rollesbierg) <p>Portakabin LTD:</p> <ul style="list-style-type: none"> - site ancienne école ménagère rue de la Montagne <p>Halzebatz Sàrl:</p> <ul style="list-style-type: none"> - bâtiment modulaire vestiaires au stade Jos Haupert à Niederkorn <p>Bei Maurice:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petit Casino Place du Marché <p>Bei-Salciarini Italo:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rez-de-chaussée 10 Place du Marché (anciens bureaux Technoconsult) <p>Zigrand-Mathey Concetta Béatrice (héritière de Calderone Béatrice):</p> <ul style="list-style-type: none"> - local de commerce r-d-ch., 10 Liberté (sous-loué à Moudestär Sàrl) <p>Werding Viola:</p> <ul style="list-style-type: none"> - local de commerce, 55 avenue de la Liberté (projet pilote 'Streetworkers') <p>Glauden Christine:</p> <ul style="list-style-type: none"> - local de commerce avec logement, 13 avenue de la Liberté 						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	<p>121 Affaires générales</p> <p>(sous-loué à I-Kids)</p> <p>Martins da Silva Alexandre: - dépôt/hall de stockage, 350 rue Woiwer (pour les besoins associatifs)</p> <p>Lithopark: - parking public sous-terrain, Grand-rue, location 140.000.-€ hTVA/an (la gestion du parking pour un montant de 150.000.-€ hTVA/an sur 15 ans figure sous l'article 3/623/612300/99001). La mise en service était le 15 décembre 2022.</p> <p>BCEE: - local commercial au rez-de-chaussée du 52 Kennedy-2 Charlotte (anciens locaux BCEEE), contrat sur 6 mois renouvelable tacitement pour abriter une exposition sur la thématique des déchets et ateliers y relatifs avec les citoyens (résilié au 31/10/2025)</p> <p>POULLIG: - local commercial au 219, avenue de la Liberté (anc. Carrefour Express), contrat sur 1 an pour permettre de trouver un nouvel exploitant ensemble avec le propriétaire (vient à échéance fin novembre 2025)</p> <p>Kick Invest / Top-Optic: - contrat de bail tripartite avec la Ville de Differdange comme "garant" de la surface commerciale située 1, avenue de la Liberté</p> <p>Charges de copropriété: Résidence "Del Parco" 27-29 rue Michel Rodange Résidence "Lara" 13 Grand-Rue Résidence "Krieps" Place du Marché Résidence "Reggio" Terrasses de la Ville Résidence "Im Mai" 189 avenue de la Liberté Résidence Fonds du Logement 210 avenue de la Liberté Résidence "Nei Déifferdeng" 5 rue St. Nicolas Résidence "18 Charlotte" 18 avenue Charlotte Résidence "Charlotte" 4 avenue Charlotte Résidence "BIL" 16-18 Liberté Résidence "Sossong" 14 rue Michel Rodange Résidence "Colette" 50 Grand-rue Résidence "Gerlach" 4 Liberté/1 Parc de Gerlache Résidence "Mandela" Place Nelson Mandela Résidence du Centre 20-24 Grand-rue (garages n° 21, 22 et 23) Résidence 7 St-Etienne Résidence Place du Marché, 52-54 Kennedy/2 Charlotte (BCEE) Immeuble Anne-Mie 219 Liberté</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
611120/99002	Charges locatives GRAVITY Les crédits 2025 et 2026 tiennent compte d'une prévision de décompte annuel et d'augmentation des charges mensuelles (27.533.- actuellement). Le crédit 2024 tient compte d'un appel de fonds extraordinaire de 102.000.- € en vue du paiement de diverses factures pour le bon fonctionnement de la résidence. Le crédit tient compte des charges locatives mensuelles que la Ville de Differdange en tant que co-propriétaire doit au syndic de la Résidence 'Gravity' (appartements donnés en location à prix réduit, triplex et studios co-living, salle et parties communes). Début des paiements: mai 2023. Article géré par le service logement. cf. article 3/132/612300/99002 pour les frais des contrats de gestion et de maintenance.	433 193,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	137 655,42	150 000,00	140 000,00	140 000,00		
611200/99002	<i>Services administratifs et techniques / loyers et charges locatives machines à copier</i>	137 655,42	150 000,00	140 000,00	140 000,00		
613410	Honoraires juridiques	66 931,27	132 000,00	134 500,00	136 000,00		
613410/99001	<i>Honoraires d'avocats</i>	42 988,12	95 000,00	99 000,00	99 000,00		
613410/99002	<i>Honoraires de notaires</i>	20 639,71	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
613410/99003	<i>Honoraires d'avocats du service d'information juridique pour les citoyens</i>	3 303,44	7 000,00	5 500,00	7 000,00		
	2024: facture pour la période de 1/10-31/12/2023 comptabilisée sur 2024 car exercice 2023 clôturé. Service aux citoyens introduit au cours de l'exercice 2020 moyennant une convention de collaboration avec Me Stéphanie Guérisse signée le 20 mai 2020 et approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 27 mai 2020.						
613481	Honoraires de consultation externe et d'expertise	11 054,50	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
613481/99001	<i>Honoraires de consultation externe et d'expertise</i>	11 054,50	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Le crédit tient compte des frais pour la mise en place des procédures internes requises par la loi sur la protection des données et des frais d'expertise occasionnés par la gestion du service logement (maisons, logements et terrains).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	54 496,00	59 000,00	62 000,00	65 000,00		
614100/99001	<i>Assurances sur véhicules</i>	54 496,00	59 000,00	62 000,00	65 000,00		
	avant l'exercice 2024, ces dépenses étaient comptabilisées sur les articles suivants: 3/134/648800/99001, 3/135/608121/99001, 3/241/614800/99001, 3/510/608121/99001, 3/520/612200/99001, 3/621/608121/99003, 3/624/612200/99001, 3/630/608121/99003, 3/821/608121/99001.						
614600	Assurance responsabilité civile	161 338,67	172 500,00	172 500,00	172 500,00		
614600/99001	<i>*Assurance responsabilité civile</i>	161 338,67	172 500,00	172 500,00	172 500,00		
	Suivant les contrats d'assurances afférents. Le crédit inclut également la partie "couverture effets personnels".						
614800	Autres assurances	0,00	5 000,00	5 400,00	6 500,00		
614800/99001	<i>Assurance accident usagers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Assurance accidents: personnel, conseil communal, commissions.						
614800/99002	<i>Protection juridique pour le personnel et les responsables politiques</i>	0,00	5 000,00	5 400,00	6 500,00		
	avant l'exercice 2025, cette dépense figurait à l'article 3/111/614600/99001						
615100	Frais de marketing et de publicité	304 772,64	310 000,00	310 000,00	310 000,00		
615100/99001	<i>Publicité et avis de presse</i>	82 698,41	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
	Crédit budgétaire destiné pour dépenses de divers avis, invitations par voie de presse et publications de postes (2024 plus élevé à cause des avis dans le cadre de la procédure de récupération des concessions sur les cimetières).						
615100/99002	<i>Frais de publications communales</i>	222 074,23	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
	Le crédit afférent est inscrit pour les dépenses occasionnées notamment par: - differdange.lu - Déifferdang Magazin - Informationsblat - autres publications séparées.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	2 124,58	3 200,00	3 200,00	22 000,00		
615212/99001	<i>Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés</i>	903,24	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615212/99002	<i>Frais de déplacements à l'étranger / Teambuilding</i>	1 221,34	1 200,00	1 200,00	20 000,00		
615241	Frais de réception	46 170,74	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
615241/99001	<i>Fête annuelle pour le personnel communal</i>	42 774,35	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
615241/99002	Pot du nouvel an en janvier et 'Summerfest' en juin <i>Frais divers pour réceptions, représentations et restauration</i>	3 396,39	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	À partir de l'exercice 2025, les frais pour acquisition vin/réceptions de mariages sont également comptabilisés sur cet article (avant 3/831/615241/990010) -> gestion par Biergeramt.						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	393 226,53	435 000,00	453 000,00	483 000,00		
615300/99001	<i>Frais postaux</i>	184 001,89	190 000,00	198 000,00	198 000,00		
615300/99002	<i>Frais de télécommunication fixe</i>	148 214,12	170 000,00	180 000,00	210 000,00		
	L'évolution du crédit s'explique par l'augmentation du nombre de bâtiments communaux.						
615300/99003	<i>Frais de télécommunication mobile</i>	61 010,52	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
618820	Frais de formation	78 000,39	130 000,00	130 000,00	130 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation du personnel communal</i>	15 021,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
618820/99002	Le crédit tient compte des inscriptions des agents communaux à des formations au cours de l'exercice (service technique, service écologique, etc.) <i>Frais de formation du personnel CID / service arbres / service des sports</i>	62 979,39	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	L'article budgétaire est géré par le CID (travailleur désigné, conduite véhicules, manipulation engins techniques, etc.). Diverses formations du service arbres et service des sports sont également comptabilisées sur cet article.						
	À partir de l'exercice 2024 l'Association d'assurance accident ne subventionne plus lesdites formations (recette voir article 2/121/748380/99003).						
621000	Rémunerations des salariés	4 747 374,63	5 163 845,00	5 230 335,00	5 674 632,00		
621000/99002	<i>Cadeaux au personnel pour ancienneté de service</i>	26 119,24	51 500,00	61 500,00	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Pas de réception en 2023 mais uniquement en 2024 avec les invités des deux exercices.						
621000/99100	*Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts	4 721 255,39	5 112 345,00	5 168 835,00	5 629 632,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	853 202,70	944 190,00	990 996,00	1 102 362,00		
623000/99100	*Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale)	853 202,70	944 190,00	990 996,00	1 102 362,00		
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	2 051,49	8 000,00	10 000,00	8 000,00		
646500/99001	*Droits d'enregistrement et d'hypothèques	2 051,49	8 000,00	10 000,00	8 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	375 000,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00		
648110/99001 P	Déifferdeng, eng Stad helleft	375 000,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00		
	A partir de l'exercice 2026, les dons reçus lors du Marché de Noël de l'année précédente (article 2/121/748800/99001) seront pris en compte pour la distribution des aides. Le budget rectifié 2026 tiendra donc compte des recettes dudit article arrêtées dans le compte N-1.						
	À partir de l'exercice 2024, le montant est plafonné à 375.000.- euros.						
	La distribution des fonds se fait vers la fin de l'année concernée.						
648120 P	Subventions affectées	25 332,50	21 300,00	21 300,00	24 000,00		
648120/99001 P	Subventions et cotisations diverses	19 029,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Subventions, sur la base des rapports d'activité remis au service festivités et du règlement communal portant attribution de subsides, et cotisations diverses.						
	Le crédit 2024 tient compte d'une partie de subventions concernant l'exercice 2023.						
648120/99002 P	TIME-OUT Déifferdeng - subvention financière	6 303,50	9 300,00	9 300,00	12 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	64 979,20	91 092,00	91 092,00	101 603,70		
648211/99001 S	Participations aux frais d'exploitation du SYVICOL	64 979,20	91 092,00	91 092,00	101 603,70		
	Credit 2026: suivant décision du comité du Syvicol du 11/11/2026, la contribution est adaptée à 3,30 € / habitant; montant basé sur une population au 1.1.2025 de 30.789 personnes.						
	Crédit 2025: suivant décision du comité du Syvicol du 11/11/2024, la contribution est adaptée à 3,00 € / habitant;						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales montant basé sur une population au 1/1/2024 de 30.364 personnes. Crédit 2024: suivant décision du comité du Syvicol du 3/10/2023, la contribution de 2,20 € / habitant est maintenue; montant basé sur une population au 1/1/2023 de 29.536 personnes.						
	Total 121			9 040 580,45	10 076 627,00	10 136 823,00	11 010 597,70
3/122/	122 Finances communales						
	Autres impôts et taxes *TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines La différence des crédits 2022, 2023 et 2024 par rapport aux années précédentes est due au projet Gravity. Une régularisation de la TVA pour le projet Gravity sera effectuée après clôture du projet (TVA en amont sur financement projet contre TVA en aval des recettes de la vente des appartements) svt entretien avec l'Adm. de l'Enregistrement et de la TVA à Esch. Le dernier appartement étant mis en vente fin 2025 seulement et quelques petits travaux n'étant pas encore effectués et payés, cette régularisation tardera. Le crédit 2026 tient compte de la déclaration annuelle 2025 et des déclarations mensuelles 2026. Le crédit 2025 tient compte de la déclaration annuelle 2024 et des déclarations mensuelles 2025. Le crédit 2024 tient compte de la déclaration annuelle 2023 et des déclarations mensuelles 2024. Les remboursements des déclarations avec solde créditeur en notre faveur se font sur l'article de recette 2/122/748391/99001.			293 690,23	400 000,00	300 000,00	300 000,00
688000 688000/99001	Total 122			293 690,23	400 000,00	300 000,00	300 000,00
	123 Recette communale						
613410 613410/99001 614100	Honoraires juridiques <i>Honoraires d'huissiers (frais de poursuites)</i>			7 806,27	8 000,00	7 000,00	7 000,00
	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)			894,13	1 000,00	1 000,00	1 000,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/123/	123 Recette communale						
614100/99001	Assurance contre le vol	894,13	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	456 329,52	494 130,00	499 590,00	544 128,00		
621000/99100	*Recette communale / rémunérations et salaires bruts	456 329,52	494 130,00	499 590,00	544 128,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	82 465,69	91 260,00	95 784,00	106 548,00		
623000/99100	*Recette communale / charges sociales (part patronale)	82 465,69	91 260,00	95 784,00	106 548,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
642300/99002	Indemnité pour perte de caisse	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	22 190,56	20 000,00	32 253,01	35 000,00		
648110/99001 P	Dons à des associations de bienfaisance	13 728,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Attribution de dons à des associations de bienfaisance [p.ex. à la suite de collectes de fonds lors de l'organisation de diverses actions de bienfaisance des services communaux (maisons-relais éventuellement)] recette voir art. 2/123/748380/99001						
648110/99002 P	Indemnisation pour la participation des associations locales à divers évènements organisés par la commune	8 462,56	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648110/99003 P	Dons Télévie	0,00	0,00	12 253,01	15 000,00		
	Attribution à la Fondation Kiwanis Luxembourg (établ. d'utilité publique) des dons recueillis lors du Promi-Dinner. Art. de recette cf 2/860/748380/99001 voir aussi article de dépense relatif aux frais liés à l'organisation de l'événement 3/860/615241/99036						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	184,20	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
648800/99001 P	Recette communale / frais d'exploitation	184,20	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
	Total 123	569 870,37	617 890,00	638 627,01	697 176,00		
3/124/	124 Ressources humaines						
621000	Rémunérations des salariés	165 446,20	170 000,00	175 000,00	400 000,00		
621000/99001	*Subvention d'intérêt au personnel communal pour prêts logement	165 446,20	170 000,00	175 000,00	400 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/124/	124 Ressources humaines						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	4 419,40	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
648800/99001 P	<i>Service du personnel - frais de fonctionnement</i>	4 419,40	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
	Article créé en 2024 pour tenir compte de diverses dépenses dans le cadre de la gestion courante ainsi que de l'acquisition de matériel nécessaire à l'organisation interne.						
	Total 124	169 865,60	177 500,00	180 000,00	407 500,00		
3/125/	125 Informatique						
608122	Petit équipement	158 356,41	31 500,00	31 500,00	25 000,00		
608122/99001	<i>Acquisition petit équipement pour le service informatique</i>	158 356,41	31 500,00	31 500,00	25 000,00		
	Suivant observation du service de contrôle (compte 2023), le matériel informatique et téléphonique durable (durée de vie >1 an) est à comptabiliser au budget extraordinaire. À partir de l'exercice 2025, les frais pour l'achat de matériel comme i-pad, laptop, etc. seront comptabilisés à l'article 4/125/223500/99001						
611200	Loyers et charges mobilières	759 671,34	712 000,00	962 000,00	830 000,00		
611200/99001	<i>Contrats de location pour matériel informatique</i>	759 671,34	712 000,00	962 000,00	830 000,00		
	Le crédit rectifié 2025 tient également compte de la licence pour de nouvelles applications Archipad, OODOO, eSST (HOPLR déjà initié en 2024 moyennant l'article 4/141/211000/23001 NetZeroCities).						
612200	Entretien et réparations	19 924,71	23 500,00	23 500,00	10 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparation matériel informatique</i>	19 924,71	23 500,00	23 500,00	10 000,00		
	À partir de l'exercice 2026, une partie du crédit est transférée vers le nouvel article 3/125/618820/99001 pour tenir compte des formations spécifiques pour le personnel du service informatique.						
618820	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation du personnel du service informatique</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	À partir de l'exercice 2026, cet article tient compte des formations spécifiques pour les agents du service informatique.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/125/	125 Informatique						
621000	Rémunérations des salariés	707 895,79	766 535,00	775 005,00	844 096,00		
621000/99100	*Service informatique / rémunérations et salaires bruts	707 895,79	766 535,00	775 005,00	844 096,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	127 927,54	141 570,00	148 588,00	165 286,00		
623000/99100	*Service informatique / charges sociales (part patronale)	127 927,54	141 570,00	148 588,00	165 286,00		
648211 S	Participations à caractère général	1 166 476,85	1 412 029,05	1 412 029,05	1 155 433,32		
648211/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du SIGI</i>	546 449,04	681 193,20	681 193,20	521 046,64		
	Suivant courrier du SIGI du 3 avril 2025, un crédit supplémentaire de 123.815,20 € est à inscrire à cet article pour tenir compte d'un apport complémentaire requis pour financer le solde restant d'un amortissement exceptionnel. Le crédit supplémentaire a été inscrit moyennant le tableau des modifications budgétaires lors du conseil communal du 24/9/2025.						
648211/99002 S	<i>Location de logiciel auprès du SIGI</i>	426 924,05	531 335,85	531 335,85	406 416,36		
	Suivant courrier du SIGI du 3 avril 2025, un crédit supplémentaire de 96.575,85 € est à inscrire à cet article pour tenir compte d'un apport complémentaire requis pour financer le solde restant d'un amortissement exceptionnel. Le crédit supplémentaire a été inscrit moyennant le tableau des modifications budgétaires lors du conseil communal du 24/9/2025.						
648211/99003 S	<i>Frais de la centralisation payés au SIGI</i>	193 103,76	199 500,00	199 500,00	227 970,32		
648212 S	Participations à caractère spécifique	3 932,00	1 500,00	4 000,00	4 500,00		
648212/99002 S	<i>Autres frais informatiques spécifiques payés au SIGI</i>	3 932,00	1 500,00	4 000,00	4 500,00		
	L'article tient compte de divers petits programmes informatiques supplémentaires fournis par le SIGI.						
	Total 125	2 944 184,64	3 088 634,05	3 356 622,05	3 054 315,32		
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Birgercenter)						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	1 883,91	0,00	0,00	0,00		
648310/99001 P	<i>Prise en charge de frais funéraires</i>	1 883,91	0,00	0,00	0,00		
	A partir de 2025 les dépenses figurant à cet article sont						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Birgercenter) transférées vers 3/261/648320/99003.						
	Total 127	1 883,91	0,00	0,00	0,00		
3/131/	131 Urbanisme						
621000	Rémunérations des salariés	4 019 209,98	4 352 145,00	4 400 235,00	4 792 512,00		
621000/99100	*Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts	4 019 209,98	4 352 145,00	4 400 235,00	4 792 512,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	726 332,41	803 790,00	843 636,00	938 442,00		
623000/99100	*Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale)	726 332,41	803 790,00	843 636,00	938 442,00		
	Total 131	4 745 542,39	5 155 935,00	5 243 871,00	5 730 954,00		
3/132/	132 Bâtiments communaux						
603110	Combustibles - Solides	54 100,23	104 325,00	104 325,00	104 325,00		
603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets	54 100,23	104 325,00	104 325,00	104 325,00		
608111	Eau	35 852,63	62 100,00	53 475,00	58 650,00		
608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne)	35 852,63	62 100,00	53 475,00	58 650,00		
608112	Électricité	328 349,37	379 500,00	379 500,00	379 500,00		
608112/99100	Bâtiments communaux - électricité	328 349,37	379 500,00	379 500,00	379 500,00		
608113	Gaz de canalisation	254 522,25	254 800,00	254 800,00	270 725,00		
608113/99100	Bâtiments communaux - gaz	254 522,25	254 800,00	254 800,00	270 725,00		
608114	Chaleur	8 297,14	11 300,00	11 300,00	11 300,00		
608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération)	8 297,14	11 300,00	11 300,00	11 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	22 876,55	36 225,00	33 637,50	36 225,00		
608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne)	22 876,55	36 225,00	33 637,50	36 225,00		
608121	Fournitures d'entretien	458 598,39	589 500,00	649 500,00	652 500,00		
608121/99001	Bâtiments communaux à usage propre - fournitures d'entretien	256 126,40	285 000,00	315 000,00	315 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
608121/99002	Article géré par le CID et service entretien. <i>Bâtiments communaux donnés en location - fournitures</i> Article géré par le CID. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.	56 765,39	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
608121/99003	<i>Bâtiments communaux à usage propre - fournitures de sécurité</i>	115 068,79	205 000,00	235 000,00	235 000,00		
608121/99005	Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. <i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures d'entretien</i> Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.	17 415,78	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
608121/99006	<i>Bâtiments communaux donnés en location - fournitures de sécurité</i> Article géré par le Service Technique/Entretien Bâtiments. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.	5 503,89	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
608121/99007	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - fournitures de sécurité</i> Article géré par le Service Logement. Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.	7 718,14	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
608122/99001	<i>Plan catastrophe</i> Le crédit tient compte notamment des exercices réguliers "simulation catastrophe" dans les bâtiments communaux et du matériel technique y relatif.	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
612200	Entretien et réparations	413 884,01	642 500,00	682 500,00	825 000,00		
612200/99001	<i>Bâtiments communaux à usage propre - travaux d'entretien et de réparation</i> Le crédit 2025/2026 tient compte de travaux de rénovation du parquet dans la Villa Hadir (demande service entretien).	144 719,90	220 000,00	260 000,00	260 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	Article géré par le CID.						
612200/99002	<i>Bâtiments communaux donnés en location - travaux d'entretien et de réparation</i>	67 652,31	85 000,00	85 000,00	125 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte d'une enveloppe de 40.000 € pour des travaux d'entretien dans le local gastronomique de la Maison Krieps/Place du Marché.						
	Article géré par le Service Technique/Entretien bâtiments.						
	Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale n'est pas l'habitation.						
612200/99003	<i>Bâtiments communaux à usage propre - entretien des toitures</i>	50 329,24	87 500,00	87 500,00	170 000,00		
	Le crédit rectifié 2025 a été diminué pour effectuer un transfert vers l'article 3/132/612300/99001.						
	Le crédit tient compte de divers travaux de réfection sur les toitures des bâtiments EFD, EGD, Ecole Fousbann et Kornascht (demande service entretien).						
	Article géré par le CID.						
612200/99004	<i>Bâtiments communaux à usage propre - systèmes de fermeture</i>	142 143,21	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
	Article géré par le CID.						
	L'article tient compte de la mise en place dans des nouveaux bâtiments ainsi que du remplacement d'installations existantes (-> travaux à effectuer sur 3 à 5 exercices).						
612200/99005	<i>Bâtiments communaux (LOGEMENTS) donnés en location - travaux d'entretien et de réparation</i>	9 039,35	30 000,00	30 000,00	50 000,00		
	Article géré par le service Logement.						
	Le crédit concerne tous les immeubles, donnés en location ou en sous-location, dont la destination principale est l'habitation.						
612200/99007	<i>Entretien et réparations: prise en charge de dégâts causés par des tiers</i>	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Avant l'exercice 2025, cette dépense figurait à l'article 3/180/612200/99001. Article géré en collaboration entre CID / gestionnaire des assurances.						
612300	Contrats de maintenance	395 783,29	460 000,00	440 000,00	495 000,00		
612300/99001	<i>Bâtiments communaux - contrats de maintenance et de supervision (frais de supervision)</i>	395 783,29	430 000,00	430 000,00	485 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux Crédit initial 2026 adapté vers le haut pour tenir encore une fois compte des contrats supplémentaires. Crédit rectifié 2024 adapté vers le haut pour tenir compte des contrats supplémentaires. Article géré par le Service Technique et concerne les bâtiments à usage propre ainsi que les immeubles donnés en location. Le crédit afférent tient compte des contrats et dépenses (intrusion, désenfumage, dégraisseur, ventilation, éclairage de secours, sécurité, gestion immobilière) indiqués ci-dessous: -Contrat de supervision pour l'Ancien Hôtel de Ville du 17.07.07 Prix annuel: 365,88 eur + TVA, s'y ajoute un forfait prestation de 120,00 eur + TVA. -Contrat d'entretien annuel intrusion. Prix annuel: 5.795,09€ ttc -Abonnement "Alarmis" pour 33 bâtiments communaux avec les P&T. Prix annuel: 24.837,48€ ttc + frais d'installation: 2.822,34 €. -Contrat de télésurveillance des alarmes avec la société BRINKS, prix annuel: 1.048 € -Contrat d'entretien détection incendie des bâtiments communaux coût annuel de 19.965,99 € -Contrat d'entretien annuel chaudière individuelle de l'appartement 50 Grand-rue: Art Thermic au prix annuel de 240,00 eur + TVA -Contrats de gestion [gestion immobilière des immeubles dont la commune est le propriétaire (Résidence Gerlach 4 Liberté/1 Parc de Gerlache: Immo Syndic Raguso) -Divers contrats d'entretien pour les immeubles communaux mis en location e.a. OTIS (entretien ascenseur), Rentokil (protection contre les nuisibles), ista, Brunata etc. Tous les prix de ces contrats sont soumis à la hausse de l'indice des prix à la consommation.						
612300/99002	<i>Bâtiments communaux - contrats de gestion immobilière et de maintenance en relation avec le GRAVITY Tower</i> Concerne tous contrats de gestion (frais de syndic, assurances, ista etc.) relatifs aux appartements mis en location à prix réduit ainsi qu'aux triplex et studios co-living et la salle de l'immeuble Gravity Tower. En attente du décompte annuel du syndic. Le crédit 2023 tient compte du fonds de roulement (30.891,42 €) et du fonds de travaux (21.153,04 €). Article géré par le service Logement.	0,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	cf art. 3/121/611120/99002 pour les charges locatives au syndic du Gravity en tant que co-propriétaire						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	217 364,25	270 000,00	270 000,00	295 000,00		
614100/99001	*Bâtiments communaux - assurance incendie	217 364,25	270 000,00	270 000,00	295 000,00		
	Le crédit 2024/2025 tient compte du nouveau CID, de l'extension école Bock et du Centre sportif.						
621000	Rémunérations des salariés	2 650 221,43	2 869 755,00	2 901 465,00	3 160 128,00		
621000/99100	*Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts	2 650 221,43	2 869 755,00	2 901 465,00	3 160 128,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	478 935,34	530 010,00	556 284,00	618 798,00		
623000/99100	*Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale)	478 935,34	530 010,00	556 284,00	618 798,00		
	Total 132	5 318 784,88	6 210 015,00	6 336 786,50	6 932 151,00		
3/134/	134 Ecologie						
615100	Frais de marketing et de publicité	27 384,27	33 000,00	55 000,00	55 000,00		
615100/99001	Service écologique - frais de publications	27 384,27	33 000,00	55 000,00	55 000,00		
	Planification d'un concept de gestion des déchets et publication d'une brochure y relative.						
621000	Rémunérations des salariés	702 045,41	760 200,00	768 600,00	837 120,00		
621000/99100	*Service écologique / rémunérations et salaires bruts	702 045,41	760 200,00	768 600,00	837 120,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	126 870,29	140 400,00	147 360,00	163 920,00		
623000/99100	*Service écologique / charges sociales (part patronale)	126 870,29	140 400,00	147 360,00	163 920,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	44 577,34	46 000,00	49 000,00	52 500,00		
648800/99001 P	Service écologique - frais d'exploitation	40 112,65	40 000,00	43 000,00	45 000,00		
648800/99003 P	Fairtrade Gemeng	4 464,69	6 000,00	6 000,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/134/	134 Ecologie						
	Total 134	900 877,31	979 600,00	1 019 960,00	1 108 540,00		
3/135/	135 Travaux et services techniques						
603500	Fournitures de bureau	24 663,22	33 253,83	35 000,00	35 000,00		
603500/99001	<i>Services techniques - fournitures de bureau</i>	24 663,22	33 253,83	35 000,00	35 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	32 553,42	36 746,17	40 000,00	45 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	32 553,42	36 746,17	40 000,00	45 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	3 328 865,32	3 604 615,00	3 644 445,00	3 969 344,00		
621000/99100	<i>*Services techniques / rémunérations et salaires bruts</i>	3 328 865,32	3 604 615,00	3 644 445,00	3 969 344,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	601 576,62	665 730,00	698 732,00	777 254,00		
623000/99100	<i>*Services techniques / charges sociales (part patronale)</i>	601 576,62	665 730,00	698 732,00	777 254,00		
624000	Pensions complémentaires	403 225,16	425 000,00	410 000,00	420 000,00		
624000/99001	<i>*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles</i>	403 225,16	425 000,00	410 000,00	420 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	398,69	12 000,00	12 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	<i>Service technique - frais d'exploitation</i>	398,69	12 000,00	12 000,00	5 000,00		
	<i>Le crédit 2025 tient compte de l'acquisition d'une drône (service entretien).</i>						
	Total 135	4 391 282,43	4 777 345,00	4 840 177,00	5 251 598,00		
3/141/	141 City Management						
615242	Frais de représentation	289 251,61	363 000,00	361 050,00	363 000,00		
615242/99001	<i>Frais des relations publiques</i>	152 948,55	165 000,00	165 000,00	165 000,00		
	<i>Le crédit 2025 tient compte d'un montant supplémentaire de 10.000€ pour tenir compte des frais courants comptabilisés auparavant à l'article 4/141/211000/14027 (Modernisation des outils de communication).</i>						
	<i>Article géré par le service médias.</i>						
	<i>Le crédit tient compte de:</i>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/141/	141 City Management - campagne Different together - campagne jeunes et politique - promotion vidéos - applications						
615242/99002	<i>Participation au projet de la plate-forme e-commerce nationale LETZSHOP - LUXEMBOURG FOR SHOPPING GIE</i> Cotisation annuelle calculée par habitant pour le groupement Luxembourg for Shopping GIE. À partir du budget 2022: Cotisation annuelle de 1,5 EUR par habitant (avant 1€).	45 150,00	48 000,00	46 050,00	48 000,00		
615242/99003	<i>City management - actions et stratégies pour le développement de la Ville</i> Le crédit tient compte des actions et campagnes à organiser par la cellule de développement économique de la Ville de Differdange.	91 153,06	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Total 141	289 251,61	363 000,00	361 050,00	363 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	39 886,10	45 000,00	48 000,00	48 000,00		
646100/99001	<i>*Impôt foncier pour immeubles communaux</i>	39 886,10	45 000,00	48 000,00	48 000,00		
648510 G	Fonds pour dépenses communales	460 000,00	690 000,00	690 000,00	738 000,00		
648510/99001 G	<i>Fonds des dépenses communales (FDC)</i>	460 000,00	690 000,00	690 000,00	738 000,00		
	Montant inscrit conformément à la lettre ministérielle lors des préparations budgétaires.						
	Total 170	499 886,10	735 000,00	738 000,00	786 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
612200	Entretien et réparations	35 217,03	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
612200/99001	Prise en charge de dégâts causés	35 217,03	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2025, cette dépense figure à l'article 3/132/612200/99007.						
648231 G	Fonds pour l'emploi	91 929,98	327 675,00	715 837,87	420 110,30		
648231/99001 G	*Fonds pour l'emploi	91 929,98	327 675,00	715 837,87	420 110,30		
	2026: 420.110,28 €, svt circulaire budgétaire du 23/10/2025 (3.302.673,92 / 261.000.000 * 33.200.000)						
	2025:						
	- contribution 2025: 414.758,44 €, calculée svt la nouvelle formule applicable depuis 2024 et svt circulaire du 23/10/2025 (3.249.784,13 / 257.000.000 * 32.800.000)						
	- décompte exercice 2024: 301.079,43 € comptabilisé sur 2025 car courrier parvenu en juin après la clôture de l'exercice précédent						
	2024: 91.929,98 €						
	Avec l'entrée en vigueur (01/01/2024!) de la nouvelle loi du 21 mai 2025 modifiant la loi modifiée du 30 juin 1976 (PL n°8409) réformant les contributions des communes au Fonds pour l'emploi, la participation d'une commune se fera en fonction de sa participation directe au produit de l'ICC: montant contribution Fonds pour l'Emploi de la commune = participation directe au produit en ICC de la commune / participation directe au produit en ICC nationale * contribution pour le Fonds pour l'Emploi						
	avant rectifié 2024:						
	Sur base de 2% des recettes ICC totales du pays, suivant instructions de la lettre du Ministère de l'Intérieur relative au FDGC, ICC et Fonds de l'Emploi et de la circulaire budgétaire annuelle.						
648240 S	Participations aux intérêts d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00		
648240/99001 S	Participations aux intérêts d'emprunt de syndicats	0,00	0,00	0,00	0,00		
	voir également article 3/180/658300/99001						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	165 380,77	124 500,00	47 500,00	53 000,00		
655210/99001	*Intérêts débiteurs et frais sur comptes courants	141 932,16	100 000,00	20 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Le crédit afférent tient également compte des intérêts à payer sur les lignes de préfinancement ainsi que des intérêts de pénalité sur avoirs.						
655210/99002	* <i>Frais bancaires pour paiements Dicash/payconiq</i>	19 087,16	18 000,00	20 000,00	20 000,00		
655210/99003	* <i>Frais bancaires pour utilisation Bancomat</i>	3 434,60	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
655210/99004	* <i>Frais bancaires pour l'utilisation Servipay</i>	926,85	1 500,00	2 500,00	3 000,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	4 154 281,59	2 995 000,00	2 550 000,00	1 950 000,00		
655220/14018	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale - intérêts bancaires</i>	780 923,01	200 000,00	475 000,00	200 000,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour le nouveau bâtiment pour la police grand-ducale. Dépenses extraordinaires voir articles 4/131/211000/14018 et 4/319/221312/14018; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/14018 et 1/319/261300/14018.						
655220/16013	Le crédit 2026 tient compte de la liquidation de la ligne de préfinancement suite au rachat par l'Etat. <i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire - intérêts bancaires</i>	703 940,40	0,00	0,00	0,00		
	Intérêts concernant la ligne de préfinancement pour l'EIDE école primaire. Dépenses extraordinaires voir article 4/910/221311/16013; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013.						
	Le rachat par l'Etat est prévu pour 2025. Une nouvelle ligne de crédit devra être envisagée si la vente finale à l'Etat ne sera pas réalisée en 2025.						
	Le crédit 2024 tient compte de la liquidation de la ligne de préfinancement.						
655220/24001	<i>Infrastructure scolaire et sportive "Entrée de Ville" à Differdange pour les besoins de l'enseignement secondaire et fondamental & logements - préfinancement pour le compte de l'Etat (intérêts bancaires)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	à conclure Intérêts concernant le préfinancement pour l'EIDE extension. Dépenses extraordinaires voir article 4/910/221312/24001; recettes extraordinaires voir articles 1/180/198200/24001 et 1/910/261300/24001.						
655220/99001	* <i>Annuités des emprunts - part formée par les intérêts</i>	835 129,12	1 120 000,00	990 000,00	950 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	<p>180 Opérations concernant des flux financiers</p> <p>La différence entre le crédit 2025 et le crédit rectifié 2025 s'explique par la baisse des taux sur le marché financier.</p> <p>* Emprunt d'équilibrage auprès de la CCRA:</p> <p>LU87 0099 7838 2760 0002 Montant total: 13.000.000 € Durée: 2023-2043 Solde au 31.12.2024: 12 330 000 eur Solde au 31.12.2025: 11 890 000 eur Solde au 31.12.2026: 11 340 000 eur</p> <p>* Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:</p> <p>LU92 0011 1066 0071 0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (2,587% p.a.) Solde au 31.12.2024: 216 000 eur Solde au 30.06.2025: 0 eur Solde au 31.12.2025: 0 eur</p> <p>LU90 0011 1362 0659 5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%, 2,618% p.a.) Solde au 31.12.2024: 5 483 500 eur Solde au 31.12.2025: 5 046 500 eur Solde au 31.12.2026: 4 616 500 eur</p> <p>LU14 0011 1362 1782 3440 Montant total: 26.000.000 € Durée: 2024-2044 (tranche 1: 2,700% p.a. sur 13 mio.) 1ère tranche de 13 mio. utilisée en 2024 Solde au 31.12.2024: 12 660 000 eur Solde au 31.12.2025: 12 157 000 eur Solde au 31.12.2026: 11 667 000 eur</p> <p>LU92 0011 1362 1781 7380 Montant total: 26.000.000 € Durée: 2024-2044 (tranche 2: 2,478% p.a. sur 13 mio.) 2e tranche de 13 mio. utilisée le 01.04.2025 seulement Solde au 30.06.2025: 12 665 000 eur Solde au 31.12.2025: 12 410 000 eur Solde au 31.12.2026: 11 680 000 eur</p> <p>-----</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99001.</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers <i>intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) - part formée par les intérêts</i> Emprunt auprès de la CCRA pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF): LU96 0090 0005 2760 0092 Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0,500%) Solde au 31.12.2024: 4 078 000 eur Solde au 31.12.2025: 3 888 000 eur Solde au 31.12.2026: 3 688 000 eur pour mémoire: article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat *Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par les intérêts Trois emprunts contractés auprès de deux banques: CCRA LU70 0090 0006 2760 0091: Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2024: 13 850 000 € - solde au 31/12/2025: 12 960 000 € - solde au 31/12/2026: 0 € Cet emprunt sera prévisiblement, selon les liquidités de la trésorerie, remboursé anticipativement au cours de l'exercice 2026 en vue d'une baisse de l'endettement à long terme. (cf art. 4/180/198200/99001) CCRA LU86 0099 7807 2760 0009: Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2024: 12 426 000 € - solde au 31/12/2025: 11 696 000 € - solde au 31/12/2026: 10 926 000 € BGL LU33 0037 0092 8512 2000: Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2024: 7 500 000 € - solde au 31/12/2025: 6 900 000 € - solde au 31/12/2026: 6 300 000 € pour mémoire:						
655220/99003		1 654 699,60	1 500 000,00	975 000,00	700 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par l'amortissement: 3/180/658200/99003.						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement			3 773 656,58	3 780 000,00	4 580 000,00	4 235 000,00
658200/99001	*Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement			1 603 547,78	1 600 000,00	2 150 000,00	2 200 000,00
	La différence entre le crédit 2025 et le crédit rectifié 2025 s'explique par l'utilisation de la deuxième tranche de 13 mio. du crédit d'équilibrage de 26 mio. contracté en 2024.						
	* Emprunt d'équilibrage auprès de la CCRA:						
	LU87 0099 7838 2760 0002 Montant total: 13.000.000 € Durée: 2023-2043 Solde au 31.12.2024: 12 330 000 eur Solde au 31.12.2025: 11 890 000 eur Solde au 31.12.2026: 11 340 000 eur						
	* Emprunts d'équilibrage auprès de la BCEE:						
	LU92 0011 1066 0071 0380 Montant total: 7.750.000 € Durée: 2006-2025 (2,587% p.a.) Solde au 31.12.2024: 216 000 eur Solde au 30.06.2025: 0 eur Solde au 31.12.2025: 0 eur						
	LU90 0011 1362 0659 5680 Montant total: 10.000.000 € Durée: 2015-2035 (EURIBOR marge 0,290%, 2,618% p.a.) Solde au 31.12.2024: 5 483 500 eur Solde au 31.12.2025: 5 046 500 eur Solde au 31.12.2026: 4 616 500 eur						
	LU14 0011 1362 1782 3440 Montant total: 26.000.000 € Durée: 2024-2044 (tranche 1: 2,700% p.a. sur 13 mio.) 1ère tranche de 13 mio. utilisée en 2024 Solde au 31.12.2024: 12 660 000 eur Solde au 31.12.2025: 12 157 000 eur Solde au 31.12.2026: 11 667 000 eur						
	LU92 0011 1362 1781 7380 Montant total: 26.000.000 € Durée: 2024-2044 (tranche 2: 2,478% p.a. sur 13 mio.) 2e tranche de 13 mio. utilisée le 01.04.2025 seulement Solde au 30.06.2025: 12 665 000 eur						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
658200/99002	<p>Solde au 31.12.2025: 12 410 000 eur Solde au 31.12.2026: 11 680 000 eur</p> <p>-----</p> <p>pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99001 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99001.</p> <p><i>*Annuité de l'emprunt pour compte du CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) - part formée par l'amortissement</i></p> <p>Emprunt auprès de la CCRA pour préfinancement construction CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF):</p> <p>LU96 0090 0005 2760 0092 Montant total: 6.558.000€ Durée: 2009-2039 (EURIBOR marge 0,500%) Solde au 31.12.2024: 4 078 000 eur Solde au 31.12.2025: 3 888 000 eur Solde au 31.12.2026: 3 688 000 eur</p> <p>pour mémoire: article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99002 article 2/132/708212/99001 loyer encaissé par l'Etat</p>	152 320,89	200 000,00	190 000,00	200 000,00		
658200/99003	<p><i>Annuité de l'emprunt pour la réalisation du nouveau complexe sportif au Parc des Sports - part formée par l'amortissement</i></p> <p>Trois emprunts contractés auprès de deux banques:</p> <p>CCRA LU70 0090 0006 2760 0091: Montant total: 24.835.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,500%) - solde au 31/12/2024: 13 850 000 € - solde au 31/12/2025: 12 960 000 € - solde au 31/12/2026: 0 €</p> <p>Cet emprunt sera prévisiblement, selon les liquidités de la trésorerie, remboursé anticipativement au cours de l'exercice 2026 en vue d'une baisse de l'endettement à long terme. (cf art. 4/180/198200/99001)</p> <p>CCRA LU86 0099 7807 2760 0009: Montant total: 21.120.000 € Durée: 2013-2038 (EURIBOR marge 0,550%) - solde au 31/12/2024: 12 426 000 € - solde au 31/12/2025: 11 696 000 € - solde au 31/12/2026: 10 926 000 €</p>	2 017 787,91	1 980 000,00	2 240 000,00	1 835 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers BGL LU33 0037 0092 8512 2000: Montant total: 15.000.000 € Durée: 2012-2037 (EURIBOR marge 0,450%) - solde au 31/12/2024: 7 500 000 € - solde au 31/12/2025: 6 900 000 € - solde au 31/12/2026: 6 300 000 € pour mémoire: article de recette concerné: 1/180/194000/99003 article pour la part formée par les intérêts: 3/180/655220/99003.						
658300 S	Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
658300/99001 S	<i>Emprunt des établissements publics communaux - part formée par l'amortissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	voir également article 3/180/648240/99001						
801100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00		
801100/99001	<i>Dotations au Fonds de réserve budgétaire</i>	0,00	0,00	0,00	30 000 000,00		
	La réserve budgétaire créée pour l'exercice 2026 est divisée en 3 enveloppes: 10.000.000 € -> logement 10.000.000 € -> éducation 10.000.000 € -> développement stratégique de la Ville. Le recours au fonds de réserve budgétaire inscrit pour l'exercice 2026 se fera moyennant une décision du conseil communal pour alimenter l'article de recette 2/180/811100/99001. La dépense projetée sera ensuite comptabilisée sur un article extraordinaire approprié. La dernière réserve budgétaire avait été créée en: - 2018: 1.000.000 € - 2019: 1.000.000 € - 2020: 1.000.000 € - 2021: pas de réserve à cause de l'incertitude dans le développement économique actuel pendant la pandémie COVID-19 - 2022: recours intégral au fonds de réserve budgétaire voir article 2/180/811100/99001.						
	Total 180	8 220 465,95	7 227 175,00	7 893 337,87	36 658 110,30		
	Total général 1	37 877 708,15	40 238 721,05	41 453 254,43	72 719 942,32		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	2 Protection sociale						
612140	223 Repas sur roues						
612140/99001	Sous-traitance générale - Services de transport <i>Repas sur roues - frais de transport des repas destinés à la revente</i>			132 375,90	150 000,00	140 000,00	155 000,00
	2026: augmentation du tarif à 20,38 € par Servior pour le 1/1/2026 (repas: 13,96 € et livraison 6,42 €) votée par le conseil communal en date du 24/9/2025			132 375,90	150 000,00	140 000,00	155 000,00
	2024: - adaptation du tarif à 18,76 euros (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) votée par le conseil communal en date du 17/4/2024 svt courrier du 11/09/2023 (après 4 hausses non transposées sur les tarifs applicables pour les clients depuis le 01/01/2022). Suivant convention du 11 décembre 2003, approuvée par le conseil communal en date du 18 février 2004 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 6 mai 2004; avenant du 12 mars 2008, approuvé par le conseil communal en sa séance du 13 juin 2008 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 23 juillet 2008; contrat avec Servior du 28/11/2012, voté par le conseil communal le 6/2/2013 et approuvé par l'autorité supérieure le 3/4/2013. Article géré par le Service Senior Plus. Recettes voir articles 2/223/706060/99001 et 2/223/706040/99001						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement <i>Repas sur roues - achat des repas destinés à la revente</i>			330 138,22	370 000,00	350 000,00	380 000,00
612150/99001	2026: augmentation du tarif à 20,38 € par Servior pour le 1/1/2026 (repas: 13,96 € et livraison 6,42 €) votée par le conseil communal en date du 24/9/2025			330 138,22	370 000,00	350 000,00	380 000,00
	2024: - adaptation du tarif à 18,76 euros (repas: 12,94 € et livraison 5,82 €) votée par le conseil communal en date du 17/4/2024 svt courrier du 11/09/2023 (après 4 hausses non transposées sur les tarifs applicables pour les clients depuis le 01/01/2022). Suivant convention du 11 décembre 2003, approuvée par le conseil communal en date du 18 février 2004 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 6 mai 2004; avenant du 12 mars 2008, approuvé par le conseil communal en sa séance du 13 juin 2008 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 23 juillet 2008; contrat avec Servior du 28/11/2012, voté par le conseil communal le 6/2/2013 et approuvé par l'autorité supérieure le 3/4/2013.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues Article géré par le Service Senior Plus. Recettes voir articles 2/223/706060/99001 et 2/223/706040/99001						
648800 P 648800/99001 P	Autres charges d'exploitation diverses <i>Repas sur roues - frais divers de fonctionnement</i> Article géré par le Service Senior Plus.	10 820,80 10 820,80	15 000,00 15 000,00	10 000,00 10 000,00	15 000,00 15 000,00		
	Total 223	473 334,92	535 000,00	500 000,00	550 000,00		
3/224/	224 Téléassistance Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins <i>Services téléassistance</i> Part communale dans les frais de télé-assistance (Help, Stëftung Hëllef doheem etc.) svt nouvelles conventions votées par le conseil communal en date du 24/09/2025. Article géré par le Service Senior Plus.	11 263,18	15 000,00	15 000,00	30 000,00		
	Total 224	11 263,18	15 000,00	15 000,00	30 000,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge Frais de réception <i>Festivités de fin d'année pour seniors</i> L'article est géré par le Service Senior Plus	37 329,41 37 329,41	75 000,00 75 000,00	75 000,00 75 000,00	80 000,00 80 000,00		
615241 615241/99001	 Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers) <i>Ruffbus Dinola - frais d'exploitation pour le transport de personnes du 3e âge</i>	157 091,07 157 091,07	170 000,00 170 000,00	170 000,00 170 000,00	170 000,00 170 000,00		
	 Article géré par le service mobilité et le service Senior Plus,						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/229/	229 Autre Troisième âge recette voir article 2/229/706040/99001.						
648120 P	Subventions affectées	73 106,35	75 000,00	75 000,00	67 000,00		
648120/99001 P	<i>Participation dans les frais de personnel et courants du Club Kordall Aktiv</i> Participation dans les frais du personnel ainsi que les frais courants du "Club Kordall Aktiv (anc. Club Senior Prénzebierg)" suivant convention entre l'Etat, les communes de Käerjeng, Pétange, Sanem et Differdange et l'organisation gestionnaire a.s.b.l. Aides pour personnes âgées "Prénzebierg". Décomptes à voir sur article de recette 2/229/706090/99001.	73 106,35	75 000,00	75 000,00	67 000,00		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	23 183,16	30 000,00	20 000,00	25 000,00		
648310/99001 P	<i>Aides aux personnes âgées vulnérables</i> Collaboration avec CIGL pour achats supermarché et service de nettoyage/recyclage. Pour le service supermarché, prix d'achat refacturé aux clients. Frais de service/transport du CIGL en charge de la commune. Pour le service nettoyage/recyclage, les frais sont intégralement refacturés aux clients. Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748380/99001	23 183,16	30 000,00	20 000,00	25 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	49 482,02	100 000,00	100 000,00	95 000,00		
648800/99001 P	<i>Festivités et activités de loisirs pour seniors</i> Article géré par le Service Senior Plus. recette voir art. 2/229/748110/99001.	35 796,24	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648800/99002 P	<i>Service Senior Plus - Frais de fonctionnement</i> L'article tient compte de divers projets comme p.ex. expositions, workshops, formations.	13 685,78	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99005 P	<i>Service Senior Plus - Actions favorisant l'inclusion sociale des seniors et la visibilité des thèmes liés à l'âge</i> Projets / Seniorerot / Conférences / Workshops / Plan communal seniors / Brochure seniors (à partir de l'exercice 2026, le projet "Mémoires du passé" est transféré à l'article 3/837/608122/99006).	0,00	55 000,00	55 000,00	50 000,00		
Total 229		340 192,01	450 000,00	440 000,00	437 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/230/	230 Egalité des chances						
603500	Fournitures de bureau	519,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603500/99001	Service à l'Egalité des Chances - fournitures de bureau	519,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	210 613,62	228 060,00	230 580,00	251 136,00		
621000/99100	*Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts	210 613,62	228 060,00	230 580,00	251 136,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	38 061,09	42 120,00	44 208,00	49 176,00		
623000/99100	*Egalité des chances - charges sociales (part patronale)	38 061,09	42 120,00	44 208,00	49 176,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	111 487,04	250 000,00	250 000,00	250 000,00		
648800/99001 P	Service à l'Egalité des Chances - Mise en oeuvre d'actions favorisant l'égalité des genres, le vivre-ensemble interculturel et les besoins spécifiques	17 223,21	250 000,00	250 000,00	250 000,00		
	A partir de 2025 l'article regroupe tout le budget du Service à l'Egalité des Chances (avant 3/230/648800/99001, /99002, /99004, /99005 et /99007) à part le Weekend des Cultures => 3/860/615241/99015, 2/860/706080/99005.						
	Le crédit budgétaire 2025 est destiné à couvrir les frais courants, les formations du personnel (20.000.-€) et les campagnes suivantes: Vivre-ensemble et besoins spécifiques: 60.000; Egalité des genres: 20.000; Budget participatif: 100.000 => subvention voir art. 2/230/744710/99002; ainsi que la mise en place de la loi d'accessibilité «Design for All»: 50.000 et différents projets tels que - Orange Week - Women in March - Journée de l'Homme - Café des langues - Nouveaux résidents - Fête de quartier - Expositions, workshops et l'entretien du coffret de traduction						
	Avant 2025 l'article était dénommé "Service à l'Egalité des Chances - domaine Femmes et Hommes". voir également article de recette 2/230/744710/99001						
648800/99002 P	Service à l'Egalité des Chances - Design for All	38 909,34	0,00	0,00	0,00		
	A partir de 2025 tous les projets du Service à l'Egalité des Chances sont regroupés sous l'article 3/230/648800/99001 "Service à l'Egalité des Chances - Mise en oeuvre d'actions favorisant l'égalité des genres, le vivre-ensemble interculturel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/230/ 648800/99007 P	230 Egalité des chances et les besoins spécifiques". <i>Service à l'Egalité des chances - Budget participatif</i> A partir de 2025 tous les projets du Service à l'Egalité des Chances sont regroupés sous l'article 3/230/648800/99001 "Service à l'Egalité des Chances - Mise en oeuvre d'actions favorisant l'égalité des genres, le vivre-ensemble interculturel et les besoins spécifiques".	55 354,49	0,00	0,00	0,00		
	Total 230	360 681,03	521 180,00	525 788,00	551 312,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
601000	Matières premières	127 788,04	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
601000/99001	<i>Crèches et foyers du jour - alimentation</i>	127 788,04	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
602000	Matières consommables	14 940,12	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
602000/99001	<i>Crèches et foyers du jour - pharmacie</i>	14 940,12	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
603500	Fournitures de bureau	2 513,30	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
603500/99001	<i>Crèches et foyers du jour - administration</i>	2 513,30	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608111	Eau	4 156,83	7 200,00	6 200,00	6 800,00		
608111/99100	<i>Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne)</i>	4 156,83	7 200,00	6 200,00	6 800,00		
608112	Electricité	19 034,75	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
608112/99100	<i>Crèches et foyers du jour - électricité</i>	19 034,75	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
608113	Gaz de canalisation	15 982,56	16 000,00	16 000,00	17 000,00		
608113/99100	<i>Crèches et foyers du jour - gaz</i>	15 982,56	16 000,00	16 000,00	17 000,00		
608118	Autres fournitures non stockables	2 652,35	4 200,00	3 900,00	4 200,00		
608118/99100	<i>Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	2 652,35	4 200,00	3 900,00	4 200,00		
608121	Fournitures d'entretien	3 597,62	15 500,00	15 500,00	15 500,00		
608121/99001	<i>Crèches et foyers du jour - fournitures d'entretien</i>	3 252,58	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
	Article géré par le CID.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608121/99002	Crèches et foyers du jour - fournitures pour sécurité dans bâtiments	345,04	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Article géré par le CID.						
608122	Petit équipement	11 118,64	21 500,00	16 500,00	16 500,00		
608122/99001	Crèches et foyers du jour - acquisition de mobilier	3 083,83	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122/99002	Crèches et foyers du jour - petit équipement pour cuisines	4 954,79	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122/99003	Crèches et foyers du jour - bibliothèque	1 055,72	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99004	Crèches et foyers du jour - acquisition petit équipement informatique	2 024,30	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Article géré par le service informatique						
608123	Entretien de buanderie	3 510,40	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608123/99001	Crèches et foyers du jour - entretien et buanderie	3 510,40	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	864,17	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608128/99001	Crèches et foyers du jour - habillement, lingerie, literie	864,17	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608128/99002	Crèches et foyers du jour - réparations et petit matériel	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par les services SEA / entretien / CID.						
608160	Vêtements professionnels	601,24	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608160/99001	Crèches et foyers du jour - masse d'habillement personnel ouvrier	601,24	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	3 309,05	5 500,00	5 000,00	5 000,00		
611200/99001	Crèches et foyers du jour - contrats de location pour matériel informatique	395,40	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
	Article géré par le service informatique						
611200/99003	Crèches et foyers du jour - loyers et charges locatives pour machines à copier	2 913,65	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Article géré par la service informatique						
612200	Entretien et réparations	33 026,16	48 000,00	48 000,00	71 000,00		
612200/99001	Crèches et foyers du jour - travaux d'entretien et de réparation	19 077,18	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Article géré par le service technique.						
612200/99002	Crèches et foyers du jour - entretien et réparation matériel informatique	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
612200/99003	Article géré par le service informatique <i>Crèches et foyers du jour - mise en conformité/registre de sécurité</i>	13 948,98	27 000,00	27 000,00	50 000,00		
614800	Article géré par les services entretien/sécurité bâtiments/SEA. Contrôle périodique (tous les 3 ans) par un bureau agréé à prévoir -> prochain 2026.	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
614800/99001	Autres assurances <i>Crèches et foyers du jour - assurances, taxes</i>	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	391,94	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
615300/99001	<i>Crèches et foyers du jour - frais postaux</i>	68,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615300/99002	<i>Crèches et foyers du jour - frais de télécommunication</i>	323,94	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
616000	Article géré par service informatique						
616000/99001	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers) <i>Crèches et foyers du jour - frais pour transport</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820	Frais de formation	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820/99001	<i>Crèches et foyers du jour - frais de formation et de supervision</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	2 392 804,78	2 591 015,00	2 619 645,00	2 853 184,00		
621000/99100	<i>*Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts</i>	2 392 804,78	2 591 015,00	2 619 645,00	2 853 184,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	432 416,24	478 530,00	502 252,00	558 694,00		
623000/99100	<i>*Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale)</i>	432 416,24	478 530,00	502 252,00	558 694,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	16 471,36	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
648800/99001 P	<i>Crèches et foyers du jour - loisirs et frais d'école</i>	16 471,36	21 000,00	21 000,00	21 000,00		
648800/99002 P	<i>Crèches et foyers du jour - réserve frais d'équipement de faible valeur</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 241	3 085 179,55	3 426 445,00	3 471 997,00	3 786 878,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
601000	Matières premières						
		1 268 282,30	1 350 000,00	1 350 000,00	1 500 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
601000/99001	<i>Maisons relais - acquisition produits alimentaires pour repas</i> Le crédit 2026 tient compte de la nouvelle MR Um Bock ainsi que d'une augmentation du prix des matières premières, notamment des produits "Natur genéissen".	1 268 282,30	1 350 000,00	1 350 000,00	1 500 000,00		
602000	Matières consommables	1 221,37	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
602000/99001	<i>Maisons relais - pharmacie</i>	1 221,37	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
603110	Combustibles - Solides	52 713,05	101 650,00	101 650,00	101 650,00		
603110/99100	<i>Maisons relais - copeaux de bois/pellets</i>	52 713,05	101 650,00	101 650,00	101 650,00		
608111	Eau	24 940,96	43 200,00	37 200,00	40 800,00		
608111/99100	<i>Maisons relais - eau (facturation interne)</i>	24 940,96	43 200,00	37 200,00	40 800,00		
608112	Electricité	209 382,20	242 000,00	242 000,00	242 000,00		
608112/99100	<i>Maisons relais - électricité</i>	209 382,20	242 000,00	242 000,00	242 000,00		
608113	Gaz de canalisation	91 899,71	92 000,00	92 000,00	97 750,00		
608113/99100	<i>Maisons relais - gaz</i>	91 899,71	92 000,00	92 000,00	97 750,00		
608114	Chaleur	41 485,70	56 500,00	56 500,00	56 500,00		
608114/99100	<i>Maisons relais - chaleur (cogénération)</i>	41 485,70	56 500,00	56 500,00	56 500,00		
608118	Autres fournitures non stockables	15 914,12	25 200,00	23 400,00	25 200,00		
608118/99100	<i>Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	15 914,12	25 200,00	23 400,00	25 200,00		
608121	Fournitures d'entretien	110 759,76	151 000,00	156 000,00	161 000,00		
608121/99001	<i>Maisons relais - fournitures d'entretien</i> Article géré par le CID.	94 404,24	125 000,00	130 000,00	130 000,00		
608121/99002	<i>Maisons relais - fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	5 468,72	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
608121/99003	 Article géré par le CID. <i>Maisons relais - fournitures pour sécurité dans bâtiments</i> Article géré par le CID.	10 886,80	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
608122	Petit équipement	141 513,80	188 000,00	178 000,00	208 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608122/99001	<i>Maisons relais - acquisition de mobilier</i>	34 151,25	67 000,00	67 000,00	70 000,00		
608122/99002	<i>Maisons relais - petit équipement pour cuisines</i>	68 313,20	58 000,00	58 000,00	88 000,00		
608122/99003	<i>Maisons relais - acquisition de machines audio-visuelles et électriques</i>	16 237,19	28 000,00	28 000,00	25 000,00		
608122/99004	<i>Maisons relais - matériel didactique</i>	6 290,35	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
608122/99005	<i>Maisons relais - bibliothèque</i>	4 214,51	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608122/99006	<i>Maisons relais - acquisition petit équipement informatique</i>	12 307,30	20 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service informatique						
608160	Vêtements professionnels	6 990,07	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
608160/99001	<i>Maisons relais - masse d'habillement personnel ouvrier</i>	6 990,07	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	62 667,48	65 000,00	63 500,00	65 000,00		
611120/99001	<i>Maisons relais - loyers et charges locatives de bâtiments</i>	62 667,48	65 000,00	63 500,00	65 000,00		
	Le budget tient compte de la refacturation par la Commune au service enfance du loyer de la Villa Edmond Dune payé à ArcelorMittal Luxembourg S.A. (cf. art. 2/132/708212/99003)						
611200	Loyers et charges mobilières	50 986,41	65 000,00	70 000,00	70 000,00		
611200/99001	<i>Maisons relais - contrats de location pour matériel informatique</i>	23 663,27	30 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service informatique						
611200/99002	<i>Maisons Relais / loyers et charges locatives pour machines à copier</i>	27 323,14	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	111 887,92	231 500,00	231 000,00	326 000,00		
612200/99001	<i>Maisons relais - travaux d'entretien et de réparation</i>	90 070,56	165 000,00	165 000,00	150 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte de divers travaux de rénovation de parquet (demande service entretien). Article géré par le CID.						
612200/99002	<i>Maisons relais - entretien et réparation matériel informatique</i>	0,00	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
	Article géré par le service informatique						
612200/99003	<i>Maisons relais - mise en conformité/registre de sécurité</i>	21 817,36	65 000,00	65 000,00	175 000,00		
	Article géré par les services entretien/sécurité bâtiments/SEA.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Contrôle périodique (tous les 3 ans) par un bureau agréé à prévoir -> prochain 2026.						
615100	Frais de marketing et de publicité	2 414,58	17 000,00	7 000,00	17 000,00		
615100/99001	<i>Maisons relais - frais de publications</i>	2 414,58	17 000,00	7 000,00	17 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte d'un projet "pictogramme".						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	40,20	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615212/99001	<i>Maisons relais - frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés</i>	40,20	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	21 559,18	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
615300/99001	<i>Maisons relais - frais postaux</i>	3 751,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Le crédit tient compte de la digitalisation progressive de procédures (depuis 2024).						
615300/99002	<i>Maisons relais - frais de télécommunication</i>	17 808,18	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
618820	Frais de formation	741,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
618820/99001	<i>Maisons relais - frais de formation</i>	741,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	15 585 408,13	16 876 440,00	17 062 920,00	18 584 064,00		
621000/99100	<i>*Maisons relais / rémunérations et salaires bruts</i>	15 585 408,13	16 876 440,00	17 062 920,00	18 584 064,00		
622000	Autre personnel	39 202,20	55 000,00	35 000,00	45 000,00		
622000/99001	<i>Maisons relais - personnel temporaire (vacances loisirs)</i>	39 202,20	40 000,00	30 000,00	35 000,00		
	Article géré par le service du personnel						
622000/99002	<i>*Maisons relais - personnel temporaire de remplacement</i>	0,00	15 000,00	5 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service du personnel						
623000	Charges sociales (part patronale)	2 816 794,85	3 117 880,00	3 272 392,00	3 640 024,00		
623000/99004	<i>Assurance-accidents du travail</i>	274,41	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Article géré par le service du personnel						
623000/99100	<i>*Maisons relais / charges sociales (part patronale)</i>	2 816 520,44	3 116 880,00	3 271 392,00	3 639 024,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
648120 P	Subventions affectées	11 492,02	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
648120/99001 P	<i>Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des Maisons Relais dans l'enceinte AQUASUD</i>	11 492,02	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	Le crédit 2024 tenait compte de l'augmentation de la fréquentation des maisons-relais.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	302 770,45	410 000,00	410 000,00	420 000,00		
648800/99001 P	<i>Maisons relais - frais d'exploitation pour diverses activités</i>	252 007,02	300 000,00	300 000,00	290 000,00		
	Le crédit tient compte de l'ensemble des projets pédagogiques ainsi que du projet SPODI en coopération avec le service des sports et du Vélosprojet.						
648800/99002 P	<i>Maisons relais - frais divers de fonctionnement et d'exploitation</i>	30 904,34	40 000,00	40 000,00	50 000,00		
648800/99003 P	<i>Maisons relais - frais des activités Vacances Loisirs</i>	18 342,36	60 000,00	60 000,00	70 000,00		
	Réorganisation du concept des vacances-loisirs depuis l'exercice 2025.						
648800/99006 P	<i>Kannerparade & Kannergemengerot</i>	1 516,73	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 242	20 971 068,06	23 158 370,00	23 459 562,00	25 670 988,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien	4 415,96	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
608121/99001	<i>Maison des jeunes - fournitures pour l'entretien, la réparation et le nettoyage des bâtiments</i>	4 415,96	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux de nettoyage des maisons des jeunes (Differdange, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	1 855,09	29 000,00	29 000,00	29 000,00		
612200/99001	<i>Maison des jeunes - travaux d'entretien, de nettoyage et de réparation des bâtiments</i>	1 855,09	29 000,00	29 000,00	29 000,00		
	Le crédit budgétaire de l'article afférent est destiné aux travaux d'entretien des maisons des jeunes (Differdange, Niederkorn et Fousbann). Article géré par le CID.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	Total 253	6 271,05	38 000,00	38 000,00	38 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
621000	Rémunérations des salariés	140 409,08	152 040,00	153 720,00	167 424,00		
621000/99100	<i>*Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts</i>	140 409,08	152 040,00	153 720,00	167 424,00		
622000	Autre personnel	346 658,70	383 000,00	315 000,00	350 000,00		
622000/99001	<i>Occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires</i>	135 900,23	138 000,00	110 000,00	120 000,00		
622000/99002	<i>Occupation occasionnelle de jeunes chômeurs</i>	207 445,22	235 000,00	200 000,00	220 000,00		
	Estimation se basant sur les engagements de jeunes chômeurs par l'administration communale de la Ville de Differdange. Voir également article de recettes 2/259/744400/99002.						
622000/99003	<i>*Occupation occasionnelle de jeunes dans le cadre de stages rémunérés</i>	3 313,25	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	57 304,09	66 930,00	68 322,00	71 634,00		
623000/99001	<i>Caisse Nationale de Santé (part patronale)</i>	6 316,04	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
623000/99002	<i>Fonds de pension de la caisse nationale d'assurance-pension (part patronale)</i>	16 533,41	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
623000/99004	<i>Assurance-accidents du travail</i>	2 467,13	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
623000/99005	<i>Service de santé au travail</i>	289,38	350,00	350,00	350,00		
623000/99006	<i>Mutualité des employeurs</i>	2 810,39	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
623000/99007	<i>Caisse Nationale de Prestations Familiales</i>	3 513,68	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
623000/99100	<i>*Charges sociales (part patronale)</i>	25 374,06	28 080,00	29 472,00	32 784,00		
648110 P	Subventions non affectées	423 376,00	505 000,00	510 897,00	563 000,00		
648110/99001 P	<i>Jugendtreff Déifferdeng a.s.b.l. - subside communal</i>	423 376,00	505 000,00	510 897,00	563 000,00		
	Subside communal dans l'intérêt de l'animation et du fonctionnement du centre de rencontre et multi-services pour jeunes de Differdange.						
	Le crédit 2026 est inscrit sur base d'une estimation (+ 10%).						
	Le crédit 2025 tient compte d'un 2ème poste "Outreach" déjà sollicité auprès du ministère en mai 2024. Le crédit initial 2025 avait été inscrit sur base d'une estimation. ETP suivant convention signée le 4/2/2025: C6 -> 3,50 postes et C4 -> 6 postes.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse Le crédit 2024 tenait compte d'une hausse de 2,5% par rapport au budget 2023 vu la hausse de l'indice. Un avis favorable de la Ville de Differdange pour la prise en charge communale à 50% d'un 2e poste "Outreach" a été transmis au ministère en mai 2024. Recette pour remboursement solde voir article 2/253/748380/99001.						
648800 P 648800/99001 P	Autres charges d'exploitation diverses <i>Plan communal jeunesse</i> Pendant l'exercice 2025, le Plan communal jeunesse était en phase de conceptualisation. Le crédit 2026 tient compte de sa mise en pratique. À partir de l'exercice 2022 les frais pour l'engagement de l'Anima-Team ont été transférés vers l'article de l'évènement en question (p.ex. Marché de Noël 10.000€, Summerfeeling 2.500€). À partir de l'exercice 2022, les activités accompagnées par la commission des jeunes sont transférées vers le nouvel article 3/259/648800/99006 : - Activités jeunes 13-17 ans - Jugendkonschtwoch - Jugendgemengerot - Concours de photos - etc. <i>Location de logements à des jeunes et logements encadrés (Jugendwunnen) - frais de fonctionnement</i> Le crédit 2026 tient compte des frais de fonctionnement 2026. Convention services pour jeunes signée en date du 30/10/2025 avec le Ministère de l'Education et soumis au vote du conseil communal en date du 3/12/2025. À partir de septembre 2025, tous les frais de fonctionnement seront directement comptabilisés sur l'article. Le crédit 2025 tient donc compte du décompte Croix-Rouge 01-08/2025 et des frais réels 09-12/2025. La convention avec la Croix-Rouge est résiliée au 31/08/2025 et un décompte nous parviendra donc pour la période de janvier à août 2025. Les logements seront dorénavant gérés par les services de la Commune même. Le crédit tenait compte de la prise en charge des prestations de	303 191,92 39 713,35	579 150,00 0,00	514 000,00 0,00	737 000,00 150 000,00		
648800/99004 P		144 994,60	180 000,00	180 000,00	180 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse service (frais de gestion) de la Croix-Rouge en tant qu'exploitant des logements en question et suivant convention signée en date du 12 novembre 2018 (-> début location février 2020) ainsi que des frais d'internet et TV (Eltrona). voir également article de recette 2/259/708212/99001 pour contrepartie loyers						
648800/99005 P	<i>Service Jeunesse - frais de fonctionnement</i>	777,67	0,00	0,00	1 000,00		
648800/99006 P	<i>Service jeunesse - mise en oeuvre d'actions favorisant l'inclusion sociale et la participation des jeunes</i> Pour l'exercice 2026, un nouvel article a été crée pour tenir compte des dépenses pour le Wave Festival (3/259/648800/99011). Les nouvelles activités à mettre en place seront financées moyennant l'article 3/259/648800/99001 Plan communal jeunesse. Mesures favorisant l'éducation, la formation et l'emploi: formation babysitting, formation de soutien à la transition vers la vie active. Mesures favorisant le vivre ensemble: fête mondiale du jeu, projet lieu de rencontre pour jeunes, fête annuelle jeunes. Mesures favorisant le bien-être physique et mental. Mesures favorisant le développement d'un comportement écologique: Cleanchallenge. Mesures favorisant le développement culturel: JUKOWO, concours photos, Festival de jeunes. Jusqu'à l'exercice 2024 inclus, le 'plan communal jeunesse' figurait sous l'article 3/259/648800/99001.	87 012,92	255 150,00	200 000,00	140 000,00		
648800/99007 P	<i>Projet "E gudde Start / Baby+"</i>	30 693,38	55 000,00	40 000,00	45 000,00		
648800/99008 P	<i>Anima Team - frais de fonctionnement</i> Suivant conventions à conclure avec les adolescents pour prestations lors de divers évènements (14€/heure/animateur suivant adaptation au règlement des taxes et tarifs en séance du 18/12/2024) recette voir article 2/259/706100/99002	0,00	13 000,00	18 000,00	25 000,00		
648800/99009 P	<i>Projet "Nightrider"</i>	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse À partir de l'exercice 2025, le Pro-Sud ne figure plus comme intermédiaire/gestionnaire dans le cadre de la convention Nightrider. Un nouvel article a été créé pour gérer les factures d'un fournisseur privé (P) et non plus d'un syndicat (S) -> ancien article 3/259/648800/99003. Recettes, voir article 2/441/706040/99001. 648800/99010 P <i>Projet Génération Sans Tabac</i> 648800/99011 P <i>Wave Festival</i> Nouvel article créé pour l'exercice 2026. Recette voir sous 2/259/706100/99003.						
648800 S	Autres charges d'exploitation diverses 648800/99003 S <i>Projet "Nightrider" du Pro-Sud</i> À partir de l'exercice 2025, le Pro-Sud ne figurera plus comme intermédiaire/gestionnaire dans le cadre de la convention Nightrider. Un nouvel article a été créé pour gérer les factures d'un fournisseur privé (P) et non plus d'un syndicat (S) -> nouvel article 3/259/648800/99009. Recettes, voir article 2/441/706040/99001.	0,00 0,00	72 089,06 72 089,06	0,00 0,00	0,00 0,00	10 000,00 110 000,00	0,00 0,00
	Total 259		1 343 028,85	1 686 120,00	1 561 939,00	1 889 058,00	
3/261/	261 Aides aux sinistrés 648320 P <i>Aides aux sinistrés</i> 648320/99001 P <i>*Aides aux sinistrés</i> Recettes voir article 2/261/748380/99001. 648320/99002 P <i>*Prise en charge des frais d'entrepôt de mobilier dans le cadre des déguerpissements</i> Article géré par le CID. 648320/99003 P <i>Prise en charge exceptionnelle des frais funéraires</i> Article géré par le Biergeramt (avant l'exercice 2025, cette dépense figurait à l'article 3/127/648310/99001)	2 095,44 0,00	180 000,00 150 000,00	180 000,00 150 000,00	180 000,00 150 000,00	180 000,00 150 000,00	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/261/	261 Aides aux sinistrés						
	Total 261	2 095,44	180 000,00	180 000,00	180 000,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
621000	Rémunérations des salariés	1 181 776,44	1 279 670,00	1 293 810,00	1 409 152,00		
621000/99100	<i>*Département social / rémunérations et salaires bruts</i>	1 181 776,44	1 279 670,00	1 293 810,00	1 409 152,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	213 564,99	236 340,00	248 056,00	275 932,00		
623000/99100	<i>*Département social / charges sociales (part patronale)</i>	213 564,99	236 340,00	248 056,00	275 932,00		
648211 O	Participations à caractère général	1 068 357,04	1 259 000,00	1 289 204,36	1 328 787,93		
648211/99001 O	<i>Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention MIFA 50/50</i>	1 068 357,04	1 224 000,00	1 263 200,10	1 310 766,56		
	Circulaire n°4612 du 12/1/2023: la clé de répartition des Offices sociaux a été portée à 1,5 postes d'encadrement social et 0,75 postes de personnel administratif par 6.000 habitants à partir du 1/1/2023. Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2630/744620/99002).						
648211/99002 O	<i>*Participation aux frais d'exploitation de l'office social - convention 100% AC</i>	0,00	35 000,00	26 004,26	18 021,37		
	Suivant prévisions budgétaires de l'établissement public Office Social Differdange (voir sous l'article 2/2631/744620/99002). Le crédit 2026 tient compte du décompte de 2025. Le crédit 2025 tient compte du décompte de 2024. Le décompte 2023 était comptabilisé sur l'exercice 2023.						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	2 101 521,70	2 600 000,00	3 200 000,00	3 600 000,00		
648310/99001 P	<i>Allocations de solidarité</i>	2 101 521,70	2 600 000,00	3 200 000,00	3 600 000,00		
	L'adaptation des modalités d'exécution sera soumise au vote du conseil communal du 10/12/2025. Le nombre de personnes pouvant profiter de cette allocation augmente étant donné qu'il sera plus facile de les faire bénéficiaire de cette aide. Le crédit 2025 tient compte d'une augmentation étatique de 10% (la commune maintient sa participation à 50% de l'aide étatique).						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	16 615,83	20 000,00	25 000,00	30 000,00		
648800/99001 P	<i>Département social - frais d'exploitation</i>	1 735,14	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
	Suivant estimation du département social:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
648800/99002 P	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement - Frais administratifs - Conférences - autres interventions de l'agent polyvalent <p><i>Frais de médiation (voisinage/famille)</i></p> <p>Médiation pour citoyens (dernière adaptation des honoraires en séance du conseil communal du 30/11/2022).</p>	14 880,69	10 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Total 263	4 581 836,00	5 395 010,00	6 056 070,36	6 643 871,93		
3/264/	264 Aides au réemploi						
603500	Fournitures de bureau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603500/99001	<i>Job Center /fournitures de bureau</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	53 204,58	110 000,00	110 000,00	120 000,00		
612160/99001	<i>Youth & Work</i>	53 204,58	110 000,00	110 000,00	120 000,00		
	<p>Nouveau contrat de prestation de services (sur initiative de l'association) conforme à la Décision de la Commission européenne du 20/12/2011 (2012/21/UE) à signer avant le 1er janvier 2026. Budget prévisible 2026: 50 participants (maximum autorisé svt contrat de prestation de services) x 20 heures en moyenne au tarif horaire de 101,00€ htVA.</p> <p>Avenant à la convention signé le 3/7/2024 et voté par le conseil communal en date du 27/9/2024 [adaptation de la participation à 3 EUR par habitant (estimation: 31.000 habitants au 1.1.2025) + TVA].</p> <p>Nouvelle convention entre la Ville de Differdange et Youth & Work Sàrl signée le 28/2/2024 pour l'assistance aux jeunes sur le marché de travail et votée par le conseil communal le 6/3/2024 [participation de 2 EUR par habitant + TVA (60.632,00€ + 10.307,44€ = 70.939,44€ pour toute l'année)]. La convention a pris effet à partir du 1/4/2024 ce qui explique le montant moins élevé pour cet exercice.</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
	La convention initiale (04/2023-03/2024) avait été faite par l'Office Social, la Commune ayant repris en 2024 le projet après une phase pilote en 2023.						
621000	Rémunérations des salariés	193 062,49	209 055,00	211 365,00	230 208,00		
621000/99100	*Job Center / rémunérations et salaires bruts	193 062,49	209 055,00	211 365,00	230 208,00		
622000	Autre personnel	569 702,47	595 000,00	605 000,00	665 000,00		
622000/99001	*Apport à une mesure d'emploi pour frais de personnel / CIGL	569 702,47	595 000,00	605 000,00	665 000,00		
	2026: budget prévisionnel de 654.462,76 € fourni par le CIGL (654.710,91 € pour les 95% de la part communale annuelle et 85.248,15 € pour les 80% des frais de fonctionnement) + petite réserve en vue du décompte final à venir au printemps 2027.						
	2025: 500.150,60 € participation communale annuelle (95% de la part communale annuelle) + 97.817,73 € (80% des frais de fonctionnement) + réserve en vue du décompte final à venir au printemps 2026.						
	2024: 457.528,97 € participation communale annuelle + 91.197,84 € coûts de fonctionnement + 15.021,16 € (solde après décompte frais de fonctionnement pour 2023 comptabilisé sur 2024 car exercice clôturé lors de la réception de la facture en juillet 2024) + 5.954,50 € (décompte 2024).						
	Nouvelle convention avec le CIGL approuvée par le conseil communal en date du 8/12/2021 (-> avenant voté le 22/6/2022). Le contrat de bail portant sur les surfaces données en location au 1535° a été adapté lors de la même séance (voir article de recette 2/493/708212/99001). - participation communale à hauteur de 12% du montant total de la subvention annuelle attribuée par le Ministère du Travail -> payée en 2 tranches de 95% (payable avant le 1er mars) et 5% (après décompte final ou remboursement) - participation communale à hauteur de 80% des coûts de fonctionnement des services Environnement - Naturschoul Lasauvage - Mines - Entretien (payable avant le 1er mars); 20% pris en charge par le ministère						
	Centre d'Initiative et de Gestion locale (C.I.G.L.) Part communale aux frais de personnel et frais de fonctionnements pour les projets suivants (suivant budget prévisionnel): - Service de proximité - Naturschoul Lasauvage						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi - Service Environnement - Internetstuff (jusque décembre 2022 inclus) - Mines - Occasiounsbuttik - Minièresbunn - Diffwäsch - Velosbuttik - Butzebuttik Dépense extraordinaire voir article 4/264/221200/99001.						
622000/99003	<i>*Prêt de main d'oeuvre ArcelorMittal</i> Apport de solidarité de la Ville de Differdange pour occuper temporairement plusieurs travailleurs issus de la cellule de reclassement (CDR), une des mesures découlant de la tripartite sidérurgique.	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	34 889,33	38 610,00	40 524,00	45 078,00		
623000/99100	<i>*Job Center / charges sociales (part patronale)</i> Le crédit 2026 tient compte d'une étroite collaboration avec le projet Anima Team (formation, équipement, matériel, etc.)	34 889,33	38 610,00	40 524,00	45 078,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	12 804,45	25 500,00	25 500,00	35 000,00		
648800/99001 P	<i>Job Center / frais d'exploitation</i> Le crédit afférent est destiné à couvrir les différents projets du service ainsi que du festival anti-gaspi.	12 804,45	25 500,00	25 500,00	35 000,00		
	Total 264	863 663,32	979 165,00	993 389,00	1 096 286,00		
3/266/	266 Actions sociales						
622000	Autre personnel	0,00	100 000,00	87 000,00	150 000,00		
622000/99001	<i>Mesure sociale Passerelle - intégration professionnelle de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme</i> Contrat de prestation de service conclu avec Autisme Luxembourg asbl signé en date du 9/4/2025 et voté par le conseil communal en date du 7/5/2025 avec un crédit spécial de 100.000 € pour l'exercice 2025. Le projet "Passerelle" vise d'une part l'intégration	0,00	100 000,00	87 000,00	150 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/266/	266 Actions sociales						
648120 P	Subventions affectées	22 274,00	24 600,00	34 850,00	41 600,00		
648120/99001 P	<i>Subventions et cotisations diverses aux œuvres sociales et de charité</i>	9 674,00	12 000,00	20 000,00	20 000,00		
648120/99002 P	<i>Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale (Croix-Rouge)</i>	12 600,00	12 600,00	14 850,00	21 600,00		
	Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale à la nouvelle adresse 33 rue Michel Rodange à partir du 01/10/2025 svt décision CE du 27/08/2025. Nouvelle convention à élaborer. Prise en charge du loyer de l'Epicerie sociale pour les locaux sis à Differdange, 19 Grand-rue à partir du 01/01/2022 svt décision CE du 03/09/2021 (convention du 29/09/2021 approuvée CC 24/11/2021)						
	Total 266	22 274,00	124 600,00	121 850,00	191 600,00		
	Total général 2	32 060 887,41	36 508 890,00	37 363 595,36	41 064 993,93		
3/311/	3 Ordre et sécurité publics						
	311 Service des agents municipaux						
603500	Fournitures de bureau	4 269,34	5 000,00	5 000,00	7 500,00		
603500/99001	<i>Agents municipaux - fournitures de bureau</i>	4 269,34	5 000,00	5 000,00	7 500,00		
	Article géré par le service mobilité.						
608160	Vêtements professionnels	27 193,50	20 000,00	20 000,00	30 000,00		
608160/99001	<i>Agents municipaux - masse d'habillement</i>	27 193,50	20 000,00	20 000,00	30 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte de l'équipement de nouveaux collaborateurs. Le crédit 2025 tient compte de l'acquisition de nouvelles vestes pour l'hiver.						
621000	Rémunérations des salariés	977 013,20	1 057 945,00	1 069 635,00	1 164 992,00		
621000/99100	<i>*Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts</i>	977 013,20	1 057 945,00	1 069 635,00	1 164 992,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	176 561,15	195 390,00	205 076,00	228 122,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/311/ 623000/99100	311 Service des agents municipaux						
	*Agents municipaux / charges sociales (part patronale)	176 561,15	195 390,00	205 076,00	228 122,00		
3/319/ 608121 C 608121/99001 C	319 Autres Services d'ordre						
	Fournitures d'entretien <i>Maintenance bâtiment pour la Police Grand-ducale sur le parking du contournement</i> La maintenance du bâtiment de la Police grand-ducale, effectuée entre la date du décompte final du projet et la signature de l'acte notarié transférant la propriété à l'État, reste à la charge de la partie actuelle. Toute dépense éventuelle engagée durant cette période sera refacturée à l'État et portée en recette sur l'article budgétaire prévu à cet effet à savoir 2/319/748380/99001	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	250 000,00 250 000,00		
3/322/ 648211 G 648211/99001 G	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	Participations à caractère général <i>*Participation financière annuelle au fonctionnement du CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours)</i> Crédit suivant directives de la circulaire ministérielle annuelle au sujet de l'élaboration des budgets pour l'exercice en question. Crédit 2025: Suivant circulaire budgétaire du 17/10/2024, trois mesures ont été adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration du CGDIS en date du 27/6/2024: - prise en compte des recettes du produit de l'augmentation de la TVA attribuées au CGDIS comme étant une contribution des communes (pour l'année 2025, la TVA attribuée au CGDIS s'élève à 67.067.000€; il en résulte que le montant de la dotation des communes au profit de l'établissement public CGDIS se limite à 10.986.500€ pour 2025); - le renoncement de l'Etat au remboursement de sa part de financement de la construction du Centre national d'incendie et de secours (CNIS) par le CGDIS conduisant ainsi à réduire le	0,00 1 652 512,65	0,00 463 941,00	0,00 464 356,05	250 000,00 565 159,32		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage montant à rembourser de 51,50% soit 81,5 millions d'euros; - la réintroduction de la garantie de la proportionnalité des contributions par rapport aux recettes des communes. Plan de paiement: tranches à recevoir en mars, juin, septembre, décembre et solde à recevoir début année suivante.						
	Total 322		1 652 512,65	463 941,00	464 356,05	565 159,32	
	Total général 3		2 837 549,84	1 742 276,00	1 764 067,05	2 245 773,32	
3/411/	4 Affaires économiques 411 Agriculture						
608121	Fournitures d'entretien		2 591,61	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
608121/99001	<i>Agriculture - fournitures pour l'entretien du domaine agricole</i>		2 591,61	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
612200	Entretien et réparations		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
612200/99001	<i>Agriculture - entretien et réparations sur matériel roulant</i>		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
612200/99002	<i>Article géré par le CID.</i> Agriculture - travaux d'entretien de la voirie rurale		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
648110 P	Subventions non affectées		8 435,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations agricoles</i>		8 435,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	
	<i>Sur la base des rapports d'activité remis au service culturel et du règlement communal portant attribution de subsides.</i>						
	Total 411		11 026,61	30 000,00	35 000,00	35 000,00	
3/412/	412 Sylviculture						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
612200	Entretien et réparations		132 958,74	140 000,00	140 000,00	140 000,00	
612200/99001	<i>Frais divers du service forestier - suivant plan de gestion des forêts</i>		132 958,74	140 000,00	140 000,00	140 000,00	
648258 G	Autres participations à des traitements		261 252,26	195 000,00	230 000,00	240 000,00	
648258/99001 G	<i>*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat</i>		36 252,26	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
	Le crédit 2025 tient compte des frais de gestion pour l'année 2022 (arrêté ministériel du 5/6/2025 de l'administration de la Nature et des Forêts).						
	Le crédit 2024 tient compte des frais de gestion pour l'année 2021 (arrêté ministériel du 1/8/2024 de l'administration de la Nature et des Forêts).						
648258/99002 G	<i>*Salaires des ouvriers - remboursement à l'Etat</i>		225 000,00	145 000,00	180 000,00	190 000,00	
	Suivant Plan de gestion des forêts. Budget rectifié 2025 adapté étant donné qu'un solde de 15.500 euros du décompte 2024 a dû être comptabilisé sur l'exercice 2025. Budget rectifié 2024 adapté étant donné qu'un solde de 78.333,14 euros du décompte 2023 a dû être comptabilisé sur l'exercice 2024.						
	Total 412		394 211,00	335 000,00	370 000,00	380 000,00	
3/423/	423 Cogénération						
608114	Chaleur		141 051,38	192 100,00	192 100,00	192 100,00	
608114/99100	<i>Production de chaleur destinée à la revente (cogénération)</i>		141 051,38	192 100,00	192 100,00	192 100,00	
	Le présent crédit tient compte des frais de production de chaleur pour le compte du complexe Aquasud. Les frais y relatifs sont refacturés à l'exploitant (voir recette sous l'article 2/423/702300/99001).						
	Total 423		141 051,38	192 100,00	192 100,00	192 100,00	
3/430/	430 Tourisme						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme						
612200	Entretien et réparations	138 130,64	175 000,00	175 000,00	225 000,00		
612200/99002	<i>Infrastructures de tourisme - Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras asbl - Minett Park</i> Les frais suivants sont comptabilisés sur cet article (partagé entre Pétrange/Differdange): - participation ordinaire - nettoyage WC - salaire agent AMTF - salaire agent Minièresbunn - Steampunk À partir de l'exercice 2026, la contribution au Steam Punk est également comptabilisée à cet article (avant 3/860/615241/99028). Suivant convention entre les communes de Pétrange et Differdange ainsi que la Minièresbunn asbl, votée par le conseil communal en date du 8/11/2024, les deux communes s'engagent à prendre en charge au prorata du nombre d'habitants les frais de salaire. La convention prend cours le 1/1/2025 pour la durée d'une année (tacite reconduction d'année en année). Suivant convention entre les communes de Pétrange et Differdange ainsi que l'AMTF Train 1900 asbl, votée par le conseil communal en date du 27/10/2021, les deux communes s'engagent à prendre en charge au prorata du nombre d'habitants les frais de salaire. La convention prend cours le 1/9/2021 pour la durée d'une année (tacite reconduction d'année en année). Suivant convention approuvée par le conseil communal en date du 12/9/2018 et avenant approuvé par le conseil communal en date du 9/12/2020 (3,5 € par habitant).	138 130,64	175 000,00	175 000,00	225 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	13 630,51	30 000,00	30 000,00	81 000,00		
615100/99001	<i>Promotion Tourisme</i> Le crédit tient compte de l'élaboration et de la réalisation de nouveaux projets touristiques, d'un guide touristique, de clips publicitaires, d'une Journée Tourisme etc.	13 630,51	30 000,00	30 000,00	81 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	34 261,76	36 000,00	36 000,00	45 000,00		
648110/99003 P	<i>Subventions Office Régional du Tourisme Sud</i> Suivant courrier du ORT-Sud du 11/8/2025 la cotisation par	34 261,76	36 000,00	36 000,00	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme habitant évoluera comme suit pour les exercices à venir: 2026: 1,40€ par habitant 2027: 1,60€ par habitant 2028: 1,80€ par habitant 1,16 € par habitant avec estimation d'une population de 29.500 au 31/12/2022						
648800 P 648800/99001 P	Autres charges d'exploitation diverses <i>Auberge "An der Schoul" Lasauvage - frais d'exploitation</i> Le crédit 2026 est adapté pour tenir compte des hausses des prix d'alimentation. Le crédit 2025 tenait compte d'un remplacement nécessaire de literie.	7 704,07	15 000,00	15 000,00	17 000,00		
	Total 430	193 726,98	256 000,00	256 000,00	368 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608112	Electricité	76 174,76	111 500,00	111 500,00	111 500,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité Diffbus</i>	75 239,41	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
608112/99002	<i>Frais d'électricité bornes Chargy</i>	935,35	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	12 676,22	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
612200/99001	<i>Arrêts de bus - entretien et réparations</i>	12 676,22	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99002	<i>Bornes d'accès sur la voie publique - entretien et réparations</i>	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Article géré par le service mobilité.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 128 282,32	2 219 000,00	2 200 000,00	2 275 000,00		
616000/99001	<i>Diffbus - frais d'exploitation annuels pour les 4 lignes</i>	2 104 854,48	2 189 000,00	2 170 000,00	2 245 000,00		
	2024: augmentation de 10,42% des tarifs à partir du 1/4/2024 suite à une adaptation des frais variables (avis Ministère de la Mobilité et des Travaux publics du 1/3/2024)						
616000/99002	<i>Diffbus - frais d'exploitation pour les trajets supplémentaires au cours de l'exercice</i> p.ex. Fête nationale, Toussaint, etc.	23 427,84	30 000,00	30 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
648211 S 648211/99002 S	Participations à caractère général <i>Participation aux frais d'exploitation du syndicat de transport public - TICE</i> Nouvelle convention de financement et d'organisation de l'exploitation des services de transports publics par le TICE entre l'Etat (MI Finances, MI Mobilité et Travaux publics, MI Affaires intérieures), les communes-membres et le TICE approuvée par le conseil communal en date du 24/9/2025. Cette convention a pour objet de régler les modalités de financement du TICE et de définir les obligations des Parties en vue de la dissolution et de la liquidation du TICE ainsi que de la création du syndicat mixte État- communes. Crédit 2026 suivant information du syndicat intercommunal TICE. Voir également articles extraordinaire 1/441/108180/99001 et 4/441/238120/99001.	5 454 614,16 5 454 614,16	3 970 000,00 3 970 000,00	3 970 000,00 3 970 000,00	2 545 806,93 2 545 806,93		
	Total 441	7 671 747,46	6 375 500,00	6 356 500,00	5 007 306,93		
3/449/	449 Autres systèmes de transport						
612200 612200/99001	Entretien et réparations <i>Vël'OK / entretien et réparations</i> Article géré par le service mobilité. Voir également article 4/449/221313/99001.	327 882,74 327 882,74	175 000,00 175 000,00	180 000,00 180 000,00	195 000,00 195 000,00		
	Total 449	327 882,74	175 000,00	180 000,00	195 000,00		
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211 S 648211/99001 S	Participations à caractère général <i>*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - SIKOR</i> À partir de l'exercice 2025, la cotisation annuelle a été augmentée de 2 € à 5 € par habitant.	60 728,00 60 728,00	151 820,00 151 820,00	154 969,30 154 969,30	157 748,95 157 748,95		
	Total 470	60 728,00	151 820,00	154 969,30	157 748,95		
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents						
603110	Combustibles - Solides	102 651,72	197 950,00	197 950,00	197 950,00		
603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets	102 651,72	197 950,00	197 950,00	197 950,00		
608111	Eau	5 196,03	9 000,00	7 750,00	8 500,00		
608111/99100	1535° / eau (facturation interne)	5 196,03	9 000,00	7 750,00	8 500,00		
608112	Électricité	157 036,65	181 500,00	181 500,00	181 500,00		
608112/99100	1535° / électricité	157 036,65	181 500,00	181 500,00	181 500,00		
608113	Gaz de canalisation	5 993,46	6 000,00	6 000,00	6 375,00		
608113/99100	1535° / gaz	5 993,46	6 000,00	6 000,00	6 375,00		
608118	Autres fournitures non stockables	3 315,44	5 250,00	4 875,00	5 250,00		
608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne)	3 315,44	5 250,00	4 875,00	5 250,00		
608121	Fournitures d'entretien	19 503,27	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
608121/99001	1535° - fournitures pour entretien et nettoyage	19 503,27	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Article géré par le CID.						
612200	Entretien et réparations	101 919,98	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
612200/99001	1535° / travaux d'entretien et de nettoyage	101 919,98	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	29 255,02	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
615300/99001	1535° / frais de télécommunication	29 255,02	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	731 297,30	791 875,00	800 625,00	872 000,00		
621000/99100	*1535° - rémunérations et salaires bruts	731 297,30	791 875,00	800 625,00	872 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	132 156,55	146 250,00	153 500,00	170 750,00		
623000/99100	*1535° - Charges sociales (part patronale)	132 156,55	146 250,00	153 500,00	170 750,00		
648211 S	Participations à caractère général	108 558,18	120 000,00	117 428,10	134 612,70		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de développement - PRO-SUD	108 558,18	120 000,00	117 428,10	134 612,70		
	Le crédit 2025 tient compte du recensement décennal effectué en 2021 (28.641 habitants x 4,10€ svt lettre Pro-Sud accompagnant leur facture).						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/493/	493 Projets de développement polyvalents Le crédit 2024 tient compte du recensement décennal effectué en 2011 (21.935 habitants x 4,95€ svt lettre Pro-Sud accompagnant leur facture). voir aussi l'article de recette 1/493/168000/99001						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	279 868,01	320 000,00	320 000,00	368 000,00		
648800/99001 P	1535° / <i>frais d'exploitation</i> - Merchandising - Infrastructures de communication - Community Management	79 780,79	105 000,00	105 000,00	105 000,00		
648800/99002 P	1535° / <i>événements divers</i> Le crédit rectifié 2025 et initial 2026 tient compte de nouvelles idées: programme de conférences, actions de community management, développement des portes-ouvertes annuelles en véritable festival afin de promouvoir Differdange comme Ville de la Créativité, de l'Artisanat et de l'innovation et workshops.	116 221,70	120 000,00	120 000,00	168 000,00		
648800/99003 P	1535° <i>Creative Hub - frais de fonctionnement SONOTRON</i> L'article tient compte des frais de fonctionnement pour les salles de répétition et le grand studio, d'une offre de divers work-shops, hosting Blues-Schoul, etc. voir également article de recette 2/493/744611/99001 suivant convention avec le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une participation étatique annuelle de 50.000 euros.	83 865,52	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
Total 493		1 676 751,61	1 982 825,00	1 994 628,10	2 149 937,70		
Total général 4		10 477 125,78	9 498 245,00	9 539 197,40	8 485 093,58		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
510 Gestion des déchets							
603600	Carburants	92 237,41	102 000,00	102 000,00	102 000,00		
603600/99100	<i>Gestion des déchets - carburants pour véhicules</i>	92 237,41	102 000,00	102 000,00	102 000,00		
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	146 411,92	147 000,00	147 000,00	150 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352/99001	Acquisition de poubelles et sacs poubelles destinés à la revente Article géré par le CID et le service clients.	146 411,92	147 000,00	147 000,00	150 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	110 701,33	122 500,00	122 500,00	122 500,00		
608121/99001	Gestion des déchets - fournitures d'entretien sur matériel roulant Article géré par le CID.	108 458,44	115 000,00	115 000,00	115 000,00		
608121/99002	Gestion des déchets - chips poubelles À partir de l'exercice 2024 l'article est géré par le CID (avant s. écologique).	2 242,89	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	662 762,15	725 000,00	725 000,00	725 000,00		
612180/99002	Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais fixes Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier.	473 538,48	475 000,00	480 000,00	480 000,00		
612180/99003	cf article 3/510/612180/99003 pour les frais variables Sous-traitance de l'exploitation d'un centre de recyclage - Ecotec sàrl - frais variables Suivant contrat avec la société Ecotec sàrl pour l'exploitation du centre de recyclage au site Gadderscheier [frais variables en relation avec l'exploitation précitée (e.a. dépôts de déchets facturables collectés lors des tournées du CID tels que bois, mélange, DE-écrans etc.)]. Pour les frais de dépôts auprès d'autres exploitants cf article 3/510/612180/99004. cf article 3/510/612180/99002 pour les frais fixes.	189 223,67	250 000,00	245 000,00	245 000,00		
612180/99004	Dépenses pour dépôt déchets collectés Dépôt auprès d'autres exploitants que Ecotec (p.ex. Lamesch, Hein ou autres fournisseurs de déchets facturables collectés lors des tournées du CID (bois, mélange, DE-écrans etc.). Pour les frais de dépôts auprès d'Ecotec cf article 3/510/612180/99003. Voir aussi article de recette 2/510/706022/99003	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	1 820,98	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
612200/99001	Matériel informatique pour la gestion du parc de recyclage	1 820,98	3 000,00	1 000,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	Article géré par le service écologique.						
621000	Rémunérations des salariés	1 696 609,74	1 837 150,00	1 857 450,00	2 023 040,00		
621000/99100	*Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts	1 696 609,74	1 837 150,00	1 857 450,00	2 023 040,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	306 603,20	339 300,00	356 120,00	396 140,00		
623000/99100	*Gestion des déchets / charges sociales (part patronale)	306 603,20	339 300,00	356 120,00	396 140,00		
648211 S	Participations à caractère général	905 100,13	1 050 000,00	1 041 000,00	1 045 000,00		
648211/99002 S	<i>Frais d'incinération - SIDOR</i>	512 415,36	525 000,00	516 000,00	520 000,00		
	D'après l'information budgétaire du syndicat du 22/10/2025, la participation 2026 se compose comme suit: - tarif par tonne inchangé par rapport aux années 2024 et 2025, à savoir 96,00 €. - tarif minimum en vigueur depuis le 1er janvier 2025 pour toute charge de déchets inférieure à 200kg (tarif respectif multiplié par 200) - les investissements inscrits au budget rectifié 2025 et au budget 2026 du syndicat seront financés moyennant les réserves propres.						
648211/99003 S	<i>Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage - MINETTKOMPOST</i>	392 684,77	525 000,00	525 000,00	525 000,00		
	Nouvelle redevance "participation aux frais d'épuration des eaux usées" à partir de l'exercice 2025 pour assurer le financement des frais d'épuration des eaux usées du syndicat facturés par le SIVEC à partir de 2025; ce montant à hauteur de 1.400.000 € sera ventilé au prorata du tonnage de biodéchets provenant de la poubelle verte livrée au cours de l'exercice N-2 (2023) par les communes membres du syndicat: 2026: 117.728,43 € 2025: 124.062,26 €						
	Redevance fixe à payer sur base du STATEC au 1/1 de l'exercice précédent: 2026: 320.523 € pour 30.789 habitants au 01.01.2025 2025: 317.548 € pour 30.364 habitants au 01.01.2024 2024: 311.752 € pour 29.536 habitants au 01.01.2023						
	Redevance à payer au syndicat "Minettkompost" pour le compostage de déchets écologiques (tarifs inchangés jusqu'en 2027 inclus) : - taxe fixe de 14€ (+ 0% TVA) par habitant - taxe variable 25€ (+ 3% TVA) par tonne de déchets livrés. Le calcul de la participation fixe tient compte d'un allègement calculé de la façon suivante: nombre population - 15.000 x 14€ x						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets 0,5 facteur de réduction -> pour les communes dépassant 15.000 habitants à partir du 1er janvier 2022.						
	Total 510			3 922 246,86	4 325 950,00	4 352 070,00	4 566 680,00
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603600	Carburants	15 372,90	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
603600/99100	<i>Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules</i>	15 372,90	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	3 978,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608121/99001	<i>Gestion des eaux usées - fournitures pour l'entretien du réseau</i>	3 978,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	24 120,01	95 000,00	95 000,00	100 000,00		
612200/99001	<i>Gestion des eaux usées - entretien et réparations du matériel roulant</i>	10 735,42	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
612200/99002	<i>Gestion des eaux usées - travaux d'entretien et de réparation du réseau</i>	13 384,59	75 000,00	75 000,00	80 000,00		
	À partir de l'exercice 2024, l'article tient également compte d'un crédit de 30.000 € pour la mise à jour de l'étude des infrastructures en cas de fortes pluies dans le cadre de projets de moindre envergure.						
621000	Rémunérations des salariés	163 810,60	177 380,00	179 340,00	195 328,00		
621000/99100	<i>*Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts</i>	163 810,60	177 380,00	179 340,00	195 328,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	29 603,07	32 760,00	34 384,00	38 248,00		
623000/99100	<i>*Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale)</i>	29 603,07	32 760,00	34 384,00	38 248,00		
648211 S	Participations à caractère général	3 364 410,82	3 774 154,16	3 459 360,23	4 451 355,41		
648211/99001 S	<i>*SIACH - Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées</i>	3 349 432,34	3 745 000,00	3 424 640,34	4 424 882,06		
	Crédit 2026: (estimation une semaine avant vote) - participation de 4.300.000 euros - taxe de rejet 105.000 euros - part au Partenariat de cours d'eau de 27.000 euros (voir article 3/520/648211/99002).						
	Crédit rectifié 2025: estimation une semaine avant vote - participation de 3.400.000 euros						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
648211/99002 S	<p>- taxe de rejet 105.000 euros - part au Partenariat de cours d'eau de 35.000 euros (voir article 3/520/648211/99002).</p> <p>L'augmentation en 2026 s'explique par le début de la comptabilisation de l'amortissement lié à l'extension de la station d'épuration.</p> <p><i>SIACH - Participation aux frais de la convention Partenariat de cours d'eau de la Chiers</i></p> <p>Part de la Ville de Differdange dans le cadre de la convention entre l'Etat et le SIACH avec l'objectif d'associer les acteurs du secteur de l'eau et le public en vue d'une sensibilisation.</p>	14 978,48	29 154,16	34 719,89	26 473,35		
	Total 520	3 601 295,40	4 106 294,16	3 795 084,23	4 811 931,41		
3/542/	542 Protection de la nature						
608121	Fournitures d'entretien	49 255,46	90 000,00	90 000,00	82 000,00		
608121/99001	<i>Service arbres - fournitures pour plantations</i>	49 255,46	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
608121/99002	<i>Fournitures dans le cadre de la mission du ranger</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	91 447,76	175 000,00	175 000,00	205 000,00		
612200/99001	<i>Service arbres - travaux d'entretien</i>	88 503,28	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
612200/99002	<i>Service maraîchage - travaux d'entretien</i>	2 944,48	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99003	<i>Entretien et réparations des fermetures et barrières sur les chemins ruraux</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	33 494,18	96 000,00	96 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
612400/99001	<i>Pacte Nature</i> L'article tient compte de la facture SICONA pour les frais "conseiller pacte nature". Approbation du pacte nature et attribution du conseiller pacte nature lors des séances du conseil communal du 19/1/2022 et 18/5/2022. Recette voir article 2/542/744710/99002.	33 494,18	96 000,00	96 000,00	90 000,00		
648120 P	Subventions affectées	74 382,00	77 000,00	77 000,00	78 910,00		
648120/99001 P	<i>Participation aux frais d'exploitation d'une association - Klima-Bündnis</i> Suivant informations reçues de l'association afférente respectivement suivant convention en vigueur votée le 14/7/2023 par le conseil communal.	13 750,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
648120/99002 P	<i>Participation aux frais d'exploitation d'une association - Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette asbl (TNT)</i> Crédit 2024: augmentation de la cotisation de 1,5€ à 2€ par habitant suivant courrier TNT du 19 01 2024. Nouvelle convention TNT approuvée par le conseil communal en date du 2/3/2022 (voir également article de recette 2/132/708212/99003 -> contrat de bail bureaux Markenhaus). Statuts de l'asbl approuvés lors de la séance du conseil communal du 15/3/2017.	60 632,00	62 000,00	62 000,00	63 910,00		
648211 S	Participations à caractère général	330 246,11	342 000,00	342 000,00	339 000,00		
648211/99002 S	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / cotisation fixe</i> Le crédit budgétaire afférent est destiné à couvrir les dépenses relatives à la contribution de la Ville de Differdange au syndicat SICONA-Ouest, suivant courrier du syndicat en question.	59 516,80	62 000,00	62 000,00	64 000,00		
648211/99003 S	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - SICONA Sud-Ouest / part variable</i> Suivant programme d'action annuel du syndicat. Le crédit 2024 tient également compte de diverses mesures (p.ex. le fascinage) suite aux conclusions de l'étude sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies (voir article 4/520/211000/99001).	270 729,31	280 000,00	280 000,00	275 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	17 806,52	30 000,00	20 000,00	21 000,00		
648800/99001 P	<i>Biodiversité en Ville</i>	17 806,52	30 000,00	20 000,00	21 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature Article géré par le service écologique.						
	Total 542	596 632,03	810 000,00	800 000,00	815 910,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
612400	Études et recherches (non incorporées dans les produits)	3 350,60	15 000,00	15 000,00	40 000,00		
612400/99001	<i>Mesures dans le cadre du Pacte Climat</i> Achat et remplacement d'équipement pour le pacte climat. Article géré par le service écologique. voir également article extraordinaire 4/590/211000/99001	3 350,60	15 000,00	15 000,00	40 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
615212/99001	<i>Frais de voyage et de représentation - NetZero Cities / Projets européens</i>	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
618200	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
618200/99001	<i>Frais de gestion European Documentation Centre</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	16 387,42	120 000,00	120 000,00	306 000,00		
648800/99001 P	<i>NetZeroCity - frais divers de fonctionnement</i> Climateview, conférences, évènements, missions, business lunch, site internet, matériel de communication, etc. voir également article 4/590/211000/23001 et 1/590/162000/23001	16 387,42	120 000,00	120 000,00	306 000,00		
	Total 590	19 738,02	135 000,00	135 000,00	406 000,00		
	Total général 5	8 139 912,31	9 377 244,16	9 082 154,23	10 600 521,41		
3/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
621000	Rémunérations des salariés	339 321,95	367 430,00	371 490,00	404 608,00		
621000/99100	<i>*Service du logement / rémunérations et salaires bruts</i>	339 321,95	367 430,00	371 490,00	404 608,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/611/	611 Logements au prix du marché						
623000	Charges sociales (part patronale)	61 320,64	67 860,00	71 224,00	79 228,00		
623000/99100	*Service du logement / charges sociales (part patronale)	61 320,64	67 860,00	71 224,00	79 228,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 193,90	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648800/99001 P	Service Logement - frais de fonctionnement	1 193,90	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	L'article tenait initialement compte des frais engendrés par la convention de collaboration avec Life asbl concernant le "WG Projet" laquelle a été votée par le conseil communal en date du 17/4/2024 (coordination de logements de cohabitation en communautés de ménages). Un article séparé a cependant été introduit au budget rectifié 2024 pour comptabiliser lesdites dépenses 3/612/648800/99001.						
	Total 611	401 836,49	440 290,00	447 714,00	488 836,00		
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608114	Chaleur	248 914,21	339 000,00	339 000,00	339 000,00		
608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération)	248 914,21	339 000,00	339 000,00	339 000,00		
	Ventilation des frais de la centrale de cogénération: 85% pour l'acquisition de gaz et 15% frais de fonctionnement. Voir également recettes pour la vente de chaleur à l'article 2/423/702300/99001 et la vente d'électricité à l'article 2/425/702300/99001.						
612200	Entretien et réparations	2 274,15	10 000,00	10 000,00	50 000,00		
612200/99001	Logements abordables - travaux d'entretien et de réparation	2 274,15	10 000,00	10 000,00	50 000,00		
	Article géré par le Service Logement						
621000	Rémunérations des salariés	380 274,60	411 775,00	416 325,00	453 440,00		
621000/99100	*Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts	380 274,60	411 775,00	416 325,00	453 440,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	68 721,41	76 050,00	79 820,00	88 790,00		
623000/99100	*Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale)	68 721,41	76 050,00	79 820,00	88 790,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/ 648800/99001 P	612 Logements à prix réduit (social)						
	<i>Participation aux frais de gestion de l'asbl LIFE dans le cadre de la convention "WG-Projet"</i> L'article tient compte des frais engendrés par la convention de collaboration avec Life asbl concernant le "WG Projet" laquelle a été votée par le conseil communal en date du 17/4/2024 (coordination de logements de cohabitation en communautés de ménages).	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 612	705 184,37	841 825,00	850 145,00	936 230,00		
3/621/ 603600 603600/99100 608121 608121/99001 608121/99002 608121/99003 612200 612200/99001 612200/99002 3/623/	621 Places publiques						
	Carburants	36 894,96	40 800,00	40 800,00	40 800,00		
	<i>Frais de carburants pour véhicules</i>	36 894,96	40 800,00	40 800,00	40 800,00		
	Fournitures d'entretien	358 227,22	455 000,00	455 000,00	455 000,00		
	<i>Fournitures pour l'entretien des terrains non-boisés</i>	153 199,42	140 000,00	140 000,00	150 000,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
	<i>Fournitures pour l'entretien des aires de loisirs</i>	65 390,81	140 000,00	140 000,00	150 000,00		
	<i>Article géré par le CID.</i>						
	<i>Fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	139 636,99	175 000,00	175 000,00	155 000,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
	Entretien et réparations	54 658,01	85 000,00	85 000,00	85 000,00		
	<i>Travaux d'entretien des terrains non-boisés</i>	21 806,15	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
	<i>Travaux d'entretien des aires de loisirs</i>	32 851,86	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	<i>Article géré par le CID</i>						
	Total 621	449 780,19	580 800,00	580 800,00	580 800,00		
	623 Parking						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/623/	623 Parking						
612300	Contrats de maintenance	698 217,33	774 000,00	774 000,00	1 100 000,00		
612300/99001	<i>Parkings publics payants / frais de gestion et d'entretien</i>	698 217,33	774 000,00	774 000,00	1 100 000,00		
	Le crédit 2026 est basé sur le nouveau contrat INDIGO (y inclus le parking couvert au Parc des Sports géré par Strabag jusqu'au 31/12/2024, voir également article 3/821/612300/99002). Article géré par le service mobilité.						
	Suivant e.a. contrat du 08/10/2014 avec la société Indigo Park pour les parkings Place des Alliés / Aalt Stadhaus (anc. Nei Déifferdeng) / CHEM / Parc des Sports (frais annuels de +/- 240.000 euros) / Reggio (racheté svt acte du 12/01/2022 et remis en conformité avant location au public des emplacements pour fin 2025) et Lithopark pour le parking Grand-rue (frais annuels de +/- 150.000 euros hTVA).						
	Lithopark: pour l'exercice 2025 le montant dû s'est chiffré à 212.846,00 euros (150.000 x 1,2128 indice = 181.920 + 17% TVA). pour l'exercice 2024 le montant dû s'est chiffré à 208.985,40 euros (150.000 x 1,1908 indice = 178.620 + 17% TVA). Les frais de dépannage sont également comptabilisés sur cet article.						
	Total 623	698 217,33	774 000,00	774 000,00	1 100 000,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600	Carburants	115 296,77	127 500,00	127 500,00	127 500,00		
603600/99100	<i>Voirie vicinale - carburants pour véhicules</i>	115 296,77	127 500,00	127 500,00	127 500,00		
608111	Eau	21 199,82	36 720,00	31 620,00	34 680,00		
608111/99100	<i>Voirie vicinale - eau (facturation interne)</i>	21 199,82	36 720,00	31 620,00	34 680,00		
608112	Electricité	552 007,63	638 000,00	638 000,00	638 000,00		
608112/99100	<i>Voirie vicinale - électricité</i>	552 007,63	638 000,00	638 000,00	638 000,00		
608118	Autres fournitures non stockables	13 527,00	21 420,00	19 890,00	21 420,00		
608118/99100	<i>Voirie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	13 527,00	21 420,00	19 890,00	21 420,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121	Fournitures d'entretien	527 263,77	570 000,00	570 000,00	555 000,00		
608121/99001	<i>Voirie vicinale - fournitures d'entretien des infrastructures</i>	204 244,45	205 000,00	205 000,00	205 000,00		
608121/99002	Article géré par le CID						
608121/99002	<i>Voirie vicinale - fournitures d'entretien éclairage public</i>	164 129,07	205 000,00	205 000,00	190 000,00		
608121/99003	Article géré par le CID						
608121/99003	<i>Voirie vicinale - fournitures d'entretien signalisation routière</i>	158 890,25	160 000,00	160 000,00	160 000,00		
608121/99003	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	513 327,40	685 000,00	685 000,00	700 000,00		
612200/99001	<i>Voirie vicinale - entretien et réparations des véhicules</i>	278 368,69	335 000,00	335 000,00	350 000,00		
612200/99002	Article géré par le CID						
612200/99002	<i>Voirie vicinale - travaux d'entretien des infrastructures</i>	115 846,29	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
612200/99002	Article géré par le CID						
612200/99003	<i>Voirie vicinale - travaux d'entretien éclairage public</i>	73 532,51	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
612200/99003	Article géré par le CID						
612200/99004	<i>Voirie vicinale - travaux d'entretien signalisation routière</i>	45 579,91	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
612200/99004	Article géré par le CID						
621000	Rémunérations des salariés	2 404 505,53	2 603 685,00	2 632 455,00	2 867 136,00		
621000/99100	<i>*Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts</i>	2 404 505,53	2 603 685,00	2 632 455,00	2 867 136,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	434 530,74	480 870,00	504 708,00	561 426,00		
623000/99100	<i>*Voirie vicinale / charges sociales (part patronale)</i>	434 530,74	480 870,00	504 708,00	561 426,00		
	Total 624	4 581 658,66	5 163 195,00	5 209 173,00	5 505 162,00		
3/625/	625 Parcs						
612110	<i>Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
612110/99001	<i>Contrôle de conformité des aires de jeux - Label SECHER SPILLPLAZ</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/625/	625 Parcs						
	Le crédit tient compte du contrôle annuel de Luxcontrol. Avant l'exercice 2026, cette dépense figurait à l'article 4/810/221313/99001.						
612200	Entretien et réparations	66 287,93	180 000,00	225 000,00	225 000,00		
612200/99001	<i>Travaux d'entretien des espaces verts</i>	24 157,94	90 000,00	135 000,00	135 000,00		
	Article géré par le service écologique et le CID. Le crédit 2025/2026 tient compte de la création d'ilôts verts avec LIST et AEV ainsi que de la transformation de surfaces existantes en ilôts verts (élaboration en cours d'un projet pour 2025)						
612200/99002	<i>Travaux d'entretien des parcs et espaces publics</i>	42 129,99	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Article géré par le CID.						
	Total 625	66 287,93	180 000,00	225 000,00	240 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608111	Eau	5 196,03	9 000,00	7 750,00	8 500,00		
608111/99100	<i>Cimetières - eau (facturation interne)</i>	5 196,03	9 000,00	7 750,00	8 500,00		
608112	Electricité	19 034,75	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
608112/99100	<i>Cimetières - électricité</i>	19 034,75	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
608113	Gaz de canalisation	7 192,15	7 200,00	7 200,00	7 650,00		
608113/99100	<i>Cimetières - gaz</i>	7 192,15	7 200,00	7 200,00	7 650,00		
608118	Autres fournitures non stockables	3 315,44	5 250,00	4 875,00	5 250,00		
608118/99100	<i>Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	3 315,44	5 250,00	4 875,00	5 250,00		
608121	Fournitures d'entretien	60 895,36	72 000,00	72 000,00	72 000,00		
608121/99001	<i>Cimetières - fournitures d'entretien des bâtiments</i>	11 426,89	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le CID						
608121/99002	<i>Cimetières - fournitures d'entretien des infrastructures</i>	31 111,38	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Article géré par le CID						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608121/99003	<i>Cimetières - fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	18 357,09	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	32 250,72	59 000,00	59 000,00	64 000,00		
612200/99001	<i>Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures</i>	25 084,47	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99002	<i>Cimetières - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	7 166,25	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
	Article géré par le CID						
612200/99003	<i>Cimetières - réaménagement et équipement divers</i>	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
	Avant l'exercice 2025, ces dépenses figuraient à l'article 4/626/221313/19012						
621000	Rémunérations des salariés	526 534,06	570 150,00	576 450,00	627 840,00		
621000/99100	<i>*Cimetières / rémunérations et salaires bruts</i>	526 534,06	570 150,00	576 450,00	627 840,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	95 152,72	105 300,00	110 520,00	122 940,00		
623000/99100	<i>*Cimetières / charges sociales (part patronale)</i>	95 152,72	105 300,00	110 520,00	122 940,00		
648211 S	Participations à caractère général	3 423,84	3 500,00	3 500,00	5 728,20		
648211/99001 S	<i>Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - SICEC</i>	3 423,84	3 500,00	3 500,00	5 728,20		
	Crédit 2026: La participation aux frais d'exploitation s'appuie sur le dernier recensement de la population. Le syndicat propose d'augmenter la cotisation par habitant, passant de 12 centimes à 20 centimes pour l'exercice 2026.						
	Total 626	752 995,07	853 400,00	863 295,00	935 908,20		
3/627/	627 Ateliers						
608160	Vêtements professionnels	0,00	140 000,00	210 000,00	140 000,00		
608160/99001	<i>Masse d'habillement pour le personnel du service de régie</i>	0,00	140 000,00	210 000,00	140 000,00		
	Article géré par le service entretien.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
612200	Entretien et réparations	36 326,66	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99001	Remplacement d'équipements techniques	36 326,66	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Article géré par le CID						
	Total 627	36 326,66	190 000,00	260 000,00	190 000,00		
3/628/	628 Hygiène publique						
608121	Fournitures d'entretien	4 104,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99001	Hygiène publique - fournitures d'entretien	4 104,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Article géré par le CID						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99001	Hygiène publique - lutte contre les campagnols, rats etc.	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Article géré par le CID						
612200	Entretien et réparations	2 492,81	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
612200/99001	Hygiène publique - travaux d'entretien et de réparation	2 492,81	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Article géré par le CID						
648120 P	Subventions affectées	6 550,00	10 250,00	10 250,00	10 250,00		
648120/99001 P	Subvention aux ménages pour stérilisation ou castration d'un chat	6 550,00	10 250,00	10 250,00	10 250,00		
	Article géré par le service clients. L'article tient également compte de la facture annuelle "stérilisations" établie par la Société pour la protection des animaux Differdange et concernant la stérilisation de chats "sauvages" voire sans propriétaires.						
	Total 628	13 147,31	21 250,00	21 250,00	21 250,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600	Carburants	9 223,74	10 200,00	10 200,00	10 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules	9 223,74	10 200,00	10 200,00	10 200,00		
608121	Fournitures d'entretien	214 129,75	260 000,00	260 000,00	450 000,00		
608121/99001	Alimentation en eau - fournitures d'entretien des bâtiments	13 871,01	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
608121/99002	Article géré par le CID Alimentation en eau - fournitures pour l'entretien du réseau	181 097,43	185 000,00	185 000,00	200 000,00		
608121/99003	Le crédit 2024 tient compte de l'utilisation d'un appareil de recherche de fuites dans le réseau. Article géré par le CID. Alimentation en eau - fournitures d'entretien sur matériel roulant	16 972,41	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
608121/99004	Article géré par le CID Alimentation en eau - Système LORA	2 188,90	25 000,00	25 000,00	200 000,00		
	Mise en place d'un système de contrôle autonome et remplacement de compteurs pour les habitants.						
612200	Entretien et réparations	115 432,91	210 000,00	210 000,00	125 000,00		
612200/99001	Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	12 920,82	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99002	Article géré par le CID Alimentation en eau - travaux d'entretien et de réparation du réseau	102 512,09	160 000,00	160 000,00	75 000,00		
	Le crédit rectifié 2025 tient compte de la mise en place de plusieurs fontaines d'eau dans l'avenue de la Liberté et près du rond-point à Niederkorn. Article géré par le CID						
621000	Rémunérations des salariés	585 037,84	633 500,00	640 500,00	697 600,00		
621000/99100	*Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts	585 037,84	633 500,00	640 500,00	697 600,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	105 725,24	117 000,00	122 800,00	136 600,00		
623000/99100	*Alimentation en eau / charges sociales (part patronale)	105 725,24	117 000,00	122 800,00	136 600,00		
648211 S	Participations à caractère général	2 741 034,88	2 800 000,00	2 800 000,00	2 885 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable - SES	2 741 034,88	2 800 000,00	2 800 000,00	2 885 000,00		
	2024: suivant courrier SES du 14/11/2023 la tarification de 1,9 € hTVA par m ³ (délibération du comité SES du 18/11/2022), qui se						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau répercute uniquement à partir de 07/2025 dans les recettes (après adaptation du règlement-taxes), ne change pas.						
	Total 630		3 770 584,36	4 030 700,00	4 043 500,00	4 304 400,00	
	Total général 6		11 476 018,37	13 075 460,00	13 274 877,00	14 302 586,20	
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
648800 P 648800/99001 P	Autres charges d'exploitation diverses <i>Hall polyvalent Hall O à Oberkorn - frais d'exploitation</i> Article géré par le service des sports. L'article tient compte de divers frais de fonctionnement pour la gestion courante. voir également article de recette 2/810/708215/99001..		50 038,08	50 000,00	50 000,00	60 000,00	
	Total 810		50 038,08	50 000,00	50 000,00	60 000,00	
3/821/	821 Terrains de sports						
	Eau <i>Terrains de sports - eau (facturation interne)</i>		20 784,14	36 000,00	31 000,00	34 000,00	
608111			20 784,14	36 000,00	31 000,00	34 000,00	
608111/99100							
608112	Electricité <i>Terrains de sports - électricité</i>		104 691,10	121 000,00	121 000,00	121 000,00	
			104 691,10	121 000,00	121 000,00	121 000,00	
608113	Gaz de canalisation <i>Terrains de sports - gaz</i>		47 947,68	48 000,00	48 000,00	51 000,00	
			47 947,68	48 000,00	48 000,00	51 000,00	
608114	Chaleur <i>Terrains de sports - chaleur (cogénération)</i>		165 942,80	226 000,00	226 000,00	226 000,00	
			165 942,80	226 000,00	226 000,00	226 000,00	
608118	Autres fournitures non stockables <i>Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>		13 261,77	21 000,00	19 500,00	21 000,00	
			13 261,77	21 000,00	19 500,00	21 000,00	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608121	Fournitures d'entretien	174 700,88	220 000,00	220 000,00	220 000,00		
608121/99001	<i>Terrains de sports - fournitures d'entretien des bâtiments</i>	68 012,74	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
608121/99002	Article géré par le service des sport <i>Terrains de sports - fournitures pour l'entretien des infrastructures</i>	106 688,14	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
612180	Article géré par le service des sports Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	199 323,48	0,00	0,00	0,00		
612180/99001	<i>Terrains de football avec parking au Parc des Sports - dotation "Instandhaltungskonto"</i>	199 323,48	0,00	0,00	0,00		
	La relation contractuelle PPP avec Strabag cesse au 31/12/2024 et la réserve financière accumulée sera répartie comme suit: - 70% pour Strabag - 30€ pour la Ville (+/- 300.000€ lesquels seront intégrés dans la partie extraordinaire d'un futur budget communal en vue d'éventuels investissements à envisager dans le cadre de la remise en état du complexe). voir articles 3/821/612300/99001 et 3/821/612300/99002						
	Avant l'exercice 2025: Le crédit tenait compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" des terrains ainsi que du parking couvert, suivant contrat avec la société Strabag.						
612200	Entretien et réparations	38 995,22	85 000,00	85 000,00	85 000,00		
612200/99001	<i>Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	17 025,53	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99002	Article géré par le service des sports <i>Terrains de sports - travaux d'entretien et de réparation des infrastructures</i>	21 969,69	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
612300	Contrats de maintenance	521 554,83	550 000,00	550 000,00	0,00		
612300/99001	<i>Terrains de football avec parking au Parc des Sports - frais de gestion</i>	521 554,83	0,00	0,00	0,00		
	La relation contractuelle PPP avec Starbag cesse au 31/12/2024 et la réserve financière accumulée sera répartie comme suit: - 70% pour Strabag - 30€ pour la Ville (+/- 300.000€ lesquels seront intégrés dans la partie extraordinaire d'un futur budget communal en vue						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports d'éventuels investissements à envisager dans le cadre de la remise en état du complexe). Avant 2025: Le crédit tenait compte des frais pour la gestion (tous frais d'entretien, de nettoyage et de consommation) des terrains ainsi que du parking couvert. Voir également recettes pour parking couvert sous l'article 2/623/708214/99001. <i>Terrains de football avec parking au Parc des Sports - prise en charge des frais de gestion pendant l'année de transition après résiliation contractuelle avec Strabag</i> À partir de l'exercice 2026, les frais de gestion du parking couvert au Parc des Sports sont intégrés dans l'article 3/623/612300/99001 (nouveau contrat avec Indigo). Le crédit 2025 tenait compte d'une estimation des frais de gestion après résiliation contractuelle avec Strabag (contrats d'entretien et de maintenance à souscrire et à gérer par l'administration communale). La relation contractuelle PPP avec Strabag cesse au 31/12/2024 et la réserve financière accumulée sera répartie comme suit: - 70% pour Strabag - 30% pour la Ville (+/- 300.000€ lesquels seront intégrés dans la partie extraordinaire d'un futur budget communal en vue d'éventuels investissements à envisager dans le cadre de la remise en état du complexe). voir articles 3/821/612180/99001 et 3/821/612300/99001	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00		
612300/99002							
621000	Rémunérations des salariés	666 943,14	722 190,00	730 170,00	795 264,00		
621000/99100	*Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts	666 943,14	722 190,00	730 170,00	795 264,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	120 526,78	133 380,00	139 992,00	155 724,00		
623000/99100	*Terrains de sports / charges sociales (part patronale)	120 526,78	133 380,00	139 992,00	155 724,00		
	Total 821	2 074 671,82	2 162 570,00	2 170 662,00	1 708 988,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
608111	Eau	55 181,88	95 580,00	82 305,00	90 270,00		
608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne)	55 181,88	95 580,00	82 305,00	90 270,00		
608112	Electricité	133 243,22	154 000,00	154 000,00	154 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608112/99100	<i>Halls sportifs - électricité</i>	133 243,22	154 000,00	154 000,00	154 000,00		
608113	Gaz de canalisation	107 882,27	108 000,00	108 000,00	114 750,00		
608113/99100	<i>Halls sportifs - gaz</i>	107 882,27	108 000,00	108 000,00	114 750,00		
608114	Chaleur	91 268,54	124 300,00	124 300,00	124 300,00		
608114/99100	<i>Halls sportifs - chaleur (cogénération)</i>	91 268,54	124 300,00	124 300,00	124 300,00		
608118	Autres fournitures non stockables	35 209,99	55 755,00	51 772,50	55 755,00		
608118/99100	<i>Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	35 209,99	55 755,00	51 772,50	55 755,00		
608121	Fournitures d'entretien	78 728,07	135 000,00	135 000,00	110 000,00		
608121/99001	<i>Halls sportifs - fournitures d'entretien des bâtiments</i>	78 728,07	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
608121/99002	Article géré par le service des sports <i>Sportfabrik (LHPS) - fournitures pour la surface buvette</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
	Article géré par le service des sports. Article budgétaire à 0 en 2026, aucune commande d'équipement pour le matériel de buvette n'étant prévue.						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	4 541,67	5 700,00	5 700,00	1 000,00		
611120/99001	<i>Loyers et charges locatives pour salles des sports</i>	4 541,67	5 700,00	5 700,00	1 000,00		
	Article géré par le service des sports. Suivant convention du 30 juillet 2012 avec le Lycée Technique Mathias Adam pour la mise à disposition aux clubs sportifs de la Ville de Differdange de la grande salle des sports au "Jenker" à Differdange (50€ / club / heure).						
612200	Entretien et réparations	28 533,60	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
612200/99001	<i>Halls sportifs - travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	28 533,60	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Article géré par le service des sports.						
615241	Frais de réception	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00		
615241/99001	<i>Fête d'ouverture du Centre sportif John Scheuren à Oberkorn</i>	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00		
	Article budgétaire à 0 en 2026, les festivités d'inauguration ayant lieu en novembre 2025.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
621000	Rémunérations des salariés	1 497 696,88	1 621 760,00	1 639 680,00	1 785 856,00		
621000/99100	*Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts	1 497 696,88	1 621 760,00	1 639 680,00	1 785 856,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	270 656,62	299 520,00	314 368,00	349 696,00		
623000/99100	*Halls sportifs / charges sociales (part patronale)	270 656,62	299 520,00	314 368,00	349 696,00		
	Total 822	2 302 942,74	2 704 615,00	2 720 125,50	2 815 627,00		
3/823/	823 Piscines						
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00		
612180/99001	Aquasud / dotation "Instandhaltungskonto"	164 000,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00		
	Le crédit tient compte de la dotation au fonds de réserve "Instandhaltungskonto" de la piscine, suivant contrat avec la société Vert-Marine.						
648120 P	Subventions affectées	1 486 180,92	1 487 000,00	1 407 000,00	1 407 000,00		
648120/99001 P	Aquasud / participation aux frais d'exploitation ("Betriebskostenzuschuss")	1 486 180,92	1 487 000,00	1 407 000,00	1 407 000,00		
	Total 823	1 650 180,92	1 651 000,00	1 571 000,00	1 571 000,00		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	20 891,38	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
608122/99002	Fournitures aux associations sportives	20 891,38	35 000,00	35 000,00	40 000,00		
	Article géré par Service des Sports						
648110 P	Subventions non affectées	298 639,50	505 000,00	505 000,00	670 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	121 967,00	170 000,00	170 000,00	225 000,00		
	Sur la base des rapports d'activité remis aux services des sports et du règlement communal portant attribution de subsides.						
648110/99002 P	Subventions aux associations sportives bénéficiant du subside national qualité +	45 625,00	55 000,00	55 000,00	75 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte de l'élaboration d'un nouveau						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
648110/99003 P	règlement. Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 17 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018). <i>Subventions aux jeunes sportifs (< 19 ans) pour l'achat d'une carte de membre d'une association sportive locale</i>	99 997,50	185 000,00	185 000,00	240 000,00		
648110/99004 P	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (conseil communal en date du 14/12/2022). <i>Subventions aux sportifs de haute compétition - cadre d'élite COSL ou cadre promotion COSL</i>	18 000,00	25 000,00	25 000,00	30 000,00		
648110/99006 P	Sur base du règlement communal portant attribution de subsides (art. 19 voté par le conseil communal en date du 6/6/2018). <i>Subventions extraordinaires aux associations</i>	13 050,00	70 000,00	70 000,00	100 000,00		
648120 P	Le crédit 2025 tient compte de l'élaboration d'un nouveau règlement. Nouvel article pour tenir compte de diverses demandes des associations pour un subside extraordinaire (p.ex. participation à des tournois internationaux à l'étranger, etc.) conformément à l'article 27 du règlement communal portant attribution de subsides aux associations. Une hausse significative des demandes émanant des associations sportives est constatée pour l'exercice 2026. Subventions affectées	61 555,01	80 000,00	90 000,00	100 000,00		
648120/99002 P	<i>Frais de location des lignes d'eau pour les besoins sportifs dans l'enceinte AQUASUD</i>	61 555,01	80 000,00	90 000,00	100 000,00		
3/829/	829 Autres Sports						
608122	Petit équipement	30 405,87	65 000,00	65 000,00	70 000,00		
608122/99001	<i>Achat de matériel sportif</i>	30 405,87	65 000,00	65 000,00	70 000,00		
Total 825		381 085,89	620 000,00	630 000,00	810 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
615241	Frais de réception	272 825,91	148 000,00	148 000,00	250 000,00		
615241/99002	<i>Challenge de la Ville - Gala Sportif</i>	31 424,16	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
	Le crédit prévoit en outre la prise en charge des différents patronages des challenges de la Ville par le collège échevinal, ainsi que l'organisation du gala sportif.						
615241/99003	<i>Tour de Luxembourg (Cyclisme)</i>	75 000,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Tour du Luxembourg de retour en 2024 (pas d'édition en 2021-2022-2023). Convention de partenariat avec l'asbl TDL Organisation approuvée par le conseil communal en date du 5/6/2024: 2024: 75.000 € (Contre-la-montre) 2026: 25.000 € (ville de départ) 2027: 37.000 € (ville d'arrivée)						
615241/99004	<i>Evénement sportif international Steel Run & I Run</i>	72 600,42	105 000,00	105 000,00	115 000,00		
	À partir de l'exercice 2025, les deux événements sont organisés moyennant un budget commun sur le présent article. Manifestation avec recettes (voir sous art. 2/829/707280/99001).						
615241/99006	<i>Evénement sportif I-Run</i>	15 548,98	0,00	0,00	0,00		
	À partir de l'exercice 2025, les deux événements Steel Run et I Run sont organisés moyennant un budget commun sur l'article 3/829/615241/99004. Pas d'édition en 2020-2023, l'évènement a été relancé en 2024.						
615241/99007	<i>Public Viewing de divers évènements sportifs</i>	30 488,71	0,00	0,00	35 000,00		
	Crédit 2026: Coupe du Monde de Football Crédit 2024: EM 2024 Allemagne						
615241/99008	<i>Nuit du sport / foire aux sports</i>	16 542,96	0,00	0,00	20 000,00		
	Pas de dépenses en 2025.						
615241/99010	<i>Frais de réception et vins d'honneur</i>	11 220,68	13 000,00	13 000,00	15 000,00		
615241/99011	<i>Evénement sportif international d'escrime</i>	20 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Convention de partenariat "6 tickets to Paris" avec la Fédération luxembourgeoise d'escrime votée par le conseil communal en date du 17/4/2024.						
618820	Frais de formation	183,90	8 000,00	8 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
618820/99001	<i>Frais de formation du personnel du Service des Sports</i> Formations obligatoires afin de garantir la sécurité des collaborateurs du Service des Sports et formation Light & Sound.	183,90	8 000,00	8 000,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	643 541,63	696 850,00	704 550,00	767 360,00		
621000/99100	<i>*Service des sports / rémunérations et salaires bruts</i>	643 541,63	696 850,00	704 550,00	767 360,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	116 297,77	128 700,00	135 080,00	150 260,00		
623000/99100	<i>*Service des sports / charges sociales (part patronale)</i>	116 297,77	128 700,00	135 080,00	150 260,00		
642800	Autres indemnités	88 859,46	95 000,00	95 000,00	125 000,00		
642800/99001	<i>Cours sports et loisirs - indemnités</i> Le crédit 2024 tient compte de 10 nouveaux cours. Indemnité fixée à 60 euros ttc/heure lors de séance du conseil communal en date du 30 janvier 2019. L'augmentation inscrite pour 2026 repose sur une estimation établie par le service des sports.	88 859,46	95 000,00	95 000,00	125 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	101 308,46	138 000,00	138 000,00	150 000,00		
648800/99001 P	<i>Sports et loisirs - frais d'exploitation</i> Le crédit 2025 tient compte de l'organisation d'un voyage UCPA (recettes voir article 2/829/707280/99001).	21 514,87	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99002 P	<i>Kannersportdag</i>	21 168,62	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
648800/99003 P	<i>SPODI</i> Le projet est une collaboration entre le service d'éducation et d'accueil, le département des sports de la Ville de Differdange et les clubs sportifs de la commune. Il permettra à tous les enfants qui fréquentent une maison relais de pratiquer une activité sportive pendant la pause midi de la maison relais. Recette voir article 2/829/744710/99001.	58 624,97	68 000,00	68 000,00	75 000,00		
	Total 829	1 253 423,00	1 279 550,00	1 293 630,00	1 522 620,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111	<i>Eau</i>	4 156,83	7 200,00	6 200,00	6 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne)	4 156,83	7 200,00	6 200,00	6 800,00		
608112	Electricité	104 691,10	121 000,00	121 000,00	121 000,00		
608112/99100	Centres culturels - électricité	104 691,10	121 000,00	121 000,00	121 000,00		
608113	Gaz de canalisation	63 930,23	64 000,00	64 000,00	68 000,00		
608113/99100	Centres culturels - gaz	63 930,23	64 000,00	64 000,00	68 000,00		
608114	Chaleur	33 188,56	45 200,00	45 200,00	45 200,00		
608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération)	33 188,56	45 200,00	45 200,00	45 200,00		
608118	Autres fournitures non stockables	2 652,35	4 200,00	3 900,00	4 200,00		
608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne)	2 652,35	4 200,00	3 900,00	4 200,00		
608121	Fournitures d'entretien	32 148,29	60 000,00	60 000,00	50 000,00		
608121/99001	Centres culturels - fournitures d'entretien	32 148,29	60 000,00	60 000,00	50 000,00		
	Une partie du crédit 2024 a été transféré à l'article 3/831/648800/99004 en vue de l'acquisition d'un nouveau beamer.						
612200	Entretien et réparations	42 448,33	70 000,00	70 000,00	80 000,00		
612200/99001	Centres culturels / travaux d'entretien et de réparation	11 997,91	35 000,00	35 000,00	45 000,00		
	Une partie du crédit 2024 a été transférée à l'article 3/831/648800/99004 en vue de l'acquisition d'un nouveau beamer.						
612200/99002	Centre culturel AALT STADHAUS / travaux d'entretien et de réparation	30 450,42	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
615241	Frais de réception	108 818,19	249 000,00	249 000,00	155 000,00		
615241/99001	Frais vernissages, réceptions et autres évènements	49 987,30	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	À partir de l'exercice 2025, les frais "acquisition vin/réceptions de mariages" sont comptabilisés à l'article 3/121/615241/99002 -> gestion par Biergeramt.						
615241/99002	Frais expositions diverses	12 354,96	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
615241/99003	Mérite culturel et frais pour autres évènements culturels divers	3 438,00	14 000,00	14 000,00	10 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte de dépenses pour divers évènements culturels (prochain mérite culturel en 2027)						
615241/99004	Symposium bi-annuel de sculptures	11 700,00	100 000,00	100 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
615241/99011	Le crédit 2026 tient compte des frais de matériel pour préparer la prochaine édition 2027. <i>Centre culturel AALT STADHAUS / remboursement ventes tickets aux sociétés et Luxembourg-Ticket</i> article de recette 2/831/706080/99001	31 337,93	60 000,00	60 000,00	50 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	315 920,44	342 090,00	345 870,00	376 704,00		
621000/99100	*Centres culturels / rémunérations et salaires bruts	315 920,44	342 090,00	345 870,00	376 704,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	57 091,63	63 180,00	66 312,00	73 764,00		
623000/99100	*Centres culturels / charges sociales (part patronale)	57 091,63	63 180,00	66 312,00	73 764,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	674 842,06	695 000,00	695 000,00	740 000,00		
648800/99001 P	<i>Espace H2O / programmation</i>	6 062,64	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
648800/99002 P	<i>Espace H2O / frais d'exploitation</i>	44 882,82	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800/99003 P	Le crédit 2024 tenait compte des dépenses pour le renouvellement du système vidéo et audio. <i>Centre culturel AALT STADHAUS / programmation artistique</i> Programmation suivant convention avec le Ministère de la Culture.	346 129,21	395 000,00	395 000,00	395 000,00		
648800/99004 P	article de recette voir également 2/831/744611/99002 <i>Centre culturel AALT STADHAUS / frais d'exploitation</i>	78 213,34	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
648800/99005 P	Le crédit 2024 tient compte de l'acquisition d'un nouveau beamer. <i>Centre culturel AALT STADHAUS / publicité et relations publiques</i>	104 851,30	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
648800/99007 P	<i>Festival l'Essentiel du Rire</i>	49 673,68	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648800/99008 P	voir également article de recette 2/831/706080/99002 <i>Urban Art Project</i>	20 480,00	30 000,00	30 000,00	50 000,00		
648800/99010 P	Plusieurs projets prévus en 2026 <i>Eglise Lasauvage - programmation</i>	24 549,07	25 000,00	25 000,00	40 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte d'une extension de la programmation.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
648800/99011 P	<i>Eglise Lasauvage - frais d'exploitation</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total 831	1 439 888,01	1 720 870,00	1 726 482,00	1 720 668,00		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	73 176,26	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
608122/99001	<i>Ecole de musique / matériel pédagogique</i>	22 556,04	24 000,00	24 000,00	24 000,00		
	Achat des partitions nécessaires à la bibliothèque interne de la commission nationale des programmes.						
608122/99002	<i>Acquisition instruments de musique</i>	22 734,88	23 000,00	23 000,00	23 000,00		
	Instruments à louer aux élèves + mise en ordre et accordages.						
608122/99003	<i>Ecole de musique / projets pédagogiques</i>	27 885,34	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 494,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212/99001	<i>Ecole de musique - frais de route</i>	1 494,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241	Frais de réception	64 837,68	25 000,00	25 000,00	35 000,00		
615241/99002	<i>Festival musical international bi-annuel</i>	24 849,71	25 000,00	25 000,00	35 000,00		
	Nouvelle édition du festival bi-annuel en 2026. Le crédit 2024 tient compte des Jazz Days 2024.						
615241/99003	<i>Ecole de musique - festivités pour le 30e anniversaire</i>	39 987,97	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit tenait compte de l'organisation des festivités à l'occasion du 30e anniversaire de l'Ecole de Musique au cours de l'exercice 2024.						
618820	Frais de formation	7 869,10	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation du personnel de l'Ecole de Musique</i>	7 869,10	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Le crédit tient compte de formations continues obligatoires pour les enseignants.						
621000	Rémunérations des salariés	2 720 425,97	2 945 775,00	2 978 325,00	3 243 840,00		
621000/99100	<i>*Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts</i>	2 720 425,97	2 945 775,00	2 978 325,00	3 243 840,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
623000	Charges sociales (part patronale)	491 622,37	544 050,00	571 020,00	635 190,00		
623000/99100	<i>*Ecole de musique / charges sociales (part patronale)</i>	491 622,37	544 050,00	571 020,00	635 190,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	84 188,66	100 000,00	100 000,00	105 000,00		
648800/99001 P	<i>Ecole de musique - frais d'exploitation</i>	29 933,64	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
	- Cotisation AEM (2026: 3.500 € au lieu de 2.500 € pour 50e anniversaire), Duonet						
	- Indemnités jury concours, accompagnateurs et remplaçants, vacations des membres des jurys lors des concours						
	- Collège des directeurs						
	- Accordage de pianos et réparation instruments						
648800/99002 P	<i>Ecole de Blues - frais d'exploitation</i>	34 291,80	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
648800/99003 P	<i>Ecole de musique - remplacement équipement et instruments</i>	19 963,22	20 000,00	20 000,00	24 000,00		
	Total 836	3 443 614,04	3 704 325,00	3 763 845,00	4 108 530,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
608122	Petit équipement	109 056,53	121 000,00	121 000,00	145 000,00		
608122/99001	<i>Bibliothèque publique municipale - frais de fonctionnement</i>	25 037,77	25 000,00	25 000,00	30 000,00		
	La dépense pour la participation au programme ebooks.lu figure également à cet article (5.000 € / an).						
608122/99002	<i>Bibliothèque publique municipale - fournitures diverses p.ex. achat de livres, journaux et DVD</i>	44 987,20	45 000,00	45 000,00	48 000,00		
	Achat de livres et de journaux, activités d'animation et de promotion de la lecture et organisation d'un centre de documentation communal.						
	En tant que « bibliothèque publique » (-> obtention d'une aide financière de l'Etat d'après les stipulations de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution du 4 juillet 2010; voir art. 2/837/744611/99001), différentes conditions sont à remplir dont notamment l'aménagement d'une Médiathèque.						
608122/99003	<i>Archives - fournitures diverses</i>	10 775,87	9 000,00	9 000,00	10 000,00		
	<i>Frais de fonctionnement - achat entre autre matériel PH neutre pour le reconditionnement des documents</i>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/837/	837 Bibliothèques						
608122/99004	Archives - acquisition de documents	0,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00		
608122/99005	Archives - frais de digitalisation	28 255,69	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	L'article tient compte de la préservation et valorisation des Fonds par la numérisation et autres frais liés à la digitalisation (audit etc.)						
608122/99006	Archives - projet "Mémoires du passé"	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Avant l'exercice 2026, ce projet figurait à l'article 3/229/648800/99005.						
608122/99007	Archives - projets de valorisation des archives	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
615241	Frais de réception	25 713,33	28 000,00	28 000,00	40 000,00		
615241/99001	Lundi littéraire	8 691,20	18 000,00	18 000,00	18 000,00		
615241/99002	Lecture et animations pour enfants	17 022,13	10 000,00	10 000,00	12 000,00		
615241/99003	70ème anniversaire de la Bibliothèque municipale	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	L'article tient compte des festivités à organiser pour le 70ème anniversaire.						
621000	Rémunérations des salariés	772 249,95	836 220,00	845 460,00	920 832,00		
621000/99100	*Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts	772 249,95	836 220,00	845 460,00	920 832,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	139 557,32	154 440,00	162 096,00	180 312,00		
623000/99100	*Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale)	139 557,32	154 440,00	162 096,00	180 312,00		
	Total 837	1 046 577,13	1 139 660,00	1 156 556,00	1 286 144,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
612200	Entretien et réparations	0,00	15 000,00	15 000,00	100 000,00		
612200/99001	Patrimoine culturel / travaux d'entretien	0,00	15 000,00	15 000,00	100 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte de la remise en état d'une tombe/chapelle au cimetière (+/- 56.000.- €) de Differdange. Le crédit tient compte des travaux d'entretien et nettoyage de divers sites entrant dans le domaine du patrimoine culturel (p.ex. Galerie Hondsbesch, Pavillon Parc Gerlache, etc.)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/838/	838 Patrimoine culturel						
	Total 838	0,00	15 000,00	15 000,00	100 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608122	Petit équipement	3 000,21	35 000,00	35 000,00	50 000,00		
608122/99001	<i>Fournitures pour sociétés culturelles</i>	3 000,21	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Le crédit afférent est destiné à l'acquisition de matériel. Article géré par le service culturel.						
608122/99002	<i>Acquisition d'objets d'art</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service culturel.						
608122/99003	<i>Livre sur Differdange et concours photos</i>	0,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte du 'Livre Hall Omnisports'.						
615100	Frais de marketing et de publicité	4 952,61	13 600,00	13 600,00	10 000,00		
615100/99001	<i>Gadgets - merchandising</i>	4 952,61	13 600,00	13 600,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	977 013,20	1 057 945,00	1 069 635,00	1 164 992,00		
621000/99100	<i>*Service culturel / rémunérations et salaires bruts</i>	977 013,20	1 057 945,00	1 069 635,00	1 164 992,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	176 561,15	195 390,00	205 076,00	228 122,00		
623000/99100	<i>*Service culturel / charges sociales (part patronale)</i>	176 561,15	195 390,00	205 076,00	228 122,00		
648110 P	Subventions non affectées	88 643,00	113 000,00	113 000,00	118 000,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations à but culturel</i>	70 643,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00		
648110/99004 P	<i>Subventions aux associations à but culturel : subvention à l'organisateur du festival DIFFWINDS</i>	18 000,00	18 000,00	18 000,00	23 000,00		
	À partir de l'exercice 2021, le festival DIFFWINDS figure dans ce chapitre (avant 3/836/615241/99001). Le festival se tient tous les deux ans avec attribution d'un subside total de 36.000 euros. Le subside est payé via acompte de 18.000 euros sur un exercice et via solde de 18.000 euros sur présentation d'un budget/bilan de l'événement et d'un tableau récapitulatif des factures.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	9 211,20	6 400,00	6 600,00	10 000,00		
648800/99001 P	<i>Service culturel / frais d'exploitation</i>	9 211,20	6 400,00	6 600,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	Total 839	1 259 381,37	1 421 335,00	1 442 911,00	1 581 114,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608121	Fournitures d'entretien	109 225,76	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
608121/99001	<i>Frais de fournitures pour manifestations diverses</i>	109 225,76	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	Article géré par le CID.						
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	0,00		
608122/99001	<i>Dépenses pour remboursements caution de matériel réutilisable</i>	0,00	500,00	500,00	0,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	64 276,85	90 000,00	95 000,00	95 000,00		
612180/99001	<i>Frais de gardiennage/surveillance lors de manifestations culturelles diverses</i>	64 276,85	90 000,00	95 000,00	95 000,00		
	p.ex. Blues Express, Steam Punk, kermesse Differdange (surtout pendant les weekends)						
612300	Contrats de maintenance	34 987,41	65 000,00	65 000,00	75 000,00		
612300/99001	<i>Lavage et remplacement de matériel réutilisable</i>	34 987,41	65 000,00	65 000,00	75 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense annuelle de 10.000 euros pour l'achat de nouveau matériel réutilisable.						
	Le crédit 2025 tient compte du nouveau règlement de vaisselle réutilisable applicable à partir de 2025.						
615241	Frais de réception	1 043 302,88	1 252 000,00	1 264 500,00	1 561 500,00		
615241/99001	<i>Marché de Noël</i>	129 840,95	130 000,00	140 000,00	165 000,00		
	voir également article de recettes 2/860/706080/99003						
615241/99002	<i>Blues Express</i>	390 913,97	450 000,00	450 000,00	490 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte d'une éventuelle dépense supplémentaire pour le paiement des navettes.						
	Le crédit 2024 tenait compte du 20e anniversaire du Blues Express.						
615241/99007	<i>voir également article de recette 2/860/706080/99002</i>						
	<i>Frais divers pour fêtes publiques et marchés</i>	28 253,82	59 500,00	69 500,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241/99008	<i>Frais de jumelage</i> Le crédit rectifié 2025 tient compte des dépenses pour la sonorisation de la zone piétonne, table de mixage, armoires électriques, voile d'ombrage.	24 402,76	67 500,00	67 500,00	75 000,00		
615241/99010	Le crédit 2025 tenait notamment compte d'un voyage de groupe à Penzberg (D) -> recettes des participants voir sous l'article 2/839/706080/99001.						
615241/99015	Le crédit afférent est prévu pour les activités organisées dans le cadre du jumelage avec les communes d'Ahlen, Penzberg, Chaves, Fiuminata, Longwy, Oxford (Ohio) et Mira.	19 842,59	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
615241/99016	<i>Kermesses</i>	75 394,99	90 000,00	90 000,00	150 000,00		
615241/99022	<i>Weekend des cultures</i>						
615241/99025	Le crédit 2026 tient compte d'une extension en taille et en offre allant de la Place du Marché, vers la zone piétonne jusqu'au Parc Gerlache.						
615241/99026	voir également article de recette 2/860/706080/99005						
615241/99028	Article géré par le Service à l'Egalité des Chances						
615241/99030	<i>Kermesse enfantine et marché produits du terroir</i>	24 863,45	30 000,00	30 000,00	35 000,00		
615241/99031	<i>Megafuesend</i>	74 231,73	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
615241/99032	<i>Live am Park</i>	8 680,28	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
615241/99034	<i>Fête Nationale</i>	88 999,84	80 000,00	80 000,00	93 000,00		
615241/99035	<i>Participation au Steam Punk</i>	25 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
615241/99036	À partir de l'exercice 2026, la contribution au Steam Punk est comptabilisée à l'article 3/430/612200/99002.						
615241/99037	<i>Festival Poppespennchen - semaine de la marionnette</i>	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00		
615241/99038	La prochaine édition du festival se tiendra en 2026.						
615241/99039	Participation communale de 50% sur part étatique.						
615241/99040	<i>Summerfeeling / Diffbeach</i>	51 910,60	55 000,00	55 000,00	73 000,00		
615241/99041	Le crédit 2026 prend en compte le renouvellement du support en bois.						
615241/99042	<i>Cortège St. Nicolas</i>	19 976,14	20 000,00	20 000,00	23 000,00		
615241/99043	Article géré par le service festivités.						
615241/99044	voir également article 3/919/615241/99001.						
615241/99045	<i>Foire Steel, Wood, Stone & Co.</i>	0,00	52 500,00	52 500,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241/99036	La foire est organisée en biennale, pas d'édition en 2026. <i>Télévie</i>	11 147,48	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
615241/99037	Le crédit tient compte de l'organisation du Promi-Dinner. <i>Festival de musique - Made in Luxembourg</i>	69 844,28	75 000,00	75 000,00	90 000,00		
615241/99038	<i>Festival musique électronique</i>	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte des préparatifs et acompte en vue de la tenue du festival en 2027.						
622000	Autre personnel	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
622000/99001	<i>Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Retenue d'impôt à charge des contribuables non résidents du Luxembourg sur les revenus provenant de l'exercice d'une activité littéraire et artistique et d'une activité sportive professionnelle au Grand-Duché à opérer par le débiteur des allocations.						
646700	Taxe de cabaretage	7 888,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
646700/99001	<i>*Taxe de cabaretage et de concessions</i>	7 888,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
646800	Autres droits et impôts	11 113,08	15 000,00	15 000,00	20 000,00		
646800/99001	<i>Droits d'auteur</i>	11 113,08	15 000,00	15 000,00	20 000,00		
	Total 860	1 270 793,98	1 565 500,00	1 583 000,00	1 894 500,00		
	Total général 8	16 172 596,98	18 034 425,00	18 123 211,50	19 179 191,00		
3/911/	9 Enseignement						
	911 Education précoce						
608122	Petit équipement	52 433,34	67 000,00	67 000,00	76 000,00		
608122/99001	<i>Education précoce - acquisition de mobilier</i>	4 616,51	10 000,00	10 000,00	15 000,00		
608122/99002	<i>Education précoce - matériel didactique</i>	34 580,27	40 000,00	40 000,00	43 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel didactique pour la classe 790€ et 49€ par élève en conformité avec les dispositions de la loi du 6						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/911/ 608122/99003	911 Education précoce février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. <i>Education précoce - Bibliothèques et médiathèques scolaires</i>		2 852,28	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
	Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 150€ par classe et 2€ par élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. <i>Education précoce - distribution de prix</i>	10 384,28	13 000,00	13 000,00	14 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense de 40€ par élève pour le prix de fin d'année (livre, excursion ou autre cadeau).						
	Total 911	52 433,34	67 000,00	67 000,00	76 000,00		
3/912/ 608122 608122/99001	912 Education préscolaire <i>Petit équipement</i>		164 197,09	203 500,00	203 500,00	206 500,00	
	<i>Enseignement préscolaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique</i> Plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...	7 525,04	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	<i>Enseignement préscolaire - acquisition de mobilier</i> Le mobilier est renouvelé par étapes et suivant les besoins.	14 618,22	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	<i>Enseignement préscolaire - matériel didactique</i> Pour l'acquisition de matériel pour la classe 790€ et 49€ par élève, matériel pour la récréation, papier pour photocopieurs en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	109 342,12	123 000,00	123 000,00	125 000,00		
	<i>Enseignement préscolaire - Bibliothèques et médiathèques scolaires</i> Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 150 € par classe et 70 € par élève et 150 € par bibliothèque des enseignants et 2 € par élève pour l'animation de la bibliothèque par le bibliothécaire et pour l'animation par des externes ainsi que des lectures d'auteurs, en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	9 468,24	17 000,00	17 000,00	18 000,00		
	<i>Enseignement préscolaire - distribution de prix</i>	22 269,09	32 000,00	32 000,00	32 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
608122/99006	Le crédit tient compte d'une dépense de 40€ par élève pour le prix de fin d'année (livre, excursion ou autre cadeau). <i>Enseignement préscolaire - projet pour le développement de la langue luxembourgeoise (DLL)</i>	974,38	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	28 870,66	40 000,00	40 000,00	42 000,00		
615212/99001	<i>Enseignement préscolaire - sorties pédagogiques</i>	28 870,66	40 000,00	40 000,00	42 000,00		
	Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions... des élèves du cycle 1.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 148,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
648800/99001 P	<i>Enseignement préscolaire - animation culturelle</i>	1 148,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Articlé géré par les écoles pour l'animation culturelle (concerts, théâtre, cinéma etc.) des élèves du cycle 1.						
	Total 912	194 215,75	250 500,00	250 500,00	255 500,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122	Petit équipement	196 208,76	274 500,00	269 500,00	281 500,00		
608122/99001	<i>Enseignement primaire - acquisition petit équipement informatique</i>	19 882,80	20 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
608122/99002	<i>Enseignement primaire - acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique</i>	231,87	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service scolaire. Plastifieuses, TV, DVD recorder, CD player, rétroprojecteurs, appareils photos, Demo-Beamer-Wagen, ...						
608122/99003	<i>Enseignement primaire - acquisition de mobilier</i>	18 734,95	25 000,00	25 000,00	30 000,00		
608122/99004	<i>Enseignement primaire - matériel didactique</i>	111 756,92	140 000,00	140 000,00	142 000,00		
	Pour l'acquisition de matériel pour les élèves, les classes, les						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
608122/99005	<i>Enseignement primaire - bibliothèques et médiathèques scolaires</i> enseignants et les écoles; livres, dossiers didactiques, matériel pour l'éveil aux sciences en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	24 172,39	40 000,00	40 000,00	45 000,00		
608122/99008	<i>Appui Dyslexie-Dysphasie-Dyscalculie</i> Pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques de classe 120€ par classe et 200€ par bibliothèque des enseignants, et 2€ par élève pour l'animation de la bibliothèque en conformité avec les dispositions de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.	1 355,62	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608122/99009	<i>Enseignement primaire - matériel pour l'éducation musicale</i>	419,52	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
608122/99010	<i>Matériel pour "Kloterwand"</i>	2 411,63	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99011	Um Bock et Differdange-Centre <i>Enseignement primaire - matériel pour l'éducation sportive</i>	17 243,06	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	148 106,62	170 000,00	191 000,00	170 000,00		
611200/99002	<i>Enseignement primaire - contrats de location pour matériel informatique</i> Article géré par le service informatique.	148 106,62	170 000,00	191 000,00	170 000,00		
612200	Entretien et réparations	2 826,46	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99002	<i>Enseignement primaire - entretien et réparation matériel informatique</i> Article géré par le service informatique.	2 826,46	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	27 018,39	55 000,00	55 000,00	68 000,00		
615212/99002	<i>Enseignement primaire - sorties pédagogiques</i> Article géré par les écoles pour les sorties pédagogiques, les visites d'expositions... des cycles 2 à 4	27 018,39	55 000,00	55 000,00	68 000,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	2 000,00	500,00	500,00		
615300/99001	<i>Enseignement primaire - frais de télécommunication</i>	0,00	2 000,00	500,00	500,00		
648120 P	Subventions affectées	250 847,03	235 000,00	235 000,00	235 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
648120/99001 P	<i>Frais de location des lignes d'eau pour les besoins des classes scolaires dans l'enceinte AQUASUD</i>	250 847,03	235 000,00	235 000,00	235 000,00		
	Les frais relatifs aux lycées (EIDE, LTMA ete LPREM) sont refacturés aux établissements en question -> cf art. 2/823/708212/99001. Article géré par le service scolaire.						
648330 P	Aides aux enfants	60 144,20	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
648330/99001 P	<i>Enseignement primaire - distribution de prix</i>	60 144,20	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Le crédit tient compte d'une dépense de 40€ par élève pour le prix de fin d'année (livre, excursion ou autre cadeau).						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	8 633,00	17 000,00	17 000,00	19 000,00		
648800/99003 P	<i>Enseignement primaire - animation culturelle</i>	8 633,00	17 000,00	17 000,00	19 000,00		
	Pour l'animation culturelle des élèves des cycles 2 à 4, concerts, théâtre, cinéma, lectures d'auteurs, ...						
	Total 913	693 784,46	836 500,00	850 500,00	856 500,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	67 972,08	131 075,00	131 075,00	131 075,00		
603110/99100	<i>Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets</i>	67 972,08	131 075,00	131 075,00	131 075,00		
608111	Eau	31 176,21	54 000,00	46 500,00	51 000,00		
608111/99100	<i>Enseignement fondamental - eau (facturation interne)</i>	31 176,21	54 000,00	46 500,00	51 000,00		
608112	Electricité	276 003,81	319 000,00	319 000,00	319 000,00		
608112/99100	<i>Enseignement fondamental - électricité</i>	276 003,81	319 000,00	319 000,00	319 000,00		
608113	Gaz de canalisation	203 777,62	204 000,00	204 000,00	216 750,00		
608113/99100	<i>Enseignement fondamental - gaz</i>	203 777,62	204 000,00	204 000,00	216 750,00		
608114	Chaleur	99 565,69	135 600,00	135 600,00	135 600,00		
608114/99100	<i>Enseignement fondamental - chaleur (cogénération)</i>	99 565,69	135 600,00	135 600,00	135 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608118	Autres fournitures non stockables	19 892,65	31 500,00	29 250,00	31 500,00		
608118/99100	<i>Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne)</i>	19 892,65	31 500,00	29 250,00	31 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	416 882,66	525 000,00	525 000,00	525 000,00		
608121/99001	<i>Enseignement fondamental - fournitures d'entretien</i>	349 927,33	350 000,00	350 000,00	350 000,00		
	Article géré par le CID.						
608121/99002	<i>Enseignement fondamental - fournitures pour sécurité dans les bâtiments</i>	66 955,33	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Article géré par le CID et le service entretien/sécurité bâtiments.						
608122	Petit équipement	256 431,04	279 000,00	294 000,00	294 000,00		
608122/99001	<i>Enseignement fondamental - Fournitures pour atelier d'apprentissage, ESEB, I-EBS et encadrements enfants EBS</i>	7 142,26	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
608122/99002	<i>Enseignement primaire - fournitures en nature aux élèves</i>	245 669,50	255 000,00	270 000,00	270 000,00		
	Livres du MENFP et autres, matériel pour les cours 'vie et société', cahiers.						
608122/99003	<i>Enseignement fondamental - remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique</i>	3 619,28	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Remplacement et entretien machines de bureau et matériel informatique - tous les cycles.						
611200	Loyers et charges mobilières	247 293,10	260 000,00	260 000,00	270 000,00		
611200/99001	<i>Enseignement fondamental / loyers et charges locatives machines à copier</i>	247 293,10	260 000,00	260 000,00	270 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
612200	Entretien et réparations	249 495,30	330 000,00	330 000,00	330 000,00		
612200/99001	<i>Enseignement fondamental - travaux d'entretien et de réparation</i>	249 495,30	330 000,00	330 000,00	330 000,00		
	À partir de l'exercice 2026, le crédit tient également compte de travaux de ponçage des wagons Kannerbongert (à prévoir tous les deux ans).						
	À partir de l'exercice 2025, le crédit tient également compte de travaux de rénovation de parquet dans les diverses écoles (demande service entretien).						
	Article géré par le CID/service entretien.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	149 458,82	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
615212/99001	<i>Enseignement primaire - séjours scolaires</i>	149 458,82	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Vu l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement fondamental, les crédits budgétaires pour les cycles 1 et 2 à 4 ont été regroupés au présent article. Séjours de 3 ou 5 jours p.ex. au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en Suisse pour ca. 1/3 des classes.						
615241	Frais de réception	36 359,91	35 000,00	45 000,00	45 000,00		
615241/99001	<i>Fête St. Nicolas - frais divers</i>	36 359,91	35 000,00	45 000,00	45 000,00		
	voir également article 3/860/615241/99032.						
618820	Frais de formation	14,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00		
618820/99001	<i>Enseignement fondamental - frais de formation</i>	14,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
618820/99002	<i>Teambuilding pour le personnel éducatif présent sur les divers campus scolaires</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	L'article tient compte des projets de "Teambuilding" pour le personnel éducatif des structures d'accueil et des écoles sur les divers campus scolaires.						
648110 P	Subventions non affectées	433 500,00	400 000,00	420 000,00	450 000,00		
648110/99001 P	<i>Subside et mérite scolaire</i>	433 500,00	400 000,00	420 000,00	450 000,00		
	Suivant décision du conseil communal du 14/07/2021.						
648212 C	Participations à caractère spécifique	34 594,18	20 000,00	40 000,00	42 000,00		
648212/99001 C	<i>*Frais de prise en charge pour élèves admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence</i>	34 594,18	20 000,00	40 000,00	42 000,00		
	Pour les élèves résidant au Luxembourg, les modalités de refacturation entre les communes concernées sont définies par règlement grand-ducal du 14 mai 2009 (principe de la gratuité de l'enseignement fondamental pour les parents).						
	Voir article 2/910/744611/99003 pour les recettes y relatives.						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	197 486,18	297 200,00	297 200,00	477 700,00		
648800/99002 P	<i>Projet Séchere Schoulwee</i>	64 007,21	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit initial 2024 tenait compte du projet "Pedibus". À						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
648800/99003 P	partir de l'exercice 2025, les frais pour le Pedibus sont comptabilisés à l'article 3/919/648800/99014. <i>Ecole Nature Lasauvage - frais divers d'exploitation</i>						
648800/99004 P	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Nature afin d'être introduites dans les thématiques relatives au respect de la nature, du monde animal, des plantes, etc. <i>Education artistique - frais divers d'exploitation</i>	12 117,22	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
648800/99005 P	Matériel pour les activités créatrices à raison de 30 € par élève et matériel mis à disposition pour les cours d'Art à l'Ecole. <i>Technikschoul - frais divers d'exploitation</i>	35 238,61	50 000,00	50 000,00	65 000,00		
648800/99008 P	Budget pour les classes qui fréquentent l'Ecole Technique afin d'être introduites dans les thématiques relatives à la recherche scientifique et les activités techniques et manuelles. <i>Kreativschoul - frais de fonctionnement</i>	20 782,17	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
648800/99009 P	'Kreativwoch' en 2024. <i>Schoulgaard - frais de fonctionnement</i>	33 102,37	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
648800/99010 P	<i>Activités culinaires avec les classes - frais de fonctionnement</i>	1 183,29	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
648800/99011 P	<i>Plan de développement scolaire PDS</i>	274,64	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
648800/99012 P	<i>Enseignement fondamental - entretien cuisines</i>	1 396,36	2 000,00	2 000,00	2 500,00		
648800/99013 P	<i>Enseignement fondamental - frais divers d'exploitation</i>	396,35	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648800/99014 P	Crédit estimé selon les besoins, respectivement en tenant compte du prix du matériel à acquérir (papier photocopieurs, matériel de bureau pour les comités, frais de diverses fêtes, cartons, publications, glaces en été,...). <i>Projet Pedibus</i>	28 987,96	42 000,00	42 000,00	65 000,00		
	Avant l'exercice 2025, le projet Pedibus figurait à l'article 3/919/648800/99002.	0,00	142 000,00	142 000,00	280 000,00		
	Total 919	2 719 903,25	3 185 875,00	3 241 125,00	3 483 125,00		
3/925/	925 Cours d'accueil						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/925/	925 Cours d'accueil						
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	1 002,90	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648800/99001 P	<i>Cours d'accueil - frais divers de fonctionnement</i>	1 002,90	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Matériel didactique spécial pour des élèves nouvellement arrivés au pays, pour l'apprentissage des langues et des mathématiques.						
	Total 925	1 002,90	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99001	<i>Frais de réparation/remplacement matériel - budget commun Campus</i>	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Article géré par le service scolaire.						
613484	Honoraires médicaux et de soins	50 004,15	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
613484/99001	<i>Honoraires et autres frais du service médical scolaire</i>	50 004,15	48 000,00	48 000,00	48 000,00		
	Tarifs appliqués (CC 28/09/2022) :						
	- 240,00 €/heure pour les examens/bilans de santé effectués par un médecin scolaire généraliste ou pédiatre;						
	- 9,69 € (indice 100) pour l'examen bucco-dentaire par élève effectué par un médecin-dentiste;						
615241	Frais de réception	7 148,49	85 000,00	85 000,00	15 000,00		
615241/99001	<i>Fête sportive de la jeunesse européenne</i>	7 148,49	80 000,00	80 000,00	10 000,00		
	La prochaine édition qui se tiendra à Differdange sera en 2029.						
615241/99002	<i>Manifestations et festivités - budget commun Campus</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Article géré par le service scolaire.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	183 532,95	250 000,00	250 000,00	320 000,00		
616000/99001	<i>Transport scolaire par entreprise privée</i>	183 532,95	250 000,00	250 000,00	320 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte d'un 4e bus à partir de la rentrée 2025/2026.						
	Suivant soumission publique organisée par le service scolaire.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
621000	Rémunérations des salariés	6 815 690,86	7 380 275,00	7 461 825,00	8 127 040,00		
621000/99100	*Service scolaire / rémunérations et salaires bruts	830 753,74	899 570,00	909 510,00	990 592,00		
621000/99101	*Services annexes à l'enseignement / salaires bruts	5 756 772,37	6 233 640,00	6 302 520,00	6 864 384,00		
621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses	228 164,75	247 065,00	249 795,00	272 064,00		
	Délibération du conseil communal du 13/12/2017: Indemnité de 5,67€/heure (n.i. 100) pour les enseignants non-brevetés. Indemnité de 7,05€/heure (n.i. 100) pour les enseignants brevetés.						
623000	Charges sociales (part patronale)	1 231 699,06	1 363 050,00	1 430 620,00	1 591 390,00		
623000/99100	*Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale)	1 231 699,06	1 363 050,00	1 430 620,00	1 591 390,00		
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	8 116,02	12 000,00	10 000,00	10 000,00		
643400/99001	Commission scolaire - jetons de présence	8 116,02	12 000,00	10 000,00	10 000,00		
648800 P	Autres charges d'exploitation diverses	10 536,38	20 000,00	20 000,00	50 000,00		
648800/99001 P	Cours pour adultes - frais divers de fonctionnement	10 536,38	20 000,00	20 000,00	50 000,00		
	L'article tient compte de diverses activités/dépenses : ateliers de cuisine, activités culturelles, Marché de Noël, soirée remise certificats, brochure, soirée quiz, cours de luxembourgeois (-> obtention de la nationalité lux.).						
Total 930		8 306 727,91	9 159 825,00	9 306 945,00	10 162 930,00		
	Total général 9	11 968 067,61	13 501 700,00	13 718 070,00	14 836 055,00		
	TOTAL GENERAL	131 751 829,15	141 976 961,21	144 318 426,97	183 434 156,76		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/036/ 292100 292100/99001	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
	Reprises sur recettes extraordinaires restant à recouvrer	604,47	0,00	2 866,42	0,00		
	<i>Recettes extraordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	604,47	0,00	2 866,42	0,00		
Le crédit représente le solde porté en compte à l'exercice N-1 à l'article 4/036/291100/99001.							
Total 036		604,47	0,00	2 866,42	0,00		
Total général 0		604,47	0,00	2 866,42	0,00		
1/121/ 161000 G 161000/18003 G	1 Services généraux des administrations publiques						
	121 Affaires générales						
	Terrains et constructions	0,00	2 288 000,00	2 288 000,00	5 000 000,00		
	<i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i>	0,00	2 288 000,00	2 288 000,00	5 000 000,00		
Réforme des aides en capital pour les équipements collectifs de base allouées par le Ministère des Affaires intérieures (réf. circulaire ministérielle n°2025-054 du 21/7/2025) -> une adaptation du montant du subside se fera selon ces nouveaux critères (plafond de 40 millions sur devis avec taux de financement fixe de 45%) après le vote du devis adapté.							
2026: 2ème tranche (estimée à 5.000.000€) à recevoir suivant avancement des travaux							
2025: 1ère tranche (calcul encore basé sur l'accord du subside de 2.860.000 €) -> paiement de 80% dès le début des travaux.							
Accord de principe du 14/9/2020 du Ministère de l'Intérieur pour un subside de 2.860.000 euros (28,60% du montant éligible estimé à 10.000.000). Dépense voir article 4/121/221311/18003							
Total 121		0,00	2 288 000,00	2 288 000,00	5 000 000,00		
1/131/ 161000 G	131 Urbanisme						
	Terrains et constructions	1 135 158,26	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/131/	<p>131 Urbanisme</p> <p><i>161000/99090 G</i></p> <p><i>Pacte Logement 2.0 - subvention étatique (catégorie 2)</i></p> <p>Participation étatique dans le cadre du Pacte Logement 2.0 dans la fonction 131 après validation de projets 2024: 1.135.158,26 € reçus pour projet 4/131/221313/22014 - Trame verte</p> <p>Les recettes PL 2.0 ne sont pas regroupées sur l'article unique 1/690/168000/99090 mais apparaissent dans les différentes fonctions 2/121 et 1/... pour lesquelles elles sont destinées.</p> <p>Participations financières PL 2.0 reçues en 2025: - 1.395.000 € voir article 1/627/161000/99090 CID</p> <p>Participations financières PL 2.0 reçues en 2024: - 130.675,00 € voir article 2/612/744710/99090 Projet Gravity / espaces partagés/Nouma - 1.135.158,26 € voir article 1/131/161000/99090 Trame verte - 1.123.681,69 € voir article 1/625/161000/99090 Parc AS - 937.000,00 € voir article 1/627/161000/99090 CID (comptabilisé sur mauvais article 1/627/161000/12011/1) - 3.736.479,73 € voir article 1/627/161000/99090 CID</p> <p>Montant total de l'enveloppe cumulée -> 12.402.500 € : - 2025: 1.525.000 + 297.500 + 1.232.500 = 3.055.000 € - 2024: 150.000 + 278.750 + 1.017.500 = 1.446.250 € - 2023: 1.075.000 + 274.250 + 1.022.500 = 2.371.750 € - 2022 : 3.850.000 + 264.500 + 915.000 + 500.000 = 5.529.500 €</p> <p>Montant subsidié: 8.458.613,89 EUR</p> <p>Catégorie 1+2: 8.327.938,89 EUR</p> <p>Catégorie 3: 130.675 EUR</p> <p>Dotation restante: 3.943.887 EUR</p> <p>Catégorie 1+2: 973.936 EUR</p> <p>Catégorie 3 : 2.969.950 EUR</p> <p>2025: a) 1.525.000 € (61 x 25.000 €) nouveau abordable b) 297.500 € (119 x 2.500 €) GLS c) 1.232.500 € (493 x 2.500 €) abordable</p> <p>2024: a) 150.000 € (6 x 25.000 €) nouveau abordable b) 278.250 € (111,5 x 2.500 €) GLS c) 1.017.500 € (407 x 2.500 €) abordable</p> <p>2023: a) 1.075.000 € (43 x 25.000 €) nouveau abordable b) 274.250 € (109,7 x 2.500 €) c) 1.022.500 € (409 x 2.500 €)</p>	1 135 158,26	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/131/	<p>131 Urbanisme</p> <p>2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 3.850.000 € (154 x 25.000 €) b) 264.500 € (105,8 x 2.500 €) c) 915.000 € (366 x 2.500 €) d) 500.000 € (forfait) <p>Répartition de l'enveloppe totale de la participation financière en 3 catégories prévues par le Pacte Logement 2.0</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 1: acquisition d'immeubles et projets d'équipements publics et collectifs - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 2: cadre de vie et rénovation urbaine - 25% maximum -> à affecter dans catégorie 3: ressources humaines, communication et dynamiques sociales - total cat. 1+2 < 75%! <p>Base de calcul pour composer l'enveloppe totale de la participation financière Pacte Logement 2.0</p> <p>a) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement</p> <p>b) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année au régime de la gestion locative sociale(GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979</p> <p>c) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024)</p> <p>d) (plafond maximal) dotation forfaitaire unique sur base de la signature de la convention initiale de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois</p> <p>en 2022/2023: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022.</p> <p>2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0.</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/131/	131 Urbanisme						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	0,00	779 000,00	779 000,00	0,00		
169210/99001	<i>Participation par le lotisseur aux frais d'équipements publics</i>	0,00	779 000,00	779 000,00	0,00		
	2025: Ikogest pour la réalisation du projet de la trame verte du Plateau Funiculaire -> participation de 779.000 euros initialement prévue pour 2024 (dépense voir article 4/131/221313/22014)						
	pour mémoire: accès Woiwerwisen phase II à refacturer au promoteur en temps utile (dépense voir article 4/624/221313/23005).						
169221	Taxe de viabilisation	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
169221/99002	<i>Taxe pour frais de procédure dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Suivant taxe dûment votée par le conseil communal en sa séance du 19/12/2014 et remboursement avis de publication dans la presse.						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00		
251000/13022	<i>City-Parking du Contournement - indemnité forfaitaire unique</i>	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00		
	2026: suivant convention de concession d'un droit de superficie avec la société Tralux Immobilier (votée par le conseil communal en sa séance du 15/11/2023), paiement du montant de 1.000.000 euros dès l'établissement de l'autorisation à bâtir (dépense voir article 4/131/211000/13022)						
	Total 131	1 135 158,26	1 789 000,00	789 000,00	1 010 000,00		
1/132/	132 Bâtiments communaux						
161000 G	Terrains et constructions	7 805,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19001 G	<i>Participation étatique au projet Ferme Lommel</i>	7 805,00	0,00	0,00	0,00		
	2025: protocole d'entente, signé en date du 7/1/2025 entre l'Etat, représenté par le Ministère de l'Éducation, et la Ville de Differdange et approuvé par le conseil communal en date du 5/2/2025, ayant trait à l'aménagement et le financement de l'immeuble "Lommelshaff" servant à la création de 3 structures -> centre sociothérapeutique pour enfants, centre						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/132/	132 Bâtiments communaux sociothérapeutique pour adolescents, centre de préparation à la vie active pour les besoins du centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre d'autisme (CTSA) 2024: le projet communal est suspendu étant donné qu'un projet étatique avec mise en place de deux centres socio-thérapeutiques via bail emphytéotique est en cours d'élaboration. Les travaux de transformation seraient pris en charge par l'Etat dans ce cas. - 2024: subside de 5.120 euros reçu pour concept mise hors eau des caves et subside de 2.685 euros reçu pour étude géotechnique; - 2022: subside de 12.059 euros reçu pour étude/analyse patrimoine et subSIDes de 8.845 + 4.119 euros reçu de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour travaux de gros oeuvre et de ferronnerie (remise en état du portail); 4.198 euros à recevoir pour repérage amiante avant travaux et analyses de sol; - 2020: subside de 5.398,38 euros reçu de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) pour travaux de sondage dépense voir article 4/132/221311/19001						
	Total 132	7 805,00	0,00	0,00	0,00		
1/134/	134 Ecologie						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
288180/19011	Remboursement d'une partie des avances dans le cadre de la participation aux frais d'investissement du Territoire National Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT) Smart Light Hub préfinancé par la Ville en 2022 pour un montant de 120.000€ 2024: subvention européenne de 120.000 € reçue le 13/8/2024. dépense voir article 4/134/211000/19011	120 000,00	0,00	0,00	0,00		
288180/99001	TNT - remboursement de l'apport au préfinancement des investissements dans le cadre de la zone fonctionnelle	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/134/	134 Ecologie Un remboursement de la part du TNT ainsi qu'une subvention européenne peuvent se concrétiser en fin d'exercice 2026 uniquement. dépense voir article 4/134/238120/99001						
	Total 134	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
1/141/	141 City Management						
161000 B 161000/22006 B	Terrains et constructions <i>Subvention européenne dans le cadre des activités du projet Fusilli</i> À côté du financement des diverses activités du projet, les frais de personnel sont également financés à 80 % par la commission européenne pendant 4 exercices. - 2021: 201.957,81 euros encaissés le 10/11/2021 - 2025: 107.204,01 euros encaissés le 15/09/2025 (paiement final) Dépense voir article 4/141/221200/22006.	0,00 0,00	0,00 0,00	107 204,01 107 204,01	0,00 0,00		
	Total 141	0,00	0,00	107 204,01	0,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000 194000/99001	Dettes envers des établissements de crédit <i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i> Exercice 2024: emprunt d'équilibrage de 26.000.000 euros conclu avec la BCEE (décision de principe du CC le 6/3/2024 dûment approuvée par l'autorité supérieure en date du 25/3/2024 -> la dernière tranche étant à tirer au plus tard le 30/4/2025). LU14 0011 1362 1782 3440: 1ère tranche de 13.000.000 euros tirée en 2024 LU92 0011 1362 1781 7380: 2e et dernière tranche de 13.000.000 euros tirée le 01.04.2025 Exercice 2023: LU87 0099 7838 2760 0002, emprunt d'équilibrage de 13.000.000 euros conclu avec la Banque Raiffeisen dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 31/7/2023. pour mémoire: articles de dépenses (amortissement et intérêts):	26 000 000,00 26 000 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
198200	Autres emprunts et dettes assimilées dont la durée résiduelle est supérieure à un an	780 886,51	1 300 000,00	475 000,00	0,00		
198200/14018	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - nouveau bâtiment Police grand-ducale</i> Les écritures des exercices 2021-2025 sur le présent article depuis la mise à disposition de la ligne de préfinancement ne sont que des écritures comptables internes et représentent les montants des intérêts débiteurs que le receveur doit virer à la CCRA à partir d'un compte d'attente via l'article 3/180/655220/14018. Le crédit 2021 tenait compte: - bâtiment Police (-> 19.500.000 mise à disposition intégrale du montant de l'emprunt contracté avec la CCRA / 4/319/221312/14018) Le crédit 2019 tenait compte: - du financement de l'élaboration du projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la police grand-ducale (-> 290.000 euros / article 4/131/211000/14018) Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la CCRA (approbation ministérielle 26/6/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 19.285.535,88 voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/319/261300/14018).	780 886,51	0,00	475 000,00	0,00		
198200/16013	<i>Préfinancement pour le compte de l'Etat - EIDE Ecole primaire</i> 2024: la ligne de préfinancement est clôturée avec recours à un montant de 33.000.000 € sur initialement 36.000.000 € contracté. Recours à une ligne de préfinancement pour le compte de l'Etat conclu avec la BCCE (approbation ministérielle 29/5/2020) pour ce projet pour l'intégralité des dépenses (devis de 34.624.200,73 voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019, dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 20 septembre 2019). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/910/261300/16013).	0,00	0,00	0,00	0,00		
198200/24001	<i>Infrastructure scolaire et sportive "Entrée de Ville" à Differdange pour les besoins de l'enseignement secondaire et fondamental & logements - préfinancement pour le</i>	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers <i>compte de l'Etat</i> Recours à un préfinancement pour le compte de l'Etat à conclure en temps utile avec une des banques présentes sur le territoire de Differdange (plans et devis du projet en cours d'élaboration). Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat (article 1/910/261300/24001).						
	Total 180	26 780 886,51	1 300 000,00	475 000,00	0,00		
	Total général 1	28 043 849,77	5 497 000,00	3 659 204,01	6 130 000,00		
1/242/	2 Protection sociale 242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000 G	Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle maison relais au campus scolaire Um Bock</i> Accord de subside du Ministère de l'Education nationale (capacité d'accueil estimée à +/- 200 enfants scolarisés): 1) convention initiale signée 1/9/2020 -> 200 enfants x 10.000 = 2.000.000 € -> aire de jeux 8.500 € 2) avenant convention (accord projet intégré) signé 13/9/2022 -> 315 enfants (avec précoce): 315 x 2.500 = 787.500 € - 2026: solde de 1.004.250 € + 393.750 € après le décompte. - 2022: 393.750 € (50%) suivant avenant avec projet intégré. - 2021: 1.004.250 € 1ère tranche (50%) payée au début des travaux suivant convention initiale. dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005	0,00	3 394 750,00	2 019 886,35	1 723 000,00		
161000/16005 G		0,00	1 398 000,00	0,00	1 398 000,00		
161000/18002 G	 <i>Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl à Niederkorn</i> 2025: solde de 1.671.750 € payé le 17/12/2025, décompte voté le 4/6/2025 et demande de liquidation du solde envoyée 17/6/2025 2019: 1.671.750 € reçu -> 1ère tranche de 50% versée dès le début des travaux.	0,00	1 671 750,00	1 671 750,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires Accord de subside du Ministère de l'Education pour un montant total de 3.343.500 € à savoir: - 2.710.000 € pour 271 enfants scolarisés (271 x 10.000 €/chaise) - 500.000 € pour 200 enfants équipement spécifique (200 x 2.500 €/chaise) - 125.000 € pour une cuisine de production - 8.500 € aire de jeux extérieure (dépense voir art.4/242/221311/18002) .						
161000/19009 G	<i>Subvention étatique pour la rénovation de la Maison Relais Oberkorn bâtiment existant</i> 2025: solde reçu en mai 2025 (moins de subside car moins de dépenses que prévues lors du début du projet) 2024: solde demandé en date du 27/11/2023 après le décompte 2019: 435.000 €: 1ère tranche payée dès le début des travaux Accord de subside du Ministère de l'Education suivant convention signée le 13 février 2019: - 870.000 € maximum: 87 enfants scolarisés et 50% du coût total des travaux. Dépense voir article 4/242/221311/19009	0,00	0,00	348 136,35	0,00		
161000/19034 G	<i>Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i> Accord de subside du Ministère de l'Education suivant convention signée le 28/4/2023 pour un montant de 650.000 € pour 65 enfants scolarisés: - 2026: solde à recevoir après le décompte du projet. - 2023: 325.000 € (50% comme 1ère tranche) Dépense voir article 4/910/221311/19034.	0,00	325 000,00	0,00	325 000,00		
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	35 165,62	30 000,00	30 000,00	65 000,00		
163000/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour acquisition/renouvellement du premier équipement des maisons relais et crèche</i> Dépenses voir articles 4/241/222100/26032, 4/242/222100/26030, 4/242/223800/99001	35 165,62	30 000,00	30 000,00	65 000,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280/18027	<i>Participation aux frais de rénovation du parquet dans la Maison Relais Woiwer</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
169280/25014	<p>L'article avait été créé pour comptabiliser une éventuelle recette venant du partage des frais entre 3 parties (commune, entrepreneur et sous-traitant). Dépense voir article 4/242/221311/18027</p> <p><i>Participation aux frais de rénovation de la Maison Relais Woiwer</i></p> <p>L'article est prévu pour tenir compte d'un éventuel remboursement pour dégâts de la part du bureau d'architecte dans le cadre des travaux de rénovation nécessaires. Dépenses voir article 4/242/221311/25014</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 242	35 165,62	3 424 750,00	2 049 886,35	1 788 000,00		
	Total général 2	35 165,62	3 424 750,00	2 049 886,35	1 788 000,00		
1/319/	3 Ordre et sécurité publics						
261300	319 Autres Services d'ordre						
261300/14018	<p>Constructions</p> <p><i>Nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement - cession à l'Etat</i></p> <p>2026: solde à recevoir après décompte du projet (y inclus toute autre position à refacturer) et approbation de l'acte administratif lors de la cession définitive.</p> <p>2024: compromis de vente Nouveau Bâtiment Police pour un montant estimé à 25.500.000 € voté par le conseil communal en date du 15/3/2024 en vue du paiement d'une avance de 18.500.000 €</p> <p>Suivant courriers du Ministère des Finances du 11 janvier et 24 juillet 2019 l'Etat procèdera à l'acquisition du bâtiment après achèvement des travaux et décompte du projet. Le prix de 19.300.000 euros tel que mentionné est à considérer comme indicatif et sera adapté selon l'évolution du degré de planification.</p> <p>Préfinancement voir article 1/180/198200/14018 et 3/180/655220/14018 Dépense voir article 4/319/221312/14018 et 4/131/211000/14018</p>	18 500 000,00	6 500 000,00	0,00	5 000 000,00		
		18 500 000,00	6 500 000,00	0,00	5 000 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/319/	319 Autres Services d'ordre						
	Total 319	18 500 000,00	6 500 000,00	0,00	5 000 000,00		
	Total général 3	18 500 000,00	6 500 000,00	0,00	5 000 000,00		
1/425/	4 Affaires économiques						
	425 Production et Distribution de l'électricité						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000/99001 G	Subvention de l'Etat pour installations photovoltaïques sur bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	0,00		
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	0,00	0,00	0,00		
169100/99001	Participation Enovos/Creos aux chantiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 425	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/430/	430 Tourisme						
161000 G	Terrains et constructions	230 528,19	0,00	156 794,76	0,00		
161000/20020 G	Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail	230 528,19	0,00	156 794,76	0,00		
	Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé à 462.030 € (à 50% du plafond éligible de 924.061,05 €) pour le GÎTE et les MAISONS ADJACENTES: - 2025: solde de 156.795 euros à encaisser après le décompte des deux projets - 2024: 2ème tranche de 230.529,19 euros encaissée - 2022: 1ère tranche de 74.706,05 euros encaissée						
	Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments): accord du 2 juillet 2021 pour un montant estimé à 27.884 euros. - 2025: demande de liquidation du subside introduite le 17/2/2025						
	Dépenses voir articles 4/430/221312/20020 et 4/430/221312/21005.						
161000/21005 G	Subvention de l'Etat pour la rénovation et la transformation des maisons situées Place Saintignon (adjacentes au gîte)	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/430/	<p>430 Tourisme</p> <p>voir article 1/430/161000/20020 Ministère du Tourisme: accord du 6/4/2021 pour un montant estimé à 462.030 € (à 50% du plafond éligible de 924.061,05 €) pour le GÎTE et les MAISONS ADJACENTES: - 2025: solde de 156.795 euros à encaisser après le décompte des deux projets - 2024: 2ème tranche de 230.529,19 euros encaissée - 2022: 1ère tranche de 74.706,05 euros encaissée</p> <p>Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments): accord du 2 juillet 2021 pour un montant estimé à 27.884 euros. - 2025: demande de liquidation du subside introduite le 17/2/2025</p> <p>Dépenses voir articles 4/430/221312/20020 et 4/430/221312/21005.</p>						
	Total 430	230 528,19	0,00	156 794,76	0,00		
1/441/	441 Transports routiers						
108180	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	459 163,19		
108180/99001	<i>TICE - remboursement aux communes-membres suivant annulation d'un projet d'acquisition de bus électriques pour le City Bus Diddeleng</i>	0,00	0,00	0,00	459 163,19		
162000 G	Remboursement suivant information du TICE pour annulation d'un projet d'acquisition de 4 bus électriques midi pour le renouvellement de la flotte City Bus Diddeleng. Le service en question sera arrêté à partir du 14/12/2025.	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000/99001 G	Installations techniques et machines <i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de bornes pour véhicules électriques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside avait été introduite auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (une prise en compte d'une éventuelle subvention étatique étant cependant liée à l'ouverture des bornes pour d'autres utilisateurs). Une nouvelle demande sera introduite en temps utile. voir dépense art. 4/441/221313/99001						
	Total 441	0,00	0,00	0,00	459 163,19		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	4 575,00	0,00		
162000/16034 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux d'extension de la zone Hahneboesch</i>	0,00	0,00	4 575,00	0,00		
	Accord de subside de l'AGE du 25/10/2019 pour un montant de 58.431 euros (33% du montant éligible de 163.199,96 euros). - 2022: 53.855,99 euros 1ère tranche - 2023: solde de 4.575 euros encore à revécouvrir (demande de liquidation envoyée le 24/10/2022 à l'AGE -> décompte voté le 2/3/2022)						
	Dépense voir article 4/470/221313/16034.						
251000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	593 900,00	200 000,00	200 000,00	0,00		
251000/99001	<i>Droits de superficie zone régionale Hahneboesch</i>	593 900,00	200 000,00	200 000,00	0,00		
	Crédit 2025: - terrain restant de la zone d'activité (rue des Artisans) de 20a situé derrière Soclair						
	Crédit 2024: - 593.900,00 € Assistance.lu S.A. (reprise Riviera Cars) voté par le conseil communal en date du 10/07/2024						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces recettes sont à inscrire à l'article 1/470/251000/99001 et non plus à l'article 1/470/261100/99001.						
	Total 470	593 900,00	200 000,00	204 575,00	0,00		
	Total général 4	824 428,19	200 000,00	361 369,76	459 163,19		
1/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
288180/99001	<i>Remboursement apport en capital - SIDOR</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 510	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/20005 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) dans le cadre des travaux de canalisation du lotissement SNHBM route de Pétange</i> Un subside attribué à SNHBM pourrait éventuellement être récupéré par la commune dans le cadre du décompte du projet. article de dépense voir 4/520/222100/20005	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000 G	Installations techniques et machines	127 878,23	423 402,00	0,00	560 352,00		
162000/12019 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage</i> 2024: 2ème tranche de 81.569,27 euros reçue le 26/2/2024 et solde de 5.308,96 reçu le 4/3/2024. 2020: 1ère tranche de 93.457,77 euros reçue le 30/9/2020 Subside étatique de 180.336 € accordé par l'AGE en date du 2/1/2018. Dépense voir article 4/520/222100/12019.	86 878,23	0,00	0,00	0,00		
162000/16005 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour le campus scolaire Um Bock - aménagement d'un bassin d'eau</i> Accord de subside de l'AGE pour un montant de 108.706 euros (33% du montant éligible de 479.516 euros). - 2025/2026: demande à introduire pour liquidation du subside dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005	0,00	108 706,00	0,00	108 706,00		
162000/17040 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement infrastructurel du Parc des Sports</i> Accord de subside de l'AGE pour un montant de 449.723 € (365.794 + 83.929) en date du 7/5/2018. - 2025 : à vérifier avec l'AGE après le décompte du projet, si un solde subsiste car l'engagement étatique était également lié à des dépenses et recettes déjà comptabilisées en 2013 dépenses voir articles 4/822/222100/17040	41 000,00	0,00	0,00	0,00		
162000/19005 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'évacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen</i> La partie du subside de 33% correspondant à la dépense de 415.000 € sera liquidée après lesdits travaux. L'accord de subside initial aurait dû faire l'objet d'une demande de prolongation avant l'échéance 31/12/2025. Cependant, un courrier	0,00	0,00	0,00	136 950,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées a été adressé à l'AGE pour les informer que le projet ne verra pas le jour d'ici deux ans et que, par conséquent un nouveau dossier avec une nouvelle demande sera introduit en temps utile. Une demande de subside a été introduite auprès de l'AGE en date du 30/1/2019. Accord AGE du 10/6/2020 pour un montant de 322.310 euros pour la partie "travaux de canalisation pour eaux mixtes et eaux pluviales et conduite d'eau potable dans l'avenue de la Liberté à Niederkorn". Une 1ère tranche ne pourra être demandée qu'après le début des travaux. Dépense voir article 4/520/222100/19005						
162000/21006 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour les travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmswiss et la rue du Stade Henri Jungers</i> 2025/2026: introduction de demandes de tranches de subSIDes suivant avancement des travaux. Accord de subside de l'AGE en date du 26/7/2023 pour le projet pour un montant de 226.647 euros (33% du montant éligible de 686.810 euros). Accord de subside de l'AGE en date du 12/10/2022 pour le contrat d'ingénieur pour un montant de 15.509 euros (33% du montant éligible de 46.996 euros). Dépense voir article 4/520/222100/21006.	0,00	242 156,00	0,00	242 156,00		
162000/99001 G	<i>Subventions de l'Etat (AGE) dans le cadre de l'étude sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies</i> Accord de l'AGE en date du 13/7/2022 pour une prise en charge à 100% des frais d'étude du concept contre les crues subites. Dépense voir article 4/520/211000/99001.	0,00	72 540,00	0,00	72 540,00		
	Total 520	127 878,23	423 402,00	0,00	560 352,00		
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
161000 B	Terrains et constructions	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00		
161000/25025 B	<i>Programme FEDER - subvention européenne "Décarbonisation avec la géothermie"</i> Suivant convention du 3/9/2024 entre l'Etat, représenté par le	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie ministre de l'Economie, et la Ville de Differdange dans le cadre du projet n°2023-01-03 "Differdange - décarbonisation avec la géothermie" dont l'aide financière est plafonnée à 1.978.000 euros. Dépense voir article 4/532/221313/25025.						
	Total 532	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 C	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	18 000,00		
161000/26014 C	<i>TNT - Zone fonctionnelle INTERREG GR - projet papillons</i> Recette liée au projet Damier de la succise (euphydrias aurinia) -Réhabilitation d'un habitat sur les terrains communaux de Differdange et Saulnes- cofinancé à 60% (Dépense: 4/542/221313/26014)	0,00	0,00	0,00	18 000,00		
161000 G	Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat pour les travaux de construction à basse consommation d'énergie de nouveaux ateliers communaux (CID)</i> Accord du Ministère de l'Environnement du 11/8/2021 pour un subside estimé à 486.786 euros pour une construction à basse consommation d'énergie: - 191.640 €: Bâtiment A (constr. à basse cons. d'énergie) - 95.160 €: Bâtiment C (constr. à basse cons. d'énergie) - 164.520 €: Atelier/Parking (constr. à basse cons. d'énergie) - 10.330 €: Installation photovoltaïque - 1.000 €: Panneau de présentation - 24.136 €: Chaudière à granulés de bois	262 300,00	1 660 113,60	520 450,00	1 307 013,60		
161000/14012 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension du Centre sportif à Oberkorn (SportFabrik) au standard passif - phase I</i> 2024: paiement du subside reçu le 13/7/2024 Accord de subside pour un montant de 262.300 euros du Département de l'Environnement en date du 19/4/2018.	262 300,00	0,00	0,00	0,00		
161000/14018 G	<i>Subvention de l'Etat pour la construction standard passif d'un nouveau bâtiment pour la Police grand-ducale sur le parking du contournement</i> 2025: 464.800 € reçus en avril 2025 Ministère de l'Environnement: accord de subside du 20/4/2021	0,00	464 800,00	464 800,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
161000/16005 G	<p>pour un montant estimé à 464.800 € (bâtiment passif, installation photovoltaïque, panneau de présentation et pompe à chaleur géothermique verticale). Dépense voir article 4/319/221312/14018.</p> <p><i>Subvention de l'Etat pour le campus scolaire Um Bock - mesures de rénovation énergétique</i></p> <p>Accord de subside du 16/3/2023 du Ministère de l'Environnement pour un montant de 521.910 euros (511.860 euros pour bâtiment à basse consommation d'énergie et 10.050 euros pour installation solaire thermique).</p> <p>dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005</p>	0,00	521 910,00	0,00	521 910,00		
161000/18003 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour l'extension et la mise en conformité de l'Hôtel de Ville</i></p> <p>Ministère de l'Environnement: accord de subside du 3/3/2021 pour un montant estimé à 177.000 € pour une construction à basse consommation d'énergie. Une demande de liquidation du subside ne pourra être introduite que vers la fin du projet après les travaux en question.</p> <p>Dépense voir article 4/121/221311/18003</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/19034 G	<p><i>Subvention étatique pour les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i></p> <p>Accord de subside du 2/3/2023 du Ministère de l'Environnement pour un montant de 84.617 € dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique.</p> <p>Dépense voir article 4/910/221311/19034.</p>	0,00	84 617,00	0,00	84 617,00		
161000/19040 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la réfection des chemins ruraux</i></p> <p>2026:</p> <ul style="list-style-type: none"> - accord de subside du 18/11/2024 pour un montant plafonné à 46.200 € pour la réfection du chemin au lieu-dit Heed (30% de 154.500€) - subside de 63.225 € à recevoir pour le projet "Hannert der Kréschtchen" (30% de 210.750 €) - subside de 19.275 € à recevoir pour le projet "An den dreckigen Wisen" (30% de 64.250 €) <p>2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> - accord de subside du 18/11/2024 pour un montant plafonné à 102.000 € pour la réfection du chemin au lieu-dit Heed (30% de 	0,00	102 000,00	55 650,00	128 700,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature						
	154.500€) et pour la réfection du chemin menant vers le Kannerbongert (30% de 185.500€) Dépense voir article 4/542/221313/19040.						
161000/26005 G	<i>Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la maison 33, avenue Charlotte</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/26058 G	<i>Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la maison 2, rue St. Paul</i>	0,00	0,00	0,00	85 000,00		
	Une demande de subside sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/132/221312/26005						
161000 P	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	111 000,00		
161000/26023 P	<i>TNT Zone fonctionnelle INTERREG projet Rivières</i>	0,00	0,00	0,00	111 000,00		
	Recette estimée sur base du calcul INTERREG (60% de l'investissement brut). La dépense correspondante est enregistrée sous l'article 4/542/221313/26023.						
	Total 542	262 300,00	1 660 113,60	520 450,00	1 436 013,60		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	107 587,10	0,00	0,00	0,00		
162000/12006 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un bassin d'orage dans la route de Bascharage</i>	107 587,10	0,00	0,00	0,00		
	2024: solde de 107.587,10 reçu après le décompte le 06/09/2024 2018: 1ère tranche de 1.171.593,90 euros reçue le 14/09/2018 Accord de l'AGE pour un subside de 1.279.181 euros reçu le 25/3/2016.						
	Projet voir article 4/520/222100/12006.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
	Total 550	107 587,10	0,00	0,00	0,00		
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
162000 B	Installations techniques et machines	0,00	154 757,38	148 055,13	110 000,00		
162000/99001 B	<i>Subvention européenne dans le cadre du Projet Climaborough- Horizon 100% financé par EU</i> 2026: 50.000 EUR Climaborough 2025: 148.055,13€ Climaborough + Installme 2023: 154.757,38€ Horizon Europe Climaborough Les études réalisées dans le cadre du projet Climaborough (projet Horizon financé à 100% par fonds européens). Les démarches y relatives seront entamées en temps utile. <i>Projet européen INTERREG Cool Neighbourhoods - cofinancement 60%</i> La recette sera remboursée par le fonds INTERREG à hauteur de 60% des investissements bruts réalisés, sur présentation des devis et factures y afférents pour un plafond défini à 100.000 EUR. Dépense voir article 4/590/221200/99002	0,00	154 757,38	148 055,13	110 000,00		
162000/99002 B	<i>Subvention européenne dans le cadre de l'initiative NetZeroCities et SmartCities</i>	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
162000/99003 B	Total 590	0,00	154 757,38	148 055,13	110 000,00		
	Total général 5	497 765,33	2 618 272,98	668 505,13	2 486 365,60		
1/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
261100	Terrains	0,00	0,00	31 050,00	0,00		
261100/99001	<i>Vente de places à bâtir pour construction de logements</i> Le crédit rectifié 2025 tient compte du paiement d'une indemnité pour la revente anticipative d'un terrain dans la Cité Galerie Hondsbesch (-> acte Kaddour/Mignot du 05/02/2016 - clause contenue dans l'article 5).	0,00	0,00	31 050,00	0,00		
	Total 611	0,00	0,00	31 050,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	27 277 000,00	22 213 537,00	23 982 000,00		
161000/20003 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower</i> Accord de subside du Ministère du Logement moyennant conventions signées pour: - logements en location - logements en vente - triplex/duplex - Co-living article de dépense voir 4/612/221312/20003 et recette Miami voir article 1/259/108180/20003	0,00	0,00	12 271 537,00	0,00		
161000/22012 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition de 45 logements pour citoyens seniors dans l'immeuble Karro (anc. Gulliver) situé 10, Grand-Rue</i> Convention avec l'ONA prolongée moyennant 2e avenant jusqu'au 31/3/2027 (voir sous article de recette 2/132/708212/99001). Suivant échanges en cours avec les instances étatiques concernées, la tendance va plutôt vers une vente de l'immeuble au lieu d'une mise à disposition pour une période de 40 ans. Une fois que cette démarche se concrétisera, l'article de recette approprié sera créé pour comptabiliser la recette.	0,00	12 587 000,00	0,00	12 587 000,00		
161000/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles à des fins d'habitation</i> Le développement du projet PN15 aura éventuellement encore un impact sur le montant de la subvention étatique dans le cadre de l'acquisition des maisons Reichling. Subvention étatique calculée sur base de la surface utile d'habitation (maximum de 75% de cette quote-part de la SUH) à recevoir du Ministère du Logement suivant convention à conclure pour les immeubles à acquérir (dépenses voir article 4/611/221312/99001) 2026: - tranches pour divers projets VEFA (Monopol, Heliosmart, Maxim's) - autres 2025: - projet immobilier logements pour étudiants "ancien Monopol" avenue de la Liberté 21.000.000€ ttc (1ère tranche en 2025:	0,00	14 690 000,00	9 942 000,00	11 395 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social) quote-part terrain 5.000.000€ + 50% frais d'architecte et d'ingénieurs 800.000€ à payer au moment de l'acte, le reste en tranches suivant construction) - projet immobilier Heliosmart/rue des Ligures -> tranches suivant construction - projet immobilier "ancien Maxim's" - maison 5 rue CM Spoo (achat 720.000 €) - maison 37 Balcon (achat 300.000 €) - appartement 7 rue St. Etienne (achat 490.000 €) -> accord aide 374.886 € - projet immobilier Heliosmart/rue des Ligures (prix d'acquisition VEFA 4.751.236,29 euros) -> diverses tranches déjà payées en 2024 - maison 31 rue des Champs (achat 800.000 €) - maison 38 rue des Ligures (achat 680.000€ + terrain 229.250€ voir sous l'article 4/650/221100/99001) 2024: pas de recettes pour les immeubles suivants une demande de subvention (estimée à +/- 675.000 euros) sera introduite rétroactivement auprès du MI Logement - 33 av. Charlotte - 41 av. Charlotte - 21 rue A. Krieps, Maison moderne (partie logement)						
261300 261300/20003	Constructions <i>Revente de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower</i> L'article tient compte de la vente des logements (initialement fixés à 30 unités) suivant critères d'attribution approuvés par le conseil communal en date du 22/7/2020. 2025: le crédit tient compte de la vente du 30e et dernier appartement 12.01 au prix de 423.100,42 (prime étatique de 69.623.- déjà déduite). 2024: le crédit tient compte du paiement du solde de l'appartement 8.04 (Jovic, parties réalisées après acte et suppléments personnels), 208.073,92 €. La différence TVA entre notre achat au taux de 17% et la revente accordée au taux de 3% sera régularisée moyennant notre déclaration TVA (+/- 440.000.- €). cf article 1/612/261300/99001 pour la revente des appartements rachetés suivant droit de préemption.	208 073,92 208 073,92	458 000,00 458 000,00	423 100,42 423 100,42	0,00 0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
261300/99001	Dépense voir article 4/612/221312/20003 <i>Revente de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower rachetés suivant droit de préemption</i> Un rachat avant finition pour désistement de l'acquéreur initial avec revente est inscrit à l'exercice 2023 (app. 14.06). dépense voir art. 4/612/221312/99001	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 612	208 073,92	27 735 000,00	22 636 637,42	23 982 000,00		
1/621/	621 Places publiques						
161000 G 161000/26028 G	Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat dans le cadre de l'aménagement d'une place publique devant le nouvel Hôtel de Ville dans le cadre de l'appel à projets "Méi Natur an eise Stied an Dierfer"</i> Suivant courrier du 23/10/2025 du Ministère de l'Environnement, ce projet a remporté la 3ème place lors du concours "Méi Natur an eise Stied an Dierfer" et sera subventionné par un montant plafonné à 500.000€ (la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2028). Dépenses voir article 4/621/221312/26028.	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00		
	Total 621	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/622/	622 Circulation						
161000 B 161000/26016 B	Terrains et constructions <i>Subventions européennes dans le cadre du projet NEXTLOGIC HORIZON</i> Financement à 100% 48 mois au total 20 mois de salaire pour un(e) salarié/-e A2/A1 pendant cette période couverts par l'UE 85.000 euros pour des investissements sur la zone centrale de la Ville Soutien de l'Uni.lu et LuxMobility gratuit pendant toute la période, y inclus des interventions réelles et la création de SLZ. Dépense voir article 4/622/211000/26016	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	120 000,00 70 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/622/	622 Circulation						
161000/26024 B	<i>Subventions européennes dans le cadre du projet STEER INTERREG</i> Le Ministère de l'Environnement cofinance la mise en œuvre du projet STEER-NWE par une allocation de fonds destinée au LIST et à la Ville de Differdange. Toute exécution de paiement sera effectuée par le LIST et transférée à la Ville de Differdange, conformément aux stipulations du contrat de collaboration. Dépense voir article 4/622/211000/26024	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 622	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/25005 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) dans le cadre des travaux de voirie et réseaux divers dans la rue de l'Hôpital</i> Une demande de subside est à introduire auprès de l'AGE en temps utile. Dépense voir article 4/624/221313/25005.	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	36 731,00	21 753,00	36 731,00		
162000/11013 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour le réaménagement de la partie inférieure rue Woiwer et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre</i> Accord de subside AGE pour un montant de 159.731 euros du 1/4/2020. - 2026: solde à recevoir après le décompte - 2024: demande d'une 2ème tranche - 2022: liquidation d'une 1ère tranche de 123.000 euros dépense voir article 4/624/221313/11013	0,00	36 731,00	0,00	36 731,00		
162000/17005 G	<i>Subvention de l'Etat (AGE) pour l'aménagement de l'accès et des infrastructures dans les "Woiwerwisen" - phase I</i> Accord de subside le 8 janvier 2019 de 33% de l'AGE pour un montant de 45.753 (part éligible de 138.646 euros). 2025: solde à recevoir 2022: 1ère tranche de 24.000 euros dépense voir article 4/624/221313/17005	0,00	0,00	21 753,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/624/	624 Voirie vicinale						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		
169210/25032	<i>Garantie bancaire libérée dans le cadre de la faillite Oschterbour SA pourachever les travaux d'infrastructures publiques dans le lotissement</i>	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		
	Garantie bancaire reçue suite à la décision déclarative de faillite de la société Oschterbour S.A. prononcée par jugement du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg en date du 31 janvier 2025. Dépense voir article 4/624/221313/25032						
169280	Autres participations aux frais	0,00	36 000,00	0,00	25 000,00		
169280/18032	<i>Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage - remboursement des frais par les propriétaires</i>	0,00	36 000,00	0,00	25 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte d'une partie des remboursements échelonnés par les propriétaires (7/10, 3 maisons appartiennent entretemps à la Commune) selon leur disponibilités. Le crédit rectifié 2025 tient compte du retard de la finalisation des travaux. Le crédit 2025 tient compte d'une partie des remboursements échelonnés par les propriétaires svt convention de novembre 2019. Le solde sera inscrit aux budgets 2026-2028. Une autorisation d'ester en justice a été prononcée par le conseil communal en sa séance du 18/5/2022 pour réagir au refus de plusieurs riverains de participer solidairement au projet. Dépense voir article 4/624/221313/18032						
Total 624		0,00	1 072 731,00	1 021 753,00	61 731,00		
1/625/	625 Parcs						
161000 G	Terrains et constructions	1 123 681,69	0,00	0,00	0,00		
161000/99090 G	<i>Pacte Logement 2.0 - subvention étatique (catégorie 2)</i>	1 123 681,69	0,00	0,00	0,00		
	Participation étatique dans le cadre du Pacte Logement 2.0 dans la fonction 625 après validation de projets 2024: 1.123.681,69 € reçus pour projet 4/625/221313/18014 - Parc Terrain AS						
	Les recettes PL 2.0 ne sont pas regroupées sur l'article unique 1/690/168000/99090 mais apparaissent dans les différentes fonctions 2/... et 1/... pour lesquelles elles sont destinées.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/625/	<p>625 Parcs</p> <p>Participations financières PL 2.0 reçues en 2025: - 1.395.619,21 € voir article 1/627/161000/99090 CID</p> <p>Participations financières PL 2.0 reçues en 2024: - 130.675,00 € voir article 2/612/744710/99090 Projet Gravity /espaces partagés/Nouma - 1.135.158,26 € voir article 1/131/161000/99090 Trame verte - 1.123.681,69 € voir article 1/625/161000/99090 Parc AS - 937.000,00 € voir article 1/627/161000/99090 CID (comptabilisé sur mauvais article 1/627/161000/12011/1) - 3.736.479,73 € voir article 1/627/161000/99090 CID</p> <p>Montant total de l'enveloppe cumulée -> 12.402.500 € : - 2025: 1.525.000 + 297.500 + 1.232.500 = 3.055.000 € - 2024: 150.000 + 278.750 + 1.017.500 = 1.446.250 € - 2023: 1.075.000 + 274.250 + 1.022.500 = 2.371.750€ - 2022 : 3.850.000 + 264.500 + 915.000 + 500.000 = 5.529.500€</p> <p>Montant subsidié: 8.458.613,89 EUR Catégorie 1+2: 8.327.938,89 EUR Catégorie 3: 130.675 EUR Dotation restante: 3.943.887 EUR Catégorie 1+2: 973.936 EUR Catégorie 3 : 2.969.950 EUR</p> <p>2025: a) 1.525.000 € (61 x 25.000 €) nouveau abordable b) 297.500 € (119 x 2.500 €) GLS c) 1.232.500 € (493 x 2.500 €) abordable</p> <p>2024: a) 150.000 € (6 x 25.000 €) nouveau abordable b) 278.250 € (111,5 x 2.500 €) GLS c) 1.017.500 € (407 x 2.500 €) abordable</p> <p>2023: a) 1.075.000 € (43 x 25.000 €) nouveau abordable b) 274.250 € (109,7 x 2.500 €) c) 1.022.500 € (409 x 2.500 €)</p> <p>2022: a) 3.850.000 € (154 x 25.000 €) b) 264.500 € (105,8 x 2.500 €) c) 915.000 € (366 x 2.500 €) d) 500.000 € (forfait)</p> <p>Répartition de l'enveloppe totale de la participation financière en 3 catégories prévues par le Pacte Logement 2.0 - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 1: acquisition d'immeubles et projets d'équipements publics et collectifs</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/625/	625 Parcs - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 2: cadre de vie et rénovation urbaine - 25% maximum -> à affecter dans catégorie 3: ressources humaines, communication et dynamiques sociales - total cat. 1+2 < 75%! Base de calcul pour composer l'enveloppe totale de la participation financière Pacte Logement 2.0 a) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement b) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année au régime de la gestion locative sociale(GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979 c) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024) d) (plafond maximal) dotation forfaitaire unique sur base de la signature de la convention initiale de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois en 2022/2023: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022. 2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0.						
	Total 625	1 123 681,69	0,00	0,00	0,00		
1/627/	627 Ateliers						
161000 G	Terrains et constructions			3 736 479,73	1 654 985,00	1 395 619,21	1 654 985,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/627/	627 Ateliers						
161000/12011 G	<p><i>Subvention de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers communaux (CID)</i></p> <p>Accord de subside du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 8.274.922 reçu en date du 10/3/2022 (80% à payer en tranches).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2026: solde de 1.654.985 à recevoir après le décompte du projet - 2023: 3ème tranche de 3.164.570 euros reçue - 2022: 2ème tranche de 3.000.000 euros reçue - 2021: 1ère tranche de 455.367 euros reçue <p>Dépense voir article 4/627/221311/12011</p>	0,00	1 654 985,00	0,00	1 654 985,00		
161000/99090 G	<p><i>Pacte Logement 2.0 - subvention étatique (catégorie 1)</i></p> <p>Participation étatique dans le cadre du Pacte Logement 2.0 dans la fonction 627 après validation de projets</p> <p>2025: 1.395.619,21 € reçus le 12/11/2025</p> <p>2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 937.000,00 € reçus pour 4/627/221311/12011 nouveau CID (comptabilisé sur mauvais article 1/627/161000/12011/1) - 3.736.479,73 € reçus pour 4/627/221311/12011 nouveau CID <p>Les recettes PL 2.0 ne sont pas regroupées sur l'article unique 1/690/168000/99090 mais apparaissent dans les différentes fonctions 2/... et 1/... pour lesquelles elles sont destinées.</p> <p>Participations financières PL 2.0 à recevoir en 2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.395.000 € voir article 1/627/161000/99090 CID <p>Participations financières PL 2.0 reçues en 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 130.675,00 € voir article 2/612/744710/99090 Projet Gravity / espaces partagés/Nouma - 1.135.158,26 € voir article 1/131/161000/99090 Trame verte - 1.123.681,69 € voir article 1/625/161000/99090 Parc AS - 937.000,00 € voir article 1/627/161000/99090 CID (comptabilisé sur mauvais article 1/627/161000/12011/1) - 3.736.479,73 € voir article 1/627/161000/99090 CID <p>Montant total de l'enveloppe cumulée -> 12.402.500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2025: 1.525.000 + 297.500 + 1.232.500 = 3.055.000 € - 2024: 150.000 + 278.750 + 1.017.500 = 1.446.250 € - 2023: 1.075.000 + 274.250 + 1.022.500 = 2.371.750€ - 2022 : 3.850.000 + 264.500 + 915.000 + 500.000 = 5.529.500€ <p>Montant subsidié: 8.458.613.89 EUR</p>	3 736 479,73	0,00	1 395 619,21	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/627/	<p>627 Ateliers</p> <p>Catégorie 1+2: 8.327.938,89 EUR Catégorie 3: 130.675 EUR Dotation restante: 3.943,887 EUR Catégorie 1+2: 973.936 EUR Catégorie 3 : 2.969.950 EUR</p> <p>2025: a) 1.525.000 € (61 x 25.000 €) nouveau abordable b) 297.500 € (119 x 2.500 €) GLS c) 1.232.500 € (493 x 2.500 €) abordable</p> <p>2024: a) 150.000 € (6 x 25.000 €) nouveau abordable b) 278.250 € (111,5 x 2.500 €) GLS c) 1.017.500 € (407 x 2.500 €) abordable</p> <p>2023: a) 1.075.000 € (43 x 25.000 €) nouveau abordable b) 274.250 € (109,7 x 2.500 €) c) 1.022.500 € (409 x 2.500 €)</p> <p>2022: a) 3.850.000 € (154 x 25.000 €) b) 264.500 € (105,8 x 2.500 €) c) 915.000 € (366 x 2.500 €) d) 500.000 € (forfait)</p> <p>Répartition de l'enveloppe totale de la participation financière en 3 catégories prévues par le Pacte Logement 2.0 - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 1: acquisition d'immeubles et projets d'équipements publics et collectifs - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 2: cadre de vie et rénovation urbaine - 25% maximum -> à affecter dans catégorie 3: ressources humaines, communication et dynamiques sociales - total cat. 1+2 < 75%!</p> <p>Base de calcul pour composer l'enveloppe totale de la participation financière Pacte Logement 2.0</p> <p>a) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement</p> <p>b) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/627/	627 Ateliers situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année au régime de la gestion locative sociale(GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979 c) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024) d) (plafond maximal) dotation forfaitaire unique sur base de la signature de la convention initiale de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois en 2022/2023: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022. 2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0. Total 627						
1/630/	630 Alimentation en eau Participations aux frais de raccordement <i>Participation des riverains aux frais de raccordement au réseau de distribution d'eau</i> Recette représentant la participation des particuliers aux frais de confection des raccordements privés au réseau de distribution d'eau potable. Délibération du conseil communal du 30/3/2022 fixant de nouvelles taxes de raccordement, facturées au coût réel.			3 736 479,73	1 654 985,00	1 395 619,21	1 654 985,00
169100 169100/99001	Total 630	51 614,51		75 000,00	75 000,00	75 000,00	
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés Terrains <i>Vente de terrains communaux</i>			0,00	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00
261100 261100/99001				0,00	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés 2025: - Collé +/- 1.037.560 € (3 parcelles) route de Bascharage / Zwischen Lanterbaennen - Niederkorn Mall 5.034.800 € suivant compromis de vente du 29/11/2023 voté le 1/12/2023 par le conseil communal (125,87 ares au prix de 40.000€) - parcelle rue Catherine Krieps-Welbes 500 € - parcelles rue Kelvert (8.991 €) 2024: - revente à l'Etat du terrain de 20a du nouveau bâtiment de la police grand-ducale (300.000 €) -> réalisée moyennant cession à l'Etat sur article 1/319/261300/14018 - revente de parcelles situées à Oberkorn / rue Duchscher dans le cadre de la réalisation d'un PAP (+/- 2.600.000 €) -> pas réalisé car plutôt échange avec le promoteur contre bâtiment pour crèche p.ex.						
261300	Constructions			0,00	0,00	0,00	0,00
261300/99001	Vente d'immeubles bâtis L'article est basé sur des prévisions de ventes, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. 2024: pas de vente réalisée - Ferme Lommel (prix d'achat 2.000.000 euros / travaux réalisés à inclure dans la projet) -> vente projetée pas réalisée car mise à disposition pour projet MENJE/Kierchefong via droit d'emphytéose - rez-de-chaussée Résidence Lara (350.000 euros + 2 emplacements) -> pas de vente mais location commerciale - maison 11, Grand-Rue (300.000 euros) -> bibliothèque à outils - maison 14, rue des Romains (200.000 euros)-> vente pas réalisée 2024			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total 650			0,00	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital			0,00	0,00	0,00	0,00
168000/99090 G	<i>Pacte Logement 2.0 - subvention de l'Etat</i>			0,00	0,00	0,00	0,00
	Les recettes PL 2.0 ne sont pas regroupées sur l'article unique						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	<p>690 Autres logements et équipements collectifs</p> <p>1/690/168000/99090 mais apparaissent dans les différentes fonctions 2/... et 1/... pour lesquelles elles sont destinées.</p> <p>Participations financières PL 2.0 reçues en 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 130.675,00 € voir article 2/612/744710/99090 Projet Gravity / espaces partagés/Nouma - 1.135.158,26 € voir article 1/131/161000/99090 Trame verte - 1.123.681,69 € voir article 1/625/161000/99090 Parc AS - 937.000,00 € voir article 1/627/161000/99090 CID - 3.736.479,73 € voir article 1/627/161000/99090 CID <p>Montant total de l'enveloppe cumulée -> 12.402.500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2025: 1.525.000 + 297.500 + 1.232.500 = 3.055.000 € - 2024: 150.000 + 278.750 + 1.017.500 = 1.446.250 € - 2023: 1.075.000 + 274.250 + 1.022.500 = 2.371.750€ - 2022 : 3.850.000 + 264.500 + 915.000 + 500.000 = 5.529.500€ <p>Montant subsidié: 8.458.613,89 EUR</p> <p>Catégorie 1+2: 8.327.938,89 EUR</p> <p>Catégorie 3: 130.675 EUR</p> <p>Dotation restante: 3.943.887 EUR</p> <p>Catégorie 1+2: 973.936 EUR</p> <p>Catégorie 3 : 2.969.950 EUR</p> <p>2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 1.525.000 € (61 x 25.000 €) nouveau abordable b) 297.500 € (119 x 2.500 €) GLS c) 1.232.500 € (493 x 2.500 €) abordable <p>2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 150.000 € (6 x 25.000 €) nouveau abordable b) 278.250 € (111,5 x 2.500 €) GLS c) 1.017.500 € (407 x 2.500 €) abordable <p>2023:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 1.075.000 € (43 x 25.000 €) nouveau abordable b) 274.250 € (109,7 x 2.500 €) c) 1.022.500 € (409 x 2.500 €) <p>2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 3.850.000 € (154 x 25.000 €) b) 264.500 € (105,8 x 2.500 €) c) 915.000 € (366 x 2.500 €) d) 500.000 € (forfait) <p>Répartition de l'enveloppe totale de la participation financière en 3 catégories prévues par le Pacte Logement 2.0</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 1: acquisition d'immeubles et projets d'équipements publics et collectifs - 50% maximum -> à affecter dans catégorie 2: cadre de vie et 						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs rénovation urbaine - 25% maximum -> à affecter dans catégorie 3: ressources humaines, communication et dynamiques sociales - total cat. 1+2 < 75%! Base de calcul pour composer l'enveloppe totale de la participation financière Pacte Logement 2.0 a) dotation forfaitaire unique calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire differdangeois et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière sur base d'une convention signée entre le 1/1 et 31/12/2021 par le ministre dans le cadre des aides à la construction d'ensembles prévues par la loi du 25 février 1979. Le projet de loi budgétaire 2023 prévoit de porter ce montant de 19.000 à 25.000€ par logement b) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements se situant sur le territoire de la commune et ayant été affectés au cours de l'année au régime de la gestion locative sociale(GLS) telle que prévue à l'article 66-3 de la loi précitée du 25 février 1979 c) dotation annuelle calculée sur base du nombre de logements abordables se situant sur le territoire de la commune et ayant été mis en location conformément à l'article 30 de la loi précitée du 25 février 1973 et des règlements grand-ducaux pris en son exécution (nouveau à partir de 2023/2024) d) (plafond maximal) dotation forfaitaire unique sur base de la signature de la convention initiale de 25€ par personne physique ayant établi sa résidence habituelle sur le territoire differdangeois en 2022/2023: élaboration programme d'action local logement (PAL) et signature convention de mise en oeuvre Pacte Logement 2.0 votée par le conseil communal en date du 30/11/2022. 2021: signature convention initiale Pacte Logement 2.0.						
	Total 690	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 6	5 119 849,85	36 737 716,00	31 360 059,63	25 893 716,00		
1/821/	8 Loisirs, culture et culte 821 Terrains de sports						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	637 500,00	50 000,00	1 363 420,00		
161000/18018 G	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'un stade d'athlétisme régional</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Article pour mémoire. Accord de principe du Département ministériel des Sports pour un montant de 3.000.000 euros (participation étatique de 50% des frais opposables estimée à 5.981.040 euros) dépense art. 4/821/221311/18018						
161000/21009 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de mise en conformité du Stand de Tir</i>	0,00	87 500,00	0,00	87 500,00		
	Accord de subside du 26/8/2024 du Département ministériel des Sports pour un montant estimé à 270.200€ (35% du montant subsidiable de 772.037,99€). Dépense voir article 4/821/221312/21009						
161000/24011 G	<i>Subvention de l'Etat pour la rénovation du terrain synthétique et le renouvellement de l'éclairage au Stade Jos. Haupert à Niederkorn</i>	0,00	250 000,00	0,00	348 000,00		
	Accord de subside 12/11/2025 du Ministère Sports pour un montant de 348.000 € (30% du montant susbsidiable de 994.500 €). Le subside sera liquidé sur présentation du décompte final. Une nouvelle demande a été introduite après le vote du devis actualisé en date du 18/12/2024. Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère des Sports en date du 18/12/2023 (participation estimée à 25% du montant subsidiable). Dépense voir article 4/821/221312/24011						
161000/24019 G	<i>Subvention de l'Etat pour la rénovation et l'extension des vestiaires du terrain de football à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside sera introduite en temps utile auprès du Ministère des Sports. Dépense voir article 4/821/221312/24019.						
161000/25002 G	<i>Subvention de l'Etat pour la rénovation du terrain synthétique et l'aménagement d'une tribune au stade municipal à Oberkorn</i>	0,00	250 000,00	0,00	500 000,00		
	La réalisation du projet est reportée en 2026. Une demande de subside sera introduite auprès du Ministère des Sports en temps utile (participation estimée à 35% du montant éligible). Dépense voir article 4/821/221312/25002.						
161000/25009 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation du stade Thillebierg (phase 2)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Une demande de subside sera introduite au Ministère des Sports en temps utile.						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
161000/25013 G	Dépense voir article 4/821/221311/25009. <i>Subvention de l'Etat pour les travaux de drainage et renouvellement du terrain principal au Stade Jos Haupert à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	377 920,00		
161000/26020 G	Accord d'un subside du Ministère des Sports pour un montant de 377.920 € (35% de la partie submissible de 1.079.779,43 €). La demande de subside, introduite auprès du Ministère des Sports en date du 7/7/2025, tient compte du devis supplémentaire. Dépense voir article 4/821/221312/25013.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/99001 G	<i>Subvention étatique pour l'installation d'une tribune sur le terrain Woiwer</i> Une demande de subside sera introduite auprès du Ministère des Sports en temps utile. <i>Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. terrains multisports</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	2026: - terrain multisports Ecole Prince Henri - pergola terrain de pétanque Parc de la Chiers 2025: - Parc As Terrain (pergola piste de pétanque) -> accord du MI Sports pour un subside de 9.200 € en date du 30/6/2025; liquidation après décompte du projet. - 25.000 € reçus pour terrain multisports alentours campus Niederkorn - 20.000 € reçus pour terrain multisports Parc AS Terrain - 4.250 € reçus pour terrain de pétanque Parc AS Terrain 2023: 17.700 € pour rénovation terrain multisports Funiculaire et 25.000 € pour terrain multisports Cité O' p.ex. lieu de rencontre pour jeunes, route de Pétange, Plateau du Funiculaire, Cité O', terrain boulistes parc AS, terrain multisports parc AS, alentours campus scolaire Niederkorn						
	Total 821	0,00	637 500,00	50 000,00	1 363 420,00		
1/822/	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	77 900,00	4 643 500,00	11 701 000,00	1 956 300,00		
161000/16005 G	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock"</i>	0,00	1 186 500,00	4 500 000,00	686 500,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs Accord du subside définitif pour un montant de 5.186.500 euros (35% du montant éligible de 14.819.170 euros) sur base de l'analyse du devis actualisé. Une 1ère demande avait déjà été introduite en date du 4/12/2019 auprès du Département ministériel des Sports. - 2026: solde à recevoir après le décompte du projet - 2024/2025: demandes de tranches de subside pendant les travaux dépenses voir articles 4/822/221311/16005, 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005						
161000/18002 G	<i>Subvention de l'Etat pour la construction d'une salle de déroulement/motricité avec équipement au campus scolaire Mathendahl</i> Une demande de subside a été introduite auprès du Ministère des Sports. Décompte voté le 4/6/2025	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
161000/18020 G	<i>Subvention de l'Etat pour travaux de rénovation du Centre Sportif John Scheuren à Oberkorn - phase II</i> Accord de subside du 11/12/2024 du Département ministériel des Sports pour un montant de 8.432.000 € (subside intialement estimé à 5.180.000). 2026: - solde à recevoir après le décompte du projet 2025: - 7.162.200 € reçus en date du 26/11/2025 - demande de liquidation d'une 2ème tranche (juin) 2024: demande de liquidation d'une 1ère tranche (décembre) Dépense voir article 4/822/221311/18020	0,00	3 432 000,00	7 162 200,00	1 269 800,00		
161000/19022 G	<i>Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'Ecole des Garçons à Niederkorn - salle de gymnastique</i> Accord de subside du Département ministériel des Sports pour un montant de 91.700 euros en date du 7/7/2020 pour la partie rénovation salle de gymnastique. 2025: solde de 13.800 € payé le 15/12/2025, demande de liquidation du solde envoyée le 16/6/2025 après le décompte du projet voté le 7/5/2025. 2024: 1ère tranche de 77.900 € reçue le 27/2/2024	77 900,00	0,00	13 800,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/822/	822 Halls sportifs						
161000/19034 G	Dépense voir article 4/910/221311/19022. <i>Subvention étatique pour la construction d'une salle de déroulement/motricité avec équipement dans le cadre des travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/25024 G	Réponse négative du Ministère des Sports à notre demande de subside pour l'équipement de la salle de motricité (< 100m ²). Dépense voir article 4/910/221311/19034.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/26048 G	<i>Subvention étatique pour l'aménagement d'une fosse avec cubes au Hall Josy Stoffel</i> Une demande de subside sera introduite auprès du Ministère des Sports en temps utile.	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/99001 G	<i>Subvention étatique pour la construction d'un nouvel hall sportif au Woiwer</i> Une demande de subside sera introduite en temps utile. Dépense voir article 4/822/221312/26048.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>Subvention de l'Etat pour diverses infrastructures sportives de petite envergure - p.ex. équipement salles de déroulement</i> Subsides accordés par le Département ministériel des Sports.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 822	77 900,00	4 643 500,00	11 701 000,00	1 956 300,00		
1/838/	838 Patrimoine culturel						
161000 G	Terrains et constructions	12 738,00	219 305,00	193 234,00	0,00		
161000/18019 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation du stade Thillebierg (phase1)</i> Accord de subside du 23/7/2024 de l'INPA pour un montant plafonné à 219.305€ pour les travaux de gros oeuvre. 2025: 193.234 € reçus en octobre (demande de liquidation du subside introduite le 19/2/2025)	0,00	219 305,00	193 234,00	0,00		
161000/22031 G	Dépense voir article 4/821/221313/18019. <i>Subvention de l'Etat pour travaux de conservation du patrimoine - ancien couvent 35, rue de l'Hôpital</i> Une demande de subside a été introduite auprès du INPA pour divers travaux (subside de 18.938 € accordé par courrier en date	12 738,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/838/ 161000/99001 G	838 Patrimoine culturel du 9/2/2023 pour travaux de restauration et subside de 14.360 € accordé par courrier en date du 20/4/2023 pour travaux de levé). 2024: 12.738 € encaissés pour analyse patrimoine historique 2023: 14.360 € encaissés pour travaux de levé Dépenses voir article 4/910/221311/22031; articles pour parties maison relais et sports encore à créer. <i>Subvention d'Etat pour la rénovation et la remise en valeur du patrimoine culturel</i> dépense voir article 4/838/221322/25030						
	Total 838	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/850/ 161000 G 161000/20011 G	850 Cultes Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement des alentours de l'Eglise de Lasauvage</i> Accord du 14/7/2023 de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) pour un subside de 88.284 euros dans le cadre du réaménagement des alentours de l'église. L'article tient également compte d'un subside de 2.473 euros pour la remise en état et le débroussaillage de la Pierre de Cron. 2025: 88.284€ reçu le 1/8/2025 2023: 2.473€ reçu pour la remise en état et le débroussaillage de la Pierre de Cron			0,00	88 284,00	0,00	
	Total 850	0,00	0,00	88 284,00	0,00		
1/890/ 169280 169280/99001	890 Autres loisirs, culture et cultes Autres participations aux frais <i>Remboursement dommages et intérêts</i> Article "pour mémoire". Remboursement dommages subis par la Ville de Differdange concernant l'incident dans le cadre du projet immobilier "Nei Déifferdeng".			0,00	0,00	0,00	
	Total 890	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 8	90 638,00	5 500 305,00	12 032 518,00	3 319 720,00		
1/910/	9 Enseignement						
161000 G	910 Enseignement fondamental						
161000/16005 G	Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation et d'extension au campus scolaire Um Bock</i> Accord définitif du Ministère de l'Intérieur du 13/9/2021 pour un subside de 4.212.372 euros (80% à payer en tranches). - solde après le décompte du projet (2026) - 2022: 2.519.897 euros encaissés comme 2ème tranche - 2021: 850.000 euros encaissés comme 1ère tranche dépenses voir articles 4/910/221311/16005, 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005	0,00	2 068 200,00	994 003,00	1 074 200,00	872 475,00	872 475,00
161000/18002 G	<i>Subvention étatique pour travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Niederkorn</i> Subside accordé en date du 12 juin 2019 par le Ministère de l'Intérieur pour un montant total de 2.470.015 €. - 2025: solde encaissé en juillet (décompte voté le 4/6/2025 et demande de liquidation du solde envoyée le 24/6/2025) - 1ère tranche de 1.976.012 € (80%) payée en 2019 Dépense voir art. 4/910/221311/18002	0,00	494 000,00	494 003,00	0,00		
161000/19034 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité de l'Ecole des Filles à Niederkorn</i> Accord de subside du 2/12/2022 du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 1.008.624 €, accord confirmé en date du 16/8/2023. - 2026: solde sera liquidé après le décompte du projet - 2023: 806.899 € liquidation d'une 1ère tranche (+/- 80%) Dépense voir article 4/910/221311/19034.	0,00	201 725,00	0,00	201 725,00		
161000/22029 G	<i>Subvention de l'Etat dans le cadre du projet Ecole Fousbann - mise en place de mesures de protection contre la canicule dans le cadre de l'appel à projets "Méi Natur an eise Stied an Dierfer"</i> Suivant courrier du 23/10/2025 du Ministère de l'Environnement, ce projet a remporté la 2ème place lors du concours "Méi Natur an eise Stied an Dierfer" et sera subventionné par un montant plafonné à 500.000 € (la recette sera inscrite au budget de	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000/25001 G	<p>l'exercice 2027). Dépenses voir article 4/910/222100/22029.</p> <p><i>Subvention de l'Etat dans le cadre du projet Campus Um Bock "Méi Natur an eise Schoulhäff"</i></p> <p>Accord de subside du 26/7/2024 du Ministère de l'Environnement pour un montant plafonné à 500.000 € pour avoir remporté la 1ère position dans le cadre du concours "Méi Natur an eise Schoulhäff"</p> <p>Dépense voir article 4/910/221312/25001.</p>	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00		
261300	Constructions						
261300/16013	<p><i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - cession à l'Etat de l'école primaire</i></p> <p>2026: solde à recevoir par l'Etat après le décompte du projet avec prise en compte des positions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prix de construction du projet - prix du terrain (15.000 € / are) - prix du Hall La Chiers (1.500.000 €) - prix de démolition du Hall La Chiers - frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme <p>2024:</p> <p>compromis de vente EIDE (école primaire) pour un montant estimé à 37.000.000 € voté par le conseil communal en date du 15/3/2024 pour recevoir paiement d'une avance de 34.400.000 € -> solde à payer après décompte et approbation de l'acte administratif lors de la cession définitive. L'Etat procède à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet (suivant engagement gouvernemental du 20/7/2018).</p> <p>L'Etat remboursera les frais suivants sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018.</p> <p>Préfinancement voir article 1/180/198200/16013.</p> <p>Dépense voir article 4/910/221311/16013.</p> <p><i>Travaux de rénovation et d'extension des surfaces préfabriquées (Villa Hadir) - cession à l'Etat de l'annexe du Lycée Privé Emile Metz (LPEM)</i></p> <p>Le paiement étatique est parvenu en date du 17/12/2025.</p> <p>Suivant décompte du projet pour un montant de 4.372.071,57€ voté le 10/7/2024 par le conseil communal, la demande de remboursement étatique a été entamée (voir dans ce contexte le sous-contrat de prêt à usage ou commodat entre l'Etat et la Ville de Differdange).</p>	34 441 426,56	9 600 000,00	4 372 071,57	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00
261300/23017		41 426,56	0,00	4 372 071,57	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/ 261300/24001	910 Enseignement fondamental Suivant courrier du 16/5/2023 du Ministère des Finances, les dépenses chiffrées à un total de 4.200.000 euros seront prises en charge par l'Etat. Article de dépenses voir 4/910/221322/23017. <i>Infrastructure scolaire et sportive "Entrée de Ville" à Differdange pour les besoins de l'enseignement secondaire et fondamental & logements - cession à l'Etat</i> Après le décompte du projet le bâtiment sera cédé à l'Etat suivant engagement gouvernemental écrit du 19/6/2024. En cours de réalisation, il est prévu que l'Etat procède à des tranches de remboursement avant la cession finale. voir article de dépense 4/910/221312//24001	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 910	34 441 426,56	11 668 200,00	5 366 074,57	6 574 200,00		
	Total général 9	34 441 426,56	11 668 200,00	5 366 074,57	6 574 200,00		
	TOTAL GENERAL	87 553 727,79	72 146 243,98	55 500 483,87	51 651 164,79		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/036/	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
291100	Recettes extraordinaires restant à recouvrer	2 866,42	0,00	0,00	0,00		
291100/99001	<i>Recettes extraordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice</i>	2 866,42	0,00	0,00	0,00		
291400	Décharges extraordinaires accordées par le conseil communal	8 393,09	0,00	0,00	0,00		
291400/99001	<i>Décharges extraordinaires accordées par le conseil communal</i>	8 393,09	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	11 259,51	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	11 259,51	0,00	0,00	0,00		
4/112/	1 Services généraux des administrations publiques						
	112 Organisation des élections et référendums						
223410	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00		
223410/99001	<i>Renouvellement partiel des cabines de vote</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit est prévu pour le renouvellement du matériel nécessaire pour la tenue des élections.						
	Total 112	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/121/	121 Affaires générales						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	95 220,50	0,00	0,00	0,00		
211000/22027	<i>Analyse du patrimoine existant et élaboration d'un inventaire</i>	70 200,00	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit tenait compte d'une analyse du patrimoine existant et de la gestion subséquente par la société Deloitte.						
211000/22030	<i>Frais d'études pour l'élaboration d'un screening du bien-être (Gemeinwohlökonomie)</i>	25 020,50	0,00	0,00	0,00		
	Le projet avait été décompté plus tôt que prévu, priorité étant donnée au projet européen "100 climate-neutral and smart cities by 2030".						
	<i>Le crédit tenait compte du projet "Gemeinwohlökonomie" réparti</i>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/121/	121 Affaires générales						
	sur les exercices 2022-2023-2024 en vue d'une certification basée sur des critères sociaux, d'égalité, de développement durable, etc. La convention y afférente a été votée par le conseil communal en date du 2/3/2022.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre						
221311/18003	<i>Modernisation de l'Hôtel de Ville (phase 6) - extension et mise en conformité</i>	1 270 050,38 742 757,23	8 779 949,62 8 487 242,77	5 929 242,77 5 487 242,77	11 000 000,00 11 000 000,00		
221311/24020	<i>Travaux d'aménagement en vue du transfert des services communaux au « Aalt Spidol » pendant la phase de chantier de l'extension de la mairie</i>	527 293,15	292 706,85	442 000,00	0,00		
	Le décompte du projet peut être voté début 2026. L'article a été créé lors de la séance du conseil communal du 10/7/2024 avec un crédit de 300.000 euros (transfert réalisé via diminution de l'article 4/121/221311/18003) afin de tenir compte des divers travaux d'aménagement devenus nécessaires. Le crédit rectifié 2025 tient compte de panneaux acoustiques pour la salle des séances et la salle de réunion au 1er étage ainsi que de l'aménagement du 3e étage pour y accueillir le service écologique.						
223410	Mobilier						
223410/99001	<i>Acquisition de mobilier</i>	0,00 0,00	50 000,00 50 000,00	50 000,00 50 000,00	50 000,00 50 000,00		
	Suivant remarque du service de contrôle, ce nouvel article extraordinaire 4/121/223410/99001 tient compte de l'acquisition de mobilier durable à partir du budget 2025. L'article ordinaire 3/121/608122/99001 est destiné au petit équipement dont la durée de vie est inférieure à 1 an.						
	Total 121	1 365 270,88	8 829 949,62	5 979 242,77	11 050 000,00		
4/124/	124 Ressources humaines						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/124/	124 Ressources humaines						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	165 000,00	165 000,00	60 000,00		
211000/99001	<i>Frais d'études pour la gestion du personnel RH</i>	0,00	165 000,00	165 000,00	60 000,00		
	Le crédit 2026 tient compte d'une éventuelle prolongation de la consultation externe dans le cadre de la revue organisationnelle. Le crédit 2025 tient compte des dépenses suivantes: - Définition d'une méthodologie de classification des fonctions (44.000 € hTVA à partager avec la commune de Sanem) ; - Revue organisationnelle (+/-100.000 € hTVA) ; - Mise en oeuvre d'un prototype d'un système de gestion RH "ODOO" (15.000 € hTVA). Les frais récurrents à l'issue de ces études seront intégrés dans le budget ordinaire au chapitre 3/125 en temps utile.						
	Total 124	0,00	165 000,00	165 000,00	60 000,00		
4/125/	125 Informatique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	183 070,63	306 285,72	326 300,00	301 000,00		
211000/23001	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (digitalisation / Smart Cities solutions)</i>	127 356,35	115 000,00	115 000,00	20 000,00		
	2026: La diminution du montant s'explique par la séparation entre l'article étude et l'article implémentation. Toutes les actions prévues, retenues et validées par le groupement NetZero ainsi que par le Collège échevinal seront inscrites sous le poste implémentation - capteurs - télémétrie - LoRaWan - digital twin - logiciel pour éclairage urbain pilotable						
211000/99002	<i>Modernisation des outils informatiques de communication externe et interne</i>	55 714,28	191 285,72	211 300,00	200 000,00		
	Le crédit 2025 tient également compte des frais pour la mise en place de l'outil ODOO pour la gestion du patrimoine. Les frais récurrents seront à intégrer dans le budget ordinaire. Article géré par le service informatique.						
211000/99003	<i>Appel à projets: Smart Cities</i>	0,00	0,00	0,00	81 000,00		
	Projets en cours de développement et finalisation des dossiers en vue de leur soumission à l'appel à projets Smart Cities.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/125/	125 Informatique L'exécution des projets se fera après validation par le groupe NetZeroCities et le collège échevinal de la Ville de Differdange. Les devis seront soumis au vote du conseil communal en temps utile. 2026: - 31.000 EUR Darlin (take-away intelligent) - 25.000 EUR Mehrwegsystem - 25.000 EUR Sovereign AI						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	170 000,00		
222100/99001	<i>Mise en oeuvre de projets de digitalisation dans le cadre de l'initiative NetZeroCities</i> 2026: - 90.000 EUR capteurs intelligents intégrés dans les infrastructures urbaines LED - 40.000 EUR divers capteurs intelligents - 30.000 EUR Bettair - 10.000 EUR Citcom.ai	0,00	0,00	0,00	170 000,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	149 455,98	286 544,02	316 600,00	300 000,00		
223500/99001	<i>Modernisation réseau et matériel informatique / téléphonique</i> Suivant observation du service de contrôle (compte 2023), le matériel informatique et téléphonique durable (durée de vie > 1 an) est à comptabiliser au budget extraordinaire. À partir de l'exercice 2025, les frais pour l'achat de matériel comme i-pad, laptop etc. seront comptabilisés à l'article 4/125/223500/99001 au lieu du 3/125/608122/99001. Le crédit 2025 a donc été adapté en ce sens. Article géré par le service informatique.	149 455,98	286 544,02	316 600,00	300 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99001 S	<i>Apport à un syndicat intercommunal pour investissements à réaliser - SIGI</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total 125		332 526,61	592 829,74	642 900,00	771 000,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	207 905,17	435 000,00	435 000,00	345 000,00		
211000/13022	<i>City-Parking du Contournement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme À l'issue du concours d'investisseurs, le seul candidat ayant remis une offre est la société TRALUX Immobilier SA. Des négociations plus avancées ont ensuite conduit à l'acte notarié de convention de concession d'un droit de superficie signé le 31/10/2023 (+ acte complémentaire du 31/5/2024) et voté par le conseil communal en sa séance du 5/6/2024. Le crédit tient compte de frais d'études pour l'organisation du concours d'investisseurs par le biais de la société Ernst&Young Real Estate (convention du 3/2/2021). Recette voir article 1/131/169210/99001						
211000/23001	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (développement urbain)</i> Le crédit tient compte: - d'une étude éclairage public WEO - d'une étude Hub d'artisans - de la revalorisation de l'espace urbain - intérieur îlots Article de recette voir 1/590/162000/99003	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
211000/99001	<i>Plan d'Aménagement Général (PAG) : frais d'études</i> Le présent article tient également compte de la participation à la convention relative à la Cellule Nationale d'Information pour la politique Urbaine CIPU (frais annuels max. de 13.000 euros pour les exercices 2022-2026). Les dépenses pour les procédures de modifications ponctuelles du PAG sont également comptabilisées sur cet article.	133 067,72	130 000,00	130 000,00	130 000,00		
211000/99002	<i>Plans d'Aménagement Particuliers (PAP) : frais d'études</i> Le crédit tient compte des projets suivants: PAP QE, revue du Masterplan Quartier +, Grand-Rue, LP EM, Zone d'activité économique Zwësche Lauterbännen, City-Parking, etc.	74 837,45	225 000,00	225 000,00	150 000,00		
211000/99003	<i>Frais d'études pour le développement général de la Ville</i> Article géré par le service du développement urbain. L'article tient également compte des frais éventuels pour concours/appels à candidatures (p.ex. Méi Natur an eise Stied).	0,00	50 000,00	50 000,00	65 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	260 000,00		
221200/99001	<i>Mise en oeuvre de projets du développement urbain dans le cadre de l'initiative</i>	0,00	0,00	0,00	260 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme <i>NetZeroCities</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Aménagement de nouveaux espaces verts: Place des Alliés, Villa Liliane (rue Woiwer), place Nelson Mandela, maison Lahure. Aménagement de deux "Stolblummen" au centre de Differdange. Devis respectif à soumettre en temps utile Séparation entre l'article "étude" et l'article "implémentation". Toutes les actions prévues, retenues et validées par le groupement NetZero ainsi que par le Collège échevinal seront inscrites sous le poste "implémentation".						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre		691 499,54	808 500,46	808 500,46	680 000,00	
221313/22014	<i>Trame verte au Plateau du Funiculaire - travaux d'aménagement des surfaces menant du croisement vers le Parc de la Chiers</i> Le crédit 2026 tient compte des factures Air Liquide pour le déplacement de la conduite d'azote et d'oxygène. Devis pour un montant de 2.575.821,43 euros ttc voté par le conseil communal en date du 18 mai 2022 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24/10/2022. Recette voir article 1/131/169210/99001 (participation du promoteur Ikogest : 779.000 euros)	691 499,54	808 500,46	808 500,46	500 000,00		
221313/26064	<i>Aménagement Place et Souterrain Parking Contournement - en collaboration avec les CFL</i> Construction d'un passage souterrain pour l'accès au parking du contournement / liaison centre-ville - En collaboration avec les CFL. Devis et contrats en demande- à soumettre en temps utile	0,00	0,00	0,00	180 000,00		
222100	Installations techniques		0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	
222100/14019	<i>Déplacement ligne haute tension lotissement Mathendahl</i> Coût total du projet estimé à 4.217.000,00 €: - 2025: 377.745,03 (420.000 solde à payer au lieu de 595.000 prévus) - 2022: 2.559.060,14 tranche - 2021: 1.064.594,04 acompte dont: - 2.417.000,00 € part communale totale - 300.000,00 € participation SNHBM (refacturée à SNHBM) - 1.500.000,00 € participation promoteur (refacturée à Integra Investment) recette voir article 1/131/169280/14019	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	Total 131	899 404,71	1 663 500,46	1 663 500,46	1 285 000,00		
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	10 142,79	25 000,00	25 000,00	0,00		
221311/19001	<i>Ferme Lommel - étude et développement du projet</i>	10 142,79	25 000,00	25 000,00	0,00		
	Le décompte du projet peut donc être voté fin 2025 ou début 2026. 2025: - convention signée en date du 25/11/2025 entre l'Etat, représenté par le Ministère de l'Éducation, et la Ville de Differdange portant sur la création de deux centres socio-thérapeutiques pour enfants et adolescents ainsi que d'un centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme soumis au vote du conseil communal en date du 3/12/2025 (commune -> droit d'emphytéose consenti pour 30 ans; Etat -> financement du projet à 100%). - protocole d'entente, signé en date du 7/1/2025 entre l'Etat, représenté par le Ministère de l'Éducation, et la Ville de Differdange et approuvé par le conseil communal en date du 5/2/2025, ayant trait à l'aménagement et le financement de l'immeuble "Lommelshaff" servant à la création de 3 structures -> centre sociothérapeutique pour adolescents, centre sociothérapeutique pour enfants, centre de préparation à la vie active pour les besoins du centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre d'autisme (CTSA). L'obligation de la Ville de Differdange consiste à mettre à disposition, à titre gratuit, le site du Lommelshaff pendant la durée de 30 ans et à accorder un droit de préemption à l'Etat à partir de la date de validité du 1er agrément. 2024: le projet communal est suspendu étant donné qu'un projet étatique avec mise en place de deux centres socio-thérapeutiques via bail emphytéotique est en cours d'analyse. Les travaux de transformation seront pris en charge par l'Etat dans ce cas. Une recette en ce sens serait à intégrer au budget en temps utile. Avant l'exercice 2024, le crédit permettait d'effectuer des travaux de stabilisation et de conservation du site (devis à soumettre au conseil communal en temps utile) ainsi que de réaliser la phase APS suite à l'étude de faisabilité. Devis pour un montant de 70.000 euros voté par le conseil communal en date du 17/3/2021 pour travaux de remise en état de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	l'entrée et aménagement de deux bureaux.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	678 066,56	34 605,37	33 996,47	1 800 000,00		
221312/22026	<i>Travaux de rénovation de la Maison Moderne située au coin 21 rue Adolphe Krieps / 30 avenue de la Liberté à Differdange</i>	678 066,56	958,44	349,54	0,00		
	Décompte du projet voté en date du 24/9/2025 par le conseil communal. Au cours de l'exercice 2024, il a été décidé de rajouter: - une restauration des ornements en zinc (coupoles) pour une valeur de 57.974,75 € ttc; - divers travaux d'aménagement en vue de la mise en location : revêtement des sols, cabines WC (dont 1 PMR), menuiseries intérieures, mise en peinture et climatisation. Devis actualisé pour les travaux de rénovation, de mise en conformité et équipement final pour un montant de 540.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 6/3/2024 (crédit supplémentaire de 29.000 € également voté lors de cette séance). Devis pour un montant de 111.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 8/12/2021.						
221312/22028	<i>Travaux de transformation Maison Krieps située 2-4 Place du Marché à Differdange</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 100.000 euros voté par le conseil communal en date du 1/3/2023.						
221312/23002	<i>Travaux de rénovation du local Chez Amado au rez-de-chaussée du Centre culturel Aalt Stadhaus</i>	0,00	3 646,93	3 646,93	0,00		
221312/26005	<i>Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la maison 33 avenue Charlotte</i>	0,00	0,00	0,00	800 000,00		
	Le montant total des travaux de rénovation est estimé à 1.600.000 € Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/132/161000/26005						
221312/26040	<i>Démolition de l'ancienne maternité sur le site "Aalt Spidol"</i>	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221312/26058	<i>Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la maison 2, rue St. Paul</i> Le crédit 2026 prévoit, d'une part, une enveloppe de 175.000 € pour la mise en place d'un logement intégré, et, d'autre part, une enveloppe de 325.000 € destinée à la réhabilitation énergétique de la maison Cet article budgétaire est suivi en collaboration entre les service logement et travaux neufs (Stefano Beni). Devis pour un montant de 500.000 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025. Recette voir article 1/542/161000/26058.	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
222100	Installations techniques	77 180,31	591 065,43	616 065,43	720 000,00		
222100/22015	<i>Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Villa Hadir situé au 51 rue Emile Mark à Differdange</i> Devis supplémentaire pour un montant de 90.000 euros voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Devis pour un montant de 410.000 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour le remplacement intégral des menuiseries.	77 180,31	31 065,43	31 065,43	0,00		
222100/25017	<i>Villa Hadir - mise en place d'un accès PMR et remplacement de la hotte</i> Devis pour un montant de 100.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 18/12/2024. Le crédit rectifié tient compte de dépenses supplémentaires estimées à 25.000€ Article géré par le service entretien bâtiment.	0,00	100 000,00	125 000,00	0,00		
222100/25023	<i>Bâtiment communaux - installation et raccordement d'un poste de transformation pour alimentation en basse tension</i> Devis pour un montant de 432.900 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 7/5/2025. Le crédit a été augmenté à 460.000 € suivant tableau des modifications budgétaires voté par le conseil communal en date du 24/9/2025. Bâtiment communal visé par le présent projet: complexe scolaire primaire Niederkorn / parking rue Pierre Gansen - cabine abritant le poste de transformation et câbles de raccordement MT (y compris les frais de génie civil pour tranchées et fondation) - équipement MT du poste de transformation (cellule de bouclage, cellule de mesurage et transformateur 1000kVA) - équipement BT du poste de transformation (cellule d'arrivée et cellule de départ vers le complexe scolaire et armoire pour compteurs) - réalisation d'une nouvelle alimentation en basse tension (BT)	0,00	460 000,00	460 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	pour le complexe scolaire primaire à partir du poste de transformation prévu sur le parking Gansen.						
222100/26051	<i>Modification tableau TGBT (tableau général basse tension) site scolaire Niederkorn</i> Modification permettant de procéder à une séparation de la consommation de divers bâtiments communaux. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
222100/26055	<i>Extension tableau TGBT (tableau général basse tension) pour divers sites à Differdange</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Travaux prévus: Installation et raccordement moyenne tension (MT) d'un nouveau poste de transformation - mise en place et raccordement MT d'un nouveau poste de transformation sur le site de l'École du Centre à Differdange. Raccordement basse tension (BT) - alimentation en BT des différents bâtiments du complexe scolaire de Differdange-Centre via un système de comptage individuel. Préparation du TGBT du poste de transformation Le tableau général basse tension (TGBT) sera dimensionné et préparé afin de permettre, à moyen et long terme, le raccordement des projets et infrastructures suivants : • divers projets d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) • immeuble de la mairie actuellement en cours de transformation • immeuble « Aalt Stadthaus » • futurs projets prévus sur la place Nelson Mandela	0,00	0,00	0,00	600 000,00		
	Total 132	765 389,66	650 670,80	675 061,90	2 520 000,00		
4/134/	134 Ecologie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	268 798,53	45 000,00	50 000,00	60 000,00		
211000/19015	<i>Analyse de la qualité de l'air</i>	63 525,70	45 000,00	50 000,00	60 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/134/	134 Ecologie						
211000/99001	<i>Mobilité douce - frais d'étude, de recherche et de développement</i> Le crédit tient compte des dépenses dans le cadre Biomonitor et Administration de l'Environnement. Le crédit 2024 tient compte de l'épisode Dioxines et de l'affaire Saureval.	205 272,83	0,00	0,00	0,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
238120/99001 S	<i>TNT - apport au préfinancement des investissements à réaliser par les communes-membres</i> Le préfinancement concerne des projets susceptibles d'être réalisés par les différentes communes-membres. recette voir article 1/134/288180/99001	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00		
	Total 134	268 798,53	165 000,00	50 000,00	180 000,00		
4/135/	135 Travaux et services techniques						
223800	Autres installations	36 207,15	8 792,85	0,00	5 000,00		
223800/99001	<i>Matériel topographique</i> L'article budgétaire est géré par le CID.	36 207,15	8 792,85	0,00	5 000,00		
	Total 135	36 207,15	8 792,85	0,00	5 000,00		
4/141/	141 City Management						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	365 174,06	247 037,94	240 000,00	950 000,00		
211000/14027	<i>Modernisation des outils de communication</i> Article plus nécessité. Les frais courants sont dorénavant intégrés dans l'article 3/141/615242/999001. Article géré par le service médias.	46 353,92	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/141/	141 City Management						
211000/20002	<i>Projets pour la promotion de la Ville de Differdange</i> Le crédit est destiné à élaborer de nouveaux projets de promotion dans le cadre du développement économique de la Ville de Differdange - Branding Video - dossier de promotion économique - rencontre avec propriétaires de surfaces commerciales - quiz - etc.	91 349,63	107 037,94	70 000,00	100 000,00		
211000/23001	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (campagne de sensibilisation)</i> Pour l'exercice 2026, la diminution du montant s'explique par la séparation entre l'article "études" et l'article "implémentation". Toutes les actions prévues, retenues et validées par le groupement NetZero ainsi que par le Collège échevinal seront inscrites sous le poste implémentation. 2026: - 50.000 EUR Etude Hub de nouvelles technologies	227 470,51	140 000,00	170 000,00	50 000,00		
211000/26065	<i>Développement économique de la ville - Nouveau Concept</i> Article de recette voir 1/590/162000/99003	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
211000/99001	<i>Mise en oeuvre de projets dans le soutien de l'économie locale dans le cadre de l'initiative NetZeroCities</i> 2026: - 200.000 EUR espace central dédié à l'alimentation - 70.000 EUR salle d'exposition nouvelles technologies - 30.000 EUR Local Green Deals	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	32 117,68	10 000,00	10 000,00	0,00		
221200/22006	<i>Projet Fusilli (part investissement remboursable)</i> Recette voir article 1/141/161000/22006.	32 117,68	10 000,00	10 000,00	0,00		
	Total 141	397 291,74	257 037,94	250 000,00	950 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
198200	Autres emprunts et dettes assimilées dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	18 500 000,00	18 500 000,00	13 000 000,00	
198200/99001	<i>Remboursement anticipatifs d'emprunts</i>		0,00	18 500 000,00	18 500 000,00	13 000 000,00	
	Crédit 2026: le crédit est destiné à procéder à un remboursement anticipatif d'un emprunt en vue d'une baisse de l'endettement à long terme -> emprunt Parc des Sports (art. 3/180/655220/99003 et 3/180/658200/99003) auprès de la Banque Raiffeisen et selon les liquidités de la trésorerie.						
	Crédit 2024/2025: EIDE école primaire: remboursement de 33.000.000 € sur emprunt contracté (le montant de 36.000.000 € n'a pas été utilisé dans son intégralité)						
	Bâtiment Police: remboursement de 19.500.000 € sur emprunt contracté (le montant de 19.500.000 € a été intégralement utilisé).						
	Suivant observation du Ministère des Affaires Intérieures lors de l'approbation du budget 2023-2024, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/180/198200/99001 et non plus à l'article 4/180/238180/99001.						
	2024: - Remboursement de l'emprunt de 36.000.000 € contracté pour l'Etat dans le cadre du projet EIDE - école primaire (voir articles 4/910/221311/16013, 1/180/198200/16013 et 1/910/261300/16013) -> acompte étatique de 34.400.000€ reçu en 2024						
	- Remboursement de l'emprunt de 19.500.000 € contracté pour l'Etat dans le cadre du projet Nouveau Bâtiment Police (voir articles 4/131/211000/14018, 4/319/221312/14018, 1/180/198200/14018) -> acompte étatique de 18.500.000€ reçu en 2024						
	Total 180	0,00	18 500 000,00	18 500 000,00	13 000 000,00		
	Total général 1	4 064 889,28	30 832 781,41	27 925 705,13	29 821 000,00		
4/229/	2 Protection sociale						
	229 Autre Troisième âge						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/229/	229 Autre Troisième âge						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/22010	<i>Frais d'études projet participatif Grand-Rue - mission d'accompagnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans le cadre du projet d'habitat participatif Grand-Rue. Les frais y investis seront refacturés aux futurs acquéreurs du projet (article à créer).						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	0,00	50 000,00	40 000,00	0,00		
221321/20006	<i>Droits d'admission prioritaire dans la Maison de Soins à Erpeldange-sur-Sûre (Association Alzheimer)</i>	0,00	50 000,00	40 000,00	0,00		
	2025: Facture de décompte portant sur 2x 20.000 euros reçue le 14 février 2025. Suivant courrier de l'Association Alzheimer du 27/3/2023 les hausses de prix dans la construction ont conduit à un recalcul du projet de manière à ce que le prix unitaire augmente de 90.000 à 111.209 euros. Le crédit rectifié 2023 avait été adapté en ce sens mais la facture finale n'a pas encore été fournie par ALA. 2023: 3e acompte de 2x 30.000 euros 2021: 2e acompte de 2x 30.000 euros 2020: Acquisition de 2 droits d'admission prioritaire au prix de 2x 90.000 euros dans la Maison de Séjour et de Soins Beim Goldknapp suivant proposition du collège échevinal retenue en date du 19 juillet 2019. Une convention y relative pour une durée de 25 ans a été approuvée par le conseil communal en date du 9/12/2020. 1er acompte de 2x 30.000 euros						
	Total 229	0,00	50 000,00	40 000,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221312/26045	<i>Foyer du jour Kornascht - divers travaux de parachèvement</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Devis pour un montant de 100.000 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025. Article géré par le service travaux neufs.						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100/26032	<i>Foyer du jour Kornascht - acquisition d'équipements pour la cuisine professionnelle</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
223500/99001	<i>Equipement informatique spécifique pour les crèches et foyers du jour</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
	Total 241	0,00	10 000,00	10 000,00	160 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	85 000,00	0,00	0,00		
212000/25027	<i>Maison relais – acquisition software</i>	0,00	85 000,00	0,00	0,00		
	Le projet n'a pas connu de suite. Le crédit 2025 tenait compte de l'acquisition d'un logiciel de gestion adapté aux structures d'accueil.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 212 568,61	500 000,00	300 000,00	340 000,00		
221311/16005	<i>Campus scolaire Um Bock - construction d'une nouvelle maison relais</i>	2 107 000,77	0,00	0,00	0,00		
	Devis actualisé pour un montant de 45.787.275,02 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24/4/2023.						
	Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 4/2/2020.						
	Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/162000/16005 et 1/242/161000/16005						
221311/18002	<i>Travaux de construction nouvelle Maison Relais Cité Mathendahl Niederkorn</i>	631,63	0,00	0,00	0,00		
	Devis pour un montant global de 14.096.400 € voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2024 tient compte de la fin des travaux. Décompte voté le 4/6/2025.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 240 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas Recettes voir articles 1/242/161000/18002, 1/542/161000/18002, 1/822/161000/18002 et 1/910/161000/18002						
221311/18027	<i>Maison Relais Woiwer - travaux de rénovation</i> Devis pour un montant de 215.000 euros voté le 30/1/2019. voir également article de recette 1/242/169280/18027.	104 936,21	0,00	0,00	0,00		
221311/25014	<i>Maison Relais Woiwer - travaux de réfection</i> Le crédit 2025/2026 tient compte de travaux de réfection devenus nécessaires suite à la constatation de divers dégâts. Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile. Le crédit tient également compte de la programmation KNX (estimée à 38.000€). L'article de recette 1/242/169280/25014 est prévu pour tenir compte d'un remboursement pour dégâts de la part du bureau d'architecte.	0,00	500 000,00	300 000,00	340 000,00		
222100	Installations techniques	47 508,08	37 491,92	11 991,92	110 000,00		
222100/24016	<i>Campus scolaire Woiwer - installation d'une cuisine pédagogique (restaurant maison relais)</i> Projet achevé. Un subside a été accordé par le MENJE lequel sera liquidé au cours de l'exercice 2025. Recette voir article 1/242/163000/99001.	14 500,00	25 500,00	0,00	0,00		
222100/24018	<i>Maison Relais Villa Parc Edmond Dune - travaux d'amélioration de l'acoustique</i>	33 008,08	11 991,92	11 991,92	0,00		
222100/26030	<i>Maison Relais Oberkorn - acquisition d'équipements pour la cuisine professionnelle</i>	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
222100/26031	<i>Maison Relais Niederkorn - installation d'une cuisine pédagogique</i>	0,00	0,00	0,00	40 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
222100 P	Installations techniques	33 656,22	116 343,78	116 343,78	0,00		
222100/20001 P	<i>Maisons Relais Differdange - systèmes de buffet (réaménagement/mise en conformité)</i>	33 656,22	116 343,78	116 343,78	0,00		
	Le projet sera achevé au plus tard 2026 avec un report du solde de crédit de 2025. Article de recette voir 1/242/163000/99001.						
223500	Matériel informatique (hardware)	67 717,73	50 000,00	40 000,00	40 000,00		
223500/99001	<i>Equipement informatique spécifique pour les maisons relais</i>	14 238,43	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	L'article tient compte de l'installation d'une sonorisation dans les maisons relais et de la mise en place du WIFI -> article géré par le service informatique.						
223500/99002	<i>Maisons Relais - Installation borne WIFI</i>	53 479,30	20 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Article géré par le service informatique.						
223800	Autres installations	6 079,03	263 920,97	263 920,97	100 000,00		
223800/99001	<i>Maisons relais et crèche - acquisition/renouvellement équipement de base</i>	6 079,03	263 920,97	263 920,97	100 000,00		
	L'article regroupe les dépenses pour les maisons relais et crèches étant donné qu'il ne fait pas partie du décompte annuel mais est uniquement soumis aux subsides étatiques (recette voir 1/242/163000/99001).						
	Le crédit 2026 tient compte de l'aménagement intérieur de la nouvelle annexe Woiwer.						
	Le crédit 2024/2025 tenait compte de l'équipement de base pour les surfaces de la maison relais dans le cadre du projet Um Bock à Oberkorn et Woiwer.						
	Total 242	2 367 529,67	1 052 756,67	732 256,67	590 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	5 000,00	5 000,00	250 000,00		
221313/22005	<i>Aménagement d'un lieu de rencontre pour jeunes</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	250 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes Relancement du projet en 2026 avec nouvelle variante pour le site. Le projet avait initialement été prévu d'être réalisé sur l'aire de loisir au Metzkimmert (site Veloschoul). Un devis pour un montant de 122.850 euros ttc a été voté par le conseil communal en date du 14/12/2022. Article de recette voir 1/821/161000/99001.						
	Total 253	0,00	5 000,00	5 000,00	250 000,00		
4/261/	261 Aides aux sinistrés						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
221312/26001	<i>Aménagement d'une structure de dépannage pour accueillir des personnes sinistrées - travaux de rénovation</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Le crédit tient compte des travaux de rénovation dans une maison encore à définir en vue de pouvoir y accueillir des personnes sinistrées (p.ex. incendies). Article géré par le service logement.	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
	Total 261	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
4/263/	263 Aides aux nécessiteux						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
238180/99001 O	<i>*Dotation au Fonds de Roulement de l'Office Social</i> Suivant circulaire ministérielle n°2884 du 16 novembre 2010.	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 263	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
4/264/	264 Aides au réemploi						
221200	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	200 000,00	200 000,00	190 000,00		
221200/99001	<i>Agencements et aménagements de terrains - divers projets CIGL</i>	100 000,00	200 000,00	200 000,00	190 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/264/	264 Aides au réemploi Projets 2026: - Parc de la Chiers: rénovation plateformes - Etang Lasauvage (Mine): rénovation plateformes et garde-corps en bois - rénovation aire de jeux Astérix Projets 2023-2024-2025: - Parc Miami "Sennergaart" - étang Lasauvage: devis pour un montant de 85.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 16/7/2025 (à noter que la position "conteneur" chiffrée à 25.000 € sera comptabilisée vers un article budgétaire extraordinaire séparé car le conteneur n'est pas fourni par le CIGL) - rénovation Chalet suisse - rénovation de la passerelle en bois lotissement Tourmalet -> devis pour un montant de 37.091,34 € ttc voté par le conseil communal en date du 6/3/2024 - clôture et abri moutons (Tourmalet -> s. écologique) - Parc Grouwen (pavillon/parcours de fitness): devis pour un montant de 43.016,57 € voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/264/221200/99001 et non plus à l'article 4/264/238120/99001. Le crédit budgétaire permet la réalisation de divers projets (voir également article 4/625/221313/23004; frais de fonctionnement voir 3/264/622000/99001).						
	Total 264	100 000,00	200 000,00	200 000,00	190 000,00		
	Total général 2	2 467 529,67	1 322 756,67	992 256,67	1 495 000,00		
4/319/	3 Ordre et sécurité publics						
	319 Autres Services d'ordre						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	2 743 227,00	2 000 000,00	250 000,00	0,00		
221312/14018	<i>Construction du nouveau bâtiment pour la Police Grand-ducale sur le parking du contournement</i>	2 743 227,00	2 000 000,00	250 000,00	0,00		
	Le crédit 2025 tient compte du solde du devis avec prise en						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/319/	319 Autres Services d'ordre compte également des diverses hausses de prix. Décompte du projet à voter en 2025. Devis pour un montant de 19.285.535,88€ voté par le conseil communal en date du 23 octobre 2019 et approuvé par l'autorité supérieure en date du 11 novembre 2019. Le projet intégral sera préfinancé par la Ville de Differdange et cédé à l'Etat après décompte du projet. Les frais d'études et d'élaboration du projet figuraient à l'article 4/131/211000/14018. Articles de recette voir 1/180/198200/14018, 1/319/261300/14018 et 1/542/161000/14018.						
222100	Installations techniques			162 884,51	1 092 115,49	1 092 115,49	565 000,00
222100/19051	<i>Installation de caméras de surveillance pour améliorer la sécurité publique</i> Un nouveau devis est à soumettre au vote du conseil communal pour les travaux prévus en 2026. Devis pour un montant de 270.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 18/12/2024. Le crédit tient compte de la mise en place de caméras sur divers sites. Devis pour un montant de 610.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023 pour la mise en place de caméras sur divers sites. Le crédit 2022-2024 est réservé pour la mise en place de caméras dans les cours d'écoles (Differdange, Fousbann, Woiwer, Niederkorn). L'article tient également compte de la mise en place de caméras de surveillance dans le Parc Gerlache et alentours (Objektbewachung). Devis pour un montant de 150.000 € voté par le conseil communal en date du 18 décembre 2019 incluant l'équipement informatique ainsi que les travaux de génie civil.			162 884,51	392 115,49	392 115,49	225 000,00
222100/24015	<i>Gestion centrales d'incendie - mise en place du programme Windgard</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Le crédit 2025/2026 tient compte de l'acquisition et de la mise en route du programme en question. Par la suite la gestion courante sera intégrée dans le budget ordinaire du service informatique.			0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/319/	319 Autres Services d'ordre						
	222100/25015 <i>Mise en place du système VISUPOL</i> Devis pour un montant de 450.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 16/7/2025. L'arrêté ministériel d'autorisation date du 12/11/2024. Le crédit 2025 tient compte de la mise en route du système de surveillance VISUPOL lequel sera utilisé uniquement par la police grand-ducale.	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00		
	222100/26038 <i>Installations de barrières de sécurité anti-véhicules</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Article géré par le CID et travaux neufs/sécurité.	0,00	0,00	0,00	140 000,00		
	Total 319	2 906 111,51	3 092 115,49	1 342 115,49	565 000,00		
4/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	221313 <i>Infrastructures publiques - sur sol propre</i> <i>Mise en place d'un conteneur équipé pour les formations en matière de sécurité</i> Convention relative à l'achat et à l'exploitation de ce conteneur pour formations à l'utilisation d'extincteurs votée par le conseil communal en sa séance du 16/7/2025. Le crédit 2025 tient compte de la part à financer par la Ville de Differdange comme contribution à la mise en place d'un centre de formation commun avec la commune de Sanem (montant total estimé à 55.000€).	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
		0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	Total 322	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	Total général 3	2 906 111,51	3 122 115,49	1 372 115,49	565 000,00		
4/430/	4 Affaires économiques						
	430 Tourisme						
	211000 <i>Frais d'études et frais de recherche et de développement</i> <i>Frais d'études pour divers projets touristiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre			0,00	10 000,00	0,00	0,00
221311/17015	<i>Aménagement d'un centre d'accueil au Fond-de-Gras</i>			0,00	10 000,00	0,00	0,00
	Projet à réaliser en collaboration avec la commune de Pétange et l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments). Une demande de subside sera introduite en temps utile une fois que le projet sera élaboré.						
	Suivant observation du Ministère de l'Intérieur lors de l'approbation du budget 2022-2023, ces dépenses sont à inscrire à l'article 4/430/221311/17015 et non plus à l'article 4/430/238120/17015.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre			386 315,26	213 664,48	213 664,48	0,00
221312/20020	<i>Aménagement d'un gîte d'hébergement à Lasauvage dans le cadre du Red Rock Trail</i>			21 674,94	175 711,90	175 711,90	0,00
	Décompte du projet à voter fin 2025 ou début 2026. Devis supplémentaire à soumettre au conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 658.155,67 euros voté par le conseil communal en sa séance du 16/9/2020.						
	Recette voir article 1/430/161000/20020.						
221312/21005	<i>Rénovation et transformation des maisons situées Place Saintignon à Lasauvage (adjacentes au gîte)</i>			364 640,32	37 952,58	37 952,58	0,00
	Décompte du projet à voter fin 2025 ou début 2026. Le crédit 2024 tient compte du solde des différents devis: Devis supplémentaire de 300.000 € voté par le conseil communal le 24/1/2024 pour travaux d'aménagement extérieur, éclairage, plantations et chaudière. Devis actualisé pour un montant de 1.446.146,30 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 14/12/2022. Devis pour un montant de 1.190.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 21/10/2020. Recette voir article 1/430/161000/21005.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre			0,00	35 000,00	0,00	50 000,00
221313/25028	<i>Mise en place de postes de lavage pour vélos</i>			0,00	35 000,00	0,00	50 000,00
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Article géré par le service mobilité.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	430 Tourisme						
222100	Installations techniques	14 402,76	75 597,24	75 597,24	0,00		
222100/22003	<i>Gîte Lasauvage et maisons adjacentes - équipement mobilier</i>	14 402,76	75 597,24	75 597,24	0,00		
	Le décompte peut être voté fin 2025 ou début 2026. Article géré par le service entretien bâtiments.						
	Total 430	400 718,02	334 261,72	289 261,72	50 000,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	28 476,03	181 523,97	181 523,97	150 000,00		
221323/99001	<i>Aménagement/remplacement d'arrêts de bus sur le territoire de la commune</i>	28 476,03	181 523,97	181 523,97	150 000,00		
	Article géré par le service mobilité. L'article tient compte du lancement du projet pour la mise en place de panneaux digitaux sur les arrêts de bus. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.						
222100	Installations techniques	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00		
222100/25022	<i>Electromobilité - adaptation de postes de transformation</i>	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00		
	Devis pour un montant de 140.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 7/5/2025 pour les sites 1535° Creative Hub et Ecole Fousbann. Ces modifications faciliteront également l'installation des futures installations photovoltaïques prévues sur les toitures des bâtiments des deux sites.						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	51 566,69	65 000,00	65 000,00	0,00		
238120/99001 S	<i>Apport à un syndicat de transport public pour investissements à réaliser - TICE</i>	51 566,69	65 000,00	65 000,00	0,00		
	Suivant budget du syndicat intercommunal TICE. voir également article de recette 1/441/108180/99001						
	Total 441	80 042,72	396 523,97	396 523,97	150 000,00		
4/449/	449 Autres systèmes de transport						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/449/	449 Autres systèmes de transport						
	Vé'l'OK / travaux d'aménagement dans le cadre de l'extension du réseau Article géré par le service mobilité. voir également article 3/449/612200/99001	0,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Total 449	0,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	Terrains Droit de superficie zone nationale Hahneboesch Recettes, voir article 1/470/251000/99001.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221100		0,00	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre Travaux d'infrastructures PAP "zwësche Lauterbännen" et accès nouveaux ateliers communaux CID / zoning Le crédit 2025 tient compte des travaux d'infrastructures -> à voir dans le cadre du décompte de l'aménagement de l'accès vers le nouveau CID. Devis actualisé à voter par le conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 493.341,91€ ttc, voté par le conseil communal en sa séance du 16 décembre 2016.	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		
		0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser Apport à un syndicat de développement économique pour investissement à réaliser - SIKOR Quote-part statutaire au développement de zones régionales.	0,00	58 924,00	0,00	54 602,29		
		0,00	58 924,00	0,00	54 602,29		
	Total 470	0,00	1 058 924,00	1 000 000,00	54 602,29		
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
211000/26063	1535° Creative Hub - étude de faisabilité pour la création d'une annexe dans la rue Victor Hugo	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Le crédit tient compte d'une analyse en vue d'un projet pour aménager une annexe du 1535° dans les garages en-dessous de l'Ecole ménagère.						
213000	Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	0,00	0,00	0,00	0,00		68 000,00
213000/26007	Local commercial situé 219 avenue de la Liberté (Poullig) - reprise du fonds de commerce	0,00	0,00	0,00	0,00		68 000,00
	Suivant observation du Ministère des Affaires intérieures lors de l'approbation du budget 2025/2026, cette dépense est à inscrire à cet article et non pas à l'article 4/493/222100/26007 Reprise du fonds de commerce suivant termes du contrat de bail signé le 26/11/2024 et approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	104 715,09	229 491,39	358 505,03	1 900 000,00		
221311/16001	1535° Bâtiment B - travaux d'aménagement	2 784,00	25 436,12	25 436,12	0,00		
	Le crédit 2024 tient compte de la fin des travaux. Le décompte du projet pourra être voté en 2025. Devis pour un montant de 5.962.000.-€ voté par le conseil communal en date du 6 mars 2019.						
221311/20008	1535° Creative Hub - travaux d'aménagement extérieur	101 931,09	3 068,91	3 068,91	0,00		
	Le crédit 2025 tient compte de la fin des travaux. Le décompte du projet pourra être voté en 2025/2026, le projet n'a pas été réalisé dans sa totalité tel que prévu lors du vote du devis. Devis pour un montant de 2.097.892,38 euros ttc voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 (réalisation des travaux en phases). Voir également article 4/623/222100/23016 concernant l'installation d'un parking payant.						
221311/23014	1535° Bâtiment A - travaux de rénovation de la toiture	0,00	50 986,36	50 000,00	1 900 000,00		
	Le projet est relancé en 2026. Devis actualisé portant sur les travaux d'assainissement et de réfection de corniche à soumettre au conseil communal en temps utile. Il avait été temporairement suspendu, le crédit rectifié 2023						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
221311/25012	<p>tenait compte de l'étude préparatoire du bureau RW Consult. Avant l'exercice 2023, ce projet figurait à l'article 4/493/221311/19052.</p> <p>Un devis pour un montant de 626.001,48 euros avait été voté par le conseil communal en date du 9/12/2020 -> devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile (le présent crédit ne tient pas encore compte d'une installation photovoltaïque).</p> <p><i>1535° Bâtiment A - travaux de transformation (ancien local WOK)</i></p> <p>Devis pour un montant de 280.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025.</p> <p>Les surfaces sont destinées à l'extension des locaux de L'Essentiel. Les frais des travaux (hors techniques spéciales et équipements généraux) estimés à 420.000 € hTVA sont répartis entre la Ville de Differdange et la société Radiolux et sont prévus d'être achevés au cours du premier trimestre 2026.</p>	0,00	150 000,00	280 000,00	0,00		
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui		0,00	0,00	0,00	0,00	
221322/22013	<p><i>Luxembourg Science Center - participation communale au projet de développement (phase 2)</i></p> <p>article pour mémoire</p> <p>Nouvel accord de principe de la Ville de Differdange d'augmenter la participation communale à 10.000.000 € à répartir sur plusieurs exercices.</p> <p>Accord de principe de la Ville de Differdange pour participer, ensemble avec le Gouvernement, au financement du développement de la phase 2 du Science Center (dépenses prévisionnelles de 10.000.000 € à répartir sur plusieurs exercices et après finalisation du projet et création de la structure de gestion).</p>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	138 000,00		70 000,00
222100/26007	<p><i>Local commercial situé 219 avenue de la Liberté (Poullig) - reprise du fonds de commerce</i></p> <p>Suivant observation du Ministère des Affaires intérieures lors de l'approbation du budget 2025/2026, cette dépense est à inscrire à l'article 4/493/213000/26007.</p> <p>Reprise du fonds de commerce suivant termes du contrat de bail signé le 26/11/2024 et approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024.</p>	0,00	0,00	0,00	68 000,00		0,00
222100/26049	<i>1535° Bâtiment A - installation de pompes d'évacuation en cas d'inondation</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/493/	493 Projets de développement polyvalents						
222100/26050	1535° Creative Hub - aménagement d'une salle "workshop" et d'une salle "podcasting" au Sonotron Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Total 493	104 715,09	229 491,39	358 505,03	2 138 000,00		2 138 000,00
	Total général 4	585 475,83	2 169 201,08	2 144 290,72	2 492 602,29		2 492 602,29
4/510/	5 Protection de l'environnement 510 Gestion des déchets						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	35 548,11	50 000,00	75 000,00	130 000,00		
211000/23001	NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (gestion des déchets / économie circulaire) 2026: - Une deuxième étude Ecoconseil 46.000 EUR - Etude de faisabilité BioCapsule 24.000 EUR - Bordereau Parc de recyclage 40.000 EUR - Etude Bringsystem 20.000 EUR 2025: - étude Ecoconseil encore pour cette année... adaptation du rectifié 2025 - Etudes ORBISK (zero food waste) - Fuhrparkoptimierung - Recycling & Reduktionspotential - Stoffstromanalyse - Optimierung der Müllabfuhr - Production locale de pellets à la base de déchets de bois - etc. Article de recette voir 1/590/162000/99003	35 548,11	50 000,00	75 000,00	130 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221200/99001	Mise en oeuvre de projets en Gestion de déchets/économie circulaire dans le cadre de l'initiative NetZeroCities 2026: - Mise en oeuvre ORBISK (zero food waste) 10.000 EUR - Espaces de recyclage dans les écoles 10.000 EUR - Panneaux d'information sur le ramassage des déjections canines	0,00	0,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/510/	510 Gestion des déchets 3.500 EUR - Sharing Stations 10.000 EUR - Mr. Fill 15.000 EUR - Gestion Foodsharing 1.000 EUR - Repair Café 500 EUR						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		
238120/99002 S	MINETT-KOMPOST - apport au syndicat pour investissements à réaliser article pour mémoire: suivant courrier du Minett-Kompost du 5/11/2024 un apport en capital estimé à 1.300.000 euros pour Differdange devra être prévu au budget de l'exercice 2027.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 510	35 548,11	50 000,00	75 000,00	180 000,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	14 216,94	86 548,26	86 548,26	50 000,00		
211000/99001	Frais d'études sur l'état des infrastructures d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies Le crédit tient compte d'une étude de concept contre les crues subites sur le territoire de Differdange, notamment pour donner une suite aux inondations qui ont eu lieu au cours de l'été 2021 (4 juin et 14 juillet). Le bureau RSS-Hydro a été chargé de cette étude. Recette voir article 1/520/162000/99001	14 216,94	86 548,26	86 548,26	50 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
221313/26017	Travaux d'assainissement ZA Hahneboesch 2026: Canal eaux mixtes défectueux -> pose EP et nouveau EM (urgence) Le coût d'investissement est estimé à 1.600.000 €. Un devis est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
222100	Installations techniques	36 763,37	2 188 236,63	1 140 498,19	1 463 000,00		
222100/09002	Assainissement de la Chiers - étude - lot 2: raccordement de la Ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration du SIACH à Pétange	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/12019	<p>Maître de l'ouvrage: SIACH</p> <p>subside: voir article 1/520/162000/09002.</p> <p>Élimination des eaux allogènes de canalisation des eaux mixtes à Lasauvage</p> <p>Le crédit 2023-2024 tenait compte du solde du devis. Décompte voté par le conseil communal en date du 27/9/2024.</p> <p>Subside voir article 1/520/162000/12019.</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/19005	<p>Evacuation des eaux de sources (CHEM) vers réseau eaux pluviales avenue de la Liberté / rue Pierre Gansen</p> <p>Le crédit 2026 tient compte d'une demande AGE pour le raccordement eaux pluviales de la Cité Galerie Hondsbesch. Un courrier a été adressé à l'AGE pour les informer que le projet ne verra pas le jour d'ici deux ans et que, par conséquent, un nouveau dossier avec une nouvelle demande sera introduit en temps utile.</p> <p>Diverses autorisations à prolonger en vue de la future construction d'une nouvelle école à Niederkorn. Devis pour la partie "travaux de canalisation pour eaux mixtes et eaux pluviales et conduite d'eau potable dans l'avenue de la Liberté à Niederkorn" pour un montant arrondi de 1.145.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018 dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 12/3/2019.</p> <p>Recette voir article 1/520/162000/19005</p>	0,00	0,00	0,00	415 000,00		
222100/19017	<p>Bassin d'orage Plateau du Funiculaire - déversement dans la Chiers</p> <p>Le SIACH a pris en charge le dossier, l'article actuel ne sera donc plus nécessaire.</p>	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
222100/21006	<p>Travaux de canalisation entre le lotissement Wuelmswiss et la rue du Stade Henri Jungers</p> <p>Devis pour un montant de 2.000.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 29/3/2023. Le crédit 2023 tenait compte de diverses études en guise de préparation du projet.</p> <p>Recette voir article 1/520/162000/21006.</p>	2 261,56	1 997 738,44	1 000 000,00	998 000,00		
222100/25031	<p>Matériel de protection contre les inondations</p> <p>Le crédit tient compte d'une mesure contre les inondations par</p>	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/99001	<i>Réfection du réseau de canalisation</i> Le crédit tient compte de divers travaux de réfection qui surviennent en cours d'année.	34 501,81	65 498,19	65 498,19	50 000,00		
238120 S 238120/99001 S	Apports pour investissements à réaliser <i>Apport à un syndicat de gestion des eaux usées pour investissements à réaliser - SIACH</i> Suivant les données fournies par le syndicat SIACH concernant l'apport au projet d'extension du site.	2 000 000,00 2 000 000,00	1 000 000,00 1 000 000,00	1 000 000,00 1 000 000,00	0,00 0,00		
	Total 520	2 050 980,31	3 274 784,89	2 227 046,45	1 913 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000 211000/23001	Frais d'études et frais de recherche et de développement <i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (mesures d'économie de l'énergie)</i> Le crédit tient compte des projets d'étude suivants: - étude globale géothermie - nouveau CID / chaufferie pellets - projet pilote avec Sudenergie assainissement et pompe à chaleur - substitution du BHKW à Oberkorn par une alternative p.ex. géothermie - étude supplémentaire parc éolien en cas de besoin - production de pellets avec notre propre bois - Enovos Agriphotovoltaïque - étude globale des assainissements à court terme - parc automobile - augmentation de l'efficacité du chauffage urbain - accélération des assainissements énergétiques des habitations des citoyens - évolution du réseau de gaz sur le territoire Article de recette voir 1/590/162000/99003	60 100,75 60 100,75	253 023,17 253 023,17	50 000,00 50 000,00	0,00 0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311/99001	<i>Amélioration énergétique des bâtiments communaux</i> Les présentes études sont dorénavant intégrées dans NetZeroCities (article 4/590/211000/23001).	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	400 000,00	400 000,00	450 000,00		
221313/25025	<i>NetZeroCity - forage projet pilote géothermie Oberkorn</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/532/161000/25025.	0,00	400 000,00	400 000,00	450 000,00		
222100	Installations techniques	90 831,61	694 168,39	420 000,00	250 000,00		
222100/25021	<i>Energies renouvelables - installations d'ombrières sur parkings publics</i> Devis pour un montant de 210.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 7/5/2025. L'article tient compte de: - la mise en état des lieux servant à l'installation des photovoltaïques sous formes d'ombrières, - la mise à niveau du poste de transformation aux sites Woiwer et rue P. Gansen	0,00	220 000,00	220 000,00	50 000,00		
222100/99001	<i>Promotion des énergies alternatives</i> Le crédit retifié 2025 tient compte de la création d'un article budgétaire à part pour la rénovation de la maison située au 2, rue St. Paul à Niederkorn (dépense voir 4/132/221312/26058). Crédit concerne p.ex. installations photovoltaïques, pellets, bornes électriques, amélioration énergétique d'immeubles, etc.	90 831,61	474 168,39	200 000,00	200 000,00		
240000	Subvention d'investissement en capital	274 934,65	875 000,00	875 000,00	1 100 000,00		
240000/99001	<i>Subsides aux habitants pour mesures énergétiques (Diffprimes)</i> Adaptation des subventions votée par le conseil communal lors de sa séance du 21/10/2020, 27/1/2021, 30/11/2022, 10/7/2024 (introduction de la subvention de l'installation des protections individuelles de bâtiments contre les crues après prise en charge du dossier auprès de l'AGE). Introduction des Diffprimes suivant décision du conseil communal du 16 décembre 2015.	274 934,65	875 000,00	875 000,00	1 100 000,00		
Total 532		425 867,01	2 222 191,56	1 745 000,00	1 800 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	25 000,00	25 000,00	100 000,00		
221200/25026	<i>Système alimentaire durable</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
	L'article prend la relève du projet européen Fusilli lequel est venu à échéance fin 2024 (4/141/221200/22006 et 4/141/222100/22006).						
221200/26013	<i>Création d'un jardin communautaire au centre de Differdange</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	Devis à soumettre en temps utile. Article géré par le service écologique.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 764,00	75 000,00	75 000,00	450 000,00		
221311/23012	<i>Démolition du hangar agricole sur les terrains de Saulnes</i>	4 764,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
	Le crédit tient compte de la démolition du hangar vétuste.						
221311/25020	<i>Transformation du hangar à Lasauvage (ancienne centrale électrique)</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	375 000,00		
	Le crédit 2025 tient compte d'une analyse de faisabilité en vue d'entamer le projet en 2026.						
221311/26062	<i>Alimentation de l'étang de Lasauvage - mise en conformité d'un prélèvement d'eau à Lasauvage</i>	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	Élaboration d'un concept écologique et mise en conformité au niveau de la Crosnière afin d'optimiser l'alimentation de l'étang de Lasauvage.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	956,00	424 500,00	242 000,00	705 000,00		
221313/19040	<i>Réfection de chemins ruraux</i>	0,00	352 500,00	195 000,00	450 000,00		
	Projets 2026-2027:						
	- "Heed" (devis pour un montant de 154.500 euros pour la réfection du chemin au lieu-dit "Heed" voté par le conseil communal en date du 13/12/2023)						
	- "Hannert der Kräschchen" Oberkorn (devis pour un montant de 221.750 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025)						
	- "An den dreckigen Wisen Oberkorn (devis pour un montant de 68.000 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025)						
	- "Op der Kielchen " à Niederkorn (devis pour un montant de 202.750 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025) -> à exécuter en 2027						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221313/19041	<p>Projets 2025: - devis pour un montant de 185.500 euros pour la réfection du chemin vers le Kannerbongert voté par le conseil communal en date du 13/12/2023 (à réaliser en 2025).</p> <p>Article géré par le service écologique.</p> <p>Recette voir article 1/542/161000/19040</p> <p><i>Développement de la zone fonctionnelle TNT</i></p> <p>L'article concerne différents projets tels que l'étang de refroidissement Lasauvage/Hussigny. Article géré par le service écologique.</p>	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
221313/20012	<p><i>Analyses et travaux préparatoires de terrains et prévisions de leur intégration dans la stratégie du développement des espaces verts</i></p> <p>Le crédit tient compte de l'analyse et des études nécessaires pour le futur projet de gestion de ces terrains (Vermunt/Saulnes -> résiliation du contrat d'exploitation à prévoir 18 mois avant échéance en 2027).</p> <p>2025: bornage pour sécuriser les terrains</p>	0,00	62 000,00	37 000,00	10 000,00		
221313/23007	<p><i>Remplacement de fermetures et barrières sur les chemin ruraux</i></p> <p>Article géré par le CID.</p>	956,00	0,00	0,00	0,00		
221313/26014	<p><i>TNT- Zone fonctionnelle INTERREG GR</i></p> <p>Damier de la succise (euphydryas aurinia) -Projet de réhabilitation d'un habitat sur les terrains communaux de Differdange et Saulnes- Projet Interreg cofinancé à 60% (voir article recette 1/542/161000/26014)</p>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221313/26023	<p><i>TNT- Zone fonctionnelle INTERREG GR (Projet Rivières)</i></p> <p>Projet rivières dans le cadre de la Zone fonctionnelle cofinancé à hauteur de 60% par Fonds INTERREG. Devis et plans à soumettre dans les meilleurs délais. Recette voir article 1/542/161000/26023</p>	0,00	0,00	0,00	185 000,00		
221313/26057	<p><i>Étang Lasauvage - mise en place d'un conteneur</i></p> <p>Article géré par le CID. voir également article 4/264/221200/99001 pour travaux à effectuer par le CIGL.</p>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/ 238120/99001 S	542 Protection de la nature <i>Apport à un syndicat de gestion de l'environnement pour investissements à réaliser - SICONA Sud-Ouest</i> voir également articles ordinaires 3/542/648211/99002 et 3/542/648211/99003		0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 542		5 720,00	524 500,00	342 000,00	1 255 000,00	
4/590/ 211000 211000/23001	590 Autres types de protection de l'environnement Frais d'études et frais de recherche et de développement <i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (adaptation du climat)</i> Le crédit tient compte des projets suivants: - étude bilan d'émissions de l'agriculture locale - étude compensation d'émission locale - mesures dans le cadre des assises pacte climat - coopération internationale dans la compensation - GreenCity Solutions - URSOIL/ Living Green Article de recette voir 1/590/162000/99003		159 858,54	365 000,00	285 000,00	125 000,00	
			0,00	170 000,00	90 000,00	25 000,00	
211000/99001	 Frais d'étude, de recherche et de développement (Pacte Climat) Contrat Pacte Climat 2.0 signé en date du 7/4/2021 avec entrée en vigueur rétroactive au 31/1/2021 et avec échéance au 31/12/2030. Suivant convention avec l'Etat du Grand-Duché ayant comme but d'encourager les autorités locales à fixer et à réaliser des objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre (p.ex. cadastre énergétique, Pass énergétique pour bâtiments communaux). L'article tient également compte de la convention MOBIDIFF, conclue en date du 17/8/2022 avec la société Survcoin, destinée à favoriser la mobilité douce parmi le personnel communal. Voir également article de recette 2/590/744710/99001.	159 858,54	195 000,00	195 000,00	100 000,00		
221200 221200/26015	 Agencements et aménagements de terrains <i>Pacte Climat - Implémentation d'un projet phare</i>		0,00	0,00	0,00	220 000,00	
			0,00	0,00	0,00	70 000,00	

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
221200/99002	Location Citytrees <i>Projet européen INTERREG Cool Neighbourhoods</i> 2026: Adaptation de l'école Centre dans une logique de résilience climatique - façade verte. Ce projet s'inscrit dans la stratégie environnementale locale soutenue par le programme Cool Neighbourhoods. Recette voir article 1/590/162000/99002.	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
221200/99003	<i>Mise en oeuvre de projets "Adaptation au climat" dans le cadre de l'initiative NetZeroCities</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 590	159 858,54	365 000,00	285 000,00	345 000,00		
	Total général 5	2 677 973,97	6 436 476,45	4 674 046,45	5 493 000,00		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs 611 Logements au prix du marché						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	8 236 511,61	23 063 488,39	14 508 000,00	18 444 000,00		
221312/26066	<i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement - immeuble 37 Balcon</i> Devis pour un montant de 155.000 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025.	0,00	0,00	0,00	155 000,00		
221312/26067	<i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement - immeuble 38 rue des Ligures</i> Devis pour un montant de 30.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025.	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221312/26068	<i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement - immeuble 85 rue de l'Hôpital</i> Devis pour un montant de 375.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025.	0,00	0,00	0,00	375 000,00		
221312/26069	<i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement - immeuble 52 Grand-Rue</i> Devis pour un montant de 20.000 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025.	0,00	0,00	0,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché						
221312/26070	<i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement - immeuble 3 rue du Parc Gerlache</i> Devis pour un montant den 135.000 € voté par le conseil communal en date du 10/12/2025.	0,00	0,00	0,00	135 000,00		
221312/26071	<i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement - immeuble 58 avenue de la Liberté</i> Un devis est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. L'article sera doté du crédit nécessaire moyennant un transfert de crédit de l'article 4/611/221312/99002.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221312/99001	<i>Acquisition d'immeubles au prix du marché dans le cadre du logement abordable</i> Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu (subvention étatique calculée sur base de la surface utile d'habitation -> maximum de 75% de cette quote-part de la SUH) article de recette 1/612/161000/99001 Crédit 2026: - différentes tranches VEFA (Helios, Monopol, Maxim's) - immeuble 58 avenue de la Liberté - diverses autres acquisitions Crédit 2025: - maison Spirckel 85 rue de l'Hôpital (490.000€) - maisons Reichling 75-79 avenue Charlotte (1.222.000 €) - maison Malané 3 rue du Parc de Gerlache (450.000€) - projet immobilier Tracol avec logements pour étudiants "ancien Monopol" avenue de la Liberté 21.000.000€ ttc (1ère tranche en 2025: quote-part terrain 5.000.000€ + 50% frais d'architecte et d'ingénieurs 800.000€ à payer au moment de l'acte, le reste en tranches suivant construction) - projet immobilier Heliosmart/rue des Ligures -> tranches à payer suivant avancement de la construction; - projet immobilier Maxim's avenue du Parc des Sports -> tranches à payer suivant avancement de la construction; Crédit 2024: - projet immobilier Maxim's avenue du Parc des Sports (prix d'acquisition 12.789.034,01€) -> tranche de 3.744.288 € à payer en 2024 - projet immobilier Heliosmart/rue des Ligures (prix d'acquisition 4.751.236,29 euros) -> tranches 233.467€ + 428.430€ + 428.430€ + 642.645€ à payer en 2024 - maison 5 rue CM Spoo 720.000 € - maison 37 Balcon 300.000 € - appartement 5-7 rue St. Etienne 490.000 €	8 236 511,61	23 063 488,39	14 508 000,00	17 329 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché						
221312/99002	<p>- maison 31 rue des Champs 800.000 € - maison 38 rue des Ligures 680.000€ (-> terrain 229.250€ voir sous l'article 4/650/221100/99001) - divers travaux de rénovation</p> <p><i>Travaux de transformation des immeubles acquis dans le cadre des projets du service logement</i></p> <p>L'article tient compte d'une enveloppe budgétaire pour effectuer des travaux de transformations dans les immeubles acquis dans le cadre de l'extension des logements abordables. Des devis par projet sont à soumettre au vote du conseil communal avant le début des travaux et à inscrire à un article séparé. Un transfert de crédit moyennant le présent article les dotera des fonds nécessaires.</p>	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
221312 C	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	600 000,00		
221312/99003 C	<p><i>Concept Tiny Houses sur terrain situé dans les Ronnwisen</i></p> <p>Concept Tiny Houses sur le terrain situé dans les Ronnwisen, terrain en voie d'acquisition. Devis pour différentes structures Tiny Houses à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.</p>	0,00	0,00	0,00	600 000,00		
240000	Subvention d'investissement en capital	34 475,30	160 000,00	175 000,00	175 000,00		
240000/99001	<p><i>Primes de constructions</i></p> <p>Décision du Conseil communal du 20.07.1956 - approbation du 14.09.1956 /No 977/49. Il s'agit uniquement d'une prime pour une nouvelle construction à l'exclusion d'une prime d'acquisition. Montant : 50 % de la prime accordée par l'Etat (Ministère du Logement).</p>	14 805,30	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
240000/99002	<i>Primes pour façades</i>	19 670,00	70 000,00	85 000,00	85 000,00		
240000/99003	<p>Le montant tient compte de l'application des critères retenus dans le règlement communal pour l'attribution des primes de façade voté le 19/7/2017 par le conseil communal.</p> <p><i>Primes d'amélioration</i></p> <p>Prime d'amélioration, par analogie à la prime du ministère du</p>	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché						
240000/99004	<p>Logement (50% du subside étatique).</p> <p><i>Prime pour travaux de conservation du patrimoine / immeubles protégés</i></p> <p>Règlement communal concernant la subvention des frais de travaux pour les immeubles protégés voté par le conseil communal en date du 5/12/2018.</p> <p>La prime est fixée à 50% de la prime accordée par l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) et plafonnée à 5.000 euros.</p>	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 611	8 270 986,91	23 223 488,39	14 683 000,00	19 219 000,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	42 705,00	0,00	0,00	55 000,00		
211000/20021	<p><i>Frais d'études projet Gravity - mission d'accompagnement dans le cadre du projet d'espaces collaboratifs</i></p> <p>Suivant offre de service de Nouma sàrl pour la mission d'accompagnement de la Ville de Differdange dans la conception et le développement d'espaces collaboratifs dans le projet Gravity.</p>	42 705,00	0,00	0,00	0,00		
211000/26002	<i>Projet Coach Logement</i>	0,00	0,00	0,00	55 000,00		
	<p>Le crédit est destiné à structurer, outiller et accompagner le déploiement du programme Coach Logement au sein du service logement (action ponctuelle sur un exercice budgétaire). Article géré par le service logement.</p>						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	61 767,35	120 166,89	120 166,89	50 000,00		
221312/20003	<p><i>Acquisition de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower</i></p> <p>Acquisition de 80 logements et 80 emplacements en vue d'une revente ou location à prix abordable. Acte notarié y relatif voté CC 21/10/2020.</p> <p>Acquisition de 50 studios coliving en vue d'une location aux étudiants de la Miami University (loyer global pour 25 ans reçu en 2023 par Student Residence and Studios Sàrl). Acte notarié y relatif voté CC 22/09/2021.</p>	61 767,35	120 166,89	120 166,89	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social) Le crédit 2025 tient compte des paiements gardés en suspens en attente de l'accomplissement des derniers travaux. articles de recette voir 1/259/251000/20003, 1/612/161000/20003, 1/612/261300/20003 et 1/612/261300/99001						
221312/26035	<i>Projet intergénérationnel au lieu situé 58-60 Grand Rue (logement social/crèche)</i> Le crédit 2026 tient compte d'une étude en vue de créer un projet.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221312/99001	<i>Rachat de logements dans le cadre du projet de construction Gravity Tower suivant droit de préemption</i> Un rachat avant finition pour désistement de l'acquéreur initial avec revente est inscrit à l'exercice 2023 (app. 14.06). recette voir art. 1/612/261300/99001	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 612	104 472,35	120 166,89	120 166,89	105 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221312/26028	<i>Aménagement d'une place publique devant le nouvel Hôtel de Ville dans le cadre de l'appel à projets "Méi Natur an eise Stied an Dierfer"</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Les dépenses sont actuellement estimées à un montant de 1.250.000€ Dossier transmis dans le cadre d'un appel à projets. Recette voir article 1/621/161000/26028.	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	16 404,02	50 000,00	50 000,00	130 000,00		
221313/16031	<i>Abris de vélos/poubelles dans les cours d'écoles</i> Le crédit 2025/2026 tient compte du site Mathendahl	16 404,02	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
221313/22019	<i>Place Jehan Steichen - travaux de réaménagement</i> Le crédit 2026 tient compte d'une partie des études. L'élaboration d'un projet définitif est actuellement suspendu afin de permettre de clarifier encore diverses questions dans le	0,00	0,00	0,00	80 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques cadre de l'organisation du chantier "extension Aquasud". Un devis est à soumettre au conseil communal en temps utile.						
	Total 621	16 404,02	50 000,00	50 000,00	230 000,00		
4/622/	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	26 428,35	135 000,00	135 000,00	130 000,00		
211000/12007	<i>Adaptation règlement de la circulation / signalisation verticale</i> À partir de l'exercice 2025, ces dépenses figurent à l'article 4/622/222100/99001. Article géré par le service mobilité.	24 309,95	0,00	0,00	0,00		
211000/23001	<i>NetZeroCity - frais d'études dans le cadre du développement climatique de la Ville (mobilité)</i> études projetées: - rue de Hussigny - comptage Diffbus - pistes cyclables rue P. Gansen + route de Pétange - comptage Vél'OK - projet parking de quartier -> réduction emplacements - Wasserstofftankstell - déplacement bornes types Chargy + nouveau - comptage rue de Hussigny - Test synthetic fuel Article de recette voir 1/590/162000/99003	2 118,40	135 000,00	135 000,00	70 000,00		
211000/26016	<i>Projet européen NEXTLOGIC HORIZON</i> NEXTLOGIC est une plateforme collaborative et numériquement avancée qui favorise la co-conception et la co-création de solutions de transport, de mobilité et de logistique pour les villes et leurs parties prenantes, y compris les citoyens, les entreprises et les autorités. Actions prévues à Differdange: 1. Extension du jumeau numérique à la logistique urbaine 2. Réaménagement du centre-ville 3. Participation citoyenne et transition inclusive Recette voir article 1/622/161000/26016	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
211000/26024	<i>Projet européen STEER INTERREG</i> En utilisant des outils numériques et la co-création avec les	0,00	0,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/622/	622 Circulation communautés, STEER-NWE aidera les autorités publiques à développer des solutions d'autopartage électrique qui soient intégrées, économies en énergie et inclusives. Des études sont en cours pour renforcer l'autopartage de véhicules électriques, en collaboration avec FLEX à Differdange. Recette voir article 1/622/161000/26024						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221313/99002	<i>Mise en oeuvre de projets liés à la mobilité dans le cadre de l'initiative NetZeroCities</i> 2026 - Acquisition matériel 60.000 EUR - Travaux d'installation 40.000 EUR Devis à soumettre en temps utile	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	30 000,00	30 000,00	35 000,00		
222100/99001	<i>Adaptation règlement de la circulation / signalisation verticale</i> Avant l'exercice 2025, ces dépenses figuraient à l'article 4/622/211000/12007. Article géré par le service mobilité.	0,00	30 000,00	30 000,00	35 000,00		
Total 622		26 428,35	165 000,00	165 000,00	265 000,00		
4/623/	623 Parking						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	442 309,03	140 000,00	101 000,00	1 100 000,00		
221313/10006	<i>Aménagement d'un parking souterrain sur la Place des Alliés Fousbann et réaménagement de la place</i> Suivant devis pour un montant arrondi de 9.900.000€ ttc dûment approuvé par le conseil communal en sa séance du 27 juillet 2011. Le décompte du projet, avec prise en compte des hausses légales, est à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Le crédit tient compte du solde à payer.	334 154,23	0,00	0,00	0,00		
221313/16002	<i>Place Nelson Mandela - construction d'un parking souterrain</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	39 000,00	0,00	50 000,00		
221313/19019	<i>Aménagement d'un parking couvert dans la zone Hahneboesch</i>	108 154,80	23 000,00	23 000,00	500 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
	Article géré par le service mobilité. L'article tient également compte des frais dans le cadre d'une étude de faisabilité du bureau MC Luxembourg, estimée à 110.000 € hTVA et validée par le collège échevinal en date du 26/4/2024. Le crédit 2024-2025 est destiné à élaborer un projet pour +/- 300 emplacements. Un devis sera soumis au conseil communal en temps utile. Une partie des emplacements créés sera donnée en location (recette à prévoir pour location d'emplacements).						
221313/25033	<i>Travaux de transformation du parking sur le site du 1535° Creative Hub</i> Décompte du projet et devis supplémentaire pour un montant de 38.000 € à voter. Devis et crédit spécial pour un montant de 40.000 € votés par le conseil communal en date du 19/3/2025.	0,00	78 000,00	78 000,00	0,00		
221313/26056	<i>Parking couvert au Parc des Sports - extension</i> Le crédit 2026 tient compte d'une étude de faisabilité pour ajouter un étage.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221313/26059	<i>Parking Arcelor adjacent au site du 1535° Creative Hub</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	127 653,34	272 346,66	272 346,66	140 000,00		
221322/24002	<i>Aménagement d'un parking écologique situé rue de l'Eau à Oberkorn</i> Le crédit 2026 tient compte de dépenses supplémentaires pour carport photovoltaïque, horodateurs, TGBT trafo. Devis pour un montant de 400.000 € ttc voté par le conseil communal le 24/1/2024 (un crédit spécial supplémentaire de 200.000 € par rapport au budget initial de 200.000 € a été approuvé lors de la même séance).	127 653,34	272 346,66	272 346,66	140 000,00		
222100	Installations techniques	532 910,54	760 377,56	760 377,56	510 000,00		
222100/13040	<i>Infrastructures techniques pour parkings payants</i> À partir de l'exercice 2025, ces dépenses figurent à l'article plus général 4/623/222100/99001.	413 288,10	0,00	0,00	0,00		
222100/23016	<i>Travaux d'aménagement d'un parking payant sur le site du 1535° Creative Hub</i> Devis et crédit spécial de 108.000 euros voté par le conseil communal en date du 29/3/2023 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 19/4/2023.	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/623/	623 Parking						
222100/24010	<i>Adaptation du système de signalisation des parkings (Parkleitsystem)</i> Article géré par le service mobilité.	91 370,46	58 629,54	58 629,54	0,00		
222100/24012	<i>Mise en place d'une barrière d'accès au contournement (rampe piste cyclable / site CFL)</i> Article géré par le service urbanisme. Les travaux se chiffrent à +/- 60.000 euros à payer à parts égales par la commune et les CFL.	28 251,98	1 748,02	1 748,02	0,00		
222100/25010	<i>Adaptation parkings couverts et domaine public</i> Article géré par le service mobilité. Concerne INDIGONEO & remplacement matériel parking CHEM & Parc des Sports. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	360 000,00	360 000,00	150 000,00		
222100/99001	<i>Infrastructures techniques pour parkings payants</i> Article géré par le service mobilité. Avant l'exercice 2025, ces dépenses figuraient à l'article 4/623/222100/13040.	0,00	340 000,00	340 000,00	360 000,00		
Total 623		1 102 872,91	1 172 724,22	1 133 724,22	1 750 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	550 000,00	650 000,00	400 000,00		
211000/99001	<i>Etude générale sur la mobilité</i> Avant l'exercice 2025, ces dépenses figuraient sur les articles 4/624/221313/17016 et 4/134/211000/99001. Article géré par le service mobilité.	0,00	550 000,00	650 000,00	400 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre <i>Réaménagement de la partie inférieure rue Woiwer et pose canalisation eaux pluviales rue de Soleuvre</i> Le crédit 2025 tient compte du solde du devis (report de 2024). Un devis actualisé pour un montant de 2.560.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Devis pour un montant de 2.275.000 € ttc voté par le conseil communal en séance du 28/07/2010 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date	2 833 657,07	9 501 975,24	7 137 027,77	7 610 000,00		
221313/11013		27 974,22	212 341,93	212 341,93	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	du 09/08/2010. Recette voir article 1/624/162000/11013.						
221313/12010	<i>Montée du Wangert et du Haut Wangert - réaménagement</i> Devis actualisé pour un montant de 3.900.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 27/9/2024. Le crédit 2024 tenait compte de nouvelles études pour relancer le projet. Le projet avait été annulé étant donné qu'il s'est heurté à une opposition formelle de l'un ou l'autre propriétaire dans le cadre de la discussion des emprises. Devis pour un montant de 2.900.000 euros voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Le crédit 2018 tenait compte des frais d'étude en vue d'entamer des travaux d'infrastructures et de réseaux en 2019.	47 352,09	2 000 000,00	800 000,00	3 100 000,00		
221313/16037	<i>Infrastructures publiques - Travaux d'aménagement et de marquage</i> À partir de l'exercice 2025, ces dépenses figurent à l'article plus général 4/624/221313/99004. Article géré par le service mobilité. Le crédit concerne p.ex. Séchere Schoulwee, pistes cyclables, etc.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/17016	<i>Etude générale sur la mobilité</i> À partir de l'exercice 2025, ces dépenses figurent à l'article plus général 4/624/211000/99001. Article géré par le service mobilité.	213 555,93	0,00	0,00	0,00		
221313/18001	<i>Réaménagement des rues St. Pierre et J.B. Scharlé à Niederkorn (phase V)</i> Le crédit actuel est prévu pour effectuer des études et préparer le projet. Réalisation du projet en vue de la mise en conformité PMR du quai CFL à Niederkorn. Un devis sera soumis au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	100 000,00	50 000,00	500 000,00		
221313/18011	<i>Suppression PN15 Differdange/Oberkorn - frais d'études et d'infrastructures</i> Le crédit tient compte de l'analyse en vue de la suppression du passage CFL dans l'avenue Charlotte. Voir également article 4/650/221311/99001 qui tient compte de diverses acquisitions de maisons qui sont nécessaires pour réaliser le projet.	0,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/18012	<i>Réaménagement de la rue Belair et de la rue Pasteur - travaux d'infrastructures et de réseaux</i> Décompte du projet voté par le conseil communal en date du 27/9/2024. Le crédit 2023 tenait compte du solde du devis ainsi que des hausses de prix au cours de l'exécution du chantier connues jusque-là. Un montant supplémentaire de 1.000.000 euros s'avère cependant encore nécessaire pour l'exercice 2024. Devis pour un montant de 4.600.000 € voté par le conseil communal en date du 18 septembre 2019.	760 931,97	0,00	0,00	0,00		
221313/18013	<i>Niederkorn - réaménagement du quartier "Centre" (phases III et IV)</i> Le crédit 2025 tient compte de la fin des travaux (décompte < devis). Devis pour un montant arrondi de 5.500.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 17/5/2023. Le crédit 2023 était destiné à des études pour la phase 3 (rue du Kirchberg, rue St. Paul, rue des Romains et rue de la Fontaine).	1 464 492,60	3 235 507,40	3 235 507,40	0,00		
221313/18032	<i>Réaménagement du quartier Balcon à Lasauvage</i> Le crédit 2025/2026 tient compte d'un garde-coprs non prévu dans le projet initial. Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 158.658 € voté par le conseil communal en date du 3 avril 2019. Le crédit 2019/2020 tient compte du prix des travaux plus élevé après le résultat de la soumission. Les frais avancés par la commune jusqu'à concurrence du devis initial seront remboursés par paiements échelonnés dont les détails sont à déterminer avec les propriétaires de 7 des 10 maisons concernées (3 maisons appartiennent entretemps à la Ville de Differdange). Une convention en ce sens avait été établie en novembre 2019 (cf art. 1/624/169280/18032 pour la recette). Une autorisation d'ester en justice a été prononcée par le conseil communal en sa séance du 18/5/2022 pour réagir au refus de plusieurs riverains de participer solidiairement au projet.	4 750,43	445 249,57	445 249,57	50 000,00		
221313/19002	<i>Réaménagement rue Emile Mark et rue de Soleuvre</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. L'article est géré par le service mobilité.	0,00	400 000,00	400 000,00	600 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/19003	<i>Réaménagement rue Emile Mark - partie entre avenue Charlotte et boulevard Emile Krieps</i> Article pour mémoire en attendant le projet de suppression PN15.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/21004	<i>Réaménagement de la rue St. Nicolas (tronçon av. Charlotte/rue Victor Hugo)</i> Travaux à réaliser par les promoteurs de la résidence située dans la rue St. Nicolas et refacturation de notre part communale (chiffrée à 175.000 euros).	16 746,69	0,00	0,00	0,00		
221313/22020	<i>Travaux de réfection du mur de soutènement situé 93 rue de la Montagne</i> Décompte à voter fin 2025 ou début 2026. Devis pour un montant de 430.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 27/9/2023. Réfection d'un mur suite au glissement d'un terrain communal après les inondations du 4 juin / 14 juillet 2021, les dépenses ne sont pas prises en charge par l'assurance.	113 986,82	3 928,87	3 928,87	0,00		
221313/23005	<i>Voie d'accès et infrastructures au nouveau campus scolaire Woiwer ainsi qu'au lotissement à créer dans les "Woiwerwisen" - phase II</i> Le crédit 2025 tient compte de la continuation de l'analyse dans le cadre de ce projet. 2023: frais d'étude pour la phase II (les frais en question devront éventuellement être refacturés à un promoteur dans le cadre du développement du lotissement -> article de recette 1/131/169210/99001).	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
221313/24005	<i>Travaux d'aménagement d'une jonction entre rue des Champs et rue de l'Eau</i> Projet à entamer en 2026 après le transfert des conteneurs Um Bock. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
221313/25005	<i>Travaux de voirie et réseaux divers dans la rue de l'Hôpital</i> Le crédit 2026 tient compte des câbles Creos dont la dépense ne figurait pas au devis voté le 18/12/2024. Devis pour la phase I voté par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024. Recette voir article 1/624/161000/25005. Une phase II concernant la rénovation intégrale de la couche de roulement pourra figurer dans un prochain budget après élaboration d'un projet plus détaillé.	0,00	870 000,00	870 000,00	130 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/25006	<i>Infrastructures publiques - piste cyclable Hahneboesch - rue des Ligures - rue Pierre Gansen</i> Devis pour un montant de 500.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025. Article géré par le service mobilité.	0,00	250 000,00	0,00	500 000,00		
221313/25007	<i>Renaturation de la Kalekerbach, séparation des eaux usées/pluviales et chemin cyclable reliant rue Kalekerbach - Cité Woiwer</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	50 000,00	0,00	10 000,00		
221313/25032	<i>Finalisation des travaux d'infrastructures publiques dans le lotissement Oschterbour à Oberkorn suite à la faillite du promoteur</i> Achèvement des travaux d'infrastructures financés moyennant la garantie bancaire reçue suite à la décision déclarative de faillite de la société Oschterbour S.A. prononcée par jugement du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg en date du 31 janvier 2025. Recette voir article 1/624/169210/25032	0,00	950 000,00	250 000,00	750 000,00		
221313/26012	<i>Infrastructures publiques - pistes cyclables rue de Bascharage et avenue du Parc des Sports</i> Devis pour un montant de 100.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025. Article géré par le service mobilité.	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221313/26027	<i>Travaux de réfection d'un mur de soutènement communal situé 75 rue de Lasauvage</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
221313/26036	<i>Aménagement d'une aire Kiss & Go dans la rue Renée Lazard</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
221313/26037	<i>Réaménagement de la rue de Longwy</i> Le crédit 2026 tient compte d'une étude en vue de procéder à un futur réaménagement.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221313/26041	<i>Réaménagement de la voie publique devant l'Eglise de Lasauvage (parking, Pierre de Cron, croisement rue Principale/rue de la Croisière)</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Article géré par le service développement urbain.	0,00	0,00	0,00	250 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/99001	<i>Entretien des trottoirs</i> Le crédit prévoit également l'abaissement de divers trottoirs pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.	120 813,79	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
221313/99002	<i>Reprofilage de diverses rues sur le territoire de la ville</i> rue Pierre Neiertz - rue de la Poste - rue du Chemin de Fer - rue Léon Kauffman - rue de la Chiers	63 052,53	314 947,47	200 000,00	200 000,00		
221313/99004	<i>Infrastructures publiques - Travaux d'aménagement et de marquage</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Le crédit concerne p.ex. Séchere Schoulwee, pistes cyclables, etc.	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
	 Avant l'exercice 2025, ces dépenses figurent à l'article de projet 4/624/221313/16037. Article géré par le service mobilité.						
221313/99005	<i>Infrastructures publiques - aménagement de ralentisseurs en Entrée de Ville</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Article géré par le service mobilité.	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00		
222100	Installations techniques	92 059,69	1 211 836,93	1 084 000,00	1 000 000,00		
222100/13007	<i>Mise en place d'un nouvel éclairage public (p.ex. nouveaux lotissements, etc.)</i> Le crédit 2025 tient compte de l'achat d'un éclairage supplémentaire pour le Marché de Noël estimé à 60.000 €. À partir de l'exercice 2026, ces dépenses figurent à l'article 4/624/222100/99002	12 163,07	337 836,93	260 000,00	0,00		
222100/18009	<i>Installation de bornes de sécurité sur la voie publique</i> À partir de l'exercice 2025, ces dépenses figurent à l'article 4/624/222100/99001. Article géré par le service mobilité.	79 896,62	0,00	0,00	0,00		
222100/23001	<i>NetZeroCity - modernisation de l'éclairage public (LED)</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile pour l'exercice 2026. Devis pour un montant de 633.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 7/5/2025 pour l'exercice 2025. Le projet en question s'étalera sur plusieurs exercices 2025-	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	2027 pour atteindre finalement un budget estimé à 3.500.000 €.						
222100/24006	<i>Mobilité électrique - transformation de bornes</i>	0,00	100 000,00	50 000,00	0,00		
222100/99001	<i>Installation de bornes de sécurité sur la voie publique</i>	0,00	74 000,00	74 000,00	100 000,00		
222100/99002	<i>Mise en place d'un nouvel éclairage public (p.ex. nouveaux lotissements, etc.)</i>	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
	Avant l'exercice 2025, ces dépenses figuraient à l'article 4/624/222100/18009.						
223800	Autres installations	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
223800/26010	<i>Installation de panneaux de digitalisation informatifs et de guidage</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Le crédit tient compte de la mise en place de panneaux notamment à l'Entrée en Ville et à d'autres lieux marquants pour faire passer des messages au public.						
	Total 624	2 925 716,76	11 263 812,17	8 871 027,77	9 160 000,00		
4/625/	625 Parcs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	252 213,14	953 398,12	450 000,00	400 000,00		
221313/18014	<i>Aménagement d'un parc sur l'ancien terrain AS</i>	252 213,14	903 398,12	400 000,00	0,00		
	Le crédit 2025 tient compte de la fin du projet.						
	Devis actualisé pour la part communale pour un montant de 2.870.811,91 ttc euros voté par le conseil communal en date du 20/7/2022 (travaux supplémentaires -> système d'arrosage, hausses de prix, honoraires) et dûment approuvé par l'autorité supérieure le 13/9/2022.						
	Le devis global pour un montant de 2.317.138,70 euros ttc (hors honoraires) a été voté par le conseil communal en date du 11/7/2018 et dûment approuvé par l'autorité supérieure en date						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/625/	625 Parcs du 19/7/2018. La part communale se chiffre à 1.240.811,91 euros, l'autre partie étant prise en charge par l'Administration des Ponts et Chaussées. Le Département ministériel des Sports accorde un subside pour l'aménagement de la piste pour boulistes et du terrain multisports (-> demande de liquidation à introduire après le décompte du projet). Recette voir article 1/821/161000/99001						
221313/23004	<i>Travaux d'aménagement d'un parc avec pont pour piétons derrière la station Gulf</i> Décompte et devis supplémentaire de 25.969,95 euros voté par le conseil communal en sa séance du 15/11/2023. Devis initial pour un montant de 50.000 euros voté en date du 25/1/2023 par le conseil communal. Le crédit est destiné à prendre en charge les dépenses pour le matériel nécessaire pour réaliser le projet. Les travaux seront réalisés par le CIGL (voir article 4/264/238120/99001).	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/25003	<i>Parc Terrain AS - mise en place d'une pergola sur le terrain de pétanque</i> Décompte à voter fin 2025 ou début 2026. Devis pour un montant de 50.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 18/12/2024. Accord d'un subside de 9.200 € de la part du Ministère des Sports en date du 30/6/2025. Recette voir article 1/821/161000/99001.	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
221313/26042	<i>Parc de la Chiers - installation d'une pergola sur le terrain de pétanque, aménagement de toilettes publiques et d'un petit abri pour l'équipe entretien</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/821/161000/99001	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221313/26060	<i>Aménagement d'un parc sur sur la partie supérieure du Parc ancien terrain AS</i> Le projet dépend de l'acquisition des parcelles ArcelorMittal situées près de la station GULF. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
Total 625		252 213,14	953 398,12	450 000,00	400 000,00		
4/626/	626 Cimetières						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	180 152,80	248 118,99	25 000,00	405 000,00		
221313/17006	<i>Réfection et reprofilage des chemins sur les cimetières</i> À partir de l'exercice 2026, ces dépenses figurent à l'article 4/626/221313/99001. Le crédit 2025 tient compte du réaménagement des chemins principaux du cimetière de Differdange et 2e partie Oberkorn. Le crédit 2024 tient compte de travaux de finalisation au cimetière de Niederkorn.	39 595,60	178 404,40	0,00	0,00		
221313/18006	<i>Cimetières - installation de colombaires et de nouveaux carreaux dans l'enceinte des cimetières</i> À partir de l'exercice 2026, ces dépenses figurent à l'article 4/626/221313/99002. Le crédit 2024-2025 tient compte de l'agrandissement de la surface au cimetière de Niederkorn.	50 285,41	59 714,59	20 000,00	0,00		
221313/19012	<i>Cimetières - réaménagement et équipement divers</i> À partir de l'exercice 2025, ces dépenses sont intégrées au chapitre ordinaire 3/626/612200/99003.	0,00	5 000,00	0,00	0,00		
221313/19013	<i>Cimetière Oberkorn - aménagement vestiaires, WC public et chaudière</i> Devis pour un montant de 200.000 euros voté par le conseil communal en sa séance du 13/1/2021.	90 271,79	0,00	0,00	0,00		
221313/20015	<i>Cimetières - travaux de réfection de divers murs d'enceinte</i> Le crédit 2025/2026 prévoit la préparation de la remise en état des murs d'enceinte à Niederkorn et surtout à Lasauvage (-> travaux à réaliser sur 3 ans). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
221313/26061	<i>Cimetière de Niederkorn - travaux de rénovation de la morgue</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
221313/99001	<i>Réfection et reprofilage des chemins et des portails sur les cimetières</i> Avant l'exercice 2026, ces dépenses figuraient à l'article 4/626/221313/17006. Le crédit 2026 tient compte des travaux suivants: Niederkorn: aménagement d'une place devant la morgue, rénovation portail,	0,00	0,00	0,00	280 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières Oberkorn: reprofilage chemins nouveau cimentière, rénovation portail Differdange: reprofilage 2ème phase <i>Cimetières - installation de colombaires et de nouveaux carreaux dans l'enceinte des cimetières</i> Avant l'exercice 2026, ces dépenses figuraient à l'article 4/626/221313/18006. Le crédit 2026 tient compte des travaux suivants: Differdange: aménagement d'un nouveau colombaire	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
221313/99002							
238120 S	Apports pour investissements à réaliser <i>Participation aux frais d'investissement d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - SICEC</i> Part de la Ville de Differdange dans le cadre du projet d'extension du crématoire. Suivant courrier du 13/9/2024, les coûts du projet doivent être réévalués à 13.455.000 euros ttc et la Ville de Differdange est appelée à contribuer par une nouvelle participation en 2025 portant sur 174.151,16 euros. Courrier du SICEC du 27 septembre 2022 annonçant le projet d'extension estimé à 10.000.000 euros ttc et pour lequel la Ville de Differdange est appelée à contribuer par une participation extraordinaire de 227.062,38 euros en 2023 et 149.711,46 euros en 2024 (montant confirmé par appel de fonds du 13/09/2023).	149 711,46	174 151,16	174 151,16	0,00		
238120/99001 S		149 711,46	174 151,16	174 151,16	0,00		
	Total 626	329 864,26	422 270,15	199 151,16	405 000,00		
4/627/	627 Ateliers Constructions à usage propre - sur sol propre <i>Aménagement de nouveaux ateliers communaux (CID)</i> Le solde du devis figure au budget de l'exercice 2026. Devis actualisé pour un montant de 75.914.243,86 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023. Devis pour un montant de 69.285.776,00 € ttc voté par le conseil communal en date du 22 juillet 2020 et dûment approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 6 août 2020.	18 636 032,28	8 363 967,72	8 363 967,72	1 000 000,00		
221311		18 636 032,28	8 363 967,72	8 363 967,72	1 000 000,00		
221311/12011							

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers La taxe de remboursement/compensation pour la destruction d'habitat chauve-souris estimée à +/- 300.000,00 € sera également comptabilisée sur cet article. Recettes voir articles 1/542/161000/12011 et 1/627/161000/12011						
223210	Véhicules automoteurs						
223210/99001	<i>Acquisition de camionnettes et voitures utilitaires (parc automobile)</i> Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins des services techniques. 2026: remplacement - fourgon service eau, fourgon service parachèvement, minibus ATI, minibus Kornascht; nouvelle acquisition - 3x minibus service des sports, fourgon équipe électrique, petit fourgon électrique pour nouveau service centrale incendie; déjà prévus en 2024 -> plateau service parachèvement, camionnette toiture; 2025: véhicules pour garage, services eau-jardinage-voirie, MR minibus SPODI, camionnette service scolaire	1 206 610,77 325 651,04	1 937 784,07 492 000,00	1 895 887,40 492 000,00	1 908 000,00 391 000,00		
223210/99002	<i>Acquisition de voitures (parc automobile II)</i> Les crédits inscrits tiennent compte des acquisitions respectivement remplacements pour les besoins des services communaux. 2026: 3x remplacement C1 contre voitures électriques pour service logement, service garage, équipe Mandela 4x nouvelle acquisition voitures électriques pour service des sports, département vivre ensemble, site Aalt Spidol, service informatique 1x voiture grande autonomie site Aalt Spidol Pas d'acquisition en 2025.	79 847,13	41 896,67	0,00	237 000,00		
223210/99003	<i>Acquisition de camions</i> Crédit 2026: remplacement camion nacelle service jardinage/équipe électrique, camion nettoyage canalisation service voirie, chariot élévateur CID, engin électrique pour ramassage poubelles publiques service voirie Crédit 2025 augmenté à 1.394.000 € moyennant tableau des modifications budgétaires voté par le conseil communal en date	801 112,60	1 403 887,40	1 403 887,40	1 280 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers du 24/9/2025 (-> solde corrigé pour achat 2 camions poubelles). Crédit 2024-2025: changement 2 camions poubelles, Hakenlift Atego service voirie, Holder service jardinage, etc.						
223300	Outilage <i>Acquisition d'équipements techniques</i>	161 693,69	278 306,31	278 306,31	279 000,00		
223300/99001	2026: service parachèvement -> scie circulaire, scie à ruban; service hivernal -> saleuse, lame de neige pour holder, saleuse tracteur New Holland; service garage -> pont à 2 colonnes; service jardinage -> réservoir d'eau; service voirie -> 2 bennes pour camions, 3 caméras d'inspection canalisation; service nettoyage -> diverses machines 2025: offroad quad ranger, machine excavation tombes	161 693,69	278 306,31	278 306,31	279 000,00		
	Total 627	20 004 336,74	10 580 058,10	10 538 161,43	3 187 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	35 109,97	40 000,00	40 000,00	0,00		
211000/99001	<i>Frais d'étude sur l'état des infrastructures d'approvisionnement en eau</i> Mission donnée au bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder&Associés pour la mise à jour du calcul hydraulique du réseau d'eau potable (120.000 euros ttc à répartir sur les exercices 2022-2023-2024).	35 109,97	40 000,00	40 000,00	0,00		
222100	Installations techniques	283 849,32	3 003 195,98	3 003 195,98	382 850,00		
222100/99002	<i>Renouvellement de conduites d'eau - remboursement des frais d'investissement réalisés par P&T</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/99003	<i>Renouvellement de conduites d'eau et réseau chauffage urbain - remboursement des frais d'investissement réalisés par SUDENERGIE (SUDGAZ)</i> Le crédit 2025 tient compte des travaux dans la rue Léon Kauffman et rue Rosper. Le crédit 2024 tient compte de la tranchée menant vers le Fond-de-Gras.	241 682,35	230 058,54	230 058,54	50 000,00		
222100/99004	<i>Bassins d'eau - réparation et remplacement d'équipements techniques</i>	42 166,97	2 773 137,44	2 773 137,44	332 850,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau Le crédit 2024-2025-2026 tient également compte de travaux de réaménagement des bassins Rouden Haff, Lasauvage et des stations de pompage Hüssigny et Rodange. Les devis y afférents seront soumis au vote du conseil communal en temps utile. Devis pour un montant de 786.139,40 euros ttc voté par le conseil communal en date du 25/1/2023 pour effectuer des travaux de réparation et de remplacement d'équipements techniques au bassin "Rattem".						
	Total 630	318 959,29	3 043 195,98	3 043 195,98	382 850,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	284 507,00	593 493,00	593 493,00	4 540 000,00		
221100/99001	<i>Acquisition de terrains</i>	284 507,00	593 493,00	593 493,00	4 540 000,00		
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu. Crédit 2026: - acquisition des terrains situés derrière la station Gulf. Cette opération est inscrite au budget initial, sous réserve d'acceptation par Arcelor. - terrains Lamborelle avenue du Parc des Sports : parcelles 412/7672 + 412/7690 (56.000 €); terrains dans zone PAP (2.071.000 €); aménagements extérieurs (228.000 €) -> immeubles voir sous l'article 4/650/221311/99001 (prix d'acquisition total 3.836.000 €) - 61 rue de Longwy (après morcellement 85.000 €) Crédit 2025 -> négociations en cours pour diverses acquisitions - terrains "vor der Lanterbann" Etat du Grand-Duché (128.000 €) - terrains agricoles consorts Hausermer (175.000 €) - terrains (jardins et terres labourables) Santioni (20.350 €) - terrains "Tennesgruendchen" Christmann (5.070 €) - terrain route de Belvaux ETAT (938 €) 2024: - rue des Ligures 229.250 € (acquisition maison 680.000 € voir sous l'article 4/611/221312/99001) - piste cyclable Differdange-Niederkorn (échange avec l'Etat avec soulté de 55.257 € à payer)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre						
221311/99001	<i>Acquisition d'immeubles bâtis</i>						
	Le crédit est basé sur des prévisions d'acquisitions, les actes notariés seront soumis au vote du conseil communal le moment venu.						
	Crédit 2026: - immeubles Lamborelle avenue du Parc des Sports : maison 126 (370.000 €); maison 128 (370.000 €); garages (414.000 €); maisonnette de jardin (327.000 €) -> terrains voir sous l'article 4/650/221100/99001 (prix d'acquisition total 3.836.000 €) - réserve de 2.000.000 € pour diverses autres acquisitions (p.ex PN15 -> compromis de vente Kohl du 15/12/2025 pour maison 101 av. Charlotte 950.000 €) - réserve de 650.000 € pour diverses acquisitions de garages (rue du Chemin de Fer/Entrée en Ville)						
	Crédit 2025: - acquisition de la Maison Reichling, 73 avenue Charlotte, réalisée en vue d'un projet urbanistique dans le cadre du projet en cours du PN15, a été chiffrée à 788.000 €, conformément aux dispositions de l'acte notarié du 8 septembre - maison 12 avenue du Parc des Sports (1.300.000 €) - immeuble Electroplus rue du Chemin de Fer (560.000 €) - 8 garages et un bâtiment rue du Chemin Fer (290.000 €) - 4 emplacements au 2ème sous-sol de la Résidence Lara, 13 Grand-rue (72.000 €)						
	Crédit 2024: - pas d'acquisition						
	Total 650	284 507,00	2 815 493,00	3 603 493,00	8 671 000,00		
	Total général 6	33 636 761,73	53 809 607,02	42 856 920,45	43 774 850,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221312	<i>Constructions à usage de tiers - sur sol propre</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
221312/22021	<i>Etude pour la création de surfaces de stockage pour associations locales</i> L'article était destiné à un projet pour l'aménagement de surfaces supplémentaires à mettre à disposition pour le matériel de stockage des associations locales.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	56 798,86	295 971,40	295 971,40	100 000,00		
221313/23009	<i>Chemin cyclable reliant les localités de Niederkorn et Pétange</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		
221313/24003	<i>Chemin cyclable reliant la rue Kalekerbach avec la Cité Woiwer</i> Projet transféré vers l'article 4/624/221313/25007.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/99001	<i>Aménagement de nouvelles aires de jeux et remplacement de jeux sur aires existantes</i> Le crédit 2025 tient compte du réaménagement de l'aire de jeux à la rue Pierre Gansen (problème de sangliers) ainsi que du renouvellement du sol du terrain au Plateau du Funiculaire. Renouvellement de différentes aires de jeux existantes. Voir également articles ordinaires 3/621/608121/99002 et 3/621/612200/99002.	56 798,86	195 971,40	195 971,40	100 000,00		
	Total 810	56 798,86	295 971,40	295 971,40	100 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 029 490,60	1 379 114,76	517 114,76	2 905 000,00		
221311/18018	<i>Construction d'un stade d'athlétisme régional</i> Le crédit 2026 tient compte d'éventuels frais dans le cadre de l'intention des communes-membres du SIKOR pour relancer le projet stade d'athlétisme. Le crédit tenait compte des frais d'étude pour élaborer un projet définitif pour la phase I y incluant le stade avec parking souterrain ainsi qu'une aire multifonctionnelle avec modules de motricité et de déroulement. Accord du Département ministériel des Sports pour l'octroi éventuel d'un subside de 3.000.000 euros (50% des frais opposables).	0,00	0,00	0,00	25 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	voir article de recette 1/821/161000/18018.						
221311/18019	<i>Thillebierg - travaux de rénovation du stade (phase 1)</i>	1 029 490,60	281 114,76	281 114,76	0,00		
	Le décompte de cette partie du projet peut être voté fin 2025 ou début 2026. Devis pour un montant arrondi de 1.226.000 euros ttc pour la phase I avec travaux de rénovation et restauration du mur d'enceinte voté par le conseil communal en date du 14/12/2022. Une demande de subside sera introduite auprès du INPA. Article de recette voir 1/838/161000/18019						
221311/25009	<i>Thillebierg - travaux de rénovation du stade (phase 2)</i>	0,00	1 098 000,00	236 000,00	2 800 000,00		
	Début du projet reporté en 2026. La grande partie des dépenses estimées à +/- 5.000.000 € sera réalisée en 2026/2027. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/821/161000/25009.						
221311/26018	<i>Thillebierg - Solution transitoire conteneur/vestiaires</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Pour la période de finalisation de la phase 2 du projet Thillebierg, il est demandé d'installer des conteneurs (vestiaires) à titre provisoire. Article géré par le service des sports.						
221311/26047	<i>Thillebierg - travaux de rénovation du stade (phase 3)</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2026 est destiné à poursuivre l'élaboration du projet. La phase 3 tiendra compte des travaux de mise en conformité de la tribune.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	126 486,56	4 298 513,44	2 798 513,44	3 070 000,00		2 920 000,00
221312/21009	<i>Stand de Tir Oberkorn - travaux de mise en conformité</i>	8 707,42	266 292,58	266 292,58	200 000,00		
	Le crédit 2025 tenait compte de la préparation du projet. Les travaux ne sauront débuter qu'au plus tôt au 2ème semestre 2026. L'exercice 2027 tiendra compte du solde du devis. Devis pour un montant de 835.175 € ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Le crédit 2022-2023 tenait compte de diverses études pour l'élaboration du projet. Les travaux en question ne seront exécutés qu'après une cession gratuite préalable du site à la commune. Recette voir article 1/821/161000/21009						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
221312/24011	<i>Stade Jos. Haupert - rénovation du terrain synthétique et renouvellement de l'éclairage à Niederkorn</i> Devis adapté pour un montant de 1.000.000 € ttc voté par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024. Le crédit 2024 tient compte de la rénovation de l'éclairage. La rénovation du terrain synthétique a été reportée en 2025 afin de pouvoir réaliser prioritairement des travaux de drainage sur le terrain 1. Devis pour un montant de 735.000 euros ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. Recette voir article 1/821/161000/24011	117 779,14	1 032 220,86	1 032 220,86	0,00		
221312/24013	<i>Stand de Tir Lasauvage/Differdange - travaux de mise en conformité</i>	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
221312/24019	<i>Rénovation et extension des vestiaires au terrain de football à Niederkorn</i> La location-achat pour les conteneurs pour agrandir la surface vestiaires a été transférée vers l'article 3/121/611120/99001. Devis pour travaux de gros-œuvre et raccordements à soumettre au conseil communal en temps utile. Article de recette voir 1/821/161000/24019	0,00	1 550 000,00	100 000,00	600 000,00		
221312/25002	<i>Rénovation du terrain synthétique et aménagement d'une tribune au stade municipal à Oberkorn</i> La réalisation du projet est reportée en 2026. Devis supplémentaire à soumettre au vote du conseil communal pour l'aménagement d'une tribune. Devis pour un montant de 1.000.000 € ttc voté par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024. Recette voir article 1/821/161000/25002.	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00		
221312/25013	<i>Stade Jos Haupert - travaux de drainage et renouvellement intégral du terrain principal</i> Devis supplémentaire de 300.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 4/6/2025 (pour tenir compte du résultat de la soumission). Devis initial pour un montant de 920.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 19/3/2025. Article géré par le service des sports. Recette voir article 1/821/161000/25013.	0,00	1 220 000,00	1 220 000,00	0,00		
221312/25034	<i>Stade municipal Oberkorn - installation d'un écran d'affichage, de bandes LED et de bâches</i> Devis et crédit spécial pour un montant de 130.000 € votés par	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
221312/25035	le conseil communal en sa séance du 4/6/2025 dont le crédit a été dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 2/7/2025. Article géré par le service des sports. <i>Terrain de pétanque Lasauvage - travaux de rénovation des terrains extérieurs et intérieurs</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
221312/26011	Devis pour un montant de 48.789 € et crédit spécial de 50.000 € votés par le conseil communal en date du 16/7/2025. Article géré par le service des sports. <i>Stade municipal à Oberkorn - travaux de mise en conformité</i>	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
221312/26019	Le crédit 2026 tient compte d'une analyse préliminaire ainsi que des travaux de mise en conformité conformément à la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. <i>Stade municipal à Oberkorn- remplacement des luminaires sur les mâts d'éclairage</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		0,00
221313	Suivant observation du Ministère des Affaires intérieures lors de l'approbation du budget 2025/2026, cette dépense est à inscrire à l'article 4/821/222100/26019. En complément des installations LED et de l'écran, et compte tenu du besoin de renouvellement des luminaires, le présent article est prévu pour la comptabilisation y afférente. Article géré par le service des sports. Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	25 000,00	25 000,00	100 000,00		
221313/23011	<i>Stade Jaminet à Oberkorn - aménagement de gradins</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
221313/26020	Devis à soumettre au conseil communal en temps utile après analyse des variantes réalisables. <i>Terrain Woiver- installation d'une tribune</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
222100	Vu l'absence de protection adéquate contre les intempéries (pluie et soleil), la mise en place d'une tribune de base assurant un abri est demandée. Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/821/161000/26020 Installations techniques	0,00	0,00	0,00	70 000,00		220 000,00
222100/26019	<i>Stade municipal à Oberkorn- remplacement des luminaires sur les mâts d'éclairage</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	Suivant observation du Ministère des Affaires intérieures lors de l'approbation du budget 2025/2026, cette dépense est à inscrire à cet article et non pas à l'article 4/821/221312/26019. En complément des installations LED et de l'écran, et compte tenu du besoin de renouvellement des luminaires, le présent article est prévu pour la comptabilisation y afférente. Article géré par le service des sports.						
222100/26021	<i>Stade Jos Haupert - Panneaux LED et écran d'affichage</i>	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
223300	Outilage	269 183,82	248 383,81	280 000,00	150 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation (outdoor)</i>	269 183,82	248 383,81	280 000,00	150 000,00		
	2026: Clôture stade Jos Haupert, tracteur et tondeuses 2025: divers buts de football, tracteur, etc. 2024: acquisition de LED pour le terrain Lasauvage.						
	Total 821	1 425 160,98	5 951 012,01	3 620 628,20	6 295 000,00		6 295 000,00
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	10 501 192,67	15 435 649,31	15 435 649,31	2 200 000,00		
221311/14012	<i>Centre Sportif Oberkorn / rénovation et extension du Centre sportif à Oberkorn (SportFabrik) - phase I</i>	391 867,31	260 277,99	260 277,99	0,00		
	Le crédit 2025 tient compte du solde des devis. Le décompte du projet pourra être voté en 2025/2026.						
	Devis supplémentaire de 3.519.399 € pour équipements spécifiques voté par le conseil communal en date du 22/7/2020 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 13/8/2020.						
	La phase I portant sur la construction d'une annexe latérale a été votée le 10/5/2017 au montant de 9.106.784,38 € et inclut le projet "SportFabrik", base scientifique et sportive nationale exploitée ultérieurement par le LIHPS (Luxembourg Institute for High Performance in Sports).						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
221311/16005	<p>Accord de subside du Département ministériel des Sports. Recettes voir articles 1/822/261300/14012 et 1/542/161000/14012.</p> <p><i>Construction d'une nouvelle salle sportive au campus scolaire "Um Bock"</i></p> <p>Le crédit 2026 tient compte de l'aménagement d'une salle de déroulement. L'exercice 2025 tenait compte du solde du projet. Devis actualisé pour un montant de 45.787.275,02 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24/4/2023.</p> <p>Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 4/2/2020.</p> <p>Voir également articles 4/242/221311/16005 et 4/910/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/162000/16005 et 1/242/161000/16005</p>	1 558 486,47	7 771 701,02	7 771 701,02	200 000,00		
221311/18020	<p><i>Centre sportif John Scheuren à Oberkorn / projet de rénovation et assainissement phase II</i></p> <p>Le crédit 2025/2026 tient compte d'un supplément dû aux diverses hausses de prix et au devis visant le premier équipement pour un montant de 1.422.890,93 euros ttc voté par le conseil communal en date du 10/7/2024.</p>	8 550 838,89	7 403 670,30	7 403 670,30	2 000 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	480 000,00		
221312/26029	<p><i>Hall gymnastique Josy Stoffel - travaux de rénovation de la toiture</i></p> <p>Devis pour un montant de 400.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025.</p>	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
221312/26048	<p><i>Construction d'un nouveau hall sportif au Woiwer</i></p> <p>Le crédit 2026 tient compte de la préparation d'un projet. Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/822/161000/26048</p>	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
222100	Installations techniques	91 775,99	464 393,52	200 000,00	530 000,00		
222100/17040	<p><i>Parc des Sports: aménagements infrastructurel et paysager, concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce</i></p> <p>Le crédit 2024 tenait compte du solde des 3 devis. Décompte du projet voté en date du 24/9/2025 par le conseil communal.</p>	91 775,99	49 393,52	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs - Devis de 1.200.000 € pour travaux de canalisation, réseaux et aménagement bassins de rétention voté le 15/3/2017. - Devis complémentaire de 2.167.770,74 € voté le 19/7/2017 pour réaliser concept global comprenant aménagement paysager, création concept événementiel, de loisirs en plein air et de mobilité douce. - Devis de 385.951,50 euros pour le poste de transformation voté le 20/7/2016 par le conseil communal (dépense initialement prévue sur l'article 4/831/22131116019 nouveau Hall polyvalent). Recette voir article 1/520/162000/17040 <i>Hall sportif campus Fousbann - modernisation de l'éclairage en LED</i> Devis pour un montant de 200.000 € ttc voté par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024.						
222100/25018	<i>Hall sportif campus Fousbann - modernisation de l'éclairage en LED</i> Devis pour un montant de 200.000 € ttc voté par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024.	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00		
222100/25024	<i>Hall gymnastique Josy Stoffel - aménagement d'une fosse avec cubes</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Recette voir article 1/822/161000/25024.	0,00	215 000,00	0,00	215 000,00		
222100/26052	<i>Hall sportif "Attilio Bariviera" à Niederkorn - installation d'une pompe à chaleur</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	125 000,00		
222100/26053	<i>Hall sportif Niederkorn "Attilio Bariviera" - installation de panneaux photovoltaïques</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	190 000,00		
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	0,00		
223210/99001	<i>Acquisition de véhicules utilitaires pour le service des sports</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
223300	Outilage	123 980,03	261 019,97	261 019,97	470 000,00		
223300/99001	<i>Acquisition de matériel et de machines pour l'exploitation (indoor)</i> Acquisitions prévues p.ex. tapis de protection, sonos pour salles à Niederkorn et Oberkorn, installation électronique pour club de natation, etc.	123 980,03	261 019,97	261 019,97	470 000,00		
4/823/	Total 822	10 716 948,69	16 161 062,80	15 896 669,28	3 680 000,00		
	823 Piscines						
221313	<i>Infrastructures publiques - sur sol propre</i>	137 662,34	3 000 000,00	3 000 000,00	5 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/823/	823 Piscines						
221313/19038	<i>Aquasud / extension des espaces indoor et assainissement/modernisation de la piscine en plein air</i> Devis avec plans pour la phase I "transformation" pour un montant de 1.797.501,06 € HTVA voté par le conseil communal en sa séance de 16/7/2025. L'avant-projet sommaire pour ces travaux dans le cadre du contrat PPP existant a été présenté lors de la séance du 18/12/2024. Le crédit 2025 était destiné à réaliser les premiers travaux d'extension de la piscine Aquasud. L'exercice 2024 tenait compte du crédit pour frais d'honoraires relatifs au projet.	137 662,34	3 000 000,00	3 000 000,00	5 000 000,00		
	Total 823	137 662,34	3 000 000,00	3 000 000,00	5 000 000,00		
4/829/	829 Autres Sports						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	175 000,00		
211000/99001	<i>Sportstrategie</i> 2026 - Active City 100.000 EUR - Déifferdeng lieft Sport 75.000 EUR Devis à soumettre en temps utile	0,00	0,00	0,00	175 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
221313/26026	<i>Aménagement d'un nouveau parc sportif et de loisirs au Metzkimmert (ancienne Vélosschoul)</i> Le crédit 2026 tient compte d'une analyse approfondie pour élaborer un projet global.	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	Total 829	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	29 499,97	0,00	0,00	0,00		
221311/16019	<i>Construction d'un nouveau hall polyvalent à Oberkorn</i> Le crédit 2024 tenait compte du solde du projet. Décompte pour	29 499,97	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes un montant total de 11.197.458,69 € (dont devis supplémentaire de 1.512.458,69 €) voté lors de la séance du conseil communal en date du 24/9/2025.						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
222100/26003	<i>Transition écologique de l'éclairage scénique de l'Aalt Stadhaus</i>	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
222100/26008	Article géré par le service culturel. <i>Acquisition d'un élévateur pour personne à mobilité réduite</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Le crédit tient compte de l'acquisition d'une plateforme permettant à une personne PMR à accéder à une scène de spectacle.						
	Total 831	29 499,97	0,00	0,00	100 000,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
221311/26009	<i>Travaux d'aménagement d'une salle de danse pour l'Ecole de Musique au sous-sol Ecole des Garçons Differdange</i>	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
	Devis pour un montant de 80.000 € voté par le conseil communal en sa séance du 10/12/2025.						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
221312/25011	<i>Ecole de musique - extension</i>	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	Le crédit tient compte d'une analyse de faisabilité.						
	Total 836	0,00	25 000,00	0,00	105 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	20 000,00	0,00	0,00		
221312/23013	<i>Aménagement d'un musée de la photographie</i>	0,00	20 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	40 000,00	0,00	30 000,00		
221322/25030	<i>Mine Renkert - projet de digitalisation du site</i>	0,00	40 000,00	0,00	30 000,00		
223410	Mobilier	3 738,15	126 261,85	126 261,85	0,00		
223410/22004	<i>Eglise Lasauvage - équipement mobilier</i>	3 738,15	126 261,85	126 261,85	0,00		
	Décompte à voter fin 2025 ou début 2026. Article géré par le service entretien bâtiments.						
	Total 838	3 738,15	186 261,85	126 261,85	30 000,00		
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	72 615,42	0,00	0,00	0,00		
221311/20011	<i>Eglise Lasauvage - travaux d'aménagement extérieur</i>	72 615,42	0,00	0,00	0,00		
	Décompte à voter fin 2025 ou début 2026. Le crédit est destiné à réaliser un concept de réaménagement des alentours. - devis pour un montant de 175.332,90 euros voté par le conseil communal en date du 27/9/2023 pour divers travaux supplémentaires. - devis pour un montant de 498.910,05 euros voté par le conseil communal en date du 20/7/2022 pour les travaux de réaménagement et de drainage. - devis pour un montant de 185.158 euros voté par le conseil communal en date du 8/12/2021 pour la partie "aménagement de toilettes publiques".						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	19 314,95	0,00	0,00	0,00		
221312/12017	<i>Eglise Lasauvage / travaux de rénovation</i>	19 314,95	0,00	0,00	0,00		
	Le crédit rectifié 2024 tient compte de la fin des travaux. Devis actualisé à soumettre au vote du conseil communal lors du décompte du projet.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes Le crédit 2018 était prévu pour réaliser une étude et élaborer un devis actualisé pour un montant de 1.850.871,76 € voté par le conseil communal en date du 14/12/2018. Devis initial pour un montant de 1.413.860,89 € ttc voté par le conseil communal en date du 14/12/2012. Le subside de l'Institut national pour le patrimoine architectural INPA (ant. Service des Sites et Monuments) est estimé à 450.000 €. Voir article de recettes 1/850/161000/12017. La Ville de Differdange est propriétaire de l'édifice conformément à la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes (-> voir également la séance du conseil communal du 21/11/2018 portant sur la décision du dégrèvement de l'Eglise de Lasauvage).						
	Total 850	91 930,37		0,00	0,00	0,00	
4/860/	860 Fêtes publiques						
223800	Autres installations	357 329,87		82 509,03	82 509,03	0,00	
223800/99001	<i>Acquisition et aménagement d'un chalet pour divers évènements</i> Devis concernant l'acquisition du chalet et travaux d'infrastructures pour un montant de 400.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 10/7/2024.	317 490,97		82 509,03	82 509,03	0,00	
223800/99002	<i>Acquisition de matériel réutilisable pour fêtes publiques</i>	39 838,90		0,00	0,00	0,00	
	Total 860	357 329,87		82 509,03	82 509,03	0,00	
	Total général 8	12 819 069,23		25 701 817,09	23 022 039,76	15 560 000,00	15 560 000,00
4/910/	9 Enseignement 910 Enseignement fondamental						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	136 281,68	40 000,00	40 000,00	0,00		
211000/24014	<i>Frais d'études dans le cadre de l'Ecole Fousbann</i>	115 985,53	0,00	0,00	0,00		
	Honoraires supplémentaires à payer au bureau d'architecte suivant jugement civil n°2023TALCH11/00141 du 27/10/2023.						
211000/24021	<i>Frais d'études dans le cadre du projet "Lernlandschaften"</i>	20 296,15	40 000,00	40 000,00	0,00		
	Étude en vue de la réalisation d'un futur concept/guide d'aménagement intérieur des sites scolaires.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	16 505 611,74	12 764 763,76	7 459 498,75	5 450 000,00		
221311/16005	<i>Campus scolaire Um Bock - travaux de rénovation et d'extension de l'école</i>	7 434 151,10	1 869 574,25	1 869 574,25	0,00		
	L'exercice 2025 tiendra compte du solde du projet avec une certaine réserve pour les hausses de prix.						
	Devis actualisé pour un montant de 45.787.275,02 euros ttc voté par le conseil communal en sa séance du 29/3/2023 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 24/4/2023.						
	Devis pour un montant 41.260.397,86 TTC a été voté par le conseil communal en date du 20 novembre 2019 dûment approuvé par l'autorité supérieure en date du 4/2/2020.						
	Voir également articles 4/822/221311/16005 et 4/242/221311/16005 recettes voir articles 1/910/161000/16005, 1/822/161000/16005, 1/542/161000/16005, 1/520/162000/16005 et 1/242/161000/16005						
221311/16013	<i>EIDE / Ecole Internationale à Differdange - école primaire</i>	3 945 054,80	8 054 945,20	3 054 945,20	0,00		
	Le décompte du projet peut être voté fin 2025 ou début 2026. Le crédit 2025 tient compte du solde par rapport aux deux devis votés dans le cadre de ce projet ainsi que des hausses de prix.						
	Devis pour un montant de 34.624.200,73 € voté par le conseil communal en date du 15 mai 2019.						
	Le crédit 2019 tient compte des premières dépenses à effectuer dans le cadre de ce projet. Devis pour un montant de 1.433.250 € ttc pour travaux de démolition Hall La Chiers et assainissement voté par le conseil communal en date du 30/1/2019.						
	L'Etat remboursera les frais sur base d'un engagement écrit gouvernemental du 20/7/2018:						
	- prix de construction du projet						
	- prix du terrain (15.000 € / are)						
	- prix du Hall La Chiers (1.500.000 €)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental - prix de démolition du Hall La Chiers - frais d'assainissement du terrain - frais de gestion du projet par le service technique communal - frais de préfinancement moyennant emprunt à court terme Préfinancement voir article 1/180/198200/16013						
221311/18002	<i>Travaux de construction nouvelle école Cité Mathendahl à Niederkorn</i> Devis pour un montant global de 14.096.400 € voté le 21/11/2018 pour la partie maison relais et la partie école. Le crédit 2024 tient compte du solde du devis. Décompte voté le 4/6/2025. Le projet prévoit: maison relais avec 10 salles pouvant accueillir +/- 270 enfants 2 classes à 20 enfants pour le précoce 4 classes à 20 enfants pour le préscolaire cycle 1 4 classes à 20 enfants pour le primaire cycle 2 cuisine professionnelle pour préparer +/- 700 repas Recettes voir articles 1/910/161000/18002, 1/542/161000/18002 et 1/242/161000/18002	42 442,39	0,00	0,00	0,00		
221311/19022	<i>Ecole des Garçons Niederkorn - travaux de rénovation et de mise en conformité</i> Décompte du projet voté le 7/5/2025. Devis supplémentaire pour un montant de 650.000 € voté par le conseil communal en date du 27/9/2023 (notamment pour la transformation des sous-sols). Devis pour un montant de 1.750.000 € soumis au vote du conseil communal en date du 29/1/2020. Recettes voir article 1/822/161000/19022 et 1/910/161000/19022	33 941,85	55 265,01	0,00	0,00		
221311/19034	<i>Ecole des Filles Niederkorn - travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité</i> 2e devis actualisé pour un montant de 14.131.100 € ttc à soumettre au vote du conseil communal. L'exercice 2025 tient compte du solde final. Devis actualisé pour un montant arrondi de 12.055.200 € ttc voté par le conseil communal en date de du 1/3/2023 (transmission obligatoire MI Intérieur effectuée 10/3/2023). Le crédit 2024 tient compte du solde du devis. Devis pour un montant de 9.917.194 € ttc (honoraires inclus)	3 316 148,21	1 233 540,85	1 233 540,85	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental voté par le conseil communal en date du 24/11/2021. Le projet comprend notamment l'augmentation du nombre de salles de classe de 10 à 14 ainsi qu'une extension des surfaces pour la maison relais. Le crédit 2021 a permis de finaliser les études nécessaires pour préparer le projet. Recettes voir articles 1/242/161000/19034, 1/542/161000/19034 et 1/910/161000/19034						
221311/19039	<i>Bâtiments scolaires - remplacement des anciens sols en lino</i> Le crédit tient compte de travaux dans la Technikschooul/Woier, Kornascht, MR Erpelding.	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
221311/20016	<i>Ecole Prince Henri Oberkorn - travaux de réaménagement de la cour, reprofilage et aménagement aire de jeux</i> Le crédit 2025 tient compte de la démolition du conteneur en vue de l'aménagement d'un terrain multisports (voir article 4/910/221313/26006). Devis pour un montant de 150.000 € voté par le conseil communal en date du 9/12/2020.	116 040,39	30 000,00	30 000,00	0,00		
221311/21007	<i>Nouveau campus scolaire Woierwisen</i> Projet mis en suspens. Le crédit initial 2023 tenait compte de frais d'études pour élaborer un projet. Dans le cadre de ce projet les surfaces pour le CDI Centre pour le développement intellectuel - Annexe Differdange (ancienne EDIFF) sont également prévues d'être transférées de l'Ecole Fousbann vers Woier. Article de recette à créer en temps utile.	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/21008	<i>Nouveau campus scolaire à Niederkorn</i> L'élaboration d'un projet débutera uniquement en 2028 et les articles budgétaires seront créés en temps utile.	0,00	50 000,00	0,00	0,00		
221311/22016	<i>Ecole des Filles Differdange - rénovation phase 1 - travaux de menuiserie extérieure</i> Le décompte sera voté fin 2025 ou début 2026. Devis pour un montant de 1.142.470,13 € ttc voté par le conseil communal en date du 17/4/2024 pour réaliser les travaux de menuiserie extérieure. Le budget rectifié de l'article a été adapté à 1.143.000 € arrondi pour tenir compte du montant du devis voté.	706 300,35	443 699,65	443 699,65	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311/22025	Voir également articles 4/910/221311/25016 et 4/910/221311/26022. <i>Campus scolaire Differdange Centre - mise en place d'une structure provisoire préfabriquée</i> Le décompte sera voté fin 2025 ou début 2026. Devis pour un montant de 2.580.000 € ttc voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. L'article tient compte de l'acquisition d'une structure préfabriquée et des dépenses pour la démolition et l'installation préalable.	823 621,97	15 649,48	15 649,48	0,00		
221311/22031	<i>Nouveau campus scolaire Differdange - ancien couvent</i> Le crédit 2022-2026 tient compte de frais d'études pour élaborer un projet. Les demandes de subsides relatives au projet seront transmises en temps utile aux ministères compétents. Recettes voir article 1/910/161000/22031; articles pour parties maison relais et sports encore à créer.	87 910,68	362 089,32	162 089,32	500 000,00		
221311/25016	<i>Ecole des Filles Differdange - rénovation phase 2 - travaux d'électricité</i> Devis pour un montant de 566.000 € ttc pour la phase 2 voté par le conseil communal en sa séance 19/3/2025. Voir également articles 4/910/221311/25016 et 4/910/221311/26022	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00		
221311/26022	<i>Ecole des Filles Differdange - rénovation phase 3 - travaux de mise en conformité</i> Les travaux portent sur la mise en conformité des salles de classe de l'école, incluant l'électricité, les revêtements de sol et la climatisation. Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. Voir également articles 4/910/221311/22016 et 4/910/221311/25016.	0,00	0,00	0,00	4 900 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	1 673 095,93	7 126 904,07	6 657 518,40	2 240 000,00		
221312/24001	<i>Infrastructure scolaire et sportive "Entrée de Ville" à Differdange pour les besoins de l'enseignement secondaire et fondamental & logements</i> Suivant engagement gouvernemental et commande du 19 juin 2024 des ministres de la Mobilité et des Travaux publics, Finances et Education nationale. L'Etat procédera à l'acquisition du bâtiment après achèvement du projet. Le crédit 2024 tient compte des premières études pour ledit projet. Préfinancement voir article 1/180/198200/24001, recette voir article 1/910/261300/24001, dépense ordinaire voir article 3/180/655220/24001	63 481,60	1 736 518,40	1 736 518,40	1 500 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221312/24004	<i>Ecole des Filles Differdange - stabilisation du mur d'enceinte</i>	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		
221312/24008	Devis pour un montant de 100.000 € voté par le conseil communal en date du 13/12/2023. <i>Acquisition du bâtiment modulaire Um Bock et déplacement vers le site du campus scolaire Woiwer</i>	1 609 614,33	4 220 385,67	4 221 000,00	0,00		
	Le crédit 2025/2026 tient compte du déplacement vers Woiwer, travaux de gros-œuvre et aménagement extérieur. Devis pour un montant de 5.830.000 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 19/3/2025 (transmission obligatoire au ministère). Les frais pour l'acquisition du bâtiment modulaire sont comptabilisés à l'exercice 2024.(voir également article 4/624/221313/17005 pour les frais d'infrastructures).						
221312/25001	<i>Campus Um Bock - Travaux d'aménagement de la cour d'école dans le cadre du projet "Méi Natur an eise Schoulhäff"</i>	0,00	1 070 000,00	600 000,00	500 000,00		
	Devis pour un montant de 1.099.140,93 € ttc voté par le conseil communal en sa séance du 19/3/2025. Recette voir article 1/910/161000/25001 -> accord de subside du 26/7/2024 du Ministère de l'Environnement pour un montant plafonné à 500.000 € pour avoir remporté la 1ère position dans le cadre du concours "Méi Natur an eise Schoulhäff" .						
221312/26033	<i>Ecole Prince Henri - réfection d'une fissure dans la façade principale</i>	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221312/26034	Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile. <i>Ecole Fousbann (ancien bâtiment): travaux de renouvellement de l'électricité</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221312/26043	Le crédit 2026 tient compte d'une analyse approfondie pour préparer les travaux (actuellement chiffrés à 250.000 €). Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. <i>Ecole St. Pierre Niederkorn - phase 3</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Le crédit 2026 tiendra compte d'une étude en vue des travaux de rénovation des anciennes salles de classe ainsi que de la préparation de la toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Un projet séparé pour les panneaux photovoltaïques figure au budget extraordinaire sous l'article 4/910/222100/26054.						
221312/26046	<i>Ecole des Garçons Differdange - mise en conformité de l'éclairage de secours</i>	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
221313/26006	<i>Ecole Prince Henri - aménagement d'un terrain multisports</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Démolition du conteneur voir sous l'article 4/910/221311/20016. Recette voir article 1/821/161000/99001	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
221313/26044	Ecole ménagère - travaux de peinture Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	41 426,56	0,00	0,00	0,00		
221322/23017	<i>Préfinancement des travaux de rénovation et d'extension des surfaces préfabriquées (Villa Hadir II) pour l'annexe du Lycée Privé Emile Metz (LPEM)</i> Décompte du projet pour un montant de 4.372.071,57 € (y inclus frais de gestion par la Ville de Differdange) voté par le conseil communal en date du 10/7/2024. Les frais seront intégralement remboursés par l'Etat, voir article de recette 1/910/261300/23017.	41 426,56	0,00	0,00	0,00		
222100	Installations techniques	20 010,20	175 000,00	75 000,00	935 000,00		
222100/18025	<i>Mise en place de plans d'évacuation dans les écoles</i>	2 839,24	0,00	0,00	0,00		
222100/22017	<i>Installation d'une signalétique "plan catastrophe" dans les écoles</i>	17 170,96	25 000,00	25 000,00	0,00		
222100/22029	<i>Ecole Fousbann - mise en place de mesures de protection contre la canicule dans le cadre de l'appel à projets "Méi Natur an eise Stied an Dierfer"</i> Devis à soumettre au conseil communal en temps utile. Dossier transmis dans le cadre d'un appel à projets. Recette voir article 1/910/161000/22029.	0,00	50 000,00	50 000,00	500 000,00		
222100/24016	<i>Campus scolaire Woiwer - installation d'une cuisine pédagogique (salle d'appui)</i> Projet à réaliser en 2026.	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00		
222100/25019	<i>Ecole Lasauvage - mise en place d'un accès PMR</i> Devis pour un montant de 60.000 € ttc voté par le conseil communal lors de sa séance du 18/12/2024.	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00		
222100/26039	<i>Ecole Mathendahl - réfection du sol dans la cour d'école</i> Devis à soumettre au vote du conseil communal en temps utile.	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
222100/26054	<i>Ecole St. Pierre Niederkorn - installation de panneaux photovoltaïques</i>	0,00	0,00	0,00	185 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
223410	Mobilier	275 050,41	519 849,59	519 849,59	305 000,00		
223410/99001	<i>Bâtiments scolaires - acquisition équipement mobilier</i>	275 050,41	519 849,59	519 849,59	305 000,00		
	Renouvellement équipements dans différentes écoles.						
	Les crédits 2025/2026 tiennent compte des installations suivantes:						
	- réaménagement Ecole Um Bock après transformation						
	- structure préfabriquée Woiwer						
	- Ecole Fousbann (salles de prise en charge spécialisée -> projet PLK) ainsi que de l'acquisition de ventilateurs pour les salles de classe pour les périodes de canicule						
	- acquisition de ventilateurs en cas de canicule						
223500	Matériel informatique (hardware)	174 689,19	140 000,00	120 000,00	120 000,00		
223500/99001	<i>Equipement informatique spécifique pour les écoles</i>	138 159,45	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
223500/99002	<i>Enseignement primaire - Installation borne WIFI</i>	36 529,74	40 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Le crédit diminue étant donné que le projet WIFI arrive à sa fin.						
	Article géré par le service informatique.						
	Total 910	18 826 165,71	20 766 517,42	14 871 866,74	9 300 000,00		
	Total général 9	18 826 165,71	20 766 517,42	14 871 866,74	9 300 000,00		
	TOTAL GENERAL	77 995 236,44	144 161 272,63	117 859 241,41	108 501 452,29		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.

Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99100	Rémunérations et salaires bruts	58 503 784,27	63 350 000,00	64 050 000,00	69 760 000,00		
	Dépense globale à ventiler	58 503 784,27	63 350 000,00	64 050 000,00	69 760 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/621000/99100	Secrétariat et services annexes / rémunérations et salaires bruts 8,07%- 8,07%			5 168 835,00	5 629 632,00		
3/123/621000/99100	Recette communale / rémunérations et salaires bruts 0,78%- 0,78%			499 590,00	544 128,00		
3/125/621000/99100	Service informatique / rémunérations et salaires bruts 1,21%- 1,21%			775 005,00	844 096,00		
3/131/621000/99100	Urbanisation et développement rural / rémunérations et salaires bruts 6,87%- 6,87%			4 400 235,00	4 792 512,00		
3/132/621000/99100	Bâtiments communaux / rémunérations et salaires bruts 4,53%- 4,53%			2 901 465,00	3 160 128,00		
3/134/621000/99100	Service écologique / rémunérations et salaires bruts 1,20%- 1,20%			768 600,00	837 120,00		
3/135/621000/99100	Services techniques / rémunérations et salaires bruts 5,69%- 5,69%			3 644 445,00	3 969 344,00		
3/230/621000/99100	Egalité des chances - rémunérations et salaires bruts 0,36%- 0,36%			230 580,00	251 136,00		
3/241/621000/99100	Crèches et foyers du jour - rémunérations et salaires bruts 4,09%- 4,09%			2 619 645,00	2 853 184,00		
3/242/621000/99100	Maisons relais / rémunérations et salaires bruts 26,64%- 26,64%			17 062 920,00	18 584 064,00		
3/259/621000/99100	Service jeunesse / rémunérations et salaires bruts 0,24%- 0,24%			153 720,00	167 424,00		
3/263/621000/99100	Département social / rémunérations et salaires bruts 2,02%- 2,02%			1 293 810,00	1 409 152,00		
3/264/621000/99100	Job Center / rémunérations et salaires bruts 0,33%- 0,33%			211 365,00	230 208,00		
3/311/621000/99100	Agents municipaux / rémunérations et salaires bruts 1,67%- 1,67%			1 069 635,00	1 164 992,00		
3/493/621000/99100	1535° - rémunérations et salaires bruts 1,25%- 1,25%			800 625,00	872 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations et salaires bruts		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/621000/99100	Gestion des déchets / rémunérations et salaires bruts 2,90%- 2,90%			1 857 450,00	2 023 040,00		
3/520/621000/99100	Gestion des eaux usées / rémunérations et salaires bruts 0,28%- 0,28%			179 340,00	195 328,00		
3/611/621000/99100	Service du logement / rémunérations et salaires bruts 0,58%- 0,58%			371 490,00	404 608,00		
3/612/621000/99100	Agence immobilière sociale - rémunérations et salaires bruts 0,65%- 0,65%			416 325,00	453 440,00		
3/624/621000/99100	Voirie vicinale / rémunérations et salaires bruts 4,11%- 4,11%			2 632 455,00	2 867 136,00		
3/626/621000/99100	Cimetières / rémunérations et salaires bruts 0,90%- 0,90%			576 450,00	627 840,00		
3/630/621000/99100	Alimentation en eau / rémunérations et salaires bruts 1,00%- 1,00%			640 500,00	697 600,00		
3/821/621000/99100	Terrains de sports / rémunérations et salaires bruts 1,14%- 1,14%			730 170,00	795 264,00		
3/822/621000/99100	Halls sportifs / rémunérations et salaires bruts 2,56%- 2,56%			1 639 680,00	1 785 856,00		
3/829/621000/99100	Service des sports / rémunérations et salaires bruts 1,10%- 1,10%			704 550,00	767 360,00		
3/831/621000/99100	Centres culturels / rémunérations et salaires bruts 0,54%- 0,54%			345 870,00	376 704,00		
3/836/621000/99100	Ecole de musique / rémunérations et salaires bruts 4,65%- 4,65%			2 978 325,00	3 243 840,00		
3/837/621000/99100	Bibliothèque publique municipale / rémunérations et salaires bruts 1,32%- 1,32%			845 460,00	920 832,00		
3/839/621000/99100	Service culturel / rémunérations et salaires bruts 1,67%- 1,67%			1 069 635,00	1 164 992,00		
3/930/621000/99100	Service scolaire / rémunérations et salaires bruts 1,42%- 1,42%			909 510,00	990 592,00		
3/930/621000/99101	Services annexes à l'enseignement / salaires bruts 9,84%- 9,84%			6 302 520,00	6 864 384,00		
3/930/621000/99102	Cours pour adultes - indemnités diverses 0,39%- 0,39%			249 795,00	272 064,00		
Total des tranches imputées				64 050 000,00	69 760 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99100	Charges sociales (part patronale)	10 572 524,16	11 700 000,00	12 280 000,00	13 660 000,00		
	Dépense globale à ventiler	10 572 524,16	11 700 000,00	12 280 000,00	13 660 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/623000/99100	Secrétariat et services annexes / charges sociales (part patronale) 8,07%- 8,07%			990 996,00	1 102 362,00		
3/123/623000/99100	Recette communale / charges sociales (part patronale) 0,78%- 0,78%			95 784,00	106 548,00		
3/125/623000/99100	Service informatique / charges sociales (part patronale) 1,21%- 1,21%			148 588,00	165 286,00		
3/131/623000/99100	Urbanisation et développement rural / charges sociales (part patronale) 6,87%- 6,87%			843 636,00	938 442,00		
3/132/623000/99100	Bâtiments communaux / charges sociales (part patronale) 4,53%- 4,53%			556 284,00	618 798,00		
3/134/623000/99100	Service écologique / charges sociales (part patronale) 1,20%- 1,20%			147 360,00	163 920,00		
3/135/623000/99100	Services techniques / charges sociales (part patronale) 5,69%- 5,69%			698 732,00	777 254,00		
3/230/623000/99100	Egalité des chances - charges sociales (part patronale) 0,36%- 0,36%			44 208,00	49 176,00		
3/241/623000/99100	Crèches et foyers du jour - charges sociales (part patronale) 4,09%- 4,09%			502 252,00	558 694,00		
3/242/623000/99100	Maisons relais / charges sociales (part patronale) 26,64%- 26,64%			3 271 392,00	3 639 024,00		
3/259/623000/99100	Charges sociales (part patronale) 0,24%- 0,24%			29 472,00	32 784,00		
3/263/623000/99100	Département social / charges sociales (part patronale) 2,02%- 2,02%			248 056,00	275 932,00		
3/264/623000/99100	Job Center / charges sociales (part patronale) 0,33%- 0,33%			40 524,00	45 078,00		
3/311/623000/99100	Agents municipaux / charges sociales (part patronale) 1,67%- 1,67%			205 076,00	228 122,00		
3/493/623000/99100	1535° - Charges sociales (part patronale) 1,25%- 1,25%			153 500,00	170 750,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales (part patronale)	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
			Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/623000/99100	Gestion des déchets / charges sociales (part patronale) 2,90%- 2,90%		356 120,00	396 140,00		
3/520/623000/99100	Gestion des eaux usées / charges sociales (part patronale) 0,28%- 0,28%		34 384,00	38 248,00		
3/611/623000/99100	Service du logement / charges sociales (part patronale) 0,58%- 0,58%		71 224,00	79 228,00		
3/612/623000/99100	Agence immobilière sociale - charges sociales (part patronale) 0,65%- 0,65%		79 820,00	88 790,00		
3/624/623000/99100	Voirie vicinale / charges sociales (part patronale) 4,11%- 4,11%		504 708,00	561 426,00		
3/626/623000/99100	Cimetières / charges sociales (part patronale) 0,90%- 0,90%		110 520,00	122 940,00		
3/630/623000/99100	Alimentation en eau / charges sociales (part patronale) 1,00%- 1,00%		122 800,00	136 600,00		
3/821/623000/99100	Terrains de sports / charges sociales (part patronale) 1,14%- 1,14%		139 992,00	155 724,00		
3/822/623000/99100	Halls sportifs / charges sociales (part patronale) 2,56%- 2,56%		314 368,00	349 696,00		
3/829/623000/99100	Service des sports / charges sociales (part patronale) 1,10%- 1,10%		135 080,00	150 260,00		
3/831/623000/99100	Centres culturels / charges sociales (part patronale) 0,54%- 0,54%		66 312,00	73 764,00		
3/836/623000/99100	Ecole de musique / charges sociales (part patronale) 4,65%- 4,65%		571 020,00	635 190,00		
3/837/623000/99100	Bibliothèque publique municipale / charges sociales (part patronale) 1,32%- 1,32%		162 096,00	180 312,00		
3/839/623000/99100	Service culturel / charges sociales (part patronale) 1,67%- 1,67%		205 076,00	228 122,00		
3/930/623000/99100	Service scolaire et services annexes / charges sociales (part patronale) 11,65%- 11,65%		1 430 620,00	1 591 390,00		
Total des tranches imputées			12 280 000,00	13 660 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99100	Electricité	1 903 474,58	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 903 474,58	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608112/99100	Bâtiments communaux - électricité 17,25%- 17,25%			379 500,00	379 500,00		
3/241/608112/99100	Crèches et foyers du jour - électricité 1,00%- 1,00%			22 000,00	22 000,00		
3/242/608112/99100	Maisons relais - électricité 11,00%- 11,00%			242 000,00	242 000,00		
3/493/608112/99100	1535° / électricité 8,25%- 8,25%			181 500,00	181 500,00		
3/624/608112/99100	Voirie vicinale - électricité 29,00%- 29,00%			638 000,00	638 000,00		
3/626/608112/99100	Cimetières - électricité 1,00%- 1,00%			22 000,00	22 000,00		
3/821/608112/99100	Terrains de sports - électricité 5,50%- 5,50%			121 000,00	121 000,00		
3/822/608112/99100	Halls sportifs - électricité 7,00%- 7,00%			154 000,00	154 000,00		
3/831/608112/99100	Centres culturels - électricité 5,50%- 5,50%			121 000,00	121 000,00		
3/850/608112/99100	Eglises et presbytères - électricité 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608112/99100	Enseignement fondamental - électricité 14,50%- 14,50%			319 000,00	319 000,00		
	Total des tranches imputées			2 200 000,00	2 200 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99100	Gaz Mise hors service du moteur en raison des tarifs de gaz trop élevés pour l'exercice 2023 (prix estimé avec moteur: 1.330.000 euros)	799 127,93	800 000,00	800 000,00	850 000,00		
	Dépense globale à ventiler	799 127,93	800 000,00	800 000,00	850 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608113/99100	Bâtiments communaux - gaz 31,85%- 31,85%			254 800,00	270 725,00		
3/241/608113/99100	Crèches et foyers du jour - gaz 2,00%- 2,00%			16 000,00	17 000,00		
3/242/608113/99100	Maisons relais - gaz 11,50%- 11,50%			92 000,00	97 750,00		
3/493/608113/99100	1535° / gaz 0,75%- 0,75%			6 000,00	6 375,00		
3/626/608113/99100	Cimetières - gaz 0,90%- 0,90%			7 200,00	7 650,00		
3/821/608113/99100	Terrains de sports - gaz 6,00%- 6,00%			48 000,00	51 000,00		
3/822/608113/99100	Halls sportifs - gaz 13,50%- 13,50%			108 000,00	114 750,00		
3/831/608113/99100	Centres culturels - gaz 8,00%- 8,00%			64 000,00	68 000,00		
3/850/608113/99100	Eglises et presbytères - gaz 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608113/99100	Enseignement fondamental - gaz 25,50%- 25,50%			204 000,00	216 750,00		
	Total des tranches imputées			800 000,00	850 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Chaleur (cogénération)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99100	Chaleur (cogénération)	829 714,02	1 130 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00		
	Dépense globale à ventiler	829 714,02	1 130 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608114/99100	Bâtiments communaux - chaleur (cogénération) 1,00%- 1,00%			11 300,00	11 300,00		
3/242/608114/99100	Maisons relais - chaleur (cogénération) 5,00%- 5,00%			56 500,00	56 500,00		
3/423/608114/99100	Production de chaleur destinée à la revente (cogénération) 17,00%- 17,00%			192 100,00	192 100,00		
3/612/608114/99100	Logements Peschkopp - chaleur (cogénération) 30,00%- 30,00%			339 000,00	339 000,00		
3/821/608114/99100	Terrains de sports - chaleur (cogénération) 20,00%- 20,00%			226 000,00	226 000,00		
3/822/608114/99100	Halls sportifs - chaleur (cogénération) 11,00%- 11,00%			124 300,00	124 300,00		
3/831/608114/99100	Centres culturels - chaleur (cogénération) 4,00%- 4,00%			45 200,00	45 200,00		
3/919/608114/99100	Enseignement fondamental - chaleur (cogénération) 12,00%- 12,00%			135 600,00	135 600,00		
	Total des tranches imputées			1 130 000,00	1 130 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Copeaux de bois/pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99100	Copeaux de bois/pellets	277 437,08	535 000,00	535 000,00	535 000,00		
	Dépense globale à ventiler	277 437,08	535 000,00	535 000,00	535 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/603110/99100	Bâtiments communaux - copeaux de bois/pellets 19,50%- 19,50%			104 325,00	104 325,00		
3/242/603110/99100	Maisons relais - copeaux de bois/pellets 19,00%- 19,00%			101 650,00	101 650,00		
3/493/603110/99100	1535° / copeaux de bois/pellets 37,00%- 37,00%			197 950,00	197 950,00		
3/919/603110/99100	Enseignement fondamental - copeaux de bois/pellets 24,50%- 24,50%			131 075,00	131 075,00		
	Total des tranches imputées			535 000,00	535 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99100	Carburants pour véhicules	307 458,04	340 000,00	340 000,00	340 000,00		
	Dépense globale à ventiler	307 458,04	340 000,00	340 000,00	340 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/603600/99100	Affaires générales - carburants pour véhicules 12,50%- 12,50%			42 500,00	42 500,00		
3/322/603600/99100	Services d'incendie - carburants pour véhicules 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/510/603600/99100	Gestion des déchets - carburants pour véhicules 30,00%- 30,00%			102 000,00	102 000,00		
3/520/603600/99100	Gestion des eaux usées - frais de carburants pour véhicules 5,00%- 5,00%			17 000,00	17 000,00		
3/621/603600/99100	Frais de carburants pour véhicules 12,00%- 12,00%			40 800,00	40 800,00		
3/624/603600/99100	Voirie vicinale - carburants pour véhicules 37,50%- 37,50%			127 500,00	127 500,00		
3/630/603600/99100	Alimentation en eau - carburants pour véhicules 3,00%- 3,00%			10 200,00	10 200,00		
	Total des tranches imputées			340 000,00	340 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Eau (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608111/99100	Eau (facturation interne) Nouvelle adaptation de la tarification uniquement à partir de 07/2025 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 8/11/2024. Nouvelle tarification depuis janvier 2023. Depuis l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	207 841,36	360 000,00	310 000,00	340 000,00		
	Dépense globale à ventiler	207 841,36	360 000,00	310 000,00	340 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608111/99100	Bâtiments communaux - eau (facturation interne) 17,25%- 17,25%			53 475,00	58 650,00		
3/241/608111/99100	Crèches et foyers du jour - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			6 200,00	6 800,00		
3/242/608111/99100	Maisons relais - eau (facturation interne) 12,00%- 12,00%			37 200,00	40 800,00		
3/493/608111/99100	1535° / eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			7 750,00	8 500,00		
3/624/608111/99100	Voirie vicinale - eau (facturation interne) 10,20%- 10,20%			31 620,00	34 680,00		
3/626/608111/99100	Cimetières - eau (facturation interne) 2,50%- 2,50%			7 750,00	8 500,00		
3/821/608111/99100	Terrains de sports - eau (facturation interne) 10,00%- 10,00%			31 000,00	34 000,00		
3/822/608111/99100	Halls sportifs - eau (facturation interne) 26,55%- 26,55%			82 305,00	90 270,00		
3/831/608111/99100	Centres culturels - eau (facturation interne) 2,00%- 2,00%			6 200,00	6 800,00		
3/850/608111/99100	Eglises et presbytères - eau (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608111/99100	Enseignement fondamental - eau (facturation interne) 15,00%- 15,00%			46 500,00	51 000,00		
	Total des tranches imputées			310 000,00	340 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Canalisation et eaux usées (facturation interne)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608118/99100	Canalisation et eaux usées (facturation interne) Nouvelle adaptation de la tarification uniquement à partir de 07/2025 approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 8/11/2024. Nouvelle tarification depuis janvier 2023. Depuis l'exercice 2021 la facturation interne "eau" est répartie sur deux articles de ventilation (eau et canalisation).	132 617,66	210 000,00	195 000,00	210 000,00		
	Dépense globale à ventiler	132 617,66	210 000,00	195 000,00	210 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/132/608118/99100	Bâtiments communaux - canalisation et eaux usées (facturation interne) 17,25%- 17,25%			33 637,50	36 225,00		
3/241/608118/99100	Crèches et foyers du jours - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 900,00	4 200,00		
3/242/608118/99100	Maisons relais - canalisation et eaux usées (facturation interne) 12,00%- 12,00%			23 400,00	25 200,00		
3/493/608118/99100	1535° - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			4 875,00	5 250,00		
3/624/608118/99100	Vorie vicinale - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,20%- 10,20%			19 890,00	21 420,00		
3/626/608118/99100	Cimetières - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,50%- 2,50%			4 875,00	5 250,00		
3/821/608118/99100	Terrains de sports - canalisation et eaux usées (facturation interne) 10,00%- 10,00%			19 500,00	21 000,00		
3/822/608118/99100	Hall sportifs - canalisation et eaux usées (facturation interne) 26,55%- 26,55%			51 772,50	55 755,00		
3/831/608118/99100	Centres culturels - canalisation et eaux usées (facturation interne) 2,00%- 2,00%			3 900,00	4 200,00		
3/850/608118/99100	Eglises et presbytères - canalisation et eaux usées (facturation interne) 0,00%- 0,00%			0,00	0,00		
3/919/608118/99100	Enseignement fondamental - canalisation et eaux usées (facturation interne) 15,00%- 15,00%			29 250,00	31 500,00		
	Total des tranches imputées			195 000,00	210 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2025		Budget 2026	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025**

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	702 841,94	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	151 309 108,66	41 453 254,43		
2	Protection sociale	23 232 494,01	37 363 595,36		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	1 764 067,05		
4	Affaires économiques	4 411 711,61	9 539 197,40		
5	Protection de l'environnement	8 667 568,00	9 082 154,23		
6	Logements et équipements collectifs	8 751 500,00	13 274 877,00		
8	Loisirs, culture et culte	4 206 251,29	18 123 211,50		
9	Enseignement	238 300,00	13 718 070,00		
SERVICE ORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	201 519 775,51	144 318 426,97	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	2 866,42	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	3 659 204,01	27 925 705,13		
2	Protection sociale	2 049 886,35	992 256,67		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	1 372 115,49		
4	Affaires économiques	361 369,76	2 144 290,72		
5	Protection de l'environnement	668 505,13	4 674 046,45		
6	Logements et équipements collectifs	31 360 059,63	42 856 920,45		
8	Loisirs, culture et culte	12 032 518,00	23 022 039,76		
9	Enseignement	5 366 074,57	14 871 866,74		
SERVICE EXTRAORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	55 500 483,87	117 859 241,41	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	152 990 525,28	72 719 942,32		
2	Protection sociale	24 760 758,48	41 064 993,93		
3	Ordre et sécurité publics	250 000,00	2 245 773,32		
4	Affaires économiques	4 446 500,00	8 485 093,58		
5	Protection de l'environnement	9 148 000,00	10 600 521,41		
6	Logements et équipements collectifs	9 628 000,00	14 302 586,20		
8	Loisirs, culture et culte	3 932 500,00	19 179 191,00		
9	Enseignement	212 400,00	14 836 055,00		
SERVICE ORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	205 368 683,76	183 434 156,76	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 130 000,00	29 821 000,00		
2	Protection sociale	1 788 000,00	1 495 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	5 000 000,00	565 000,00		
4	Affaires économiques	459 163,19	2 492 602,29		
5	Protection de l'environnement	2 486 365,60	5 493 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	25 893 716,00	43 774 850,00		
8	Loisirs, culture et culte	3 319 720,00	15 560 000,00		
9	Enseignement	6 574 200,00	9 300 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	51 651 164,79	108 501 452,29	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025**

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	201 519 775,51	55 500 483,87		
Total des dépenses	144 318 426,97	117 859 241,41		
Boni propre à l'exercice	57 201 348,54			
Mali propre à l'exercice		62 358 757,54		
Boni du compte 2024	43 089 538,04			
Mali du compte 2024				
Boni général	100 290 886,58			
Mali général		62 358 757,54		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	– 62 358 757,54	+	62 358 757,54	
Boni présumé fin 2025	37 932 129,04			
Mali présumé fin 2025				

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	205 368 683,76	51 651 164,79		
Total des dépenses	183 434 156,76	108 501 452,29		108 501 452,29
Boni propre à l'exercice	21 934 527,00			
Mali propre à l'exercice		56 850 287,50		56 850 287,50
Boni présumé fin 2025	37 932 129,04			
Mali présumé fin 2025				
Boni général	59 866 656,04			
Mali général		56 850 287,50		56 850 287,50
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	– 56 850 287,50	+	56 850 287,50	
Boni définitif	3 016 368,54			
Mali définitif				

EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 10.12.2025

Date de l'annonce publique
de la séance 04.12.2025

Présents: AGUIAR - ALTMEISCH - CEMAN - CHARLÉ - CILLIEN - DA SILVA - DIDERICH - ENGEL - HARTUNG - HUBERTY - MEISCH - MULLER - OLSEN - PREGNO - SCHEUREN - SCHÜTZ - TEMPELS - ULVELING - WAGNER

Date de la convocation des
conseillers 04.12.2025

Absents: a) excusés
b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2025 et au budget de l'exercice 2026;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;

Vu les dispositions et instructions sur la matière;

avec 15 voix OUI et 4 voix NON

le budget rectifié de l'exercice 2025

ARRÊTE

avec 12 voix OUI et 7 voix NON

le budget de l'exercice 2026

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Differdange, le 10 décembre 2025

Le Bourgmestre,

Guy ALTMEISCH

Le Secrétaire communal,

Henri KRECKÉ